This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

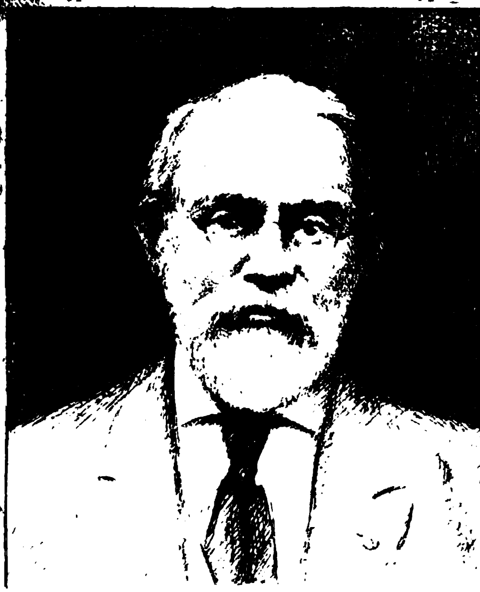
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
611
.N841
A5

ANNUAIRE

NORMAND.

1836

SE TROUVE :

A Caen, chez { LE ROY, rue Notre-Dame ;
MARIE-VIEL, rue Saint-Sauveur ;
AVONDE, rue Saint-Jean ;

A Rouen, chez { FRÈRE, quai de Paris ;
Nicétas PÉRIAUX, rue de la Vicomté.

A Saint-Lo, chez ÉLIE, rue des Prés ;

A Alençon, chez COCHIN, Grande-Rue ;

A Évreux, chez VERNEY, libraire ;

A Paris, chez LANCE, rue du Bouloy, n.° 7.

Nota. Pour faire partie de l'Association normande, il faut adresser sa demande à M. l'abbé Daniel, secrétaire général, et prendre l'engagement de payer 5 francs par année.

Le Conseil se réunit chaque mois, et prononce sur les admissions.

ANNUAIRE

DES CINQ DÉPARTEMENTS

DE

L'ANCIENNE NORMANDIE,

PUBLIÉ

Par l'Association Normande.

1836. — DEUXIÈME ANNÉE.

CAEN,

DE L'IMPRIMERIE DE A. LE ROY.

1835.

Il est singulier que personne n'ait encore songé à composer un calendrier normand, c'est-à-dire une liste des saints appartenant, à quelque titre que ce soit, au territoire normand. Indépendamment de l'intérêt que cette liste présenterait aux personnes pieuses de la province, en les mettant sur la voie de faits et d'enseignements plus particulièrement applicables à leur édification, les amis de notre histoire y trouveraient l'indication de documents peu connus et rarement consultés de nos jours. Nous avons nous-même trop souvent éprouvé les inconvénients attachés à l'absence de notes de ce genre, pour n'avoir pas été facilement déterminé à essayer d'y suppléer, sur la première observation qui nous en fut faite par notre savant confrère, M. Emmanuel GAILLARD. C'est cet essai que nous soumettons à nos compatriotes, en le recommandant à toute leur indulgence. Il en a d'autant plus besoin, qu'indépendamment des erreurs et omissions presque inséparables d'un premier jet, nous n'avons pu, dans la vie agitée que nous menons depuis qu'il est entrepris, compulser avec la maturité nécessaire les volumineux recueils qui renferment les éléments dispersés d'un semblable travail. Un seul de nos devanciers, le père Artur DUMONSTIER, avait tenté de les réunir dans son *Neustria sancta*; mais ce recueil, qui nous a du reste été fort utile, est rédigé avec trop peu de critique pour qu'on doive lui accorder une grande confiance; et malgré tout le soin que nous avons apporté à en vérifier les assertions, quand nous l'avons pu, nous craignons encore qu'il ne nous ait entraîné dans quelques-unes des nombreuses erreurs que l'auteur a commises, en y inscrivant des noms ou tout-à-fait étrangers à la province, ou imaginaires, ou qui n'ont jamais été honorés d'un culte public. Quant à nous, en laissant subsister dans notre liste la mention de personnages quelquefois plutôt vénérables qu'authentiquement sanctifiés, nous avons au moins tenu à ce qu'ils appartinssent à l'une des catégories suivantes :

1.° Nés ou morts sur le territoire normand ;

2.° Ayant habité la Normandie ;

3.° Se rattachant à la Normandie par un fait quelconque de leur histoire ;

4.° Ayant régné sur tout ou partie de la Normandie ;

5.° Dont les reliques sont ou ont été déposées en Normandie ;

6.° Particulièrement invoqués en Normandie.

Pour qu'une liste de ce genre atteigne toute l'utilité dont elle est susceptible, il faut qu'elle soit non-seulement aussi complète que possible, mais encore accompagnée de renseignements sur les motifs qui y ont fait admettre tel ou tel nom, ainsi que de renvois aux sources. C'est un travail que nous nous proposons d'exécuter, en le divisant en chapitres correspondant à chacun des mois de l'année, si nous pouvons espérer qu'il offre quelque intérêt à nos compatriotes.

St-Martin-du-Tilleul, ce 4 Octobre 1835.

A. LEPREVOST.

Dunning
Nijhoff
1-30-28
14847

JANVIER.

1	Kalendes de janvier.	Le B. Guillaume de Dijon, 1.er abbé de Fécamp.	M. le 1.er janvier 1031.
2	IV.e des nones de janvier.		
3	III.		
4	Veille	s. Leodevalde, 7.e évêque d'Avranches.	Vers 590.
5	Nones de janvier.	s. Edouard le confesseur, roi d'Angleterre.	M. le 5 janvier 1066.
6	VIII.e des ides de janvier.	Le B. Annon, abbé de Jumièges, puis de Micy.	M. le 6 janvier 959 ou 960.
7	VII.		
8	VI.	s. Waninge, fondateur de l'abbaie de religieuses de Fécamp.	M. le 8 janvier 688.
9	V.	s. Possesseur, 4.e évêque de Coutances.	Vers 520.
10	IV.	La bienheureuse Aufride, vierge, au Bec.	Vers 1085.
11	III.		
12	Veille.		
13	Ides de janvier.		
14	XIX.e des kalendes de février.		
15	XVIII.		
16	XVII.	Le B. Landon, abbé de Fontenelle.	M. le 16 janvier 734.
17	XVI.	La B. Basilie, veuve (de Hugues de Gournay), au Bec.	M. le 17 janvier, v. 1085.
18	XV.	s. Contest, 6.e év. de Bayeux.	Vers 500.
19	XIV.	s. Remi (Remedius), 29.e archevêque de Rouen.	M. le 19 janvier 772.
20	XIII.		
21	XII.		
22	XI.		
23	X.	La B. Eve, femme de Guillaume Crespin, religieuse au Bec.	M. le 23 janvier 1089.
24	IX.	Le B. Mogisle, moine de Fontenelle.	Vers 720.
25	VIII.		
26	VII.	s. Sulpice, év. de Bayeux.	M. en 844.
27	VI.	s. Charlemagne, empereur.	M. en 814.
28	V.	s. Odobert, abbé de *Maduinum*	Vers 870.
29	IV.	s. Léontien, év. de Coutances.	Vivait en 511.
30	III.	ste. Bathilde, reine de France.	M. le 30 janvier, v. 680.
31	Veille	s. Gaud, évêque d'Evreux, puis anachorète à Scicy.	M. vers 490.

FÉVRIER.

		s. Sigebert, roi d'Austrasie.	1er février 663.
1	Kalendes de février.	Retour des reliques de s. Ouen à Rouen.	1.er fév. 915.
2	IV.e } des nones de février.		
3	III.		
4	Veille	La bienheureuse Jeanne de France.	4 fév. 1504.
5	Nones de février.		
6	VIII.e } des ides de février.	s. Amand, évêque d'Utrecht.	M. le 6 f. 679.
7	VII.e		
8	VI.	s. Ansbert, archevêque de Rouen et abbé de Fontenelle.	M. le 9 février 693 ou 695.
9	V.		
10	IV.	ste. Austreberte, abbesse de Pavilly.	M. le 10 février 704.
11	III.		
12	Veille		
13	Ides de février.	s. Passif, évêque de Séez.	Vers 540.
14	XVI.e } des kalendes de mars.	s. Valentin (à Jumièges).	
15	XV.		
16	XIV.		
17	XIII.		
18	XII.		
19	XI.	s. Eucher, moine de Jumièges, puis év. d'Orléans.	Vers 735.
20	X.		
21	IX.		
22	VIII.	s. Agathon, moine de Fontenelle, l'un des disciples de s. Waudrille.	Vers 665.
23	VII.		
24	VI.	s. Pretextat, archevêque de Rouen.	M. le 24 février 588.
25	V.	s. Gennard, moine de Fontenelle et vicaire de l'archevêque de Rouen.	Vers 710.
26	IV.		
27	III.	ste. Honorine, vierge et martyre (à Graville).	Vers 300.
28	Veille		

MARS.

1	Kalendes de mars.		s. Léon, apôtre de Bayonne, martyr ; s. Philippe et s. Gervais, ses frères.	Vers 900.
2	VI.*	des nones de mars.		
3	V.			
4	IV.			
5	III.			
6	Veille.		Le B. Gradulfe, abbé de Fontenelle.	M. le 6 mars 1047 ou 1048.
7	Nones de mars.		Le B. Gundulfe, moine du Bec, puis évêque de Rochester.	1095.
8	VIII.*	des ides de mars.		
9	VII.		s. Avitien, archevêque de Rouen.	Assista au concile d'Arles en 314.
10	VI.			
11	V.		Translation des reliques de s. Ansbert à Fontenelle.	11 mars 693 ou 695.
12	IV.		s. Zenon, diacre de s. Regnobert, évêque de Bayeux.	Vers 650.
13	III.		Le B. Leotard, moine de Fontenelle, puis abbé de Moissac et archev. d'Auch.	Vers 680.
14	Veille.			
15	Ides de mars.			
16	XVII.*	des kalendes d'avril.		
17	XVI.			
18	XV.			
19	XIV.		s. Geretran, év. de Bayeux.	Vers 600.
20	XIII.		s. Wulfran, moine de Fontenelle et archevêque de Sens. s. Benigne, abbé de Fontenelle.	M. le 20 mars, vers 720. M. le 20 mars 724.
21	XII.			
22	XI.			
23	X.			
24	IX.			
25	VIII.			
26	VII.		s. Hermeland ou Herbland, moine de Fontenelle, 1.er abbé d'Aindre.	M. vers 720.
27	VI.			
28	V.			
29	IV.		Le B. Achard, év. d'Avranches.	M. le 29 m. 1171
30	III.			
31	Veille.			

AVRIL.

1	Kalendes d'avril.		
2	IV.e } des nones d'avril.		
3	III.		
4	Veille	s. Frambold, év. de Bayeux.	Vers 700.
5	Nones d'avril.		
6	VIII.e } des ides d'avril.		
7	VII.		
8	VI.		
9	V.	s. Hugues, 1.er du nom, archevêque de Rouen, abbé de Fontenelle et de Jumièges.	M. le 8 avril 730.
10	IV.	ste. Hildeburge, veuve.	Vers 1105.
11	III.		
12	Veille		
13	Ides d'avril.	Le B. Guitmond, moine de la Croix-St-Leuffroi, puis évêque d'Aversano et cardinal.	Vers 1080.
14	XVIII. } des kalendes de mai.	s. Lambert, 2.e abbé de Fontenelle, puis archevêque de Lyon.	M. vers 688.
15	XVII.		
16	XVI.	s. Paer, abbé de Scicy et évêque d'Avranches.	M. le 16 avril 565.
		s. Scubilion, moine de Scicy.	M. le même j.
17	XV.	Le B. Wandon, abbé de Fontenelle.	M. le 17 avril, vers 756.
18	XIV.		
19	XIII.		
20	XII.		
21	XI.	s. Anselme, abbé du Bec et archevêque de Cantorbery.	M. le 23 avril 1109.
22	X.	ste. Opportune, vierge et abbesse de Montreuil.	Vers 770.
23	IX.	Le B. Denis Dupont, martyr franciscain, à Evreux.	M. en 1563.
24	VIII.	Le B. Guillaume Firmat, confesseur.	M. vers 1095.
25	VII.	s. Bernard, 1.er abbé de Tiron.	M. le 15 ou le 25 avril 1117.
26	VI.		
27	V.	Translation des reliques de s. Marcoul, abbé, par St.-Ouen.	Vers 650.
28	IV.	Retour à Rouen des reliques de s. Romain, s. Godard et autres, rapportées de Soissons.	28 avril 1090.
29	III.		
		ste. Hildegarde, r. des Francs.	M. le 30 av. 783
30	Veille	s. Adjutor, moine, près Vernon.	M. vers 1131.
		s. Haimon, moine de Savigny.	

MAI.

1	Kalendes de mai.		s. Marcoul, abbé de *Nantus*.	Vers 560.
			s. Cariulfe et s. Domard, moines de *Nantus*.	Même époque.
2	VI.e	des nones de mai.	s. Germain, év. et martyr.	5.e siècle.
3	V			
4	IV.			
5	III.		Elévation des reliques de s. Ouen par s. Ansbert.	687.
6	Veille			
7	Nones de mai.		s. Cereni, Sereni ou Ceneri, abbé.	Vers 670.
8	VIII.e	des ides de mai.	s. Pierre, arch. de Tarantaise.	M. le 8 mai 1175.
			Le B. Adam, ab. de la Trappe.	M. le 7 mai, vers 1240.
9	VII.			
10	VI.			
11	V.		s. Milehaire, évêque de Séez.	Vers 670.
12	IV.		s. Trasaire, ab. de Fontenelle.	Vers 8[illegible].
13	III.			
14	Veille		Ordination à Rouen de s. Ouen et de s. Eloi.	14 mai 640.
			s. Erembert, moine de Fontenelle, puis év. de Toulouse.	M. le 14 mai 671.
15	Ides de mai.			
16	XVII.e	des kalendes de juin.	s. Regnobert, év. de Bayeux.	M. vers 670.
			s. Annobert, év. de Séez.	Vivait en 689.
17	XVI.			
18	XV.		Le B. Nicolas Denis, confesseur, de l'ordre des frères mineurs.	M. le 18 mai 1509.
19	XIV.			
20	XIII.		s. Bernardin de Sienne, de l'ordre des frères mineurs.	Vers 1494.
			s. Ortaire, abbé.	Avant le 6.e s.
21	XII.		ste. Domanie, veuve (à Gani).	Vers 650.
22	XI.			
23	X.			
24	IX.			
25	VIII.		s. Maxime et s. Venerand, diacre (à Acquigny).	
26	VII.		s. Godon, moine de Fontenelle, et abbé d'Oye.	M. vers 690.
27	VI.		Retour d'une partie des reliques de s. Evroult à l'abbaye de ce nom.	27 mai 1130.
28	V.		s. Germain, év. de Paris.	28 mai 576.
29	IV.			
30	III.			
31	Veille		Le B. Foulques, moine de Savigny et abbé.	

JUIN.

1	Kalendes de juin.	s. Siméon, hermite du mont Sinaï.	Vers 1010.
2	IV.e } des nones de juin.		
3	III.	ste. Clotilde, reine de France.	M. le 3 j., v. 545
4	Veille	Arrivée à Noron de reliques de s. Nicolas, évêque de Myre, apportées par Guillaume Pantoul.	Juin 1092.
5	Nones de juin.		
6	VIII.e } des ides de juin.	Le B. Bonaventure Brochart, franciscain.	
7	VII.		
8	VI.	s. Godard, archev. de Rouen.	M. vers 520.
9	V.	s. Fromond, év. de Coutances.	Vivait en 677.
10	IV.	s. Evremond, abbé de Fontenay	Vers 720.
11	III.		
12	Veille		
13	Ides de juin.	s. Cyrin, anachorète et martyr (à St.-Clair-sur-Epte)	Vers 885.
14	XVIII.e } des kalendes de juillet.	s. Gerwold, év. d'Evreux, puis abbé de Fontenelle.	M. le 14 juin 806.
		s. Richard, abbé, à Verdun.	M. le 14 j. 1045.
15	XVII.	s. Loyer (Lotharius), év. de Séez	M. le 15 j. 756.
16	XVI.	ste. Aure, vierge (à Pavilly).	Vers 670.
17	XV.	Translation des reliques de s. Romain, archevêque de Rouen, par l'un de ses successeurs, Rotrou.	17 juin 1179.
18	XIV.	Le B. Guillaume Servasier, frère mineur, martyr, à Valognes.	M. le 18 juin 1560.
		Invention des reliques de s. Aubert, év. d'Avranches.	Vers 1012.
19	XIII.		
20	XII.	s. Latuin, 1.er ou 2.e év. de Séez.	
		s. Bayne, abbé de Fontenelle et évêque de Terouanne.	M. le 20 juin, vers 728.
21	XI.	s. Leufroi, abbé de la Croix-St.-Leufroi.	M. le 21 juin 738.
22	X.	Translation des reliques de s. Leufroi par Gunbert, évêque d'Evreux.	22 juin 851.
23	IX.	s. Agofroi, moine de la Croix-St-Leufroi.	Vers 740.
24	VIII.		
25	VII.		
26	VI.	s. Wambert, martyr (à St.-Pierre-sur-Dive).	9.e ou 10.e siècle
27	V.	s. Manvieux, év. de Bayeux.	M. le 27 j. 480.
28	IV.		
29	III.	Translation des reliques de s. Mellon, archevêque de Rouen, à Pontoise.	
30	Veille		

JUILLET.

1	Kalendes de juillet.			
2	VI.e	des nones de juillet.		
3	V.		s. Lanfranc, abbé de St.-Etienne de Caen, puis archevêque de Cantorbéry.	1089.
4	IV.			
5	III.		s. Innocent, archev. de Rouen.	M. vers 430.
6	Veille			
7	Nones de juillet.		s. Sigibold, év. de Séez. s. Sever, év. d'Avranches.	Vivait v. 523.
8	VIII.e	des ides de juillet.		
9	VII.			
10	VI.			
11	V.			
12	IV.		s. Hardouin, moine de Fontenelle.	M. en 811.
13	III.		s. Thurien ou s. Thuriaf, év. de Dole, puis moine de la Croix-St.-Leufroi.	M. le 13 juillet, vers 740.
14	Veille			
15	Ides de juillet.		s. Helier, martyr, dans l'île de Jersey.	6.e siècle.
16	XVII.e	des kalendes d'août.	s. Landri, évêque de Séez. s. Æterne, évêque d'Evreux.	Vers 675.
17	XVI.		Elévation des reliques de s. Clair, moine et martyr (à St.-Clair-sur-Epte).	17 juillet 888.
18	XV.			
19	XIV.		s. Sindard, moine de Fontenelle.	Vers 660.
20	XIII.		s. Ansegise, abbé de Fontenelle. ste. Wilgeforte (à Arques).	M. le 20 juillet 833.
21	XII.			
22	XI.		s. Wandrille, abbé de Fontenelle.	M. le 22 juillet 667.
23	X.			
24	IX.		s. Ravenne et s. Rasyphe, frères, martyrs au diocèse de Séez.	Vers 470.
25	VIII.			
26	VII.			
27	VI.			
28	V.		s. Samson, évêque de Dole, et 1.er abbé de Pentale.	Vers 565.
29	IV.			
30	III.		s. Germain, év. d'Auxerre.	448.
31	Veille		s. Ignace de Loyola (à Rouen).	M. en 1556.

AOUT.

*			s. Exupère, 1.er évêque de Bayeux.	Vers 400.
1	Kalendes d'août.		s. Thierri de Matonville, abbé de St.-Evroult.	M. le 1.er août 1058.
2	IV.e	des nones d'août.		
3	III.			
4	Veille		s. Dominique, fondateur de l'ordre des frères prêcheurs (à Rouen).	M. en 1221.
5	Nones d'août.			
6	VIII.e	des ides d'août.		
7	VII.		s. Victrice, archevêque de Rouen.	M. vers 405.
8	VI.			
9	V.		Le B. Maurile, archevêque de Rouen.	M. le 9 août 1067.
10	IV.			
11	III.		s. Taurin, évêque d'Evreux.	Vers 400.
12	Veille			
13	Ides d'août.		s. Landulfe, év. d'Evreux.	Vers 600.
14	XIX.e	des kalendes de septembre.		
15	XVIII.			
16	XVII.			
17	XVI.			
18	XV.		s. Filleul (Flavius), archevêque de Rouen.	Vivait en 540.
19	XIV.		Le B. Milon, moine de Fontenelle.	Vivait en 713.
20	XIII.		s. Filibert, 1.er abbé de Jumièges.	M. en 684.
21	XII.			
22	XI.			
23	X.			
24	IX.		s. Ouen, archevêque de Rouen.	M. le 24 août 683.
25	VIII.		s. Louis, roi de France.	M. le 25 août 1270.
26	VII.		Le B. Hellouin (Herluinus), 1.er abbé du Bec.	M. le 26 août 1078.
27	VI.			
28	V.			
29	IV.			
30	III.		s. Fiacre, hermite, confesseur.	Vers 570.
31	Veille			

SEPTEMBRE.

1	Kalendes de sept.		
2	IV.e des nones de septembre.		
3	III.	s. Chrodegand ou Godegrand, évêque de Séez.	
		s. Hilbert ou Hildebert, abbé de Fontenelle.	Vivait v. 700.
4	Veille	Le B. Gerbert, abbé de Fontenelle.	M. le 4 septembre 1089.
5	Nones de septembre.	s. Ruffinien, év. de Bayeux.	
6	VIII.e des ides de septembre.		
7	VII.		
8	VI.		
9	V.	Le B. Serlon, abbé de Savigny.	M. le 9 septembre 1158.
10	IV.		
11	III.		
12	Veille		
13	Ides de septembre.	s. Barsenoire, abbé de la Croix-St.-Leufroi.	
		Le B. Pierre Gosset, frère mineur, martyr, à Vire.	M. en 1562.
14	XVIII.e des kalendes d'octobre.	Le B. Austrulfe, abbé de Fontenelle.	M. le 14 septembre 753.
15	XVII.e	s. Aicadre, abbé de Jumièges.	M. le 15 s. 687.
16	XVI.	s. Vital, 1.er abbé de Savigny.	M. le 16 septembre 1122.
17	XV.	s. Floscel, martyr.	
18	XIV.	s. Senier, év. d'Avranches.	M. et enterré à Scicy, le 18 s., v. 570.
19	XIII.		
20	XII.		
21	XI.	s. Lo, év. de Coutances.	V. 567 ou 568.
22	X.		
23	IX.	Retour des reliques de s. Paer, évêque d'Avranches, d'Issoudun à Scicy.	
24	VIII.	s. Germer, abbé de Pentale.	Vers 658.
25	VII.		
26	VI.	Les B. Marguerite et Jeanne, claristes, vierges et martyres, à Mortain.	M. en 1562.
27	V.		
28	IV.		
29	III.		
30	Veille		

OCTOBRE.

1	Kalendes d'octobre.		
2	VI.e des nones d'octobre.	s. Leger, évêque d'Autun.	M. le 2 oct. 678
3	V.		
4	IV.	s. Ereptiole, 1.er évêque de Coutances.	Vers 475.
5	III.		
6	Veille		
7	Nones d'octobre.		
8	VIII.e des ides d'octobre.	s. Nicaise et ses compagnons, martyrs.	Vers 250.
9	VII.		
10	VI.	s. Evode, archev. de Rouen.	Vers 430.
11	V.	ste. Julienne, vierge, abbesse de Pavilly.	Vers 700.
12	IV.		
13	III.		
14	Veille		
15	Ides d'octobre.		
16	XVII.e des kalendes de novembre.		
17	XVI.		
18	XV.		
19	XIV.	s. Aquilin, évêque d'Evreux. Le B. Thomas Elie de Biville, en Cotentin.	Vers 690. M. en 1257.
20	XIII.		
21	XII.	s. Condé, moine de Fontenelle.	Vivait en 670.
22	XI.	s. Mellon, archevêque de Rouen.	Vers 300.
23	X.	s. Romain, archevêque de Rouen.	M. en 638.
24	IX.	s. Martin, abbé des Deux-Jumeaux et de Vertou. s. Loup, év. de Bayeux.	Vers 510. Vers 450.
25	VIII.	ste. Childemarque ou Hildemarque, abbesse de Fécamp.	Vers 680.
26	VII.		
27	VI.	Armand-Jean le Bouthillier de Rancé, abbé et réformateur de la Trappe.	M. le 27 octobre 1700.
28	V.		
29	IV.		
30	III.		
31	Veille		

NOVEMBRE.

	Calendrier romain		Saints	
1	Kalendes de nov.		s. Patrice, év. de Bayeux.	M. le 1.er novembre, v. 469.
2	IV.e	des nones de novembre.		
3	III.			
4	Veille		s. Clair, anachorète et martyr (à St.-Clair-sur-Epte).	M. le 4 novembre v. 884?
5	Nones de novembre.			
6	VIII.e	des ides de novembre.		
7	VII.			
8	VI.			
9	V.			
10	IV.		s. Space (ou s. Espès), martyr (aux Andelis).	
11	III.			
12	Veille			
13	Ides de novembre.		s. Saëns, abbé.	M. le 14 novembre, v. 689
14	XVIII.e	des kalendes de décembre.	s. Laurent, archevêque de Dublin.	M. en 1181.
15	XVII.		ste. Ceronne, vierge du diocèse de Séez.	M. vers 490.
16	XVI.		Le B. Gautier, abbé de Fontenelle.	M. en 1150.
17	XV.		s. Ravenne ou Ravenger, moine de Fontenelle, puis évêque de Séez.	M. le 17 novembre 682.
18	XIV.			
19	XIII.		s. Romachaire ou Romphaire, évêque de Coutances.	Vivait en 586.
20	XII.			
21	XI.			
22	X.			
23	IX.			
24	VIII.			
25	VII.		s. Catherine, vierge et martyre.	
			s. Guntard, abbé de Jumièges.	M. le 26 novembre 1095.
26	VI.			
27	V.			
28	IV.			
29	III.		Le B. Gerard, abbé de Fontenelle.	M. le 29 novembre 1031.
30	Veille			

DÉCEMBRE.

Jour	Date romaine		Fête	Époque
1	Kalendes de décemb.		s. Eloi, évêque de Noyon.	M. en 659.
2	IV.e	des nones de décembre.		
3	III.		s. Exupère, Exupérat ou Exupérance, 2.e évêque de Coutances.	Vers 500.
4	Veille		s. Osmond, évêque de Salisbury.	Vers 1090.
5	Nones de décembre.			
6	VIII.e	des ides de décembre.		
7	VII.		s. Gerebold, év. de Bayeux.	Vers 680.
8	VI.		La Conception de la sainte Vierge, fête d'institution normande.	11.e siècle.
9	V.			
10	IV.			
11	III.			
12	Veille		Arrivée des reliques de s. Nicaise, s. Quirin et s. Scuvicule à St.-Ouen de Rouen.	12 décembre 1032.
13	Ides de décembre.			
14	XIX.e	des kalendes de janvier.		
15	XVIII.			
16	XVII.			
17	XVI.		s. Desiré, confesseur, fils de s. Waninge.	Vers 700.
18	XV.		Le B. Olivier, martyr, de l'ordre des frères mineurs (à Vire).	1563.
19	XIV.			
20	XIII.			
21	XII.			
22	XI.			
23	X.			
24	IX.		Le B. Pierre d'Avranches, moine de Savigny.	Vivait en 1172.
25	VIII.			
26	VII.			
27	VI.			
28	V.			
29	IV.		s. Evroult (Ebrulfus), 1.er abbé du monastère d'Ouche, aujourd'hui St.-Evroult.	M. le 29 décembre 596.
			s. Thomas de Cantorbery, martyr.	M. en 1170.
30	III.			
31	Veille		s. Ausbert, moine d'Ouche.	Vers 580.

ANNUAIRE

DES CINQ DÉPARTEMENTS

DE L'ANCIENNE NORMANDIE.

TABLEAU ALPHABÉTIQUE,

PAR ARRONDISSEMENTS ET PAR CANTONS,

DES COMMUNES DES CINQ DÉPARTEMENTS,

AVEC L'INDICATION DE LEUR POPULATION.

DÉPARTEMENT DU CALVADOS.

6 arrond. — 37 cantons. — 809 comm. — 494,702 hab.

N. B. Dans l'Annuaire de 1835, le nombre des communes se trouve porté à 820. Diverses ordonnances, rendues dans l'intervalle du 23 décembre 1832 au 8 janvier 1834, ont supprimé administrativement 11 communes, dont 3 dans le canton de Troarn, 2 dans celui de Bretteville-sur-Laize, 1 dans celui de Coulibœuf, 1 dans celui de Lisieux (2.e division), 1 dans celui de Livarot, et 3 dans celui de Saint-Pierre-sur-Dives.

Arrondissement de Bayeux : 6 cant. — 145 comm. — 80,414 h.

Canton de Balleroy.

26 *comm.* — 16,080 *hab.*

Communes.	Population.
Balleroy	1267
Baynes	462
Bazoque (la)	495
Bernières	216
Bucéels	398
Cahagnoles	477
Campigny	303
Castillon	775
Chouain	312
Condé-sur-Seulles	278
Couvert	364
Ellon	435
Juaye	683
Lingèvres	874
Litteau	589
Littry	2128
Martin-de-Blagny (S.)	288
Molay (le)	673
Montfiquet	527
Noron	365
Paul-du-Vernay (S.)	1130
Planquery	510
Tournières	279
Tronquay (le)	1197
Trungy	412
Vaubadon	643

Canton de Bayeux.

17 *comm.* — 15,381 *hab.*

Communes.	Population.
Agy	341
Arganchy	325
Barbeville	217
Bayeux	10303
Cottun	190
Cussy	177
Gueron	322
Loup-Hors (S.)	318
Martin-des-Entrées (S.)	392

Suite du Canton de Bayeux.

Communes.	Population.
Monceaux	268
Nonant	661
Ranchy	310
Subles	384
Sully	173
Sulpice (S.)	140
Vaucelles	242
Vigor-le-Grand (S.)	668

Canton de Caumont.

19 *comm.* — 11,177 *hab.*

Communes.	Population.
Anctoville	1173
Caumont	841
Cormolain	1002
Feuguerolles-sur-Seulles	247
Foulognes	368
Germain-d'Ectot (S.)	442
Honorine-de-Ducy (S.e)	331
Hottot	633
Lande-sur-Dromme (la)	125
Livry	1317
Longraye	310
Orbois	275
Parfouru-l'Eclin	372
Quesnay-Guesnon	172
Sallen	921
Sept-Vents	203
Sermentot	887
Torteval	663
Vacquerie (la)	805

Canton d'Isigny.

28 *comm.* — 14,691 *hab.*

Communes.	Population.
Asnières	244
Cambe (la)	785
Canchy	515
Cardonville	160
Cartigny-Lépinay	447
Cartigny-Tesson	720

Communes.	Population
Suite du CANTON D'ISIGNY.	
Castilly.	615
Clément (S.).	187
Cricqueville.	481
Deux-Jumeaux.	227
Englesqueville.	460
Folie (la).	307
Fontenay.	177
Géfosse.	214
Germain-du-Pert (S.).	324
Grand-Camp.	1258
Isigny.	2192
Lison.	628
Longueville.	622
Maisy	524
Marcouf (S.).	278
Mestry.	224
Monfréville.	317
Neuilly.	992
Osmanville.	497
Oubeaux (les)	571
Pierre-Dumont (S.).	245
Vouilly.	480
CANTON DE RYES. 27 *comm.* — 11,003 *hab.*	
Arromanches.	520
Asnelles-sur-Mer.	423
Banville.	624
Bazenville.	371
Colombiers-sur-Seulles.	432
Côme-de-Frêné (S.).	250
Commes.	448
Crépon.	470
Croix-sur-Mer (S.te).	264
Esquay.	332
Fontenailles.	172
Graye.	496
Longues.	400
Magny.	163
Manoir (le).	249
Manvieux.	188
Marigny.	357
Suite du CANTON DE RYES.	
Meuvaines.	361
Port-en-Bessin.	630
Ryes.	531
Sommervieu.	427
Tierceville.	164
Tracy-sur-Mer.	430
Vaux-sur-Aure.	392
Ver.	1330
Vienne.	329
Villiers-le-Sec.	250
CANTON DE TRÉVIÈRES. 28 *comm.* — 12,082 *hab.*	
Agnerville.	421
Bernesq.	553
Blay.	520
Breuil (le).	397
Bricqueville.	420
Colleville.	352
Colombières.	568
Cronay.	596
Ecrammeville.	455
Engranville.	258
Etreham.	264
Formigny.	600
Honorine-des-Pertes (S.te).	553
Huppain.	229
Laurent (S.).	306
Louvières.	240
Maisons.	443
Mandeville.	475
Mosles.	519
Rubercy.	283
Russy.	314
Saon.	377
Saonnet	373
Surrain.	382
Tessy.	169
Tour.	745
Trévières.	1019
Vierville.	351

Arrondissement de Caen : 9 cant. — 193 comm. — 135,502 h.

Communes.	Population.
Canton de Bourguébus.	
26 *comm.* — 8,962 *hab.*	
Aignan-de-Cramesnil (S.).	353
Airan.	631
André-de-Fontenay (S.).	440
Bellengreville.	497
Béneauville.	137
Billy.	308
Bourguébus.	280
Cesny-aux-Vignes.	204
Chichéboville.	319
Cinq-Autels.	80
Clinchamps.	912
Conteville.	128
Fontenay-le-Marmion.	691
Frenouville.	418
Grentheville.	124
Hubert-Folie.	101
Laize-la-Ville.	212
Martin-de-Fontenay (S.).	451
May.	536
Moult.	623
Onézy-sur-Laizon.	324
Poussy.	138
Rocquancourt.	202
Secqueville-la-Campagne.	377
Soliers.	353
Tilly-la-Campagne.	123
Canton de Caen (est).	
8 *comm.* — 25,026 *hab.*	
Allemagne.	890
Caen (est).	20620
Contest (S.).	897
Cormelles.	229
Epron.	199
Hérouville.	591
Ifs.	719
Mondeville.	881
Canton de Caen (ouest).	
(1) 4 *comm.* — 20,594 *hab.*	
Bretteville-sur-Odon.	756
Caen (ouest).	18520
Germ.-la-B.che-Herbe (S.).	286
Louvigny et Athis.	608
Venoix.	424
Canton de Creully.	
28 *comm.* — 13,940 *hab.*	
Amblie.	625
Anguerny.	568
Anisy.	500
Basly.	444
Bény-sur-Mer.	633
Brécy.	87
Cairon.	701
Cainet.	96
Cambes.	273
Colomby-sur-Than.	263
Coulombs.	374
Courseulles-sur Mer.	1445
Creully.	1023
Cully.	487
Fontaine-Henry.	518
Fresne-Camilly (le).	673
Gabriel (S.).	347

(1) Les deux sections de Caen ne forment qu'une commune, qui se trouve comprise dans le canton est.

Suite du CANTON DE CREULLY.

Communes.	Population.
Lantheuil	428
Lasson	479
Martragny	471
Pierrepont	138
Reviers	746
Rosel	432
Rucqueville	97
Secqueville-en-Bessin	379
Than	942
Vaux-sur-Seulles	515
Villons-les-Buissons	256

CANTON DE DOUVRES.

18 *comm.* — 15,354 *hab.*

Communes.	Population.
Aubin-d'Arquenay (S.)	365
Benouville	351
Bernières-sur-Mer	1482
Beuville	435
Biéville	422
Blainville	351
Colleville-sur-Orne	709
Cresserons	641
Douvres	1652
Hermanville	847
Langrune-sur-Mer	2275
Lion-sur-Mer	1063
Luc-sur-Mer	1969
Mathieu	827
Ouistreham	1162
Périers	265
Plumetot	424
Tailleville	114

CANTON D'ÉVRECY.

28 *comm.* — 12,928 *hab.*

Communes.	Population.
Amayé-sur-Orne	405
Avenay	435
Baron	468
Bougy	158
Bully	179
Caine (la)	120
Curcy	769

Suite du CANTON D'ÉVRECY.

Communes.	Population.
Esquay-Notre-Dame	343
Eterville	245
Evrecy	839
Feuguerolles-sur-Orne	375
Fontaine-Etoupefour	662
Gavrus	175
Goupillières	201
Hamars	841
Honorine-du-Fay (S.e)	728
Maizet	295
Maltot	347
Martin-de-Sallen (S.)	1226
Montigny	204
Neuilly-le-Malherbe	261
Ouffières	374
Préaux	280
Tourville	314
Trois-Monts	576
Vacognes	253
Verson	1280
Vieux	575

CANTON DE TILLY-SUR-SEULLES.

26 *comm.* — 14,008 *hab.*

Communes.	Population.
Audrieu	794
Authie	475
Bretteville-l'Orgueilleuse	944
Bretteville-sur-Bordel	81
Brouay	407
Carcagny	557
Carpiquet	863
Cheux	1009
Cristot	464
Croix-Grand-Tonne (S.e)	540
Ducy-Sainte-Marguerite	276
Fontenay-le-Pesnel	833
Grainville-sur-Odon	454
Juvigny	127
Loucelles	237
Manvieu (S.)	869
Mesnil Patry (le)	296
Mondrainville	235

Suite du CANTON DE TILLY-SUR-SEULLES.

Communes.	Population.
Mouen.	496
Norrey.	345
Pulot.	454
Rots.	1389
Tessel.	237
Tilly-sur-Seulles.	1030
Vaast (S.).	254
Vendes.	342

CANTON DE TROARN.

32 *comm.* — 13,083 *hab.*

Communes.	Population.
Amfréville.	564
Argences.	1574
Banneville-la-Campagne.	167
Bavent.	968
Bréville.	319
Bures.	312
Cabourg.	276
Cagny.	484
Canteloup.	152
Cléville.	583
Colombelles.	297
Cuverville.	150
Démouville.	463
Emiéville.	196
Escoville.	332
Giberville.	301
Gonneville-sur-Merville.	507
Hérouvillette.	497
Janville.	319
Merville.	310
Ouen-du-Mesnil-Oger (S.).	279
Pair (S.).	142
Petiville.	212
Pierre-du-Jonquet (S.).	196

Suite du CANTON DE TROARN.

Communes.	Population.
Ranville.	682
Robehomme.	314
Sallenelles.	357
Sannerville.	525
Touffréville.	247
Troarn.	892
Varaville.	254
Vimont.	212

CANTON DE VILLERS-BOCAGE.

23 *comm.* — 11,607 *hab.*

Communes.	Population.
Aiguan-le-Malherbe (S.)	234
Amayé-sur-Seulles.	447
Banneville-sur-Ajon.	441
Bonnemaison.	639
Campandré.	260
Courvaudon.	622
Epinay-sur-Odon.	972
Landes.	449
Locheur (le).	373
Longvillers.	533
Louet-sur-Seulles (S.).	271
Maisoncelles-Pellevey.	431
Maisoncelles-sur-Ajon.	250
Mesnil-au-Grain.	221
Missy.	562
Monts-en-Bessin.	628
Noyers.	945
Parfouru-sur-Odon.	162
Tournay.	635
Tracy-Bocage.	509
Valcongrain.	66
Villers-Bocage.	1178
Villy-Bocage.	779

ARRONDISSEMENT DE FALAISE : 5 cant. — 125 comm. — 62,349 h.

CANTON DE BRETTEVILLE-SUR-LAIZE.

34 *comm.* — 13,969 *hab.*

Communes.	Population.
Barbery.	647
Boulon.	593

Suite du CANTON DE BRETTEV.-SUR-L.

Communes.	Population.
Bray-en-Cinglais.	148
Bray-la-Campagne.	135
Bretteville-le-Rabet.	220

Communes.	Population.
Suite du CANTON DE BRETTEV.-SUR-L.	
Bretteville-sur-Laize.	876
Bût-sur-Rouvres (le).	133
Cauvicourt.	416
Cintheaux.	193
Condé-sur-Laizon.	423
Estrées-la-Campagne.	418
Fierville-la-Campagné.	229
Fontaine-le-Pin.	267
Fresney-le-Puceux	1027
Fresney-le-Vieux.	303
Germain-le-Vasson (S.).	441
Gouvix.	495
Grainville-la-Campagne.	174
Grimbosq.	410
Ifs-sur-Laizon.	158
Laurent-de-Condel (S.).	518
Magny-la-Campagne.	561
Maizières.	623
Mesnil-Touffrey (le).	117
Moulines.	334
Moutiers-en-Cinglais (les).	439
Mutrécy.	404
Ouilly-le-Tesson.	761
Quilly.	171
Rouvres.	333
Soignolles.	131
Sylvain (S.).	877
Urville.	680
V.-Fumé et Quatre-Puits.	319
CANTON DE COULIBOEUF.	
27 comm. — 9,665 hab.	
Ailly.	154
Barou.	212
Beaumais.	682
Bernières-sur-Dives.	223
Suite du CANTON DE COULIBOEUF.	
Couliboeuf.	(1)142
Courcy.	369
Crocy.	782
Epaney.	685
Ernes.	560
Escures.	157
Favières.	155
Fourches.	427
Grisy.	147
Jort.	430
Louvagny.	131
Marais-la-Chapelle (le).	365
Moutiers-en-Auge (les).	386
Morières.	133
Morteaux.	536
Norrey.	319
Olendon.	259
Perrières.	403
Quentin-Tassilly (S.).	293
Sassy.	508
Vandœuvre.	342
Vicques.	184
Vignats.	681
CANTON DE FALAISE (1.re division).	
9 comm. — 9,700 hab.	
Damblainville.	464
Eraines.	329
Falaise (1.re section).	6081
Fresné-la-Mère.	732
Hoguette (la).	641
Ners.	135
Pertheville.	320
Versainville.	501
Villy.	497

(1) Ce chiffre, quoique donné officiellement par l'administration, est évidemment inexact; dans les recensements précédents, la population de *Couliboeuf* était portée à 402 individus.

Communes.	Population.	Communes.	Population.
CANTON DE FALAISE (2.e division).		CANTON D'HARCOURT.	
(1) 27 *comm.* — 14,109 *hab.*		28 *comm.* — 14,966 *hab.*	
Aubigny.	367	Acqueville.	466
Bonœuil.	305	Angoville.	154
Bons.	254	Benin (S.).	188
Cordey.	203	Bô (le).	394
Détroit (le).	282	Caumont.	132
Falaise (2.e section).	3500	Cauville.	483
Fourneaux.	277	Cesny-en-Cinglais.	641
Germain-Langot (S.).	591	Clécy.	2130
Iles-Bardel (les).	345	Combray.	402
Leffard.	264	Cossesseville.	328
Loges-Saulces (les).	399	Croisilles.	790
Martigny.	391	Culey-le-Patry.	655
Martin-du-Bût (S.).	429	Denis-de-Meré (S.)	960
Mesnil-Villement.	545	Donnay.	332
Noron.	898	Esson.	489
Ouilly-le-Basset.	809	Espins.	293
Pierre-Canivet (S.).	300	*Harcourt.*	1005
Pierre-du-Bût (S.).	434	Lambert (S.).	807
Pierrefitte.	637	Marc-d'Ouilly (S.).	883
Pierrepont.	218	Martainville.	204
Pôtigny.	380	Meslay.	385
Rapilly.	203	Omer (S.).	510
Soulangy.	301	Placy.	244
Soumont.	351	Pommeraye (la).	153
Tréperel.	287	Remy (S.).	671
Ussy.	753	Tournebû.	514
Vigor-de-Mieux (S.).	168	Vey (le).	236
Villers-Canivet.	721	Villette (la).	607

Arrondissement de Lisieux : 6 cant. — 131 comm. — 68,716 h.

CANTON DE LISIEUX (1.re division).		*Suite du* CANTON DE LISIEUX (1re div.).	
17 *comm.* — 14,135 *hab.*		Fauguernon.	376
Beuvillers.	262	Firfol.	243
Courtonne-la-Meurdrac.	902	Fumichon.	433

(1) La commune de Falaise a déjà été comprise dans la 1.re division.

Communes.	Population.
Suite du CANTON DE LISIEUX (1re div.).	
Glos.	779
Hermival-les-Vaux.	724
Hostellerie (l').	281
Hippol.-de-Canteloup (S.).	306
Lisieux (1re section).	4914
Marolles.	903
Mesnil-Guillaume (le).	436
Moyaux.	1360
Ouilly-du-Houlley.	538
Ouilly-l'Union *ou* le V.te.	405
Pin (le).	923
Roques.	350
CANTON DE LISIEUX (2.e division). (1) 15 *comm.* — 13,062 *hab.*	
Bossière (la).	84
Désir (S.).	1350
Germain-de-Livet (S.).	697
Houblonnière (la).	315
Jacques (S.).	1709
Jean-de-Livet (S.).	256
Lessard et le Chêne.	322
Lisieux (2.e section).	5363
Martin-de-la-Lieue (S.).	389
Mesnil-Eudes (le).	346
Mesnil-Simon (le).	300
Monceaux (les).	[illegible]
Motte (la).	140
Pierre-des-Ifs (S.).	181
Pré-d'Auge (le).	841
Prêtreville.	672
CANTON DE LIVAROT. 23 *comm.* — 10,340 *hab.*	
Auquainville.	547
Autels-Saint-Basile (les).	175
Bellou.	488
Suite du CANTON DE LIVAROT.	
Brevière (la).	216
Chapelle-Hautegrue (la).	109
Cheffreville.	372
Fervaques.	1146
Foy-de-Montgommery (S.).	210
Germ.-de-Montgomm. (S.).	430
Heurtevent.	360
Lisores.	692
Livarot.	1162
Marguerite-des-Loges (S.).	488
Mesnil-Bacley (le).	204
Mesnil-Durand (le).	504
Mesnil-Germain (le).	429
Michel-de-Livet (S.).	309
Moutiers-Hubert (les).	259
Martin-du-Mesnil-Oury (S.).	169
Notre-Dame-de-Courson.	1196
Ouen-le-Houx (S.).	315
Tonnencourt.	172
Tortisambert.	319
CANTON DE MÉZIDON. 30 *comm.* — 8,202 *hab.*	
Aubin-sur-Algot (S.).	503
Authieux-Papillon (les).	178
Biéville-en-Auge.	224
Bissières.	203
Breuil (le).	236
Canon.	101
Castillon.	355
Coupesarte.	114
Crespin (S.).	146
Crèvecœur.	324
Croissanville.	243
Doux-Marais.	71
Ecajeul.	354
Grandchamp.	186

(1) La commune de Lisieux a été comptée dans le canton précédent.

Communes.	Population.
Suite du canton de Mézidon.	
Julien-le-Faucon (S.).	335
Laurent-du-Mont (S.).	221
Lécaude.	377
Loup-de-Fribois (S.).	164
Maclou (S.).	70
Magny-le-Freule.	471
Marie-aux-Anglais (S.e)	119
Méry-Corbon.	879
Mesnil-Mauger (le).	433
Mézidon.	490
Mouteille.	170
Notre-Dame-de-Livaye.	174
Pair-du-Mont (S.).	255
Percy-en-Auge.	277
Querville.	88
Quetiéville.	352

Canton d'Orbec.

22 *comm.* — 13,963 *hab.*

Communes.	Population.
Cernay.	259
Cerqueux.	263
Chapelle-Yvon (la).	535
Cordebugle.	343
Courtonne-la-Ville.	987
Cressonnière (la).	253
Croupte (la).	307
Cyr-du-Ronceray (S.).	443
Denis-de-Mailloc (S.).	228
Familly.	350
Folletière-Abenon (la).	408
Friardel.	361
Julien-de-Mailloc (S.).	607
Martin-de-Bienfaite (S.).	634
Martin-de-Mailloc (S.).	795
Suite du canton d'Orbec.	
Meulles.	1180
Orbec.	3209
Paul de-Courtonne (S.).	395
Pierre-de-Mailloc (S.).	747
Préaux.	132
Tordouet.	1142
Vespière (la).	385

Canton de S.-Pierre-sur-Dives.

24 *comm.* — 9,114 *hab.*

Communes.	Population.
Ammeville.	309
Berville.	202
Boissey.	445
Bretteville-sur-Dives.	178
Carel.	131
Donville.	260
Ecots.	284
Garnetot.	173
George-en-Auge (S.).	335
Grandmesnil.	275
Hiéville.	250
Lieurey.	279
Marguerite-de-Viette (S.e)	828
Martin-de-Fresnay (S.).	372
Mittois.	209
Montpinçon.	400
Montviette.	528
Notre-Dame-de-Fresnay.	304
Ouville-la-Bien-Tournée.	306
Pierre-sur-Dives (S.).	1711
Thiéville.	196
Tôtes.	185
Vaudeloges.	460
Vieux-Pont.	494

Arrondiss. de Pont-l'Év. : 5 cant. — 118 comm. — 57,326 h.

Canton de Blangy.

21 *comm.* — 10,443 *hab.*

Communes.	Population.
Authieux-sur-Calonne (les).	574
Blangy.	947
Suite du canton de Blangy.	
Bonneville-la-Louvet.	1370
Breuil (le).	545
Brévedent (le).	247

Communes.	Population.
Suite du CANTON DE BLANGY.	
Coquainvilliers.	605
Faulq (le).	346
Fierville.	138
Hébertot (S.-André-d'). .	902
Hébertot (S.-Benoît-d'). .	496
Julien-sur-Calonne (S.). .	313
Launay-sur-Calonne. . .	306
Manerbe.	905
Manneville-la-Pipard. . .	401
Mesnil-sur-Blangy (le). .	412
Norolles.	303
Parcs-Fontaines (les). .	132
Philbert-des-Champs (S.). .	680
Pierrefitte.	313
Torquesne (le).	317
Vieux-Bourg (le). . . .	196
CANTON DE CAMBREMER.	
31 *comm.* — 8,214 *hab.*	
Aubin-Lébisay (S.). . .	309
Authieux-sur-Corbon (les)	86
Auvillars.	434
Beaufour.	271
Beuvron-en-Auge. . . .	478
Bonnebosq.	974
Brocotte.	126
Cambremer.	1252
Chapelle-Hainfray (la). .	118
Clermont.	87
Corbon.	125
Druval.	211
Estrées (Notre-Dame-d').	372
Eugène (S.).	153
Formentin.	307
Fournet (le).	123
Gerrôts.	96
Gilles-de-Livet (S.). . .	58
Grandouet.	174
Groisilliers (les). . . .	33
Ham (le).	138
Hotot.	454

Communes.	Population.
Suite du CANTON DE CAMBREMER.	
Léaupartie.	213
Montreuil.	139
Ouen-le-Pin (S.).	322
Pontfol.	166
Repentigny.	147
Roque-Baignard (la). . .	322
Rumesnil.	139
Valsemé.	259
Victot.	128
CANTON DE DOZULÉ.	
29 *comm.* — 9,903 *hab.*	
Angerville.	252
Annebault.	454
Auberville.	221
Basseneville.	425
Beuzeval.	310
Blonville.	320
Bourgeauville.	362
Branville.	221
Brucourt.	156
Clair-de-Basseneville (S).	336
Cresseveulle.	359
Cricqueville.	256
Danestal.	458
Dives.	589
Douville	350
Dozulé.	729
Glanville.	367
Gonneville-sur-Dives. .	581
Grangues.	360
Heuland.	244
Jouin (S.).	358
Léger-Dubosq (S.). . .	335
Periers.	121
Pierre-Azif (S.). . . .	424
Putot.	273
Samson (S.).	206
Vaast (S).	146
Vauville-la-Haute. . . .	233
Villers-sur-Mer.	457

Communes.	Population.	Communes.	Population.
CANTON D'HONFLEUR.		*Suite du* **CANTON DE PONT-L'ÉVÊQUE.**	
14 *comm.* — 16,071 *hab.*		Bénerville.	126
Ablon.	901	Bonneville-sur-Touques.	433
Barneville.	303	Canapville.	234
Cricquebœuf.	121	Clarbec.	661
Equemauville.	527	Coudray.	232
Fourneville.	500	Deauville	107
Gatien (S.).	1052	Drubec.	263
Genneville.	813	Englesqueville.	226
Gonneville-sur-Honfleur.	775	Etienne-la-Thillaye (S.).	585
Honfleur.	8888	Hennequeville.	585
Rivière-Saint-Sauveur (la).	684	Hymer (S.).	728
Pennedepie.	372	Martin-aux-Chartrains (S.).	276
Quetteville.	655	Melaine (S.).	273
Theil (le).	278	*Pont-l'Evêque.*	2118
Vasouy.	202	Reux.	373
		Surville.	256
CANTON DE PONT-L'ÉVÊQUE.		Touques.	1122
23 *comm.* — 12,695 *hab.*		Tourgéville.	394
		Tourville.	305
Arnoult (S.).	121	Trouville.	1464
Beaumont.	892	Villerville.	890

ARRONDISSEMENT DE VIRE : 6 cant. — 97 comm. — 90,395 h.

CANTON D'AUNAY.		*Suite du* **CANTON D'AUNAY.**	
19 *comm.* — 13,379 *hab.*		Ondefontaine.	778
Aunay.	1984	Pierre-du-Fresne (S.).	363
Bauquay.	334	Plessis-Grimoult (le).	875
Bigne (la).	327	Roucamp.	402
Brémoy.	548	**CANTON DU BÉNY BOCAGE.**	
Cahagnes.	1904	21 *comm.* — 14,375 *hab.*	
Coulvain.	505		
Dampierre.	557	Arclais.	135
Danvou.	378	Beaulieu.	226
Ferrière-au-Doyen (la).	200	*Bény-Bocage (le).*	836
Ferrière-Duval (la).	180	Bures.	406
George-d'Aunay (S.).	1625	Campeaux.	827
Jean-des-Essartiers (S.).	503	Carville.	712
Jurques.	905	Denis-Maisoncelles (S.).	289
Loges (les).	341	Etouvy.	189
Mesnil-Auzouf.	676	Ferrière-Harang (la).	894

Communes.	Population.
Suite du CANTON DU BÉNY-BOCAGE.	
Graverie (la).	924
Malloué.	106
Marie-Laumont (S.te) .	1320
Martin-des-Besaces (S.).	1530
Martin-Don (S.).	578
Montamy.	242
Montbertrand.	536
Montchauvet.	1037
Ouen-des-Besaces (S.). .	731
Pierre-Tarrentaine (S.).	708
Reculey (le).	325
Tourneur (le).	1832
CANTON DE CONDÉ-SUR-NOIREAU.	
11 *comm.* — 13,713 *hab.*	
Chapelle-Engerbold (la).	402
Condé-sur-Noireau . .	5562
Germain-du-Crioult (S.).	1521
Jean-le-Blanc (S.). . .	1311
Lassy.	1264
Lénault.	522
Périgny.	208
Pierre-la-Vieille (S.). .	1819
Pontécoulant.	154
Proussy.	916
Vigor-des-Meserets (S.).	834
CANTON DE SAINT-SEVER.	
21 *comm.* — 16,592 *hab.*	
Annebec.	421
Aubin-des-Bois (S.). . .	594
Beaumesnil.	378
Boisbenâtre.	187
Campagnolles.	875
Champ-du-Boult. . . .	1719
Clinchamps.	1654
Courson.	1502
Fontenermont.	359
Gast (le).	979
Landelles et Coupigny. .	1641
Mesnil-Benoît (le). . . .	126
Suite du CANTON DE SAINT-SEVER.	
Marie-Outre-l'Eau (S.te). .	414
Mesnil Benoît (le). . .	126
Mesnil-Caussois (le). . .	450
Mesnil-Robert (le). . .	279
Pleines-Œuvres.	409
Pont-Bellenger.	267
Pont-Farcy.	909
Sever (S.).	1653
Sept-Frères.	784
CANTON DE VASSY.	
14 *comm.* — 13,198 *hab.*	
Bernières-le-Patry. . . .	1423
Burcy.	668
Chênedollé.	452
Désert (le).	252
Estry.	926
Mont-Champ-le-Grand. .	1049
Mont-Champ-le-Petit *ou* Charles-de-Percy (S.).	469
Pierres.	720
Presles.	664
Roque (la).	309
Rully.	863
Theil (le).	860
Vassy.	3243
Viessoix.	1302
CANTON DE VIRE.	
11 *comm.* — 19,138 *hab.*	
Coulonces.	1145
Lande-Vaumont (la). .	268
Maisoncelles la-Jourdan. .	839
Neuville.	934
Roullours.	936
Tallevende-le-Grand. . .	3294
Tallevende-le-Petit. . .	873
Trutemer-le-Grand. . .	1178
Trutemer-le-Petit. . . .	442
Vaudry.	1409
Vire.	8043

DÉPARTEMENT DE L'EURE.

5 arrond.—36 cantons.—798 comm.—424,333 hab.

N. B. Depuis le dernier recensement, une seule commune a été supprimée dans le canton des Andelys, et réunie à Ecouis, qui était chef-lieu de canton; mais le chef-lieu a été transféré à Fleury-sur-Andelle. D'autre part, une commune de 85 hab., distraite du département de l'Orne, a été annexée au canton de Broglie. Enfin, une troisième commune a passé du canton de Neubourg dans celui de Louviers.

Arrondissement des Andelys: 6 cant.—134 comm.—64,337 h.

Communes.	Population.	Communes.	Population.
CANTON DES ANDELYS.		CANTON D'ÉCOS.	
19 *comm.* — 12,093 *hab.*		29 *comm.* — 10,069 *hab.*	
Andelys (les).	5168	Baudemont.	117
Boisemont.	642	Berthenouville.	220
Bouafles.	316	Bois-Jérôme.	380
Corny.	230	Bosc-Roger (le).	130
Courcelles-sur-Seine.	265	Bus-Saint-Remy.	239
Cuverville.	315	Cahaignes.	355
Daubeuf.	415	Cantiers.	180
Fresne-l'Archevêque.	493	Chapelle-Saint-Ouen.	154
Guiseniers.	550	Château-sur-Epte.	152
Harquency.	280	Civières.	325
Hennezis.	729	Dampsmesnil.	314
Heuqueville.	358	*Ecos.*	401
Notre-Dame-de-l'Ile.	754	Fontenay.	325
Port-Mort.	680	Forêt-la-Folie.	660
Roquette (la).	204	Fourges.	410
Suzay.	310	Fours.	227
Thuit (le).	180	Gasny.	1124
Travailles.	26	Geneviève-les-Gasny (S.e).	184
Vezillon.	178	Giverny.	396

Suite du CANTON D'ÉCOS.

Communes.	Population.
Guitry.	342
Haricourt.	148
Heubécourt.	418
Mézières.	580
Molincourt.	44
Panilleuse.	347
Pressagny-l'Orgueilleux.	419
Tilly.	416
Tourny.	1001
Valcorbon.	61

CANTON DE FLEURY-SUR-ANDELLE.

28 *comm.* — 11,787 *hab.*

Communes.	Population.
Amfreville-les-Champs.	342
Amfreville-sur-les-Monts.	365
Bacqueville.	582
Bourg-Beaudouin.	810
Charleval.	909
Cressenville.	219
Douville.	326
Ecouis.	947
Fayel (le).	164
Fleury-sur-Andelle.	520
Flipou.	262
Gaillard-Bois.	272
Gournets.	220
Grainville.	409
Houville.	170
Lettegnives.	236
Marconville.	108
Menesqueville	257
Mesnil-Verclives.	550
N.-D.-de-Pont-S.-Pierre (S.).	754
Perrier-sur-Andelle.	561
Perruel.	295
Radepont.	673
Renneville.	257
Romilly.	1015
Senneville.	257
Vandrimare.	158
Villerets.	149

CANTON D'ÉTRÉPAGNY.

24 *comm.* — 10,069 *hab.*

Communes.	Population.
Coudray.	402
Doudeauville.	301
Etrépagny.	1368
Farceaux.	230
Flumesnil.	167
Gamaches.	345
Hacqueville	480
Heudicourt.	745
Londe (la).	70
Longchamps.	773
Marie-des-Champs (S.e).	156
Morgny.	1025
Moulaines.	364
Neuve-Grange (la).	340
Neuville-sous-Farceaux.	69
Nojon-le-Sec.	406
Provemont.	118
Puchay.	998
Richeville.	323
Saussay-la-Vache.	358
Thil (le).	376
Thilliers-en-Vexin (les).	241
Vatimesnil.	163
Villers-en-Vexin.	251

CANTON DE GISORS.

21 *comm.* — 11,119 *hab.*

Communes.	Population.
Amécourt.	260
Authevernes.	297
Bazincourt	468
Bernouville.	201
Bezu-le-Long.	475
Bouchevilliers.	155
Chauvincourt.	234
Dangu.	552
Denis-le-Ferment (S.).	527
Eloi (S.).	358
Gisors.	3533
Guerny.	237
Hébécourt.	530

Communes.	Population.
Suite du CANTON DE GISORS.	
Mainneville.	516
Martagny.	416
Mesnil-sous-Vienne.	285
Neaufles.	914
Noyers.	228
Paer (S.).	139
Sancourt.	172
Vesly.	630

CANTON DE LYONS-LA-FORÊT.

18 *comm.* — 9,200 *hab.*

Communes.	Population.
Beauficel.	592
Bezu-la-Forêt.	640
Bosquentin.	424
Fleury-la-Forêt.	[illegible]
Hogues (les).	784
Lilly.	259
Lisors.	529
Lorleau.	495
Lyons-la-Forêt.	1650
Rosay.	882
Touffreville.	437
Tronquay (le).	1325
Vascœuil.	307

ARRONDISSEMENT DE BERNAY : 6 cant. — 140 comm. — 82,913 h.

CANTON DE BEAUMESNIL.

21 *comm.* — 9,374 *hab.*

Communes.	Population.
Ajou.	560
Aubin-des-Hayes (S.).	343
Aubin-le-Guichard (S.).	700
Barre (la)	1062
Bosc-Renoult (le).	508
Beaumesnil.	451
Epinay.	594
Gisay.	693
Gouttières.	441
Granchain.	342
Jonquerets (les).	504
Landepereuse.	385
Livet-en-Ouche.	148
Marguerite-en-Ouche (S.te).	222
Noyer (le).	596
Pierre-du-Mesnil (S.).	483
Pierre-Ronde.	132
Roussière (la).	346
Thevray.	665
Tilleul-en-Ouche.	93
Val-du-Theil (le).	106

CANTON DE BEAUMONT-LE-ROGER.

25 *comm.* — 15,028 *hab.*

Communes.	Population.
Barcq.	825
Barquet.	531
Beaumont-le-Roger.	2515
Beaumontel.	679
Berville.	206
Bougy.	131
Bray.	482
Cambon.	979
Ecardenville.	871
Fontaine-la-Soret.	839
Goupillières.	1308
Grosley.	614
Houssaye (la).	237
Launay.	252
Nassandres.	617
Opportune-du-Bosc (S.te).	308
Opport.-la-Camp.e (S.te).	298
Perriers.	408
Plessis-Mahiet (le).	239
Puthenaye (la).	144
Romilly-près-Bougy.	312

Communes.	Population.	Communes.	Population.
Suite du CANTON DE BEAUMONT-LE-R.		*Suite du* CANTON DE BRIONNE.	
Rouge-Perriers	506	Harcourt	1339
Thibouville	867	Hecmanville	313
Tilleul-Dame-Agnès (le)	267	Livet-sur-Authou	360
Tilleul-Othon (le)	522	Malleville-sur-le-Bec	507
CANTON DE BERNAY.		Morsan	405
20 *comm.* — 16,043 *hab.*		Neuville-du-Bosc	789
Aubin-le-Vertueux (S.)	881	Neuville-sur-Authou	554
Bernay	6605	Notre-Dame-d'Epine	284
Camfleur-Courcelles	191	Paul-de-Fourques (S.)	421
Caorches	247	Pierre-de-Salerne (S.)	475
Carsix	683	Victor-d'Epine (S.)	1017
Clair-d'Arcey (S.)	662	CANTON DE BROGLIE.	
Corneville	231	27 *comm.* — 11,767 *hab.*	
Courbépine	860	Aignan-de-Cernières (S.)	365
Fontaine-l'Abbé	377	Aquilin-d'Augerons (S.)	268
Léger-du-Boscdel (S.)	438	Aubin-du-Thenney (S.)	1097
Malouy	296	Bosc-Morel (le)	235
Martin-du-Tilleul (S.)	225	*Broglie*	1007
Menneval	609	Capelles-les-Grands	979
N.-D.-du-Bosc-l'Abbé (S.)	418	Chamblac	514
Plainville	360	Chapelle-Gautier (la)	495
Plasnes	1069	Denis-d'Augerons (S.)	208
Rotes	182	Essarts (les)	85
Serquigny	809	Ferrière-Saint-Hilaire	599
Valailles	433	Goulafrière	431
Victor-de-Chrétienville (S.)	531	Grand-Camp	499
CANTON DE BRIONNE.		Hamel (Notre-Dame-du)	894
23 *comm.* — 15,478 *hab.*		Jean-du-Thenney (S.)	457
Aclou	404	Laurent-des-Grès (S.)	216
Bec-Hellouin (le)	745	Laurent-du-Tencement (S.)	133
Berthouville	795	Martin-de-Cernières (S.)	321
Boisney	655	Mélicourt	227
Bosrobert	1550	Mesnil-Rousset	142
Bretigny	345	Montreuil-l'Argillé	842
Brionne	2645	Pierre-de-Cernières (S.)	301
Calleville	645	Quentin-des-Iles (S.)	223
Cyr-de-Salerne (S.)	704	Réville	250
Eloi-de-Fourques (S.)	728	Trinité-du-Mt-Josselin (la)	174
Franqueville	326	Verneuse	597
Haye-de-Calleville (la)	472	Vincent-la-Rivière (S.)	217

CANTON DE THIBERVILLE.

24 *comm.* — 15,223 *hab.*

Communes.	Population.
Aubin-de-Scellon (S.).	1419
Barville.	287
Bazoques.	371
Boissy-de-Lamberville.	775
Bournainville.	451
Chapelle-Hareng (la).	434
Duranville.	306
Drucourt.	1304
Faverolles-les-Marres.	270
Favril (le).	602
Folleville.	685

Suite du CANTON DE THIBERVILLE.

Communes.	Population.
Fontaine-la-Louvet.	746
Fontenelles.	78
Germain-la-Campagne (S.).	1433
Giverville.	773
Heudreville.	483
Léger-de-Glatigny (S.).	95
Mards-de-Fresne (S.).	804
Piencourt.	564
Places (les).	232
Planquay (le).	498
Theil-Nolent (le).	528
Thiberville.	1283
Vincent-du-Boulay (S.)	802

ARRONDISSEMENT D'EVREUX : 11 cant.—263 comm.—118,397 h.

CANTON DE SAINT-ANDRÉ.

38 *comm.* — 12,976 *hab.*

Communes.	Population.
André (S.).	1202
Authieux (les).	156
Bailleul.	175
Bois-Leroi.	575
Boissière (la).	249
Boussey.	152
Bretagnolles.	221
Champigny.	295
Chavigny.	361
Cissey.	168
Coudres.	607
Couture (la).	396
Croth.	384
Epieds.	412
Ezy.	860
Forêt-du-Parc (la).	272
Foucrainville.	108
Fresney.	262
Futelaye (la).	139
Garencières.	306
Garennes.	600
Germain-de-Fresney (S.).	232
Gratheuil.	87

Suite du CANTON DE SAINT-ANDRÉ.

Communes.	Population.
Grosœuvre.	332
Ivry-la-Bataille.	914
Jumelles.	191
Laurent-des-Bois (S.).	208
Lhabit (le).	266
Lignerolles.	213
Marcilly-sur-Eure.	796
Mouettes.	455
Mousseaux près S.-André.	237
Neuville près S.-André.	206
Neuvillette (la)	61
Prey.	274
Quessigny.	138
Serez.	179
Val-David (le).	206

CANTON DE BRETEUIL.

14 *comm.* — 12,235 *hab.*

Communes.	Population.
Baux-de-Breteuil.	1621
Bémécourt.	838
Breteuil.	2049
Chesne (le).	702
Cintray.	618
Condé-sur-Iton.	1133

Suite du CANTON DE BRETEUIL.

Communes.	Population.
Dame-Marie.	191
Denis-du-Béhélan (S.).	206
Francheville.	1693
Guernanville.	302
Gueroulde (la).	1202
Marguerite-de-l'Autel (S.^e).	1097
Nicolas-d'Attez (S.).	232
Ouen-d'Attez (S.).	351

CANTON DE CONCHES.

28 *comm.* — 12,089 *hab.*

Communes.	Population.
Beaubray.	649
Bonneville (la).	439
Burey.	107
Champ-Dollent.	75
Collaudres.	227
Conches.	2056
Croisille (la).	178
Elier (S.).	118
Emanville.	664
Faverolles.	222
Ferrière-Haut-Clocher.	437
Ferrière-sur-Rille.	604
Fidelaire (le).	1650
Fresne (le).	374
Gaudreville-la-Rivière.	263
Glisolles.	297
Gouberge (la).	34
Louversey.	347
Marthe (S.^e).	562
Mesnil-Hardray.	207
Nagel.	154
Nogent-le-Sec.	387
Ormes.	436
Orvaux.	193
Portes.	282
Quincarnon.	156
Sébécourt.	648
Séez-Mesnil.	329

CANTON DE DAMVILLE.

26 *comm.* — 6,630 *hab.*

Communes.	Population.
Anthenay.	159
Avrilly.	171
Blandey.	149
Boissy-sur-Damville.	416
Champ-Dominel.	78
Chanteloup.	122
Corneuil.	372
Coulonges.	319
Creton.	430
Damville.	804
Essarts (les).	477
Gouville.	314
Granvilliers.	327
Hellenvilliers.	272
Hosmes (l').	198
Manthelon.	294
Minières (les).	166
Morainville-sur-Damville.	252
Nuisement (le).	58
Roman.	230
Roncenay (le).	45
Sacq.	227
Sogne (la).	94
Thomer.	336
Villalet.	187
Villez-sur-Damville.	141

CANTON D'ÉVREUX (NORD).

29 *comm.* — 16,676 *hab.*

Communes.	Population.
Aviron.	194
Bacquepuis.	197
Bernienville.	190
Bois-Hubert (le).	67
Bois-Normand (le).	34
Boulay-Morin (le).	286
Brosville.	438
Colombe (S.^e).	708
Dardez.	87
Emalleville.	156

Communes.	Population.
Suite du CANTON D'ÉVREUX (NORD)	
Evreux.	9963
Gauville-la-Campagne.	167
Germain des-Angles (S.)	187
Graveron.	39
Gravigny.	583
Irreville	225
Martin-la-Campagne (S.).	100
Melain-la-Campagne (S.).	110
Mesnil-Fuguet.	97
Normanville.	287
Parville	152
Pithienville.	66
Quittebeuf.	649
Reuilly.	334
Sacquenville.	418
Semerville.	88
Thilleul-Lambert.	311
Tournedos.	234
Tourneville.	211
CANTON D'ÉVREUX (SUD).	
25 *comm.* — 7,244 *hab.*	
Angerville-la-Campagne.	159
Arnières.	461
Aubin-du-Vieil-Evreux (S.).	169
Aulnay.	205
Baux-Sainte-Croix.	472
Bereugeville-la-Rivière.	124
Caugé.	398
Clasville.	524
Fauville.	91
Fontaine-sous-Jouy.	674
Gauciel.	240
Guichainville.	420
Huest.	200
Jouy-sur-Eure.	502
Luc (S.).	125
Miserey.	321
Morsent.	121
Neuville-près-Claville.	181
Plessis-Grohan (le).	479
Sassey.	110

Communes.	Population.
Suite du CANTON D'ÉVREUX (SUD).	
Sébastn-du-Boisgencelin (S.)	140
Trinité (la).	77
Ventes (les).	686
Vieil-Evreux (le).	141
Vigor (S.).	224
CANTON DE NONANCOURT.	
15 *comm.* — 9,215 *hab.*	
Acon.	660
Breux.	536
Courdemanche.	376
Droisy.	410
George-sur-Eure (S.).	622
Germain-sur-Avre (S.)	640
Illiers-l'Evêque.	781
Louye.	260
Madeleine-de-Nonancourt.	952
Marcilly-la-Campagne.	1174
Mesnil-sur-l'Estrée.	456
Moisville.	252
Muzy.	569
Nonancourt.	1345
Panlatte.	182
CANTON DE PACY-SUR-EURE.	
30 *comm.* — 8,756 *hab.*	
Aigleville.	130
Aquilin-de-Pacy (S.).	390
Boisset-les-Prévanches.	275
Boncourt.	156
Boscroger-sur-Eure.	44
Breuilpont.	458
Bueil.	304
Caillouet.	168
Chaignes.	228
Chanu.	139
Chéron (S.).	114
Cierrey	196
Croisy.	291
Frains.	250
Gadencourt.	235

Communes.	Population.
Suite du CANTON DE PACY-SUR-EURE.	
Hardencourt	254
Hécourt	245
Heurgeville	69
Lorey	186
Martainville-du-Cormier	479
Menilles	1008
Merey	219
Neuilly	199
Neuville-des-Vaux	103
Orgeville	127
Pacy-sur-Eure	1387
Plessis-Hébert (le)	188
Vaux-sur-Eure	208
Villegats	243
Villiers-en-Désœuvre	463
CANTON DE RUGLES. 25 *comm.* — 12,136 *hab.*	
Ambenay	902
Antonin-de-Sommaire (S.)	415
Auvergny	125
Bois-Arnault	1157
Bois-Anzeray	195
Bois-Maillard	94
Bois-Normand près Lyre	700
Bois-Nouvel	134
Bois-Penthou	116
Bottereaux (les)	349
Chaise-Dieu	535
Chambord	376
Champignolles	180
Cheronvilliers	880
Frétils (les)	182
Haye-Saint-Sylvestre	542
Juignettes	183
Marnières	115
Neaufles-sur-Rille	558
Neuve-Lyre (la)	802
Rugles	1990
Selle (la)	236
Theil (le)	383

Communes.	Population.
Suite du CANTON DE RUGLES.	
Vaux-sur-Rille	208
Vieille-Lyre	779
CANTON DE VERNEUIL. 18 *comm.* — 11,155 *hab.*	
Armentières	400
Bâlines	268
Barils (les)	304
Bourth	1667
Charnelles	212
Chennebrun	373
Christophe-sur-Avre (S.)	416
Courteilles	434
Gauville	73
Gournay	369
Grosbois	148
Longuelune	118
Mandres	314
Piseux	134
Pullay	384
Tillières-sur-Avre	1125
Verneuil	4178
Victor (S.)	148
CANTON DE VERNON. 15 *comm.* — 9,385 *hab.*	
Chambray	543
Chapelle-Genevray	162
Colombe-près-Vernon (S.e)	248
Douains	435
Heunière (la)	173
Houlbec-Cocherel	609
Just (S.)	299
Marcel (S.)	441
Mercey	83
Pierre-d'Autils (S.)	852
Réauville	212
Rouvray	80
Vernon	4888
Villez-sous-Bailleul	354
Vincent-des-Bois (S.)	106

Communes.	Population.
Arrondissement de Louviers : 5 cant. — 118 comm. — 68,942 h.	
Canton d'Amfreville-la-Campagne.	
26 comm. — 11,976 hab.	
Am.d-des-H.tes-Terres (S.).	447
Amfreville-la-Campagne.	745
Becthomas.	327
Cyr-la-Campagne (S.).	367
Didier-des-Bois (S.).	569
Fouqueville.	749
Germain-de-Pasquier (S.).	143
Gros-Theil (le).	1145
Harengère (la).	534
Haye-du-Theil (la).	386
Houlbec (le).	290
Litabeuf.	120
Mandeville.	323
Martin-la-Corneille (S.).	534
Meslin-du-Bosc (S.).	178
Nicolas-du-Bosc (S.).	441
Nicolas-du-Bosc-Asselin (S).	182
Ouen-de Pontcheuil (S.).	92
Pierre-des-Cercueils (S.).	434
Pierre-du-Bosguerard (S.).	456
Pyle (la).	304
Thuit-Anger.	420
Thuit-Signol.	1078
Thuit-Simer.	283
Tourville-la-Campagne.	923
Vraiville.	512
Canton de Gaillon.	
24 comm. — 12,352 hab.	
Ailly.	1289
Aubevoye.	473
Aubin-sur-Gaillon (S.).	1079
Autheuil.	380
Authouillet.	237
Barbe-sur-Gaillon (S.).	425
Bernières.	181
Cailly.	258
Champenard.	109
Suite du **canton de Gaillon.**	
Croix-Saint-Leufroy (la).	791
Ecardenville-sur-Eure.	403
Etienne sur-Bailleul (S.).	280
Fontaine-Bellenger.	437
Fontaine-Heudebourg.	280
Gaillon.	1143
Heudreville-sur-Eure.	787
Julien-de-la-Liègue (S.).	236
Muids.	823
Pierre-de-Bailleul (S.).	683
Pierre-la-Garenne (S.).	466
Tuosny.	398
Venables.	803
Villers-sur-le-Roule.	322
Vieux-Villez.	132
Canton de Louviers.	
22 comm. — 19,216 hab.	
Acquigny.	837
Amfreville-sur-Iton.	689
Andé.	435
Chap.lle-du-Bois-des-Faulx.	260
Crasville.	334
Damneville.	35
Etienne-du-Vauvray (S.).	495
Haye-le-Comte (la).	41
Haye-Malherbe (la).	1031
Heudebouville.	674
Hondouville.	574
Incarville.	327
Louviers.	9885
Mesnil-Jourdain.	356
Pierre-du-Vauvray (S.).	408
Pinterville.	464
Planches (les).	131
Quatremarre.	308
Surtauville.	345
Surville.	603
Vacherie (la).	517
Vironvay.	185

CANTON DE NEUBOURG.

26 *comm.* — 13,133 *hab.*

Communes.	Population.
Aubin-d'Ecrosville (S.). .	1005
Bérengeville-la-Campagne.	306
Canappeville.	898
Cesseville.	557
Crestot.	586
Criquebeuf-la-Campagne.	426
Crosville-la-Vieille. . .	522
Daubeuf-la-Campagne. .	392
Ecauville.	210
Ecquetot.	414
Epégard.	732
Epréville.	632
Fouguerolles.	301
Hectomarre.	283
Houetteville.	269
Iville.	636
Marbeuf.	558
Neubourg.	2118
Salle-Coquerel (la). . .	86
Tremblay (le).	358
Troncq (le).	328
Venon.	224
Villettes.	306
Villez-le-Neubourg. . .	453

Suite du **CANTON DE NEUBOURG.**

Communes.	Population.
Vitot.	421
Vitotel.	121

CANTON DE PONT-DE-L'ARCHE.

20 *comm.* — 12,265 *hab.*

Communes.	Population.
Alizay.	536
Connelles.	232
Criquebeuf-sur-Seine. .	1209
Cyr-du-Vaudreuil (S.). .	920
Damps (les).	261
Herqueville.	108
Igoville.	394
Léry.	1017
Manoir (le).	382
Martot.	198
Montaure.	1098
N.-Dame-du-Vaudreuil. .	934
Pierre-de-Liéroult (S.). .	194
Pitres.	999
Pont de-l'Arche.	1483
Porte-Joye.	298
Poses.	1417
Tostes.	157
Tournedos-sur-Seine. . .	213
Vatteville.	236

ARRONDISS. DE PONT-AUD. : 8 cant. — 143 comm. — 69,744 h.

CANTON DE BEUZEVILLE.

20 *comm.* — 12,327 *hab.*

Communes.	Population.
Berville-sur-Mer. . . .	469
Beuzeville	2735
Boulleville.	436
Carbec-Grestain. . . .	114
Conteville.	811
Equainville.	420
Fatouville.	663
Fiquefleur.	110
Fortmoville.	1204
Foulbec.	597

Suite du **CANTON DE BEUZEVILLE.**

Communes.	Population.
Lande (la).	486
Léger-sur-Bonneville (S.).	257
Maclou (S.).	580
Manneville-la-Raoult. . .	603
Martainville.	808
N.-Dame-du-Val-sur-Mer.	298
Pierre-du-Châtel (S.). .	381
Sulpice-de-Graimb.lle (S.).	248
Torp (le).	612
Vannecrocq.	403

Communes.	Population.
CANTON DE BOURG-THÉROUDE.	
24 *comm.* — 10,598 *hab.*	
Angoville.	151
Basville.	122
Berville-en-Romois.	455
Boisset-le-Châtel.	466
Bosbénard-Commin.	478
Bosbénard-Crescy.	310
Boscherville.	241
Bosc-Benoult.	332
Bosc-Royer.	2203
Bosnormand.	375
Bourg-Théroude.	740
Catelon.	197
Denis-des-Monts (S.).	373
Denis-du-Bosguerard (S.).	706
Épréville-en-Romois.	618
Flancourt.	434
Infreville.	632
Léger-du-Gennetey (S.).	173
Marcouville.	244
Ouen-de-la-Londe (S.).	440
Philbert-sur-Boissey (S.).	211
Theillement (le).	269
Thuit-Hébert.	238
Voiscreville.	190
CANTON DE CORMEILLES.	
15 *comm.* — 10,164 *hab.*	
Bailleul-la-Vallée.	565
Bois-Hellain (le).	436
Cauverville-en-Lieuvin.	262
Chapelle-Bayvel (la).	559
Chapelle-Becquet (la).	141
Cormeilles.	1331
Epaignes.	2317
Gervais-d'Asnières (S.).	408
Jean-d'Asnières (S.).	203
Jouveaux.	307
Morainville.	1067
Notre-Dame-de-Fresne.	367
Pierre-de-Cormeilles (S.).	1120
Suite du **CANTON DE CORMEILLES.**	
Siméon (S.).	417
Sylvestre-de-Cormeilles (S.)	669
CANTON DE S.-GEORGE-DU-VIÈVRE.	
14 *comm.* — 11,108 *hab.*	
Benoît-des-Ombres (S.).	275
Christophe-sur-Condé (S.).	909
Épréville-en-Lieuvin.	656
Etienne-Lallier (S.).	1168
George-du-Mesnil (S.).	476
George-du-Vièvre (S.).	820
Grégoire-du-Vièvre (S.).	921
Jean-de-la-Léqueraie (S.).	421
Lieurey.	2682
Martin-Saint-Firmin (S.).	637
Nouards.	338
Noe-Poulain (la).	397
Pierre-des-Ifs (S.).	660
Potterie-Mathieu.	748
CANTON DE MONTFORT.	
15 *comm.* — 9,246 *hab.*	
Appetot.	100
Appeville-Annebault.	1147
Authou.	342
Bonneville-sur-le-Bec.	369
Brestot.	909
Condé-sur-Rille.	635
Ecaquelon.	956
Fernéuse-sur-Rille.	833
Glos-sur-Rille	310
Illeville-sur-Montfort.	1068
Montfort.	571
Philbert-sur-Rille (S.).	1021
Pont-Authou.	377
Thierville.	426
Thouville.	182
CANTON DE PONT-AUDEMER.	
18 *comm.* — 14,297 *hab.*	
Aignan (S.).	193
Blacarville.	272

Communes.	Population.
Suite du CANTON DE PONT-AUDEMER.	
Campigny.	801
Colletot.	243
Corneville-sur-Rille.	807
Fourmetot.	666
Germain-Village (S.).	560
Manneville-sur-Rille.	510
Mards-sur-Rille (S.).	328
Michel-de-Préaux (S.).	265
Notre-Dame-de-Préaux.	376
Paul-sur-Rille (S.).	444
Pont-Audemer.	5305
Selles.	817
Symphorien (S.).	501
Tourville.	470
Toutainville.	808
Triqueville.	931
CANTON DE QUILLEBOEUF.	
16 *comm.* — 7,707 *hab.*	
Aizier.	266
Aubin-sur-Quillebœuf (S.).	522
Bouquelon.	410
Bourneville.	840
Croix-sur-Aizier (S.).	808
Lilletot.	108
Marais-Vernier (le).	614
Opportune (S.).	329
Ouen-des-Champs (S.).	293
Quillebœuf.	1344
Rocque-sur-Rille (la).	238

Communes.	Population.
Suite du CANTON DE QUILLEBOEUF.	
Samson-sur-Rille (S.)	168
Tocqueville.	226
Trouville-la-Haulle.	946
Urien (S.).	334
Vieux-Port.	281
CANTON DE ROUTOT.	
21 *comm.* — 14,297 *hab.*	
Barneville.	749
Bosc-Gouet.	646
Bouquetot.	961
Bourg-Achard (le).	1216
Caumont.	931
Couverville-en-Romois.	249
Etréville.	1155
Eturqueraye.	425
Guenouville.	211
Hauville-en-Romois.	1800
Haye-Aubrée (la).	931
Haye-de-Routot (la).	342
Houguemarre.	482
Landin (le).	246
Michel-de-la-Haye (S.).	113
Ouen-de-Thouberville (S.).	1023
Paul-de-la-Haye (S.).	78
Rougemontier.	841
Routot.	1199
Trinité-de-Thouberv. (la).	242
Valletot.	457

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE.

6 arrond.—48 cantons.—644 comm.—591,284 hab.

N. B. Le nombre des communes, porté dans l'Annuaire précédent à 647, se trouve réduit à 644, par la suppression de 3 communes dans les cantons de Canisy, de Marigny et de Torigny.

Communes.	Population.
CANTON DE THIBERVILLE.	
24 *comm.* — 15,223 *hab.*	
Aubin-de-Scellon (S.)	1419
Barville	287
Bazoques	371
Boissy-de-Lamberville	775
Bournainville	451
Chapelle-Hareng (la)	434
Duranville	306
Drucourt	1304
Faverolles-les-Marres	270
Favril (le)	602
Folleville	685
Suite du CANTON DE THIBERVILLE.	
Fontaine-la-Louvet	746
Fontenelles	78
Germain-la-Campagne (S.)	1433
Giverville	773
Heudreville	483
Léger-de-Glatigny (S.)	95
Mards-de-Fresne (S.)	804
Pieoncourt	564
Places (les)	232
Planquay (le)	498
Theil-Nolent (le)	528
Thiberville	1283
Vincent-du-Boulay (S.)	802

ARRONDISSEMENT D'EVREUX : 11 cant. — 263 comm. — 118,397 h.

Communes.	Population.
CANTON DE SAINT-ANDRÉ.	
38 *comm.* — 12,976 *hab.*	
André (S.)	1202
Authieux (les)	156
Bailleul	175
Bois-Leroi	575
Boissière (la)	249
Boussey	152
Bretagnolles	221
Champigny	295
Chavigny	361
Cissey	168
Coudres	607
Couture (la)	396
Croth	384
Epieds	412
Ezy	860
Forêt-du-Parc (la)	272
Foucrainville	108
Fresney	262
Futelaye (la)	189
Garencières	306
Garennes	690
Germain-de-Fresney (S.)	232
Gratheuil	87
Suite du CANTON DE SAINT-ANDRÉ.	
Grossœuvre	332
Ivry-la-Bataille	914
Jumelles	191
Laurent-des-Bois (S.)	208
Lhabit (le)	266
Lignerolles	213
Marcilly-sur-Eure	796
Mouettes	455
Mousseaux près S.-André	237
Neuville près S.-André	206
Neuvillette (la)	61
Prey	274
Quessigny	138
Serez	179
Val-David (le)	206
CANTON DE BRETEUIL.	
14 *comm.* — 12,235 *hab.*	
Baux-de-Breteuil	1621
Bémécourt	838
Breteuil	2049
Chesne (le)	702
Cintray	618
Condé-sur-Iton	1133

Suite du CANTON DE BRETEUIL.

Communes.	Population.
Dame-Marie.	191
Denis-du-Béhélan (S.).	206
Francheville.	1693
Guernanville.	302
Gueroulde (la).	1202
Marguerite-de-l'Autel (S.^e).	1097
Nicolas-d'Attez (S.).	232
Ouen-d'Attez (S.).	351

CANTON DE CONCHES.

28 *comm.* — 12,089 *hab.*

Communes.	Population.
Beaubray.	649
Bonneville (la).	439
Burey.	107
Champ-Dollent.	75
Collandres.	227
Conches.	2056
Croisille (la).	178
Élier (S.).	118
Émanville.	664
Faverolles.	222
Ferrière-Haut-Clocher.	437
Ferrière-sur-Rille.	604
Fidelaire (le).	1650
Fresne (le).	374
Gaudreville-la-Rivière.	263
Glisolles.	297
Gouberge (la).	34
Louversey.	347
Marthe (S.^e).	562
Mesnil-Hardray.	207
Nagel.	154
Nogent-le-Sec.	387
Ormes.	436
Orvaux.	193
Portes.	282
Quincarnon.	156
Sébécourt.	648
Sacq-Mesnil.	329

CANTON DE DAMVILLE.

26 *comm.* — 6,630 *hab.*

Communes.	Population.
Anthenay.	159
Avrilly.	171
Blandey.	142
Boissy-sur-Damville.	416
Champ-Dominel.	76
Chanteloup.	122
Corneuil.	372
Coulonges.	319
Creton.	430
Damville.	804
Essarts (les).	477
Gouville.	314
Granvilliers.	327
Hellenvilliers.	272
Hosmes (l').	198
Manthelon.	294
Minières (les).	166
Morainville-sur-Damville.	252
Nuisement (le).	58
Roman.	230
Roncenay (le).	45
Sacq.	227
Sôgne (la).	94
Thomer.	336
Villalet.	187
Villez-sur-Damville.	141

CANTON D'ÉVREUX (NORD).

29 *comm.* — 16,576 *hab.*

Communes.	Population.
Aviron.	194
Bacquépuis.	197
Bernienville.	199
Bois-Hubert (le).	67
Bois-Normand (le).	34
Boulay-Morin (le).	286
Brosville.	438
Colombe (S.^e).	708
Dardez.	87
Emalleville.	156

Communes.	Population.
Suite du CANTON D'ÉVREUX (NORD)	
Evreux.	9963
Gauville-la-Campagne. .	167
Germain des-Angles (S.),	187
Graveron.	39
Gravigny.	583
Irreville	225
Martin-la-Campagne (S.).	100
Melain-la-Campagne (S.).	110
Mesnil Fuguet.	97
Normanville.	287
Parville	152
Pithienville.	66
Quittebeuf.	649
Reuilly.	334
Sacquenville.	418
Semerville.	88
Thilleul-Lambert. . . .	311
Tournedos.	234
Tourneville.	211
CANTON D'ÉVREUX (SUD). 25 *comm.* — 7,244 *hab.*	
Angerville-la-Campagne.	159
Arnières.	461
Aubin-du-Vieil-Evreux(S.).	169
Aulnay.	205
Baux-Sainte-Croix. . . .	472
Bereugeville-la-Rivière. .	124
Caugé.	398
Clasville.	524
Fauville.	91
Fontaine-sous-Jouy. . .	674
Gauciel.	240
Guichainville.	420
Huest.	200
Jouy-sur-Eure.	502
Luc (S.).	125
Miserey.	321
Morsent.	121
Neuville-près-Claville. .	181
Plessis-Grohan (le). . .	479
Sassey.	110

Communes.	Population.
Suite du CANTON D'ÉVREUX (SUD).	
Sébastn-du-Boisgencelin(S.)	140
Trinité (la).	77
Ventes (les).	686
Vieil-Evreux (le). . .	141
Vigor (S.).	224
CANTON DE NONANCOURT. 15 *comm.* — 9,215 *hab.*	
Acon.	660
Breux.	536
Courdemanche.	376
Droisy.	410
George-sur-Eure (S.). .	622
Germain-sur-Avre (S.) .	640
Illiers-l'Evêque.	781
Louye.	260
Madeleine-de-Nonancourt.	952
Marcilly-la-Campagne. .	1174
Mesnil-sur-l'Estrée. . .	456
Moisville.	252
Muzy.	569
Nonancourt.	1345
Panlatte.	182
CANTON DE PACY-SUR-EURE. 30 *comm.* — 8,756 *hab.*	
Aigleville.	130
Aquilin-de-Pacy (S.). .	390
Boisset-les-Prévanches. .	275
Boucourt.	156
Boscroger-sur-Eure. . .	44
Breuilpont.	458
Bueil.	304
Caillouet.	168
Chaignes.	228
Chanu.	139
Chéron (S.).	114
Cierrey	196
Croisy.	291
Frains.	250
Gadencourt.	235

Communes.	Population.
Suite du CANTON DE PACY-SUR-EURE.	
Hardencourt	254
Hécourt	245
Heurgeville	69
Lorey	186
Martainville-du-Cormier	479
Menilles	1008
Merey	219
Neuilly	199
Neuville-des-Vaux	103
Orgeville	127
Pacy-sur-Eure	1387
Plessis-Hébert (le)	188
Vaux-sur-Eure	208
Villegats	243
Villiers-en-Désœuvre	463
CANTON DE RUGLES.	
25 *comm.* — 12,136 *hab.*	
Ambenay	902
Antonin-de-Sommaire (S.)	415
Auvergny	125
Bois-Arnault	1157
Bois-Anzeray	195
Bois-Maillard	94
Bois-Normand près Lyre	700
Bois-Nouvel	134
Bois-Penthou	116
Bottereaux (les)	349
Chaise-Dieu	535
Chambord	376
Champignolles	180
Cheronvilliers	880
Frétils (les)	182
Haye-Saint-Sylvestre	542
Juignettes	183
Marnières	115
Neaufles-sur-Rille	558
Neuve-Lyre (la)	802
Rugles	1990
Selle (la)	236
Theil (le)	383
Suite du CANTON DE RUGLES.	
Vaux-sur-Rille	208
Vieille-Lyre	779
CANTON DE VERNEUIL.	
18 *comm.* — 11,155 *hab.*	
Armentières	400
Bâlines	268
Barils (les)	394
Bourth	1667
Charnelles	212
Chennebrun	873
Christophe-sur-Avre (S.)	416
Courteilles	434
Gauville	73
Gournay	369
Grosbois	148
Longuelune	118
Mandres	314
Piseux	134
Pullay	384
Tillières-sur-Avre	1125
Verneuil	4178
Victor (S.)	148
CANTON DE VERNON.	
15 *comm.* — 9,385 *hab.*	
Chambray	543
Chapelle-Genevray	162
Colombe-près-Vernon (S.)	248
Douains	435
Heunière (la)	173
Houlbec-Cocherel	509
Just (S.)	299
Marcel (S.)	441
Mercey	83
Pierre-d'Autils (S.)	852
Réauville	212
Rouvray	80
Vernon	4888
Villez-sous-Bailleul	354
Vincent-des-Bois (S.)	106

Arrondissement de Louviers : 5 cant. — 118 comm. — 68,942 h.

Communes.	Population.
Canton d'Amfreville-la-Campagne.	
26 comm. — 11,976 hab.	
Am.d-des-H.tes-Terres (S.).	447
Amfreville-la-Campagne.	745
Berthomas.	327
Cyr-la-Campagne (S.).	367
Didier-des-Bois (S.).	569
Fouqueville.	749
Germain-de-Pasquier (S.).	143
Gros-Theil (le).	1145
Harengère (la).	534
Haye-du-Theil (la).	386
Houlbec (le).	290
Lambeuf.	120
Mandeville.	323
Martin-la-Corneille (S.).	534
Meslin-du-Bosc (S.).	178
Nicolas-du-Bosc (S.).	441
Nicolas-du-Bosc-Asselin (S).	182
Ouen-de Pontcheuil (S.).	92
Pierre-des-Cercueils (S.).	434
Pierre-du-Bosguerard (S.).	456
Pyle (la).	304
Thuit-Anger.	420
Thuit-Signol.	1078
Thuit-Simer.	283
Tourville-la-Campagne.	923
Vraiville.	512
Canton de Gaillon.	
24 comm. — 12,352 hab.	
Ailly.	1289
Aubevoye.	473
Aubin-sur-Gaillon (S.).	1079
Autheuil.	380
Authouillet.	237
Barbe-sur-Gaillon (S.).	425
Bernières.	181
Cailly.	258
Champenard.	109
Suite du **Canton de Gaillon.**	
Croix-Saint-Leufroy (la).	791
Ecardenville-sur-Eure.	408
Etienne-sur-Bailleul (S.).	280
Fontaine-Bellenger.	437
Fontaine-Heudebourg.	280
Gaillon.	1143
Heudreville-sur-Eure.	787
Julien-de-la-Liègue (S.).	236
Muids.	828
Pierre-de-Bailleul (S.).	683
Pierre-la-Garenne (S.).	466
Tosny.	391
Venables.	808
Villers-sur-le-Roule.	322
Vieux-Villez.	132
Canton de Louviers.	
22 comm. — 19,216 hab.	
Acquigny.	837
Amfreville-sur-Iton.	689
Andé.	435
Chap.le-du-Bois-des-Faulx.	260
Crasville.	334
Damneville.	35
Etienne-du-Vauvray (S.).	495
Haye-le-Comte (la).	41
Haye-Malherbe (la).	1031
Heudebouville.	674
Hondouville.	574
Incarville.	527
Louviers.	9885
Mesnil-Jourdain.	356
Pierre-du-Vauvray (S.).	408
Pinterville.	464
Planches (les).	131
Quatremarre.	396
Surtauville.	345
Surville.	603
Vacherie (la).	517
Vironvay.	185

Communes.	Population.
CANTON DE NEUBOURG.	
26 *comm.* — 13,133 *hab.*	
Aubin-d'Ecrosville (S.). .	1005
Bérengeville-la-Campagne.	306
Canappeville.	898
Cesseville.	557
Crestot.	586
Criquebeuf-la-Campagne.	424
Crosville-la-Vieille. . .	522
Daubeuf-la-Campagne. .	392
Ecauville.	210
Ecquetot.	414
Epégard.	732
Epréville.	632
Feuguerolles.	301
Hectomarre.	283
Houetteville.	269
Iville.	636
Marbeuf.	556
Neubourg.	2118
Salle-Coquerel (la). . .	86
Tremblay (le).	358
Troncq (le).	328
Venon.	224
Villettes.	306
Villez-le-Neubourg. . .	453
Suite du **CANTON DE NEUBOURG.**	
Vitot.	421
Vitotel.	121
CANTON DE PONT-DE-L'ARCHE.	
20 *comm.* — 12,265 *hab.*	
Alizay.	536
Connelles.	232
Criquebeuf-sur-Seine. .	1208
Cyr-du-Vaudreuil (S.). .	920
Damps (les).	261
Herqueville.	108
Igoville.	394
Léry.	1017
Manoir (le).	382
Martot.	196
Montaure.	1098
N.-Dame-du-Vaudreuil. .	934
Pierre-de-Liéroult (S.). .	496
Pitres.	990
Pont de-l'Arche.	1488
Porte-Joye.	298
Poses.	1417
Tostes.	157
Tournedos-sur-Seine. . .	213
Vatteville.	236

ARRONDISS. DE PONT-AUD. : 8 cant. — 145 comm. — 69,744 h.

Communes.	Population.
CANTON DE BEUZEVILLE.	
20 *comm.* — 12,327 *hab.*	
Berville-sur-Mer. . . .	469
Beuzeville	2735
Boulleville.	436
Carbec-Grestain. . . .	114
Conteville.	811
Equainville.	420
Fatouville.	663
Fiquefleur.	110
Fortmoville.	1204
Foulbec.	597
Suite du **CANTON DE BEUZEVILLE.**	
Lande (la).	486
Léger-sur-Bonneville (S.).	257
Maclou (S.).	580
Manneville-la-Raoult. . .	602
Martainville.	808
N.-Dame-du-Val-sur-Mer.	208
Pierre-du-Châtel (S.). .	581
Sulpice-de-Graimb.lle (S.).	248
Torp (le).	612
Vannecrocq.	402

Communes.	Population.
CANTON DE BOURG-THÉROUDE.	
24 *comm.* — 10,598 *hab.*	
Angoville.	151
Basville.	122
Berville-en-Romois.	455
Boisset-le-Châtel.	466
Bosbénard-Commin.	478
Bosbénard-Crescy.	310
Boscherville.	241
Bosc-Benoult.	332
Bosc-Royer.	2203
Bosnormand.	375
Bourg-Théroude.	740
Cateloп.	197
Denis-des-Monts (S.).	373
Denis-du-Bosguerard (S.).	706
Épréville-en-Romois.	618
Flancourt.	434
Infreville.	632
Léger-du Gennetey (S.).	173
Marcouville.	244
Ouen-de-la-Londe (S.).	440
Philbert-sur-Boissey (S.).	211
Theillement (le).	269
Thuit-Hébert.	238
Voiscreville.	190
CANTON DE CORMEILLES.	
15 *comm.* — 10,164 *hab.*	
Bailleul-la-Vallée.	565
Bois-Hellain (le).	436
Cauverville-en-Lieuvin.	262
Chapelle-Bayvel (la).	559
Chapelle-Becquet (la).	141
Cormeilles.	1331
Epaignes.	2317
Gervais-d'Asnières (S.).	408
Jean-d'Asnières (S.).	203
Jouveaux.	307
Morainville.	1067
Notre-Dame-de-Fresne.	367
Pierre-de-Cormeilles (S.).	1120
Suite du **CANTON DE CORMEILLES.**	
Siméon (S.).	417
Sylvestre-de-Cormeilles (S.)	669
CANTON DE S.-GEORGES-DU-VIÈVRE.	
14 *comm.* — 11,108 *hab.*	
Benoît-des-Ombres (S.).	275
Christophe-sur-Condé (S.).	909
Épréville-en-Lieuvin.	656
Etienne-Lallier (S.).	1168
George-du-Mesnil (S.).	476
George-du-Vièvre (S.).	820
Grégoire-du-Vièvre (S.).	921
Jean-de-la-Léqueraie (S.).	421
Lieurey.	2682
Martin-Saint-Firmin (S.).	637
Nouards.	338
Noe-Poulain (la).	397
Pierre-des-Ifs (S.).	660
Potterie-Mathieu.	748
CANTON DE MONTFORT.	
15 *comm.* — 9,246 *hab.*	
Appetot.	100
Appeville-Annebault.	1147
Authou.	342
Bonneville-sur-le-Bec.	369
Brestot.	909
Condé-sur-Rille.	635
Ecaquelon.	956
Fernêuse-sur-Rille.	833
Glos-sur-Rille	310
Illeville-sur-Montfort.	1068
Montfort.	571
Philbert-sur-Rille (S.).	1021
Pont-Authou.	377
Thierville.	426
Thouville.	182
CANTON DE PONT-AUDEMER.	
18 *comm.* — 14,297 *hab.*	
Aignan (S.).	193
Blacarville.	272

COMMUNES.	Population.
Suite du CANTON DE PONT-AUDEMER.	
Campigny	801
Colletot	243
Corneville-sur-Rille	807
Fourmetot	666
Germain-Village (S.)	560
Manneville-sur-Rille	510
Mards-sur-Rille (S.)	328
Michel-de-Préaux (S.)	265
Notre-Dame-de-Préaux	376
Paul-sur-Rille (S.)	444
Pont-Audemer	5305
Selles	817
Symphorien (S.)	501
Tourville	470
Toutainville	808
Triqueville	931
CANTON DE QUILLEBOEUF.	
16 *comm.* — 7,707 *hab.*	
Aizier	266
Aubin-sur-Quillebœuf (S.)	522
Bouquelon	410
Bourneville	840
Croix-sur-Aizier (S.)	808
Lilletot	108
Marais-Vernier (le)	614
Opportune (S.)	329
Ouen-des-Champs (S.)	293
Quillebœuf	1344
Rocque-sur-Rille (la)	238
Suite du CANTON DE QUILLEBOEUF.	
Samson-sur-Rille (S.)	168
Tocqueville	226
Trouville-la-Haulle	946
Urien (S.)	334
Vieux-Port	281
CANTON DE ROUTOT.	
21 *comm.* — 14,297 *hab.*	
Barneville	749
Bosc-Gouet	648
Bouquetot	961
Bourg-Achard (le)	1216
Caumont	931
Cauverville-en-Romois	249
Etréville	1155
Eturqueraye	425
Guenouville	211
Hauville-en-Romois	1800
Haye-Aubrée (la)	931
Haye-de-Routot (la)	342
Hougemarre	462
Landin (le)	246
Michel-de-la-Haye (S.)	113
Ouen-de-Thouberville (S.)	1023
Paul-de-la-Haye (S.)	78
Rougemontier	841
Routot	1199
Trinité-de-Thouberv. (la)	242
Valletot	457

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE.

6 arrond. — 48 cantons. — 644 comm. — 591,284 hab.

N. B. Le nombre des communes, porté dans l'Annuaire précédent à 647, se trouve réduit à 644, par la suppression de 3 communes dans les cantons de Canisy, de Marigny et de Torigny.

Arrondissem. d'Avranches : 9 cant. — 124 comm. — 110,468 h.

CANTON D'AVRANCHES.

16 *comm.* — 16,462 *hab.*

Communes.	Population.
Avranches.	7269
Brice (S.).	208
Chavoy.	221
Godefroy (le).	259
Gohannière (la).	297
Jean-de-la-Haize (S.).	780
Loup (S.).	626
Marcé.	904
Martin-des-Champs (S.).	524
Ovin (S.).	600
Plomb.	588
Pontaubault.	344
Ponts.	661
Senier-sous-Avranches (S.).	870
Vains.	1266
Val-Saint-Pair (le).	1045

CANTON DE BRECEY.

16 *comm.* — 10,979 *hab.*

Communes.	Population.
Braffais.	441
Brecey.	2201
Celland (le-Grand).	1032
Celland (le-Petit).	533
Chaise-Baudouin (la).	924
Chapelle-Urée (la).	408
Cresnay (les).	880
Cuves.	901
Eugienne (S.e).	142
George-de-Livoye (S.).	445
Jean-du-Corail (S.).	170
Livoye (Notre-Dame-de).	365
Loges-sur-Brecey (les).	519
Nicolas-des-Bois (S.).	314
Tirepied.	1313
Vernix.	391

CANTON DE DUCEY.

12 *comm.* — 10,131 *hab.*

Communes.	Population.
Boulouze (la).	178
Ceaux.	815
Chéris (les).	459
Courtils.	723
Crollon.	389
Ducey.	1736
Juilley.	949
Marcilly.	989
Mesnil-Ozenne (le).	363
Poilley.	1212
Précey.	653
Quentin (S.).	1665

CANTON DE GRANVILLE.

8 *comm.* — 15,576 *hab.*

Communes.	Population.
Aubin des-Préaux (S.).	564
Bouillon.	639
Donville.	715
Granville.	7350
Nicolas-près-Granville (S).	2957
Pair (S.).	1498
Planchers (S.).	1348
Yquelon.	505

CANTON DE LA HAYE-PESNEL.

19 *comm.* — 10,377 *hab.*

Communes.	Population.
Beauchamps.	728
Beslière (la).	345
Chambres (les).	268
Champservon.	449
Folligny.	531
Haye-Pesnel (la).	963
Hocquigny.	338
Jean-des-Champs (S.).	983
Léger (S.).	215
Luot (le).	550

Communes.	Population.
Suite du CANTON DE LA HAYE-PESNEL.	
Luzerne (la)	894
Mesnil-Drey (le)	406
Mouche (la)	367
Noirpalu	232
Pience (S.te)	559
Rochelle (la)	789
Subligny	602
Tanu (le)	705
Ursin (S.)	453
CANTON DE SAINT-JAMES. 12 *comm.* — 14,265 *hab.*	
Argouges	1542
Aubin-de-Terregatte (S.)	1871
Carnet	1219
Croix-Avranchin (la)	1049
Hamelin (la Chapelle)	241
James (S.)	3104
Laurent-de-Terregatte (S)	1435
Montanel	1162
Montjoie	622
Senier-de-Beuvron (S.)	870
Vergoncey	614
Villiers-le-Pré	536
CANTON DE PONTORSON. 15 *comm.* — 10,571 *hab.*	
Ardevon	480
Aucey	745
Beauvoir	745
Boucey	747
Curey	448
Huisnes	452
Macey	481
Moidrey	314
Mont-Saint-Michel	390
Pas (les)	387
Suite du CANTON DE PONTORSON.	
Pontorson	1661
Sacey	1364
Servan	796
Tanis	558
Vessey	1003
CANTON DE SARTILLY. 14 *comm.* — 10,525 *hab.*	
Angey	322
Bacilly	1623
Carolles	528
Champcey	414
Champeaux	547
Dragey	894
Genest	1010
Jean-le-Thomas (S.)	269
Lolif	1085
Michel-des-Loups (S.)	647
Montviron	539
Pierre-Langers (S.)	964
Ronthon	560
Sartilly	1123
CANTON DE VILLEDIEU. 12 *comm.* — 11,582 *hab.*	
Bloutière (la)	702
Bourguenolles	461
Cécile (S.te)	824
Champrepus	916
Chérencé-le-Héron	769
Fleury	1209
Lande-d'Airou (la)	1076
Pierre-du-Tronchet (S.)	440
Rouffigny	456
Sault-Chevreuil	840
Trinité (la)	800
Villedieu	3095

ARRONDISS. DE CHERBOURG : 5 cant. — 73 comm. — 75,488 h.

Communes.	Population.
CANTON DE BEAUMONT. 20 *comm.* — 11,950 *hab.*	
Acqueville	486
Auderville	531
Suite du CANTON DE BEAUMONT.	
Beaumont	884
Biville	448
Branville	123

Communes.	Population.	Communes.	Population.

Arrondissem. d'Avranches : 9 cant. — 124 comm. — 110,468 h.

CANTON D'AVRANCHES.

16 *comm.* — 16,462 *hab.*

Communes.	Population.
Avranches.	7269
Brice (S.).	208
Chavoy.	221
Godefroy (le).	259
Gohannière (la).	297
Jean-de-la-Haize (S.).	780
Loup (S.).	628
Marcé.	904
Martin-des-Champs (S.).	524
Ovin (S.).	600
Plomb.	588
Pontaubault.	344
Ponts.	661
Senier-sous-Avranches (S.).	870
Vains.	1266
Val-Saint-Pair (le).	1045

CANTON DE BRECEY.

16 *comm.* — 10,979 *hab.*

Communes.	Population.
Braffais.	441
Brecey.	2201
Celland (le-Grand).	1032
Celland (le-Petit).	533
Chaise-Baudouin (la).	924
Chapelle-Urée (la).	408
Cresnay (les).	880
Cuves.	901
Eugienne (S.te).	142
George-de-Livoye (S.).	445
Jean-du-Corail (S.).	170
Livoye (Notre-Dame-de).	365
Loges-sur-Brecey (les).	519
Nicolas-des-Bois (S.).	313
Tirepied.	1313
Vernix.	391

CANTON DE DUCEY.

12 *comm.* — 10,131 *hab.*

Communes.	Population.
Boulouze (la).	178
Ceaux.	815
Chéris (les).	459
Courtils.	723
Crollon.	389
Ducey.	1736
Juilley.	949
Marcilly.	989
Mesnil-Ozenne (le).	363
Poilley.	1212
Précey.	653
Quentin (S.).	1665

CANTON DE GRANVILLE.

8 *comm.* — 15,576 *hab.*

Communes.	Population.
Aubin des-Préaux (S.).	564
Bouillon.	639
Donville.	715
Granville.	7350
Nicolas-près-Granville (S).	2957
Pair (S.).	1498
Planchers (S.).	1348
Yquelon.	505

CANTON DE LA HAYE-PESNEL.

19 *comm.* — 10,377 *hab.*

Communes.	Population.
Beauchamps.	728
Beslière (la).	345
Chambres (les).	268
Champservon.	449
Folligny.	531
Haye-Pesnel (la).	[illegible]
Hocquigny.	[illegible]
Jean-des-Champs (S.).	[illegible]
Léger (S.).	[illegible]
Luot (le).	[illegible]

Suite du CANTON DE LA HAYE-PESNEL.

Communes.	Population.
Luzerne (la)	894
Mesnil-Drey (le)	406
Mouche (la)	367
Noirpalu	232
Pience (S.e)	559
Rochelle (la)	789
Subligny	602
Tanu (le)	705
Ursin (S.)	453

CANTON DE SAINT-JAMES.

12 *comm.* — 14,265 *hab.*

Communes.	Population.
Argouges	1542
Aubin-de-Terregatte (S.)	1871
Carnet	1219
Croix-Avranchin (la)	1049
Hamelin (la Chapelle)	241
James (S.)	3104
Laurent-de-Terregatte (S)	1435
Montanel	1162
Montjoie	622
Senier-de-Beuvron (S.)	870
Vergoncey	614
Villiers-le-Pré	536

CANTON DE PONTORSON.

15 *comm.* — 10,571 *hab.*

Communes.	Population.
Ardevon	480
Aucey	745
Beauvoir	745
Boucey	747
Curey	448
Huisnes	452
Macey	481
Moidrey	31[illegible]
Mont-Saint-Michel	3[illegible]
Pas (les)	[illegible]

ARROND[illegible] [illegible]BOURG

[illegible]

Suite du CANTON DE PONTORSON.

Communes.	Population.
Pontorson	1661
Sacey	1364
Servan	796
Tanis	558
Vessey	1003

CANTON DE SARTILLY.

14 *comm.* — 10,525 *hab.*

Communes.	Population.
Angey	322
Bacilly	1623
Carolles	528
Champcey	414
Champeaux	547
Dragey	894
Genest	1010
Jean-le-Thomas (S.)	269
Lolif	1085
Michel-des-Loups (S.)	647
Montviron	539
Pierre-Langers (S.)	964
Ronthon	560
Sartilly	1123

CANTON DE VILLEDIEU.

12 *comm.* — 11,582 *hab.*

Communes.	Population.
Bloutière (la)	702
Bourguenolles	461
Cécile (S.e)	824
Champrepus	916
Chérencé-le-Héron	769
Fleury	1209
Lande-d'Airou (la)	1076
Pierre-du-Tronchet (S.)	440
R[illegible]fligny	456
[illegible]Chevreuil	840
[illegible] la)	8[illegible]
[illegible]	3[illegible]5

[illegible] comm. — 75,[illegible] h.

[illegible] CANTON DE [illegible]

Communes.	Population.
[illegible]	88[illegible]
[illegible]	4[illegible]
[illegible]	[illegible]

Communes.	Population.
CANTON DE BOURG-THÉROUDE.	
24 comm. — 10,598 hab.	
Angoville.	151
Basville.	122
Berville-en-Romois.	455
Boisset-le-Châtel.	466
Bosbénard-Commin.	478
Bosbénard-Crescy.	310
Boscherville.	241
Bosc-Benoult.	332
Bosc-Royer.	2203
Bosnormand.	375
Bourg-Théroude.	740
Cateloti.	197
Denis-des-Monts (S.).	373
Denis-du-Bosguerard (S.).	706
Épreville-en-Romois.	618
Flancourt.	434
Infreville.	632
Léger-du-Gennetey (S.).	173
Marcouville.	244
Ouen-de-la-Londe (S.).	440
Philbert-sur-Boissey (S.).	211
Theillement (le).	269
Thuit-Hébert.	238
Voiscreville.	190
CANTON DE CORMEILLES.	
15 comm. — 10,164 hab.	
Bailleul-la-Vallée.	565
Bois-Hellain (le).	436
Cauverville-en-Lieuvin.	262
Chapelle-Bayvel (la).	559
Chapelle-Becquet (la).	141
Cormeilles.	1331
Epaignes.	2317
Gervais-d'Asnières (S.).	408
Jean-d'Asnières (S.).	203
Jouveaux.	307
Morainville.	1067
Notre-Dame-de-Fresne.	367
Pierre-de-Cormeilles (S.).	1120
Suite du **CANTON DE CORMEILLES.**	
Simeon (S.).	417
Sylvestre-de-Cormeilles (S.)	669
CANTON DE S.-GEORGE-DU-VIÈVRE.	
14 comm. — 11,108 hab.	
Benoit-des-Ombres (S.).	275
Christophe-sur-Condé (S.).	909
Épreville-en-Lieuvin.	656
Etienne-Lallier (S.).	1168
George-du-Mesnil (S.).	476
George-du-Vièvre (S.).	820
Grégoire-du-Vièvre (S.).	921
Jean-de-la-Léqueraie (S.).	421
Lieurey.	2682
Martin-Saint-Firmin (S.).	637
Nouards.	338
Noe-Poulain (la).	397
Pierre-des-Ifs (S.).	660
Potterie-Mathieu.	748
CANTON DE MONTFORT.	
15 comm. — 9,246 hab.	
Appetot.	100
Appeville-Annebault.	1147
Authon.	342
Bonneville-sur-le-Bec.	369
Brestot.	909
Condé-sur-Rille.	635
Ecaquelon.	956
Fernéuse-sur-Rille.	833
Glos-sur-Rille	310
Illeville-sur-Montfort.	1068
Montfort.	571
Philbert-sur-Rille (S.).	1021
Pont-Authou.	377
Thierville.	426
Thouville.	182
CANTON DE PONT-AUDEMER.	
18 comm. — 14,297 hab.	
Aignan (S.).	193
Blacarville.	272

Communes.	Population.
Suite du CANTON DE PONT-AUDEMER.	
Campigny	801
Colletot	243
Corneville-sur-Rille	807
Fourmetot	666
Germain-Village (S.)	560
Manneville-sur-Rille	610
Mards-sur-Rille (S.)	328
Michel-de-Préaux (S.)	265
Notre-Dame-de-Préaux	376
Paul-sur-Rille (S.)	444
Pont-Audemer	5305
Selles	817
Symphorien (S.)	501
Tourville	470
Toutainville	808
Triqueville	931
CANTON DE QUILLEBOEUF. 16 *comm.* — 7,707 *hab.*	
Aizier	266
Aubin-sur-Quillebœuf (S.)	522
Bouquelon	410
Bourneville	840
Croix-sur-Aizier (S.)	808
Lilletot	108
Marais-Vernier (le)	614
Opportune (S.)	329
Ouen-des-Champs (S.)	293
Quillebœuf	1344
Rocque-sur-Rille (la)	238

Communes.	Population.
Suite du CANTON DE QUILLEBOEUF.	
Samson-sur-Rille (S.)	168
Tocqueville	226
Trouville-la-Haulle	946
Urien (S.)	334
Vieux-Port	281
CANTON DE ROUTOT. 21 *comm.* — 14,297 *hab.*	
Barneville	749
Bosc-Gouet	646
Bouquetot	961
Bourg-Achard (le)	1216
Caumont	931
Cauverville-en-Romois	249
Etréville	1155
Eturqueraye	425
Guenonville	211
Hauville-en-Romois	1800
Haye-Aubrée (la)	931
Haye-de-Routot (la)	342
Houguemarre	482
Landin (le)	246
Michel-de-la-Haye (S.)	113
Ouen-de-Thouberville (S.)	1023
Paul-de-la-Haye (S.)	78
Rougemontier	841
Routot	1199
Trinité-de-Thouberv. (la)	242
Valletot	457

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE.

6 arrond.—48 cantons.—644 comm.—591,284 hab.

N. B. Le nombre des communes, porté dans l'Annuaire précédent à 647, se trouve réduit à 644, par la suppression de 3 communes dans les cantons de Canisy, de Marigny et de Torigny.

Arrondissem. d'Avranches : 9 cant. — 124 comm. — 110,468 h.

Canton d'Avranches.

16 *comm.* — 16,462 *hab.*

Communes.	Population.
Avranches	7269
Brice (S.)	208
Chavoy	221
Godefroy (le)	259
Gohannière (la)	297
Jean-de-la-Haize (S.)	780
Loup (S.)	626
Marcé	904
Martin-des-Champs (S.)	524
Ovin (S.)	600
Plomb	588
Pontaubault	344
Ponts	661
Senier-sous-Avranches (S.)	870
Vains	1266
Val-Saint-Pair (le)	1045

Canton de Brecey.

16 *comm.* — 10,979 *hab.*

Communes.	Population.
Braffais	441
Brecey	2201
Celland (le-Grand)	1032
Celland (le-Petit)	533
Chaise-Baudouin (la)	924
Chapelle-Urée (la)	408
Cresnay (les)	880
Cuves	901
Eugienne (S.)	142
George-de-Livoye (S.)	445
Jean-du-Corail (S.)	170
Livoye (Notre-Dame-de)	365
Loges-sur-Brecey (les)	519
Nicolas-des-Bois (S.)	314
Tirepied	1313
Vernix	391

Canton de Ducey.

12 *comm.* — 10,131 *hab.*

Communes.	Population.
Boulouze (la)	178
Ceaux	815
Chéris (les)	459
Courtils	723
Crollon	389
Ducey	1736
Juilley	949
Marcilly	989
Mesnil-Ozenne (le)	363
Poilley	1212
Précey	653
Quentin (S.)	1665

Canton de Granville.

8 *comm.* — 15,576 *hab.*

Communes.	Population.
Aubin-des-Préaux (S.)	564
Bouillon	639
Donville	715
Granville	7350
Nicolas-près-Granville (S.)	2957
Pair (S.)	1498
Planchers (S.)	1348
Yquelon	505

Canton de la Haye-Pesnel.

19 *comm.* — 10,377 *hab.*

Communes.	Population.
Beauchamps	728
Beslière (la)	345
Chambres (les)	268
Champservon	449
Folligny	531
Haye-Pesnel (la)	963
Hocquigny	338
Jean-des-Champs (S.)	983
Léger (S.)	215
Luot (le)	550

Suite du CANTON DE LA HAYE-PESNEL.

Communes.	Population.
Luzerne (la)	894
Mesnil-Drey (le)	406
Mouche (la)	367
Noirpalu	232
Pience (S.e)	559
Rochelle (la)	789
Subligny	602
Tanu (le)	705
Ursin (S.)	453

CANTON DE SAINT-JAMES.

12 *comm.* — 14,265 *hab.*

Communes.	Population.
Argouges	1542
Aubin-de-Terregatte (S.)	1871
Carnet	1219
Croix-Avranchin (la)	1049
Hamelin (la Chapelle)	241
James (S.)	3104
Laurent-de-Terregatte (S)	1435
Montanel	1162
Montjoie	622
Senier-de-Beuvron (S.)	870
Vergoncey	614
Villiers-le-Pré	536

CANTON DE PONTORSON.

15 *comm.* — 10,571 *hab.*

Communes.	Population.
Ardevon	480
Aucey	745
Beauvoir	745
Boucey	747
Curey	448
Huisnes	452
Macey	481
Moidrey	314
Mont-Saint-Michel	390
Pas (les)	387

Suite du CANTON DE PONTORSON.

Communes.	Population.
Pontorson	1661
Sacey	1364
Servan	796
Tanis	558
Vessey	1003

CANTON DE SARTILLY.

14 *comm.* — 10,525 *hab.*

Communes.	Population.
Angey	322
Bacilly	1623
Carolles	528
Champcey	414
Champeaux	547
Dragey	894
Genest	1010
Jean-le-Thomas (S.)	269
Lolif	1085
Michel-des-Loups (S.)	647
Montviron	539
Pierre-Langers (S.)	964
Ronthon	560
Sartilly	1123

CANTON DE VILLEDIEU.

12 *comm.* — 11,582 *hab.*

Communes.	Population.
Bloutière (la)	702
Bourguenolles	461
Cécile (S.e)	824
Champrepus	916
Chérencé-le-Héron	769
Fleury	1209
Lande-d'Airou (la)	1076
Pierre-du-Tronchet (S.)	440
Rouffigny	456
Sault-Chevreuil	840
Trinité (la)	800
Villedieu	3095

ARRONDISS. DE CHERBOURG : 5 cant. — 73 comm. — 75,488 h.

CANTON DE BEAUMONT.

20 *comm.* — 11,950 *hab.*

Communes.	Population.
Acqueville	486
Anderville	531

Suite du CANTON DE BEAUMONT.

Communes.	Population.
Beaumont	884
Biville	448
Branville	123

Communes.	Population.
Suite du CANTON DE BEAUMONT	
Croix-Hague (S.e)	669
Digulleville	781
Eculleville	141
Flottemanville-Hague	626
Germain-des-Vaux (S.)	1049
Gréville	736
Herqueville	316
Jobourg	924
Nacqueville	638
Omonville-la-Petite	637
Omonville-la-Rogue	569
Tonneville	257
Urville-Hague	483
Vasteville	972
Vauville	686
CANTON DE CHERBOURG.	
1 *comm.* — 18,443 *hab.*	
Cherbourg	18,443
CANTON D'OCTEVILLE.	
17 *comm.* — 16,512 *hab.*	
Bretteville-en-Cères	683
Couville	750
Digoville	848
Equeurdreville	1609
Hainneville	932
Hardinvast	610
Martin-le-Gréard (S.)	314
Martinvast	753
Mesnil-Auval (le)	626
Nouainville	205
Octeville	1309
Querqueville	924
Sideville	484
Teurtéville-Hague	1187
Tollevast	856
Tourlaville	3624
Virandeville	799

Communes.	Population.
CANTON DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE.	
20 *comm.* — 16,451 *hab.*	
Angoville	89
Brillevast	873
Canteloup	470
Carneville	587
Clitourps	502
Cosqueville	853
Fermanville	1967
Gatteville	1308
Gonneville	1338
Gouberville	392
Maupertus	381
Néville	422
Pierre-Eglise (S.)	2212
Réthoville	305
Theil (le)	1146
Théville	503
Tocqueville	745
Varouville	502
Vast (le)	1706
Vrasville	150
CANTON DES PIEUX.	
15 *comm.* — 12,132 *hab.*	
Benoistville	615
Briquebosq	657
Christophe-du-Foc (S.)	293
Flamanville	1204
Germain-le-Gaillard (S.)	1103
Grosville	1015
Héauville	617
Helleville	467
Pierreville	742
Pieux (les)	1594
Rozel (le)	443
Siouville	818
Sotteville	377
Surtainville	1227
Tréauville	960

Arrondiss. de Coutances : 10 cant. — 137 comm. — 136,847 h.

CANTON DE BRÉHAL.

16 *comm.* — 13,948 *hab.*

Communes.	Population.
Anctoville.	219
Bourey.	357
Bréhal.	1732
Bréville.	390
Briqueville-sur-Mer.	1859
Cérences.	2064
Chanteloup.	506
Coudeville.	1002
Equilly.	575
Hudimesnil.	1612
Longueville.	623
Loreur (le).	316
Mesnil-Aubert (le).	508
Meurdraquière (la).	663
Muneville-sur-Mer.	893
Sauveur-la-Pommeraye (S).	629

CANTON DE CERISY-LA-SALLE.

11 *comm.* — 14,056 *hab.*

Communes.	Population.
Belval.	535
Cametours.	1264
Cerisy-la-Salle.	2468
Denis-le-Vêtu (S.).	1464
Guéhébert.	524
Martin-de-Cenilly (S.).	677
Montpinchon.	1936
Notre-Dame-de-Cenilly.	1988
Ouville.	992
Roncey.	1237
Savigny.	971

CANTON DE COUTANCES.

8 *comm.* — 14,668 *hab.*

Communes.	Population.
Briqueville-la-Blouette.	577
Combernon.	1446
Courey.	1161
Coutances.	8957
Nicolas-de-Coutances (S.).	933

Suite du CANTON DE COUTANCES.

Communes.	Population.
Nicorps.	470
Pierre-de-Coutances (S.).	209
Saussey.	906

CANTON DE GAVRAY.

15 *comm.* — 15,630 *hab.*

Communes.	Population.
Baleine (la).	507
Denis-le-Gast (S.).	1859
Gavray.	1838
Grimesnil.	250
Hambye.	3686
Lengronne.	995
Mesnil-Amand (le).	644
Mesnil-Bonant (le).	448
Mesnil-Garnier (le).	840
Mesnil-Hue (le).	404
Mesnil-Rogues (le).	662
Mesnil-Villeman (le).	980
Montaigu-les-Bois.	705
Sourdeval-les-Bois.	626
Ver.	1188

CANTON DE LA HAYE-DU-PUITS.

24 *comm.* — 16,272 *hab.*

Communes.	Population.
Appeville.	648
Beaudreville.	371
Bolleville.	570
Canville.	566
Coigny.	435
Cretteville.	625
Denneville.	741
Doville.	743
Gerville.	812
Glatigny.	476
Haye-du-Puits (la).	1082
Houtteville.	261
Lithaire.	1003
Mobecq.	623
Montgardon.	980

Suite du CANTON DE LA HAYE-DU-PUITS.

Communes.	Population.
Neufmesnil	389
N.-D.-de-Pierrepont (S.)	652
Prétot	1004
Remy-des-Landes (S.)	674
Sauveur-de-Pierrepont (S.)	587
Surville	545
Symphorien (S.)	444
Varanguebec	1269
Vindefontaine	1050

CANTON DE LESSAY.

13 *comm.* — 14,747 *hab.*

Communes.	Population.
Angoville-sur-Ay	749
Anneville-sur-Mer	441
Bretteville-sur-Ay	707
Créances	2343
Feuillie (la)	745
Geffoses	1298
Germain-sur-Ay (S.)	1061
Laulne	714
Lessay	1696
Millières	1304
Patrice-de-Claids (S.)	516
Pirou	1738
Vesly	1435

CANTON DE S.-MALO-DE-LA-LANDE.

13 *comm.* — 11,234 *hab.*

Communes.	Population.
Agon	1506
Ancteville	623
Blainville	1770
Boisroger	629
Brainville	365
Gouville	1597
Gratot	1000
Heugueville	802
Malo-de-la-Lande (S.)	424
Montsurvent	576
Servigny	347
Tourville	1026
Vandelée (la)	569

CANTON DE MONTMARTIN-SUR-MER.

11 *comm.* — 12,719 *hab.*

Communes.	Population.
Annoville	1030
Contrières	803
Hérenguerville	386
Hyenville	335
Lingreville	1623
Montchaton	816
Montmartin-sur-Mer	1470
Orval	1290
Quettreville	1846
Regnéville	1825
Trelly	1295

CANTON DE PÉRIERS.

14 *comm.* — 11,497 *hab.*

Communes.	Population.
Baupte	308
Feugères	863
Germain-sur-Sèves (S.)	547
Gonfreville	548
Gorges	1232
Jores (S.)	807
Lastelle	209
Marchésieux	1566
Martin-d'Aubigny (S.)	1069
Nay	220
Périers	2605
Plessis-Garnier (le)	726
Sébastien-de-Raids (S.)	647
Suzanne (S.)	150

CANTON DE S.-SAUVEUR-LENDELIN.

12 *comm.* — 12,076 *hab.*

Communes.	Population.
Aubin-du-Perron (S.)	666
Camprond	786
Hauteville-la-Guichard	1333
Lorey (le)	1650
Mesnil-Bus (le)	990

Suite du CANTON DE S.-SAUVEUR-LEND.

Communes.	Population.
Monteuit.	563
Monthuchon.	679
Muneville-le-Bingard.	1502
Michel-de-la-Pierre (S.).	529
Ronde-Haye (la).	736
Sauveur-Lendelin (S.).	2091
Vaudrimesnil.	551

Arrondissement de Saint-Lo : 9 cant. — 120 comm. — 99,250 h.

Canton de Canisy.

11 *comm.* — 10,071 *hab.*

Communes.	Population.
Canisy.	929
Dangy.	1210
Ebrémond-de-Bon-Fossé (S)	892
Gourfaleur.	655
Mancellière (la).	526
Martin-de-Bon-Fossé (S.).	892
Mesnil-Herman (le).	248
Guibon.	2057
Romphaire (S.).	897
Samson-de-Bon-Fossé (S.)	633
Soules.	1132

Canton de Carentan.

15 *comm.* — 12,244 *hab.*

Communes.	Population.
André-de-Bohon (S.).	663
Auvers.	1224
Auvillé-sur-le-Vey.	173
Auxais.	472
Beuzeville-sur-le-Vey.	490
Brévands.	453
Carentan.	2773
Catz.	202
Côme-du-Mont (S.).	733
Eny (S.).	1772
George-de-Bohon (S.).	740
Hilaire-Petiville (S.).	286
Méautis.	1233
Pellerin (S.).	382
Raids.	648

Canton de Saint-Clair.

14 *comm.* — 10,624 *hab.*

Communes.	Population.
André-de-l'Epine (S.).	409
Airel.	629
Berigny.	722
Cerisy-la-Forêt.	2164
Clair (S.).	722
Couvains.	940
George-d'Elle (S.).	902
Germain-d'Elle (S.).	579
Jean-de-Savigny (S.).	604
Meauffe (la).	694
Moon.	756
Notre-Dame-d'Elle.	248
Pierre-de-Semilly (S.).	466
Villiers-Fossard.	789

Canton de Saint-Jean-de-Daye.

15 *comm.* — 9,479 *hab.*

Communes.	Population.
Amigny.	240
Bahais.	142
Cavigny.	524
Champs-de-Losques (les).	512
Dézert (le).	874
Esglandes.	513
Fromond (S.).	891
Graignes.	1187
Hommet-d'Arthenay (le).	737
Jean-de-Daye (S.).	302
Mesnil-Angot (le).	233
Mesnil-Durand (le).	560
Mesnil-Veneron (le).	180
Montmartin-en-Graignes.	1466
Tribehou.	1118

Communes.	Population.
CANTON DE SAINT-LO.	
11 *comm.* — 13,480 *hab.*	
Agneaux	806
Barre-de-Semilly (la)	634
Baudre	374
Croix (S.)	752
George-de-Montcocq (S.)	733
Lo (S.)	8421
Luzerne (la)	124
Mesnil-Rouxelin (le)	415
Rampan	315
Suzanne-sur-Vire (S.)	500
Thomas (S.)	316
CANTON DE MARIGNY.	
11 *comm.* — 8,942 *hab.*	
Carantilly	1442
Chapelle-en-Juger (la)	1004
Gilles (S.)	606
Hébécrévon	1099
Lozon	837
Marigny	1506
Mesnil-Amey (le)	329
Mesnil-Eury (le)	285
Mesnil-Vigot (le)	332
Montreuil-sur-Lozon	642
Remilly	860
CANTON DE PERCY.	
12 *comm.* — 10,635 *hab.*	
Beslon	1051
Chefresne (le)	876
Colombe (la)	1053
Guislain (le)	529
Haye-Bellefond (la)	290
Margueray	382
Maupertuis	484
Montabot	794
Montbray	1256
Suite du **CANTON DE PERCY.**	
Morigny	322
Percy	3182
Villebaudon	417
CANTON DE TESSY.	
14 *comm.* — 9,835 *hab.*	
Beaucoudray	325
Beuvrigny	354
Chevry	246
Domjean	1300
Fervaches	565
Fourneaux	239
Gouvets	877
Louet-sur-Vire (S.)	433
Mesnil-Opac (le)	386
Mesnil-Raoult (le)	303
Moyon	1469
Tessy	1636
Troisgots	599
Vigor-des-Monts (S.)	1013
CANTON DE TORIGNY.	
17 *comm.* — 13,940 *hab.*	
Amand (S.)	1357
Biéville	410
Brectouville	230
Chapelle-du-Fest (la)	222
Condé-sur-Vire	2164
Giéville	731
Guilberville	1815
Jean-des-Baisans (S.)	1190
Lamberville	314
Montrabot	302
Perron (le)	416
Placy-Montaigu	638
Précorbin	587
Rouxeville	652
Symphorien (S.)	352
Torigny	2184
Vidouville	381

Communes.	Population.

Arrondissem. de Mortain : 8 cant. — 73 comm. — 73,571 h.

CANTON DE BARENTON.

4 *comm.* — 9,936 *hab.*

Communes.	Population.
Barenton.	3106
Cyr-du-Bailleul (S.). . .	2551
George-de-Rouelley (S.). .	1667
Ger.	2612

CANTON DE S.-HILAIRE-DU-HARCOUET.

12 *comm.* — 14,389 *hab.*

Communes.	Population.
Brice-de-Landelles (S.) .	1147
Chévreville.	352
Hilaire-du-Harcouet (*S.*).	2759
Lapenty.	1018
Loges-Marchis (les). . .	1498
Martigny.	762
Martin-de-Landelles (S.).	1947
Mesnillard (le).	742
Milly.	798
Moulines.	518
Parigny.	1365
Virey.	1485

CANTON D'ISIGNY.

11 *comm.* — 6,340 *hab.*

Communes.	Population.
Bierds (les).	1164
Buat (le).	372
Chalandrey.	701
Isigny.	372
Mancellière (la). . . .	592
Mesnil-Bœufs (le). . . .	429
Mesnil-Thébault (le). .	561
Montgothier.	650
Montigny.	608
Naftel.	260
Vezins.	631

CANTON DE JUVIGNY.

11 *comm.* — 5,933 *hab.*

Communes.	Population.
Bazoge (la).	343
Bellefontaine.	468

Suite du CANTON DE JUVIGNY.

Communes.	Population.
Chasseguey.	216
Chérencé-le-Roussel. . .	953
Juvigny.	802
Mesnil-Adelée (le). . .	424
Mesnil-Rainfray (le). . .	748
Mesnil-Tove (le). . . .	729
Reffuveille.	1200

CANTON DE MORTAIN.

10 *comm.* — 10,741 *hab.*

Communes.	Population.
Barthélemy (S.).	604
Bion.	779
Clément (S.).	1423
Fontenay.	486
Jean-du-Corail (S.). . .	648
Mortain.	2511
Neufbourg (le).	452
Notre-Dame-de-Touchet. .	1573
Romagny.	1561
Villechien.	704

CANTON DE SAINT-POIS.

10 *comm.* — 7,253 *hab.*

Communes.	Population.
Boisyvon.	280
Chapelle-Cécelin (la). .	429
Coulouvray.	1275
Laurent-de-Caves (S.). .	1436
Lingeard.	306
Martin-le-Bouillant (S.).	858
Maur-des-Bois (S.). . .	346
Mesnil-Gilbert (le). . .	573
Montjoie.	950
Pois (*S.*).	800

CANTON DE SOURDEVAL.

9 *comm.* — 10,916 *hab.*

Communes.	Population.
Beauficel.	579
Brouains.	618
Fresne-Poret (le). . . .	1096

Communes.	Population.
Suite du CANTON DE SOURDEVAL.	
Gathemo	876
Martin-de-Chaulieu (S.)	660
Perriers-en-Beauficel	888
Sauveur-de-Chaulieu (S.)	233
Sourdeval	4280
Vengeons	1781
CANTON DU TILLEUL.	
8 *comm.* — 8,063 *hab.*	
Buais	1195

Communes.	Population.
Suite du CANTON DU TILLEUL.	
Ferrières	270
Heussé	848
Husson	1008
Marie-du-Bois (S.e)	379
Savigny-le-Vieux	1325
Symphorien-du-Hareouet (S)	527
Tilleul (le)	2512

ARRONDISSEM. DE VALOGNES : 7 cant. — 117 comm. — 95,660 h.

Communes.	Population.
CANTON DE BARNEVILLE.	
16 *comm.* — 10,436 *hab.*	
Barneville	1083
Baubigny	270
Carteret	513
Fierville	751
George-de-la-Rivière (S.)	409
Haye-d'Ectot (la)	486
Jean-de-la-Rivière (S.)	301
Maurice (S.)	614
Mesnil-Saint-Martin (le)	370
Moitiers-d'Allonne (les)	1061
Ourville	908
Pierre-d'Arthéglise (S.)	389
Portbail	1901
Senoville	473
Sortosville-en-Beaumont	605
Val-de-Scie (le)	302
CANTON DE BRICQUEBEC.	
11 *comm.* — 12,035 *hab.*	
Breuville	513
Bricquebec	4256
Magneville	803
Martin-le-Hébert (S.)	307
Morville	491
Négreville	1217
Perques (les)	341
Quettetot	846

Communes.	Population.
Suite du CANTON DE BRICQUEBEC.	
Rauville-la-Bigot	940
Sottevast	1104
Vrétot (le)	1216
CANTON DE SAINTE-MÈRE-ÉGLISE.	
26 *comm.* — 13,132 *hab.*	
Amfreville	820
Angoville-au-Plain	124
Audouville-la-Hubert	259
Beuzeville-au-Plain	108
Beuzeville-la-Bastille	352
Blosville	401
Boutteville	206
Brucheville	384
Carquebut	566
Chef-du-Pont	363
Ecoquenéauville	236
Foucarville	326
Germain-de-Varreville (S).	318
Gourbesville	581
Hiesville	208
Houesville	381
Liesville	377
Marie-du-Mont (S.e)	1398
Martin-de-Varreville (S.)	501
Mère-Église (S.te)	1740
Neuville-au-Plain	224
Picauville	2437

Suite du CANTON DE S.te-MÈRE-ÉGLISE.

Communes.	Population.
Ravenoville	601
Sebeville	130
Tarqueville	356
Vierville	88

CANTON DE MONTEBOURG.

22 *comm.* — 11,405 *hab.*

Communes.	Population.
[illegible]	212
Cyr (S.)	381
Ecausseville	214
Emondeville	553
Eroudeville	290
Flottemanville	373
Floxel (S.)	554
Fontenay	535
Fresville	837
Germain-de-Tournebut (S)	848
Ham (le)	281
Hemevez	306
Joganville	158
Lestre	780
Marcouf (S.)	752
Martin-d'Audouville (S.)	322
Montebourg	2523
Ozeville	853
Quinéville	364
Sortosville	207
Urville-à-la-Hougue	398
Vaudreville	214

CANTON DE QUETTEHOU.

15 *comm.* — 18,018 *hab.*

Communes.	Population.
Anneville-en-Cères	774
Aumeville	234
Barfleur	2675
Crasville	642
Geneviève (S.e)	688
Morsalines	523
Octeville-la-Venelle	344
Pernelle (la)	580

Suite du CANTON DE QUETTEHOU.

Communes.	Population.
Quettehou	1812
Réville	2150
Teurtéville-Bocage	1752
Vaast-la-Hougue (S.)	3502
Valcanville	1176
Vioel (le)	453
Videcosville	213

CANTON DE S.-SAUVEUR-LE-VICOMTE.

18 *comm.* — 13,602 *hab.*

Communes.	Population.
Besneville	1487
Biniville	229
Bonneville (la)	499
Catteville	306
Colombe (S.e)	325
Colomby	867
Crosville	105
Etienville	581
Golleville	501
Hautteville	280
Moitiers-en-Bauptois (les)	691
Néhou	2626
Neuville-en-Beaumont	207
Orglandes	736
Rauville-la-Place	952
Reigneville	106
Sauveur-le-Vicomte (S.)	2836
Taillepied	178

CANTON DE VALOGNES.

9 *comm.* — 17,032 *hab.*

Communes.	Population.
Alleaume	604
Brix	3088
Huberville	360
Lieusaint	323
Montaigu	1108
Saussemesnil	2011
Tamerville	1363
Valognes	6940
Yvetot	1235

DÉPARTEMENT DE L'ORNE.

4 arrond.—36 cantons.—533 comm.—441,796 hab.

N. B. Une loi du 29 mai 1834 a distrait de ce département la commune des Essarts, dont la population est de 85 habitants, et qui faisait partie du canton de la Ferté-Fresnel, arrondissement d'Argentan; cette commune a été réunie au département de l'Eure, arrondissement de Bernay, canton de Broglie.

Arrondissement d'Alençon : 6 cant. — 95 comm. — 73,198 h.

CANTON D'ALENÇON (EST).

9 *comm.* — 16,971 *hab.*

Communes.	Population.
Alençon.	14019
Cerisé.	171
Congé.	207
Forges.	268
Larré.	359
Radon.	540
Semalé.	528
Valframbert.	372
Vingt-Hanaps.	507

CANTON D'ALENÇON (OUEST).

16 *comm.* — 10,884 *hab.*

Communes.	Population.
Cenery-le-Gérey (S.)	340
Colombiers.	488
Condé-sur-Sarte.	656
Cuissay.	382
Damigny.	1179
Denis-sur-Sarton (S.).	1416
Ferrière-Bochard (la).	703
Gandelain.	1130
Germain-du-Corbis (S.).	445

Suite du CANTON D'ALENÇON (OUEST).

Communes.	Population.
Héloup.	672
Lacelle (la).	675
Lonray.	593
Mieuxcé.	699
Nicolas-des-Bois (S.).	546
Pacé.	402
Roche-Mabile (la).	559

CANTON DE CARROUGES.

23 *comm.* — 16,736 *hab.*

Communes.	Population.
Beauvain.	845
Carrouges	2289
Cerçueil (le).	393
Chahains.	248
Champ-de-la-Pierre (le).	217
Chaux (la).	256
Ciral.	1272
Didier-sur-Écouves (S.).	509
Ellier-les-Bois (S.).	980
Fontenay-le-Louvet.	678
Joué-du-Bois.	1527
Lande-de-Goult (la).	529

Suite du CANTON DE CARROUGES.

Communes.	Population.
Livaie.	524
Longuenoé.	235
Marie-la-Robert (S.e).	423
Martin-des-Landes (S.).	417
Martin-l'Aiguillon (S.).	868
Mesnil-Scelleur (le).	327
Motte-Fouquet (la).	615
Ouen-le-Brisoult (S.).	680
Patrice-du-Désert (S.).	830
Rouperroux.	573
Sauveur-de-Carrouges (S.).	1499

CANTON DE COURTOMER.

16 *comm.* — 8,526 *hab.*

Communes.	Population.
Aignan-sur-Sarte (S.).	450
Brullemail.	652
Bures.	554
Chalange (le).	290
Courtomer.	1264
Ferrière-la-Verrière.	924
Gâprée.	329
Germain-le-Vieux (S.).	312
Godisson.	341
Léonard-des-Parcs (S.).	272
Mesnil-Guyon (le).	330
Montchevrel.	624
Plantis (le).	600
Scolasse-sur-Sarte (S.e).	961
Tellières-le-Plessis.	283
Trémont.	340

CANTON DU MESLE-SUR-SARTE.

16 *comm.* — 9,166 *hab.*

Communes.	Population.
Aubin-d'Appenay (S.).	804
Aunay-les-Bois.	443
Boitron.	673
Bursard.	396
Coulonges-sur-Sarte.	599
Echuffley.	133
Essay.	721
Hauterive.	521
Laleu.	1115
Léger-sur-Sarte (S.).	676
Marchemaisons.	520
Mesle-sur-Sarte (le).	809
Mesnil-Broust (le).	332
Mesnil-Erreux (le).	450
Neuilly-le-Bisson.	404
Ventes-de-Bourses (les).	570

CANTON DE SÉEZ.

15 *comm.* — 10,915 *hab.*

Communes.	Population.
Aunou-sur-Orne.	545
Belfonds.	385
Bouillon (le).	295
Chailloué.	812
Chapelle-près-Séez (la).	285
Cléray.	266
Ferrière-Béchet (la).	364
Gervais-du-Perron (S.).	258
Hilaire-la-Gérard (S.).	316
Laurent-de-Beaumesnil (S.).	259
Macé.	678
Neauphe-sous-Essay.	380
Neuville-près-Séez.	425
Séez.	5049
Tanville.	598

ARRONDISS. D'ARGENTAN : 11 cant. — 190 comm. — 113,870 h.

CANTON D'ARGENTAN.

13 *comm.* — 9,978 *hab.*

Communes.	Population.
Argentan.	6147
Aunou-les-Bois.	337
Commeaux.	287
Cuy.	210
Fontenay-sur-Orne.	402
Juvigny-sur-Orne.	173
Moulins-sur-Orne.	467

Communes.	Population.
Suite du CANTON D'ARGENTAN.	
Occagnes.	355
Pommainville.	200
Sarceaux.	402
Say.	318
Sévigny.	254
Urou-et-Crennes.	431
CANTON DE BRIOUZE. 14 *comm.* — 11,197 *hab.*	
André-de-Briouze (S.).	633
Briouze.	1493
Crasmesnil.	537
Faverolles.	945
George-d'Annebecq (S.).	676
Grais (le).	1130
Hilaire-de-Briouze (S.).	1090
Lande-de-Lougé (la).	306
Lignou.	559
Lougé-sur-Maire.	902
Mesnil-de-Briouze (le).	1515
Montreuil-en-Houlme.	534
Pointel.	531
Yveteaux (les).	348
CANTON D'ÉCOUCHÉ. 21 *comm.* — 12,621 *hab.*	
Avoines.	532
Batilly.	402
Boucé.	1533
Brice-sur-Rânes (S.).	515
Courbe (la).	265
Ecouché.	1388
Fleuré.	473
Goulet.	571
Joué-du-Plain.	812
Loucé.	324
Mesnil-Glaise.	146
Mesnil-Jean.	315
Montgaroult.	326
Ouen-sur-Maire (S.).	266
Rânes.	2453
Sentilly.	355
Suite du CANTON D'ÉCOUCHÉ.	
Serans.	250
Sevray.	506
Tanques.	310
Vaux-le-Bardoult.	174
Vieux-Pont.	697
CANTON D'EXMES. 13 *comm.* — 6,638 *hab.*	
Avernes-sur-Exmes.	323
Bourg-Saint-Léonard (le).	609
Cochère (la).	389
Courmesnil.	463
Exmes.	675
Fel.	445
Ginay.	279
Omméel.	389
Pierre-la-Rivière (S.).	628
Pin-au-Haras (le).	313
Silly-en-Gouffern.	759
Survie.	823
Villebadin.	463
CANTON DE LA FERTÉ-FRESNEL. 19 *comm.* — 8,969 *hab.*	
Anceins.	555
Bocquencey.	422
Couvain.	351
Evroult (N.-D.-du-Bois-S.).	789
Ferté-Fresnel (la).	479
Gauville.	1007
Glos-la-Ferrière.	1263
Gonfrière (la).	529
Heugon.	627
Marnefer.	221
Monnay.	391
Michel-de-Sommaire (S.).	199
Nicolas-des-Laitiers (S.).	301
Nicolas-des-Gunes (S.).	219
Pierre-des-Ormes (S.).	198
Soccanne.	201
Tornant.	176
Touquettes.	263
Villers-en-Ouche.	608

Communes.	Population.
CANTON DE GACÉ.	
16 comm. — 8,825 hab.	
Atelles (les)	209
Chaumont	725
Gisay-Saint-Aubin	671
Coulmer	280
Croisilles	517
Douet-Artus (le)	120
Evroult-de-Montfort (S.)	929
Fresnaie-Fayel (la)	358
Gacé	1470
Mardilly	462
Mesnil-Hubert-en-Exmes	422
Neuville-sur-Touques	978
Orgères	537
Résenlieu	309
Sap-André (le)	453
Trinité-des-Laitiers (la)	385
CANTON DU MERLERAULT.	
14 comm. — 8,053 hab.	
Authieux-des-Puits (les)	207
Champ-Haut	290
Colombe-sur-Rille (S.)	332
Echauffour	1656
Gauburge-sur-Rille (S.)	701
Genevraie (la)	461
Germ.-de-Clairefeuille (S.)	460
Lignères	178
Mesnil-Froger	250
Mesnil-Vicomte	174
Merlerault (le)	14[illegible]
Nonant	860
Planches	574
Vandrille-les-Bois (S.)	206
CANTON DE MORTRÉE.	
13 comm. — 7,420 hab.	
Almenèches	1056
Bellière (la)	487
Boissey-la-Londe	270
Château-d'Almenèches (le)	353
Suite du **CANTON DE MORTRÉE.**	
Christophe-le-Jajolet (S.)	470
Francheville	418
Loyer-des-Champs (S.)	352
Marcey	425
Marmouillé	463
Médavy	285
Montmerrey	706
Mortrée	1590
Vrigny	551
CANTON DE PUTANGES.	
23 comm. — 14,087 hab.	
Aubert-sur-Orne (S.)	595
Bazoches-en-Houlme	1387
Champcerie	478
Chêne-Douit	764
Courteille	392
Croix-sur-Orne (S.)	373
Forêt-Auvray (la)	917
Fresnaie-au-Sauvage (la)	604
Fresnay-le-Buffard	231
Giel	344
Habloville	797
Honorine-la-Guillaume (S.)	1305
Mesnil-Gondouin	785
Mesnil-Hermey	[illegible]
Mesnil-Vin	30[illegible]
Neuvy-au-Houlme	518
Philbert-sur-Orne (S.)	345
Pont-Ecrépin	537
Putanges	675
Rabodanges	724
Rosnay	521
Rotours (les)	29[illegible]
Ry	30[illegible]
CANTON DE TRUN.	
24 comm. — 11,862 hab.	
Aubry-en-Exmes	436
Bailleul	960
Brieux	239

Communes.	Population.
Suite du CANTON DE TRUN.	
Cambe (là).	191
Chambois.	677
Coudehard.	335
Coulonces.	317
Ecorches.	701
Fontaine-les-Bassets.	474
Gervais-des-Sablons (S.).	455
Guesprey.	283
Lambert-sur-Dives (S.).	402
Louvières.	245
Merry.	568
Montabard.	414
Montormel.	264
Montreuil-la-Motte.	224
Neauphe-sur-Dives.	480
Necy.	1121
Ommoy.	310
Potterie-des-Vignats (la).	106
Tournay-sur-Dives.	732
Trun.	1514
Villedieu-les-Bailleul.	318

Communes.	Population.
CANTON DE VIMOUTIERS. 20 *comm.* — 14,218 *hab.*	
Aubin-de-Bonneval (S.).	584
Aubry-le-Panthou.	425
Avernes-Saint-Gourgon.	282
Bosc-Renoult (le).	733
Camembert.	635
Canapville.	506
Champeaux (les).	330
Champosoult.	474
Crouttes.	880
Fresnay-le-Samson.	352
Germain-d'Aunay (S.).	461
Guerquesalles.	340
Mesnil-Imbert.	180
Orville.	325
Pont-de-Vie.	311
Renouard (le).	728
Roiville.	563
Sap (le).	1406
Ticheville.	533
Vimoutiers.	3990

ARRONDISSEM. DE DOMFRONT : 8 cant.—93 comm.—128,948 h.

Communes.	Population.
CANTON D'ATHIS. 16 *comm.* — 16,715 *hab.*	
Athis.	4300
Berjou.	1117
Bréel.	672
Cahan.	546
Carneille (la).	1502
Durcet.	629
Honorine-la-Chardonne(S.)	1510
Lande-Saint-Siméon (la).	469
Mesnil-Hubert-sur-Orne.	1308
Mille-Savates.	323
Opportune (S.).	744
Pierre-du-Regard (S.).	1272
Roufeugeray.	763
Ségrie-Fontaine.	755
Taillebois.	427
Tourailles (les).	378

Communes.	Population.
CANTON DE DOMFRONT. 12 *comm.* — 21,267 *hab.*	
Avrilly.	597
Bomer-les-Forges (S.).	1992
Brice (S.).	410
Céaucé.	3156
Champsecret.	4240
Clair-de-Halouse (S.).	956
Domfront.	1873
Front-de-Colhiers (S.).	2406
Gilles-des-Marais (S.).	365
Haute-Chapelle (la).	1143
Louvigny-l'Abbaye.	357
Rouellé.	558

CANTON DE LA FERTÉ-MACÉ.

8 *comm.* — 14,367 *hab.*

Communes.	Population.
Antoigny.	610
Couterne.	1642
Ferté-Macé (la).	4613
Lonlay-le-Tesson.	904
Magny-le-Désert.	2892
Maurice-du-Désert (S.).	1224
Méhoudin.	305
Sauvagère (la).	2177

CANTON DE FLERS.

13 *comm.* — 16,813 *hab.*

Communes.	Population.
Aubusson.	534
Basoque (la).	292
Caligny.	1363
Cerisy-Belle-Etoile.	1362
Chapelle-au-Moine (la).	447
Chapelle-Biche (la).	1019
Flers.	4386
George des-Groseilliers (S)	1062
Lande-Patry (la).	2066
Landigou.	745
Landisacq.	1175
Montilly.	1129
Selle-la-Forge (la).	1233

CANTON DE JUVIGNY-SOUS-AUDAINE.

11 *comm.* — 13,259 *hab.*

Communes.	Population.
Baroche-sous-Lucé (la).	1545
Beaulandais.	825
Chapelle-Moche (la).	2816
Denis-de-Villenette (S.).	779
Geneslay.	1090
Haleine.	413
Juvigny-sous-Audaine.	1970
Loré.	514
Lucé.	630
Sept-Forges.	898
Tessé-Froulay.	1779

CANTON DE MESSEY.

10 *comm.* — 11,815 *hab.*

Communes.	Population.
André-de-Messey (S.).	605
Banvou.	1054
Bellou-en-Houlme.	2868
Châtellier (le).	378
Coulonche (la).	1805
Dompierre.	808
Echalou.	626
Ferrière-aux-Etangs (la).	1448
Messey.	1518
Saires-la-Verrerie.	705

CANTON DE PASSAIS.

8 *comm.* — 15,146 *hab.*

Communes.	Population.
Epinay-le-Comte.	1189
Frimbault-sur-Pisse (S.).	3225
Mantilly.	2658
Mars-d'Egrenne (S.).	2370
Passais.	2199
Roch-sur-Egrenne (S.).	811
Torchamp.	1018
Vancé-Saint-Simon.	1676

CANTON DE TINCHEBRAY.

15 *comm.* — 19,566 *hab.*

Communes.	Population.
Beauchêne.	1242
Chanu.	2662
Christophe-de-Chaulieu (S).	400
Claire-Fougère.	426
Cornier-des-Landes (S.).	2132
Frênes.	2070
Jean-des-Bois (S.).	968
Larchamp.	646
Mesnil-Ciboult (le).	423
Moncy.	704
Montsegré.	1243
Pierre-d'Entremont (S.).	1255
Quentin-les-Chardonnets (S)	1155
Tinchebray.	3413
Yvrande.	827

Communes.	Population.	Communes.	Population.

Arrondissem. de Mortagne : 11 cant. — 155 comm. — 125,780 h.

CANTON DE BAZOCHES-SUR-HOESNE.

12 *comm.* — 7718 *hab.*

Communes.	Population.
Aubin-de-Courteray (S.)	530
Bazoches-sur-Hoesne	1615
Boécé	208
Buré	310
Céronne-lès-Mortagne (Se)	738
Champeaux-sur-Sarte	648
Courgeoût	918
Courtoulin	180
Germain-de-Martigny (S.)	251
Mesnière (la)	853
Ouen-de-Sécherouvre (S.)	601
Soligny-la-Trappe	866

CANTON DE BELLESME.

14 *comm.* — 15,626 *hab.*

Communes.	Population.
Appenay-sous-Bellesme	748
Bellesme	3413
Chapelle-Souef (la)	901
Chemilly	870
Dame-Marie	761
Fulgent-des-Ormes (S.)	735
Igé	1975
M.in-du-Vieux-Bellesme (S)	3009
Origny-le-Butin	460
Origny-le-Roux	703
Ouen-de-la-Cour (S.)	388
Pouvray	444
Sérigny	699
Vaunoise	520

CANTON DE LAIGLE.

18 *comm.* — 14,174 *hab.*

Communes.	Population.
Aube	422
Aubin-sur-Iton (S.)	205
Beaufay	430
Buat (le)	156
Chandey	914

Suite du CANTON DE LAIGLE.

Communes.	Population.
Crulay	1012
Ecorcey	478
Iray	794
Laigle	5412
Livet	135
Martin-d'Ecubley (S.)	423
Michel-de-la-Forêt (S.)	363
Ouen-sur-Iton (S.)	141
Ray-sur-Rille	653
Sulpice-sur-Rille (S.)	1267
Symph.-des-Bruyères (S)	702
Tubœuf	193
Vitray-sous-Laigle	472

CANTON DE LONGNY.

14 *comm.* — 10,594 *hab.*

Communes.	Population.
Bizou	302
Hôme-Chamondot (l')	503
Jean-de-Murgers (S.)	256
Lande-sur-Eure (la)	678
Longny	2846
Mage (le)	962
Malétable	378
Marchainville	690
Menus (les)	488
Monceaux	356
Monlicent	616
Neuilly-sur-Eure	1014
Pas-Saint-Lomer (le)	206
Victor-de-Réno (S.)	1339

CANTON DE MORTAGNE.

14 *comm.* — 14,592 *hab.*

Communes.	Population.
Chapelle-Mont-Ligeon (la)	1014
Comblot	272
Corbon	324
Courgeon	458
Denis-sur-Huisne (S.)	257

Communes.	Population.
Suite du CANTON DE MORTAGNE.	
Feings.	857
Hilaire-lès-Mortagne (S.).	949
Langis-lès-Mortagne (S.).	605
Loisail.	396
Mard-de-Réno (S.).	1328
Mauves.	1333
Mortagne.	5158
Réveillon.	946
Villiers-sous-Mortagne.	700
CANTON DE MOULINS-LA-MARCHE.	
18 *comm.* — 8,197 *hab.*	
Aquilin-de-Corbion (S.).	870
Augaise.	334
Bonmoulins.	454
Bonnefoi.	390
Bréthel.	223
Chapelle-Viel (la).	361
Echauffour.	175
Fay.	307
Ferrière-au-Doyen (la).	731
Genettes (les).	356
Hilaire-sur-Rille (S.).	399
Mahéru.	789
Martin-d'Apres (S.).	605
Martin-des-Péserits (S.).	306
Mesnil-Bérard.	280
Moulins-la-Marche.	1031
Notre-Dame-d'Apres.	543
Pierre-des-Loges (S.).	483
CANTON DE NOCÉ.	
14 *comm.* — 10,408 *hab.*	
Aubin-des-Grois (S.).	222
Berd'huis.	861
Colonard.	660
Corubert.	[illegible]
Courcerault.	773
Cyr-la-Rosière (S.).	1189
Dancé.	825
Jean-de-la-Forêt (S.).	650
Maurice-sur-Huisne (S.).	403
Suite du CANTON DE NOCÉ.	
Nocé.	1375
Pierre-la-Bruyère (S.).	395
Préaux.	1603
Quentin-le-Petit (S.).	174
Verrières.	1154
CANTON DE PERVENCHÈRES.	
14 *comm.* — 11,918 *hab.*	
Barville.	727
Bellavilliers.	863
Coulimer.	1012
Eperrais.	689
Jouin-de-Blavou (S.).	903
Julien-sur-Sarte (S.).	1427
Montgaudry.	483
Parfondeval.	283
Perrière (la).	1065
Pervenchères.	935
Pin-la-Garenne (le).	1205
Quentin-de-Blavou (S.).	325
Suré.	936
Viday.	225
CANTON DE REGMALARD.	
12 *comm.* — 14,168 *hab.*	
Bellou-sur-Huisne.	937
Boissy-Maugis.	[illegible]
Brétoncelles.	2330
Condé-sur-Huisne.	1382
Condeau.	1071
Coulonges-les-Sablons.	909
Dorceau.	912
Germain-des-Grois (S.).	650
Madeleine-Bouvet (la).	888
Maison-Maugis.	858
Moutiers-au-Perche.	1589
Regmalard.	1830
CANTON DU THEIL.	
10 *comm.* — 12,038 *hab.*	
Aignan-sur-Erre (S.).	401
Bellou-le-Trichard.	[illegible]

Suite du CANTON DU THEIL.

Communes.	Population.
Ceton	3775
Gémages	503
Germain-de-la-Coudre (S).	2152
Hermitière (l')	559
Hilaire-sur-Erre (S.)	907
Mâle	1223
Rouge (la)	725
Theil (le)	870

CANTON DE TOUROUVRE.

15 *comm.* — 7,247 *hab.*

Communes.	Population.
Autheuil	451
Beaulieu	450

Suite du CANTON DE TOUROUVRE.

Communes.	Population.
Bivilliers	232
Brésolettes	180
Bubertré	473
Champs	298
Lignerolles	309
Maurice-lès-Chérencey (S).	627
Moussonvilliers	561
Normandel	254
Potterie au-Perche (la)	230
Prépotin	333
Randonnay	673
Tourouvre	1950
Ventrouse (la)	226

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

5 arrond.—50 cantons.—757 comm.—693,683 hab.

N. B. Depuis le dernier recensement, 3 communes ont été supprimées, dont 1 dans le canton de Lillebonne, 1 dans celui de Neufchâtel, et 1 dans celui de Doudeville : ce qui en a réduit le nombre à 757.

ARRONDISSEMᵀ. DE DIEPPE : 8 cant. — 168 comm. — 109,978 h.

CANTON DE BACQUEVILLE.

25 *comm.* — 17,507 *hab.*

Communes.	Population.
Anppegard	680
Auzouville-sur-Sâane	357
Avremesnil	1324
Bacqueville	2685

Suite du CANTON DE BACQUEVILLE.

Communes.	Population.
Biville-la-Rivière	399
Brachy	546
Gonnetot	468
Greuville	670
Gruchet-Saint-Siméon	930

Communes.	Population.
Suite du CANTON DE BACQUEVILLE.	
Gueures.	654
Hermanville.	313
Lamberville.	505
Lammerville.	962
Lestanville.	237
Luneray.	1630
Mars (S.).	559
Omonville.	365
Ouen-le-Mauger (S.).	580
Rainfreville.	317
Royville.	628
Sâane-Saint-Just.	399
Sassetot-le-Mal-Gardé.	578
Thil-Manneville (le).	956
Tocqueville-en-Caux.	350
Venestanville.	415
CANTON DE BELLENCOMBRE,	
15 *comm.* — 9,092 *hab.*	
Ardouval.	410
Beaumont-le-Hareng.	341
Bellencombre.	927
Bosc-le-Hard.	750
Cottévrard.	399
Cressy.	282
Crique (la).	547
Cropus.	314
Grandes-Ventes (les).	2015
Grigneuzeville.	387
Hélier (S.).	545
Mesnil-Follemprise (le).	320
Pommerval.	617
Rosay.	534
Sévis.	604
CANTON DE DIEPPE.	
2 *comm.* — 16,562 *hab.*	
Dieppe.	16016
Neuville-les-Puits.	546
CANTON D'ENVERMEU.	
30 *comm.* — 14,547 *hab.*	
Alihermont (N.-Dame-d').	479
Assigny.	436
Aubin-le-Cauf (S.).	650
Auquemesnil.	324
Avesnes-sur-Sâane.	665
Bailly-en-Rivière.	741
Bellengreville.	348
Biville-sur-Mer.	460
Brunville (N.-Dame-de).	150
Dampierre.	345
Douvrend.	711
Envermeu.	1247
Freulleville.	628
Glicourt.	260
Gouçheaupré.	176
Grény.	219
Guilmécourt.	482
Ifs (les).	176
Intraville.	211
Jacques-d'Alihermont (S.).	319
Martin-en-Campagne (S.).	610
Meulers.	423
Nicolas-d'Alihermont (S.)	1805
Ouen-sous-Bailly (S.)	296
Penly.	345
Quentin (S.).	149
Ricarville.	336
Sauchay-au-Bosc.	355
Tourville-la-Chapelle.	640
Vaast-d'Equiqueville (S.).	561
CANTON D'EU.	
22 *comm.* — 14,458. *hab.*	
Baromesnil.	396
Cannehan.	374
Criel.	1295
Cuverville.	322
Etalonde.	337
Eu.	3543
Floques.	304

Suite du CANTON D'EU.

Communes.	Population.
Incheville.	423
Lonroy.	368
Martin-le-Gaillard (S.).	533
Melleville.	830
Mesnil-Réaume (le).	331
Mille-Bosc.	403
Monchy-sur-Eu.	535
Pierre-en-Val (S.).	621
Ponts-et-Marais.	276
Remy-Bosrocourt (S.).	615
Sept-Meules.	230
Tocqueville-sur-Eu.	258
Touffreville-sur-Eu.	312
Tréport (le).	2267
Villy-le-Bas.	385

CANTON DE LONGUEVILLE.

23 *comm.* — 8,510 *hab.*

Communes.	Population.
Anneville.	412
Belmesnil.	679
Bertreville-Saint-Ouen.	702
Bois-Robert (le).	307
Catelier (le).	388
Cent-Acres (les).	125
Chapelle-de-Bourgay (la).	181
Chaussée (la).	327
Crespin (S.).	217
Criquetot-sur-Longueville.	308
Crosville-sur-Scie.	273
Déneestanville.	192
Foy (S.te).	533
Germain-d'Etables (S.).	300
Heugleville-sur-Scie.	854
Honoré (S.).	179
Lintot.	331
Longueville.	544
Marchouville.	257
Muchedent.	249
Notre-Dame-du-Parc.	175
Torcy-le-Grand.	472
Torcy-le-Petit.	498

CANTON D'OFFRANVILLE.

25 *comm.* — 14,374 *hab.*

Communes.	Population.
Ambrumesnil.	553
Ancourt.	524
Arques.	934
Aubermesnil.	272
Aubin-sur-Scie (S.).	566
Belleville-sur-Mer.	280
Berneval-le-Grand.	772
Bourg-Dun (le).	981
Bracquemont.	622
Colmesnil-Malleville.	158
Denis-d'Aclon (S.).	147
Derchigny.	459
Greiges.	313
Hautot.	825
Longueil.	796
Marguerite (S.te).	523
Martigny.	263
Martin-Eglise (S.).	502
Offranville.	1706
Ouville-la-Rivière.	603
Quiberville.	311
Rouxmesnil-Bouteilles.	182
Sauqueville.	344
Tourville-sur-Arques.	599
Varengeville-sur-Mer.	1138

CANTON DE TÔTES.

26 *comm.* — 14,928 *hab.*

Communes.	Population.
Anglesqueville-sur-Saane.	483
Auffay.	1137
Beaunay.	550
Belleville-en-Caux.	509
Bertrimont.	194
Biville-la-Baignarde.	745
Bracquetuit.	572
Calleville-les-Deux-Eglises	564
Denis-sur-Scie (S.).	506
Etaimpuis.	617
Eurville.	395
Fontelaye (la).	278

Communes.	Population.
Suite du CANTON DE TÔTES.	
Fresnay-le-Long.	362
Geneviève (S.te).	516
Gonneville.	832
Imbleville.	709
Maclou-de-Folleville (S.).	738
Montreuil-en-Caux.	623
Pierre-Bénouville (S.).	918
Suite du CANTON DE TÔTES.	
Thiédeville.	38[illegible]
Tôtes.	748
Vaast-du-Val (S.).	656
Varneville-Bretteville.	559
Varvannes.	459
Vassonville.	341
Victor-l'Abbaye (S.).	636

ARRONDISSEMENT DU HAVRE : 9 cant. — 121 comm. — 134,755 h.

Communes.	Population.
CANTON DE BOLBEC.	
14 *comm.* — 19,357 *hab.*	
Bernière-en-Caux.	701
Beuzeville-la-Grenier.	831
Beuzevillette.	676
Bolbec.	9630
Bolleville.	712
Gruchet-la-Valasse.	1178
Jean-de-la-Neuville (S.).	653
Lanquetot.	774
Lintot.	718
Nointot.	761
Parc-d'Anxtot (le).	642
Raffetot.	612
Rouville.	769
Trouville.	708
CANTON DE CRIQUETOT-L'ESNEVAL.	
20 *comm.* — 13,820 *hab.*	
Angerville-l'Orcher.	1132
Anglesqueville-l'Esneval.	543
Beaurepaire.	452
Bénouville-sur-Mer.	398
Bordeaux-en-Caux.	940
Criquetot-l'Esneval.	1492
Cuverville.	488
Etretat.	1518
Fongueusemare	205
Gonneville.	745
Hermeville.	384
Heuqueville.	362
Suite du CANTON DE CRIQUETOT-L'ESNEVAL.	
Jouin (S.).	1731
Marie-au-Bosc (S.te).	260
Pierrefiques.	339
Poterie (la).	673
Tilleul (le).	698
Turretot.	846
Vergetot.	303
Villainville.	311
CANTON DE FÉCAMP.	
11 *comm.* — 17,739 *hab.*	
Criquebeuf-en-Caux.	1727
Epreville.	688
Fécamp.	9123
Froberville.	698
Ganzeville.	[illegible]
Gerville.	492
Léonard (S.).	1149
Loges (les).	1088
Maniquerville.	295
Tourville.	482
Vattetot-sur-Mer.	668
CANTON DE GODERVILLE.	
22 *comm.* — 13,810 *hab.*	
Angerville-Bailleul.	327
Annouville-Vilmesnil.	478
Auberville-la-Renault.	357
Bec-de-Mortagne (le).	1004
Bornambusc.	269

Communes.	Population.
Suite du CANTON DE GODERVILLE.	
Bréauté	1303
Bretteville	1386
Daubeuf-Serville	551
Ecrainville	1214
Goderville	1138
Goufreville-Caillot	329
Grainville-Ymauville	431
Houquetot	375
Maclou-de-la-Brière (S.)	552
Manneville-la-Goupille	806
Mentheville	384
Mirville	421
Sausseusemare	505
Sauveur-d'Emalleville (S.)	531
Tocqueville-Bénarville	633
Vattetot-sous-Beaumont	561
Virville	256
CANTON DU HAVRE.	
1 *comm.* — 23,816 *hab.*	
Havre (le)	23816
CANTON D'INGOUVILLE.	
5 *comm.* — 10,844 *hab.*	
Adresse (S.e)	655
Bléville	1160
Graville-l'Heure	1946
Ingouville	5666
Sanvic	1417
CANTON DE LILLEBONNE.	
14 *comm.* — 9,900 *hab.*	
Antoine-la-Forêt (S.)	680
Auberville-la-Campagne	410
Frenaye (la)	672
Grandcamp	487
Gravenchon (N.-Dame de)	740
Jean-de-Folleville (S.)	521
Lillebonne	2924

Communes.	Population.
Suite du CANTON DE LILLEBONNE.	
Maurice-d'Etelan (S.)	319
Mélamare	796
Nicolas-de-la-Taille (S.)	913
Norville	574
Petiville	294
Trinité-du-Mont (la)	243
Triquerville	327
CANTON DE MONTIVILLIERS.	
15 *comm.* — 13,341 *hab.*	
Bec (Notre-Dame-du)	329
Cauville-les-Eglises	610
Epouville	675
Fontaine-la-Mallet	611
Fontenay	334
Gainneville	612
Gonfreville-l'Orcher	566
Harfleur	1417
Manéglise	605
Mannevillette	352
Martin-du-Manoir (S.)	417
Montivilliers	3828
Octeville	1917
Rolleville	541
Rouelles	527
CANTON DE S.-ROMAIN-DE-COLBOSC.	
19 *comm.* — 12,128 *hab.*	
Aubin-Routot (S.)	632
Cerlangue (la)	932
Epretot	501
Etainhus	559
Eustache-la-Forêt (S.)	726
Gilles-de-la-Neuville (S.)	755
Gommerville	534
Graimbouville	622
Laurent-de-Brévedent (S.)	573
Oudalle	284
Remuée (la)	712
Rogerville	284
Romain-de-Colbosc (S.)	1744

Suite du CANTON DE SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC.

Communes.	Population.
Sainneville.	667
Sandouville.	358
Tancarville.	378
Trois-Pierres (les).	675
Vigor-d'Imonville (S.).	714
Vincent-Cramesnil (S.).	487

Arrondiss. de Neufchatel : 8 cant. — 144 comm. — 84,525 h.

CANTON D'ARGUEIL.

17 *comm.* — 9,113 *hab.*

Communes.	Population.
Argueil.	463
Beauvoir-en-Lions.	1443
Bois-Gautier (le).	42
Bosc-Asselin (le).	50
Bruquedalle.	111
Chapelle-Saint-Ouen (la).	73
Croisy-la-Haye.	991
Feuillée (la).	2154
Fry.	360
Hallotière (la).	147
Hodeng-Hodenger.	804
Lucien (S.).	365
Mesangueville.	478
Mesnil-Lieubray (le).	290
Morville.	213
Nolleval.	682
Sigy-en-Bray.	847

CANTON D'AUMALE.

13 *comm.* — 8,346 *hab.*

Communes.	Population.
Aubéguimont.	498
Aumale.	1980
Beaufresne.	303
Conteville.	736
Criquiers.	1021
Ellecourt.	285
Haudricourt.	771
Illois.	569
Marguerite (S.te).	574
Marques.	471
Nullemont.	229
Ronchois.	324
Vieux-Rouen.	585

CANTON DE BLANGY.

23 *comm.* — 13,660 *hab.*

Communes.	Population.
Aubermesnil.	498
Bazinval.	420
Blangy.	1717
Campneuseville.	736
Caule-Sainte-Beuve (la).	770
Dancourt.	648
Essarts-Varimpré (les).	318
Fallencourt.	468
Foucarmont.	631
Guerville.	582
Hodeng-au-Bosc.	390
Landes-Vieilles-et-N.es (les)	262
Léger-aux-Bois (S.).	968
Martin-aux-Bois (S.).	506
Monchaux-Soreng.	555
Nesle-Normandeuse.	316
Pierrecourt.	813
Réalcamp.	998
Rétonval.	344
Richemont.	894
Rieux.	510
Riquier-en-Rivière (S.).	393
Villers-sur-Foucarmont.	222

CANTON DE FORGES-LES-EAUX.

21 *comm.* — 12,371 *hab.*

Communes.	Population.
Beaubec-la-Rosière.	602
Beaussault.	1131
Bellière (la).	154
Compainville.	352
Ferté-Saint-Samson (la).	648
Forges-les-Eaux.	1455
Fossé (le).	540

Suite du CANTON DE FORGES-LES-EAUX.

Communes.	Population.
Gaillefontaine.	1653
Grumesnil.	562
Haucourt.	446
Haussez.	699
Longmesnil.	142
Mauquenchy.	491
Mesnil-Mauger (le).	410
Michel-d'Halescourt (S.).	278
Pommereux.	245
Roncherolles-en-Bray.	693
Rouvray-en-Bray.	363
Saumont-la-Poterie.	711
Serqueux.	403
Thil-Riberpré (le).	393

CANTON DE GOURNAY.

16 *comm.* — 10,605 *hab.*

Communes.	Population.
Avesnes.	344
Bézancourt.	814
Bosc-Hyon (le).	579
Brémontier-Merval.	733
Cuy-Saint-Fiacre.	382
Dampierre.	745
Doudeauville.	222
Elbeuf-en-Bray.	456
Ernemont-la-Villette.	282
Ferrières.	750
Gancourt-Saint-Etienne.	397
Gournay.	3030
Menerval.	467
Molagnies	167
Montroly.	445
Neuf-Marché.	792

CANTON DE LONDINIÈRES.

17 *comm.* — 8,255 *hab.*

Communes.	Population.
Agathe-d'Aliermont (S.).	336
Bailleul-Neuville.	392
Baillolet.	400

Suite du CANTON DE LONDINIÈRES.

Communes.	Population.
Bosc-Geffroy (le).	387
Bures.	468
Clais-sur-Eaulne.	396
Croixdalle.	454
Fréauville.	271
Fresnoy-Folny.	819
Grandcourt.	721
Londinières.	985
Pierre-des-Jonquières (S.).	252
Preuseville.	413
Puisenval.	130
Smermesnil.	498
Valery-sous-Bures (S.).	607
Wanchy-Capval.	726

CANTON DE NEUFCHATEL.

22 *comm.* — 13,043 *hab.*

Communes.	Population.
Auvillers.	237
Beuve-en-Rivière (S.).	411
Bouelle.	334
Bully.	1387
Esclavelles.	603
Fesques.	302
Flamets-Frétils.	421
Fresles.	347
Germain-sur-Eaulne (S.).	212
Graval.	202
Lucy.	397
Martin-l'Hortier (S.).	232
Massy.	486
Ménonval.	318
Mesnières.	573
Mortemer.	240
Nesle-Hodeng.	776
Neufchâtel.	3430
Neuville-Ferrière.	560
Quiévrecourt.	443
Saire (S.).	829
Vatierville.	303

Communes.	Population.
CANTON DE SAINT-SAENS. 15 *comm.* — 9,132 *hab.*	
Bosc-Béranger	201
Bosc-Mesnil (le)	254
Bradiancourt	284
Critot	320
Fontaine-en-Bray	260
Geneviève-en-Bray (S.e)	718
Martin-Omonville (S.)	1069
Suite du **CANTON DE SAINT-SAENS.**	
Mathonville	220
Maucomble	527
Montérollier	560
Neufbosc	321
Roquemont	648
Saens (S.)	2330
Sommery	989
Ventes-Saint-Remy (les)	431

Arrondissement de Rouen : 15 cant. — 155 comm. — 225,996 h.

Communes.	Population.
CANTON DE BOOS. 16 *comm.* — 11,552 *hab.*	
Amfreville-la-Mi-Voie	811
Aubin-Celloville (S.)	670
Aubin-Epinay (S.)	489
Authieux-sur-le-p-S-O.n (les)	540
Belbeuf	823
Blosseville-Bon-Secours	1044
Boos	927
Fresne-le-Plan	499
Gouy	402
Mesnil-Esnard (le)	1122
Mesnil-Raoul (le)	636
Montmain	323
Neuville-Champ-d'Oisel (la)	1551
Pierre-de-Franqueville (S.)	1078
Quévreville-la-Poterie	369
Ymare	268
CANTON DE BUCHY. 22 *comm.* — 8,280 *hab.*	
Aignan-sur-Ry (S.)	339
Bierville	196
Blainville-Crevon	849
Bois-Guilbert (le)	322
Bois-Héroult (le)	321
Boissay	280
Bosc-Bordel (le)	509
Suite du **CANTON DE BUCHY.**	
Bosc-Edeline (le)	305
Bosc-Roger (le)	664
Buchy	564
Catenay	410
Croix-sur-Buchy (S.e)	690
Ecalles-sur-Buchy	204
Ernemont-sur-Buchy	224
Estouteville	166
Germain-des-Essouarts (S)	365
Héronchel	218
Longuerue	319
Morgny	429
Pierreval	202
Rebets	293
Vieux-Manoir (le)	401
CANTON DE CLÈRES. 22 *comm.* — 12,465 *hab.*	
Anceaumeville	450
André-sur-Cailly (S.)	637
Authieux-Ratiéville (les)	290
Boeasse (le)	658
Bosc-Guerard-S-Adrien (le)	345
Cailly	415
Claville-Motteville	396
Clères	906
Eslettes	386
Esteville	299

Communes.	Population.
Suite du CANTON DE CLÈRES.	
Fontaine-le-Bourg. . . .	894
Frichemesnil.	344
George-sur-Fontaine (S.).	655
Germain-sous-Cailly (S.).	286
Grugny.	211
Houssaye-Béranger (la). .	463
Mont-Cauvaire.	398
Montville.	1650
Quincampoix.	1053
Rue-Saint-Pierre (la). .	491
Sierville.	918
Yquebeuf.	320
CANTON DE DARNÉTAL.	
20 *comm.* — 17,550 *hab.*	
Auzouville-sur-Ry. . . .	687
Bois-d'Ennebourg (le). .	346
Bois-Guillaume (le). . .	1928
Bois-l'Evêque (le). . . .	271
Darnétal.	5572
Denis-le-Thiboult (S.). .	596
Elbeuf-sur-Andelle. . . .	281
Épreville-Martainville. .	458
Fontaine-sous-Préaux. . .	347
Grainville-sur-Ry. . . .	379
Héron (le).	369
Isneauville.	988
Jacques-sur-Darnétal (S.).	1246
Léger-du-Bourg-Denis (S.).	920
Martin-du-Vivier (S.). .	572
Préaux.	795
Roncherolles.	570
Ry.	438
Servaville-sur-Ry. . . .	500
Vieux-Rue (la). . . .	287
CANTON DE DUCLAIR.	
19 *comm.* — 13,334 *hab.*	
Ambourville.	205
Anneville-sur-Seine. . .	542
Bardouville.	346

Communes.	Population.
Suite du CANTON DE DUCLAIR.	
Berville-sur-Seine. . . .	302
Duclair.	1602
Epinay-sur-Duclair. . .	324
Hénouville.	774
Jumièges.	1847
Marguerite-sur-Duclair (Se)	1110
Martin-de-Bocherville (S.).	1011
Mauny.	215
Mesnil-sous-Jumièges (le).	507
Paer (S.).	1339
Pierre-de-Varengéville (S).	1158
Quevillon.	426
Trait (le).	464
Villers-Ecalles.	487
Yainville.	234
Yville-sur-Seine. . . .	441
CANTON D'ELBEUF.	
9 *comm.* — 21,262 *hab.*	
Aubin-Jouxte-Boulleng (S).	1444
Caudebec-lès-Elbeuf. . .	3930
Cléon.	525
Elbeuf.	10258
Freneuse-sur-Seine. . .	622
Londe (la).	1663
Orival.	1526
Sotteville-sous-le-Val. .	343
Tourville-la-Rivière. . .	951
CANTON DU GRAND-COURONNE.	
12 *comm.* — 17,909 *hab.*	
Bouille (la).	1171
Etienne-du-Rouvray (S.).	1481
Grand-Couronne (*le*). .	1165
Grand-Quevilly (le). . .	1578
Hautot-sur-Seine. . . .	302
Oissel-la-Rivière. . . .	3113
Petit-Couronne (le). . .	1589
Petit-Quevilly (le). . .	1455

Communes.	Population.
Suite du CANTON DU GRAND-COURONNE.	
Pierre-de-Manneville (S.).	801
Sahurs.	740
Sotteville-lès-Rouen.	3912
Val-de-la-Haye (le).	602
CANTON DE MAROMME.	
13 *comm.* — 20,502 *hab.*	
Bondeville (N.-D. de).	1790
Canteleu.	3370
Déville-lès-Rouen.	3185
Houlme (le).	1765
Houppeville.	756
Jean-du-Cardonnay (S.).	979
Malaunay.	1529
Maromme.	2411
Montigny.	687
Mont-Saint-Aignan.	1929
Pissy-Pôville.	705
Roumare.	811
Vaupalière (la).	585
CANTON DE PAVILLY.	
21 *comm.* — 15,056 *hab.*	
Austreberte (S.te).	412
Barentin.	1788
Beautot.	269
Betteville.	704
Suite du CANTON DE PAVILLY.	
Blacqueville.	771
Bouville.	1107
Butot.	289
Carville-la-Folletière.	391
Croixmare.	911
Ecalles-Alix.	809
Emanville.	628
Folletière (la).	158
Fresquienne.	862
Fréville.	606
Goupillières.	319
Gueutteville.	236
Limésy.	1410
Mesnil-Panneville (le).	610
Mont-de-l'If.	322
Ouen-du-Breuil (S.).	470
Pavilly.	1991
CANTONS DE ROUEN.	
1 *comm.* — 88,086 *hab.*	
Rouen (1.er arrond.).	19212
Rouen (2.e *idem*).	15532
Rouen (3.e *idem*).	17476
Rouen (4.e *idem*).	14060
Rouen (5.e *idem*).	14901
Rouen (6.e *idem*).	6905

ARRONDISSEM. D'YVETOT : 10 cant. — 169 comm. — 138,429 h.

Communes.	Population.
CANTON DE CANY.	
19 *comm.* — 14,101 *hab.*	
Auberville-la-Manuel.	451
Bertheauville.	411
Bertreville.	309
Bosville.	1312
Butot.	263
Canouville.	403
Cany.	1799
Claville.	408
Crasville-la-Mallet.	451
Suite du CANTON DE CANY.	
Grainville-la-Teinturière.	1551
Malleville-lès-Grès.	267
Martin-aux-Buneaux (S.).	1753
Ocqueville.	718
Oudinville.	746
Palluel.	752
Sasseville.	523
Veneville.	303
Veulettes.	439
Vittefleur.	1254

Communes.	Population.
CANTON DE CAUDEBEC.	
15 *comm.* — 13,507 *hab.*	
Anquetierville.	283
Arnoult (S.).	946
Aubin-de-Crétot (S.). .	430
Caudebec.	2832
Gilles-de-Crétot (S.). .	480
Guerbaville.	2034
Louvetot.	854
Maulevrier.	932
Nicolas de-Bliquetuit (S.).	449
Nicolas-de-la-Haye (S.).	366
Notre-Dame-de-Bliquetuit.	564
Touffreville-la-Cable. . .	245
Vandrille-Rançon (S.). .	1008
Vatteville-la-Rue. . . .	1226
Villequier.	858
CANTON DE DOUDEVILLE.	
17 *comm.* — 14,226 *hab.*	
Amfreville-les-Champs. .	439
Bénesville.	567
Berville.	1148
Boudeville.	342
Bretteville-Saint-Laurent.	323
Canville-les-Deux-Eglises.	1018
Doudeville.	3172
Etalleville.	571
Fultot.	632
Gonzeville.	363
Harcanville.	840
Hautot-Saint-Sulpice. . .	1252
Laurent-en-Caux (S.). .	1186
Prétot.	526
Reuville.	393
Torp-Mesnil (le). . . .	623
Yvecrique.	831
CANTON DE FAUVILLE-EN-CAUX.	
18 *comm.* — 12,141 *hab.*	
Alvimare.	842
Auzouville-Auberbosc. . .	343
Suite du **CANTON DE FAUVILLE-EN-CAUX.**	
Bennetot.	319
Bermonville.	736
Cléville.	384
Cliponville.	617
Envronville.	586
Fauville-en-Caux. . . .	1394
Foucart.	455
Hattenville.	965
Hautot-le-Vatois. . . .	544
Marg.e-sous-Fauville (S.e).	334
Normanville	1212
Pierre-Lavis (S.). . . .	294
Ricarville.	391
Roquefort.	632
Trémauville.	276
Yébleron.	1817
CANTON DE FONTAINE-LE-DUN.	
16 *comm.* — 10,804 *hab.*	
Angiens.	1012
Anglesqueville-la-Bras-Long	390
Aubin-sur-Mer (S.). . .	442
Autigny.	347
Bourville.	802
Brametot.	439
Chapelle-sur-Dun (la). .	777
Crasville-la-Roquefort. .	876
Ermenouville.	443
Fontaine-le-Dun.	482
Gaillarde (Notre-Dame-la).	907
Héberville.	486
Houdetot.	411
Pierre-le-Vieux (S.). .	818
Pierre-le-Viger (S.). . .	621
Sotteville-sur-Mer. . . .	1551
CANTON D'OURVILLE.	
17 *comm.* — 9,932 *hab.*	
Ancourteville-sur-Héricourt	632
Anveville	870
Beuzeville-la-Guerard. . .	411

Communes.	Population.
Suite du CANTON D'OURVILLE.	
Carville-Pot-de-Fer. . .	469
Cleuville.	425
Denis-d'Héricourt (S.). .	624
Hanouard (le).	364
Hautot-l'Auvray.	926
Oberville.	402
Ourville.	1254
Riquier-d'Héricourt (S.).	287
Robertot.	443
Routes.	455
Sommesnil.	228
Thiouville.	757
Vaast-Dieppedalle (S.). .	990
Veauville-Lesquelles. . .	395
CANTON DE SAINT-VALERY-EN-CAUX.	
14 *comm.* — 15,598 *hab.*	
Blosseville.	900
Cailleville.	646
Colombe (S.^e).	430
Drosay.	730
Gueutteville.	834
Ingouville.	923
Manneville-ès-Plains. . .	744
Mesnil-Durdent (le). . .	147
Néville.	1578
Pleine-Sève.	307
Riquier-ès-Plains (S.). .	1048
Sylvain (S.).	453
Valery-en-Caux (S.). .	5328
Veules.	1530
CANTON DE VALMONT.	
23 *comm.* — 17,082 *hab.*	
Ancretteville-sur-Mer. . .	526
Angerville-la-Martel. . .	1385
Colleville.	440
Contre-Moulins.	240
Criquetot-le-Mauconduit.	280

Communes.	Population.
Suite du CANTON DE VALMONT.	
Ecretteville-sur-Mer. . .	322
Elétot.	936
Gerponville.	735
Hélène-Bondeville (S.^e).	1048
Limpiville.	703
Pierre-en-Port (S.). . .	1166
Riville.	726
Sassetot-le-Mauconduit.	1680
Senneville-sur-Fécamp. .	678
Sorquainville.	384
Thérouldeville.	775
Theuville-aux-Maillots. .	995
Thiergeville.	666
Thiétreville.	581
Toussaint (N.-D.-de-la).	489
Valmont.	1026
Vinemerville.	459
Ypreville-Biville. . . .	842
CANTON D'YERVILLE.	
19 *comm.* — 12,530 *hab.*	
Ancretiéville-Saint-Victor.	551
Auzouville-l'Esneval. . .	530
Baons-le-Comte.	589
Bourdainville.	440
Cideville.	368
Criquetot-sur-Ouville. . .	1011
Ectot-l'Auber.	562
Ectot-lès-Baons.	526
Etouteville.	1040
Flamanville.	558
Grémonville.	573
Hugleville-en-Caux. . .	515
Lindebeuf.	747
Martin-aux-Arbres (S.). .	640
Motteville-les-Deux-Clochers	532
Ouville-l'Abbaye. . . .	864
Saussay.	348
Vibeuf.	641
Yerville.	1495

Communes.	Population.
CANTON D'YVETOT.	
11 *comm.* — 18,508 *hab.*	
Allouville-Bellefosse. . .	1239
Autretot.	951
Auzebosc.	694
Bois-Himont.	248
Clair-sur-les-Monts (S.). .	853
Suite du CANTON D'YVETOT.	
Ecretteville-lès-Baons. .	786
Marie-des-Champs (S.te).	897
Touffreville-la-Corbeline.	1268
Valiquerville.	1644
Veauville-lès-Baons. . .	907
Yvetot.	9031

COUP-D'OEIL

COUP-D'OEIL

SUR

LA CONSTITUTION GÉOGNOSTIQUE

DES CINQ DÉPARTEMENTS

DE LA NORMANDIE.

La Géologie traite de la structure de la terre autant que nous pouvons la connaître ; elle indique la nature des couches minérales qui constituent la surface de notre planète, et dans quel ordre elles sont disposées. Ces couches se sont formées à différentes époques. Leur ancienneté relative résulte de la manière dont elles sont superposées les unes aux autres.

Les résultats vraiment importants obtenus depuis quelque temps ont fait de cette science des terrains l'une des études les plus intéressantes auxquelles on puisse se livrer ; c'est pourquoi nous avons cru devoir présenter ici un court aperçu de la constitution géognostique de la Normandie.

Il eût été utile, sans doute, de faire précéder cet aperçu par quelques généralités concernant les principes sur lesquels repose la classification des roches : mais il nous faudrait plus d'espace que notre notice ne doit en occuper dans l'Annuaire normand ; et nous renvoyons, pour cette partie, à l'introduction qui précède l'essai sur la topographie géognostique du Calvados, par M. de Caumont (1), et aux traités de géologie publiés depuis onze ans par MM. d'Omalius, Rozet, de la Bèche et Daubuisson de Voisins (2).

Nous bornant à donner un aperçu le plus court possible de la nature et de la distribution des principales roches, nous dirons d'abord que notre province se trouve occupée en grande partie par les roches que les géologues appellent *secondaires*, et par celles qu'ils connaissent sous les noms d'*intermédiaires* et de *primordiales*. Les premières occupent environ les deux tiers, et les secondes environ le tiers du territoire normand. Nous allons indiquer rapidement les caractères de ces principales roches, en laissant de côté les variétés, et nous attachant seulement aux grandes espèces, aux unités géologiques, ou, pour nous servir du langage des géologues, *aux formations*.

Nous commencerons notre examen par les départements qui occupent la partie orientale de la province (Seine-Inférieure et Eure) ; les départements du Calvados, de l'Orne et de la Manche viendront ensuite.

(1) Paris, Lance, rue du Bouloy, n.° 7 ; 1 vol. in-8.°, avec atlas in-4.°, et une grande grande carte géologique du Calvados. Le même Ouvrage se trouve à Rouen, chez Frère ; à Caen, chez Hardel et Le Roy.

(2) Paris, Levrault, rue de la Harpe, n.° 81.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

D'après le beau travail de M. Passy (1), les terrains du département de la Seine-Inférieure peuvent être divisés géologiquement en quatre sections :

1.° Les terrains dus à l'action actuelle des eaux ;

2.° Les terrains dus à une action générale des eaux anciennes ;

3.° La formation de la craie, comprenant les sables ferrugineux et glauconieux ;

4.° Les calcaires marneux du cap de la Hève et du pays de Bray.

Nous ne dirons rien des terrains de la première série, qui devront être plus tard examinés sous le rapport de leur influence sur les productions du sol.

Passant aux terrains de la seconde section, qui appartiennent aux formations tertiaires des géologues, on peut indiquer ainsi qu'il suit les principales couches qui les composent :

1.° Silex pyromaque, avec sable et gravier ;

2.° Marne argileuse sèche, argile plastique, grès, poudingues ;

3.° Calcaire d'eau douce et brèche crayeuse.

Les sables sont composés de grains de quartz d'inégale grosseur, et accompagnés d'un peu d'argile et de mica ; ils sont blanchâtres, ou colorés en jaune ou en rouge par le fer.

(1) Description géologique du département de la Seine-Inférieure. — N. Périaux, Rouen, 1832.

Les silex, généralement blonds, qui forment la masse principale de ce terrain, sont entiers ou brisés. Par fois ils sont seuls, sans sable et sans argile, mais presque toujours disséminés en proportion variable dans ces deux masses. Le minerai de fer hydraté se trouve souvent dans ce terrain en assez grande abondance pour être exploité avec avantage. Il s'y présente assez souvent sous la forme de géodes aplaties, qui offrent une série de couches ferrugineuses, mêlées de couches d'ocre farineuse.

L'argile plastique, que l'on rencontre sur plusieurs points du département de la Seine-Inférieure, se présente au-dessus de la craie à plusieurs états différens (Saint-Aubin-la-Campagne, Sainte-Marguerite, Varangeville); elle fournit des argiles plus ou moins onctueuses, recouvertes souvent par des sables et des grès ferrugineux.

Les grès, associés à l'argile plastique, la surmontent assez souvent, d'après les observations de M. Passy. Ils sont composés de grains assez fins, et peuvent être employés au pavage des rues, et comme pierres de taille dans quelques contrées. Les poudingues, composés de silex roulés et polis, le plus communément de la grosseur d'une amande, enchâssés dans un ciment siliceux de la même nature que le grès, renferment quelquefois des Cérites et quelques autres coquilles. Les silex empâtés sont entièrement semblables à ceux que l'on rencontre libres à la partie supérieure de l'argile plastique, et leur rapport avec ce terrain ne peut être révoqué en doute.

Brèche crayeuse. La superficie de la craie a subi de graves altérations par l'effet des eaux. Il est résulté de cette trituration des couches supérieures de ce grand dépôt, une brèche formée de fragments anguleux de craie blanche,

réunis par une concrétion calcaire ou par un ciment d'eau douce. On rencontre cette couche, qui est d'un mètre d'épaisseur environ, sur le haut des falaises de Fécamp, de Varangeville, etc.; elle règne sur le flanc de plusieurs vallées, aux environs de Cany, de Dieppe, de la ville d'Eu et de Meulers. Une couche à peu près analogue, et formée ainsi au moyen d'une réagrégation, a été observée par M. de Caumont dans le Calvados, sur un calcaire beaucoup plus ancien que la craie (la grande oolithe), mais qui a été soumis à la même altération de la part des eaux (1).

Le calcaire d'eau douce, observé près de Dieppe, à Sainte-Marguerite, est blanc, compacte, à cassure conchoïde comme celui de Paris. Il renferme des *Cyclostomes*, des *Planorbes*, des *Lymnées* et des *Bulimes*. Dans beaucoup de localités on ne le rencontre qu'en fragments dispersés dans un terrain de transport qui recouvre la craie.

Craie. La craie, que l'on rencontre dans toutes les vallées de la Seine-Inférieure, et chaque fois que l'on perce le sol superficiel, paraît avoir une épaisseur moyenne de 100 mètres. Elle est disposée par assises horizontales ou n'ayant qu'une faible inclinaison. La partie supérieure est la craie blanche, remarquable par des couches nombreuses de silex pyromaques. Ensuite elle devient plus dure; les silex pyromaques sont plus espacés, et semblent disséminés seulement dans la substance. La craie marneuse

(1) Ces observations ont été faites principalement dans les environs de Creully, et sur plusieurs points de la plaine calcaire de Caen et de Falaise.

qui lui succède est plus dure encore. Enfin la craie à grains verts s'appuie sur des sables mêlés en grande quantité de grains verts, et d'où les particules calcaires disparaissent presque entièrement.

La craie marneuse est employée, comme on le sait, à marner les terres, et souvent comme pierre de taille. On rencontre dans quelques carrières des bancs de craie compacte, qui fournissent d'excellents matériaux. Pour se faire une idée nette des détails de la formation de la craie dans le département de la Seine-Inférieure, il faut lire la description fort étendue qu'en donne M. Passy dans son travail. On peut dire que la craie forme la base de ce département, puisqu'elle existe partout au-dessous des terrains tertiaires, d'ailleurs peu développés, que nous avons mentionnés ; et qu'elle se voit à la surface du sol dans un très-grand nombre de localités.

A la masse principale de la craie succèdent les sables ferrugineux, comprenant des grès glauconieux et des argiles infusibles. Ceux-ci recouvrent en partie, dans le pays de Bray, des couches qui appartiennent au troisième étage de la formation oolithique : ce sont des grès calcaires, des calcaires compactes, et des lumachelles, qui sont presque entièrement composées de petites gryphées liées par un ciment calcaire. Ces dernières couches n'occupent qu'un petit espace dans le département de la Seine-Inférieure, où elles paraissent à découvert au pied du cap de la Hève et vers le milieu du pays de Bray.

La carte géologique du département de la Seine-Inférieure, par M. Passy, fournit tous les renseignements que l'on peut désirer sur la topographie des différentes masses.

minérales que nous venons d'indiquer ; elle offre la plus grande exactitude dans la délimitation des terrains.

On doit aussi à M. Passy l'indication d'un très-grand nombre de hauteurs mesurées sur les différents points du même département. Nous ne pouvons que renvoyer à son beau travail (1).

DÉPARTEMENT DE L'EURE.

La notice de M. Passy, insérée dans le tome 3.e des Mémoires de la Société libre d'agriculture d'Evreux, nous fournit de précieux documents sur la géologie du département de l'Eure, qui a beaucoup de rapport avec celle du département de la Seine-Inférieure : nous en avons extrait les généralités qui vont suivre.

Dépôts arénacés. On remarque dans beaucoup d'endroits du département des dépôts de sable qui contiennent par fois des veines d'argile, et quelques débris de calcaire siliceux, de grès et de silex. Ces dépôts sont souvent placés dans des érosions du terrain meuble tertiaire ; d'autres fois ils forment des ondulations surbaissées sur les points culminants des plateaux. Ce dépôt sableux se divise quelquefois en deux parties distinctes quant à leur composition et quant à leur époque. La partie inférieure paraît de l'époque tertiaire, et se lie aux argiles plastiques.

Minerai de fer. Le minerai qui alimente les forges du département de l'Eure est du fer oxidé limoneux,

(1) Description géologique de la Seine-Inférieure ; 1 vol. in-4.o avec atlas et grande carte géologique. Rouen, Nicétas Périaux, 183[illegible].

quelquefois pisolithique, qui enveloppe des portions de silex. Il est quelquefois mêlé à des morceaux de calcaire siliceux, et il pourrait bien appartenir à la fin de l'époque tertiaire. On l'exploite dans les cantons de Rugles, Verneuil, Damville, Breteuil et Conches. On le rencontre encore sur plusieurs points du département, notamment dans la forêt d'Evreux.

Calcaire siliceux. Le calcaire siliceux est gris pâle, gris foncé jaunâtre ou rougeâtre, à grain fin, à texture dense. Il est mêlé de silice dans des proportions très-variables. Tantôt la silice y est uniformément répartie; tantôt elle s'y montre sous la forme de silex, de concrétions calcédonieuses, en veines, etc. Ce calcaire offre des pores tubulés, nombreux, souvent enduits d'oxide de fer. On a observé le calcaire siliceux à La Heunière, dans la forêt de Bizy, et à Saint-Julien-de-la-Liègue. On le rencontre aussi dans les cantons de Conches, Evreux, Vernon, Bernay, mais par fragments épars.

Meulières. Les meulières sont exploitées sur le territoire du Houlbec et de Sainte-Colombe, où elles se trouvent au milieu de marnes brunes et rougeâtres. Ailleurs elles se trouvent, en bancs interrompus et brisés, dans une marne argileuse et du sable marneux. La partie supérieure se distingue constamment de la partie inférieure, et renferme des moules nombreux de coquilles lacustres. Sous le rapport géologique, on ne peut guère séparer cette roche du calcaire siliceux.

Grès et poudingues. Les grès siliceux, qui se rencontrent au-dessus du terrain crayeux, offrent une pâte grise, quelquefois assez fine, et qui contient souvent des silex pyro-

maques. M. Passy a remarqué que les masses principales de ce grès occupent une ligne qui court de l'est à l'ouest, depuis Evreux jusqu'à Orbec, en passant par Saint-Sébastien-du-Bois-Gencelin, la Ferrière-Haut-Clocher, Ormes, Epinay, Landepereuse, le Tilleul, Broglie, Saint-Jean et Saint-Aubin-du-Thennay. Ce grès peut être taillé en bornes d'appui et fournir de bonnes pierres de taille pour la construction des édifices, surtout lorsqu'il ne contient pas un trop grand nombre de silex.

Les poudingues, qui appartiennent probablement à la même époque que le grès, sont formés par une agrégation de silex roulés, attachés les uns aux autres par un ciment de la même nature que le grès. L'aspect de ces poudingues est d'autant plus variable, que la grosseur des cailloux empâtés varie davantage : tantôt ce sont de petits silex de la grosseur d'une amande, régulièrement polis ; tantôt des silex de la grosseur d'un pavé.

Argile plastique. M. Passy distingue deux argiles plastiques dans l'Eure : la plus récente, contemporaine des gypses, ou au moins du calcaire grossier ; l'autre plus ancienne, et liée aux premiers terrains tertiaires. La première, accompagnée de lignites, se trouve à Noyers et dans quelques autres communes ; on y a découvert du succin ou ambre jaune. La seconde est principalement employée à la fabrication de la poterie, des tuiles, des briques, etc., et par les foulonniers. Les principales exploitations d'argile plastique sont à Noyers près Gisors, à Verclives près Ecouis, à Infreville, Elbeuf, la Heunière, et aux environs de Vernon et de Pacy. Elle se rencontre encore par lambeaux dans plusieurs autres endroits du département.

Calcaire grossier. Le dépôt du calcaire grossier, qui

offre des masses puissantes aux environs de Paris, a ses limites occidentales dans le département de l'Eure, où il est encore exploité : ce sont les couches inférieures qui apparaissent à cette extrémité. Ce calcaire forme, depuis Gisors, toutes les collines qui s'élèvent entre la route de cette ville à Vernon, depuis Tilly et la rivière d'Epte. Dans le canton de Pacy il occupe les deux rives de l'Eure, et se termine entre Evreux et Pacy, sur le territoire des communes d'Orgeville, Caillouet et Boncourt. On distingue encore çà et là ce calcaire dans le canton de Gaillon jusqu'à Vénable. De l'autre côté de l'Eure, au-dessus de Breuilpont, il s'étend sur le territoire des communes de Villiers, Chanu, Heurgeville, Saint-Cheron, Villegats, Chaignes, Chaignolles et Aigleville. Le calcaire grossier ne fournit pas de pierres de taille dans le département de l'Eure; mais on en tire d'assez bon moellon.

Argile et silex supérieurs à la craie. La craie est ordinairement recouverte d'un dépôt d'argile et de silex, dont l'épaisseur est très-différente suivant les lieux, puisque quelquefois une couche légère recouvre cette roche, tandis qu'ailleurs il faut percer jusqu'à cent pieds pour l'atteindre. Les silex sont quelquefois juxta-posés sans intermédiaire; mais ordinairement il existe entre eux de l'argile, du sable et du gravier. L'origine des silex qui se rencontrent dans ce dépôt ne paraît pas douteuse : ce sont les débris de la portion supérieure d'une couche de craie, dont le reste existe encore dans son état primitif. Ils n'ont pas été transportés; mais toute la portion calcaire qui alternait avec leurs bandes régulières, avant l'événement qui les en a séparés, a disparu. Ce grand dépôt de silex et d'argile doit être en partie contemporain de l'argile plastique, et

en partie contemporain de terrains tertiaires plus modernes.

Terrains secondaires. *Craie.* On peut dire que la craie forme la masse générale du département de l'Eure ; car les terrains que nous venons de mentionner ne sont développés que de place en place, et leur épaisseur n'est pas assez grande pour masquer long-temps les couches crayeuses sur lesquelles ils reposent. Aussi la craie est-elle apparente dans presque toutes les vallées. Les falaises de la Seine la montrent en sections perpendiculaires.

Le principal usage de la craie est pour le marnage des terres. On s'en sert aussi pour les constructions, et quelques localités fournissent de belles pierres de taille. Les principales espèces de craie, reconnues par M. Passy, sont les suivantes :

1.° Craie dure subcrystalline ; 2.° craie blanche compacte (cette craie fournit, à Vernon et à Caumont, des blocs énormes qui sont transportés fort loin : on la trouve également au Bec et à Beaumont-le-Roger) ; 3.° la craie marneuse ; 4.° la craie glauconieuse, et les marnes glauconieuses. Ces dernières se voient dans plusieurs vallées des environs de Honfleur et du bourg de Cormeil, où M. de Caumont a aussi observé l'argile de Honfleur. L'épaisseur de la formation de la craie est considérable dans le département de l'Eure.

Hauteurs. D'après les observations barométriques de M. Passy, l'élévation du sol au-dessus de la mer, dans la partie septentrionale du département, ne dépasse pas 200 mètres. Quoique la partie méridionale de ce département n'ait pas encore été soumise au même examen, on peut prévoir que la hauteur des plateaux de cette région ne dépassera guère le chiffre précédent. On peut fixer à 150 mètres la hauteur moyenne des plateaux du département de l'Eure.

DÉPARTEMENT DU CALVADOS.

TERRAINS TERTIAIRES. *Grès supérieur à la craie.* Ce grès, que nous avons déjà signalé dans les départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure, est de couleur blanche ou jaunâtre (Cerisy, Orbec, etc.); il renferme assez souvent des silex pyromaques, semblables à ceux qui se rencontrent dans la craie (1). On peut encore rapporter à la formation du grès tertiaire des sables jaunâtres, qui paraissent contemporains, et qui en sont pour l'ordinaire assez rapprochés.

Argile plastique. L'argile supérieure à la craie (Courtonne, la Boissière, Pré-d'Auge, etc. etc.) est par fois onctueuse, micacée, etc.; elle peut être employée à fabriquer de la poterie, et comme terre à foulon pour dégraisser les frocs : souvent aussi elle n'est pas propre à cet usage. Elle offre toujours une grande quantité de silex, et forme au-dessus de la craie un dépôt souvent très-considérable.

Une argile à silex, qui probablement est de la même époque que la précédente, se voit au-dessus de la formation oolithique (les Moutiers, Saint-Laurent-de-Condel, Bonnœuil, Meslay, Martainville, etc. etc.); elle est associée à un grès fort remarquable, décrit par M. de Caumont (2), qui offre aussi beaucoup de rapport avec les grès supérieurs à la craie (Espins, Boulon, Saint-Aignan, etc. etc.).

(1) V. la topographie géognostique du Calvados, par M. de Caumont, d'où nous avons extrait ce qui concerne les roches de ce département.

(2) Topographie géognostique du Calvados, p. 92—93.

Craie. Dans le Calvados, comme dans d'autres contrées, la craie est une roche calcaire, blanchâtre et d'un tissu lâche, qui se divise par couches plus ou moins épaisses et horizontales, renfermant des noyaux plus ou moins volumineux de pierre à feu ou silex de différentes couleurs (brunes, jaunâtres, grisâtres). Elles se trouvent assez souvent, vers la partie inférieure du dépôt, pénétrées d'une énorme quantité de petits points verdâtres, que les minéralogistes appellent chlorite ou *fer silicaté*. Toute la formation de la craie, qui atteint jusqu'à 300 pieds d'épaisseur dans le Calvados, repose même ordinairement sur une couche de sable vert foncé, absolument de même nature que les points verts dont nous venons de parler. Cette couche, très-visible dans les vallées des arrondissements de Lisieux et de Pont-l'Evêque, a reçu des géologues le nom de *sable vert*, et celui de *grès vert*, lorsqu'elle s'est durcie de manière à former une roche solide; ce qui a eu lieu dans quelques localités. Les sables verts sont parfois associés, dans le Calvados, à des couches d'argile bleue ou à des lits de fer oxidé hydraté.

La craie du Calvados ne donne pour les constructions que des pierres tendres et d'une qualité inférieure; mais en revanche elle fournit la marne dont on se sert pour l'amendement des terres : et, comme elle occupe, en totalité ou en partie, près de deux cents communes des arrondissements de Lisieux et de Pont-l'Evêque, on comprend tout le parti que peut en tirer l'agriculture. Dans presque toutes les communes où la craie existe, on perce des puits plus ou moins profonds pour l'exploiter.

Argile de Honfleur. La formation qui se trouve au-dessous de la craie, et qui conséquemment est plus ancienne qu'elle,

ne se voit bien que dans certaines vallées, dont les eaux, en creusant de grandes excavations, ont balayé les couches supérieures, pour mettre à nu le dépôt qui leur sert de base. Ce sont des argiles bleues et des sables jaunâtres. Ceux-ci se voient principalement dans les coteaux de Roques, de Glos, de Tourville, de Rabu, de Blangy, et dans quelques autres communes citées dans la topographie géognostique du Calvados (1). Les argiles se rencontrent dans un très-grand nombre de localités voisines des précédentes, dans les falaises de Villerville, et dans beaucoup de vallées. On croit cette argile analogue à celle que les géologues anglais ont remarquée près de Cambridge.

Calcaire de Blangy et coral-rag. Lorsqu'on étudie les terrains en s'attachant aux principaux groupes, on peut réunir le calcaire de Blangy et le *coral-rag*. Disons toutefois que le calcaire de Blangy offre des caractères particuliers qui le font distinguer des géologues; qu'il surmonte le *coral-rag*; et que M. de la Bèche, savant géologue anglais, a reconnu en 1822 son identité avec le calcaire de Portland. Ce calcaire sert habituellement à faire de la chaux, et se rencontre à Hennequeville, Canapville, Rabu, Pierrefitte, Surville, Saint-Julien, Saint-Hippolyte, Saint-Martin-de-la-Lieue, etc. etc., associé au *coral-rag*, sur lequel il repose.

Le *coral-rag* est beaucoup plus épais que le précédent, et plus remarquable, tant par ses productions fossiles que

(1) Page 112 et suivantes.

par son étendue : c'est un calcaire d'un grain assez grossier, le plus souvent oolithique, ou sublamellaire, et dont la couleur est blanche, jaunâtre, et quelquefois grise. Certaines couches du *coral-rag* renferment une énorme quantité de madrépores ; d'autres sont traversées d'un grand nombre de tubulures sinueuses qui avaient renfermé des polypiers. Quelques bancs de *coral-rag* peuvent fournir des pierres de taille assez bonnes ; mais ces bancs ne se rencontrent pas partout, et souvent on n'en tire que du moellon.

Le *coral-rag* occupe une partie des coteaux qui, partant de Dives, se prolongent jusque dans le département de la Sarte : on le voit aussi au-dessous de l'argile de Honfleur et du calcaire de Blangy, dans les vallées de la Touque, de la Vie et de la Calonne. A Benerville, il forme un îlot assez considérable, appelé le *mont Canisy*. On le trouve aussi très-développé à Cambremer, et sur plusieurs points entre ce bourg, Crèvecœur et Saint-Aubin-sur-Algot.

Argile de Dives ou d'Oxford. La formation de l'argile de Dives est la plus importante des séries de couches argileuses qui appartiennent aux terrains secondaires de nos contrées, et celle qui occupe le plus d'étendue dans le Calvados. Elle commence à se montrer sur la rive droite de l'Orne, à Ranville, et se prolonge du nord au sud, en décrivant quelques sinuosités, jusque dans le département de la Sarte. Elle a pour limites : à l'ouest, les villages d'Hérouvillette, Sannerville, Argences, Moult, Airan, Ouézy, Canon, Plainville, Saint-Pierre-sur-Dives, Berville, Courcy, Louvagny, Barou, Norrey ; et à l'est, ceux de Beuzeval, Grangues, Brucourt, Dozulé, Cler-

mont, Pontfol, Estrées, Livaye, Grandchamp, Saint-Julien, Mittois, etc. Elle se voit encore dans les vallées de la Calonne, de la Vie, etc.

Sur quelques points, l'argile de Dives atteint près de 300 pieds d'épaisseur ; elle forme le sol sur lequel sont placés une grande partie des fertiles pâturages de la vallée d'Auge. Le bois le plus commun dans ce terrain est l'orme et le chêne ; le pommier y produit un cidre très-fort, contenant beaucoup d'alcohol. Quelques plateaux sont cependant presque stériles, à cause du nombre considérable de silex qui se trouvent tassés à la surface de l'argile (Bavent, Rupières, Janville, le Mesnil-d'Argences, Canteloup, etc.).

L'argile de Dives sert à fabriquer des briques et des tuiles à couvrir, dans plusieurs communes du département.

Grande oolithe. La grande oolithe est une formation calcaire, qui occupe, en totalité ou en partie, le sol de plus de cent cinquante communes. Vers l'ouest, elle commence à Maisy, à l'embouchure de la Vire. Elle se dirige vers l'est, en suivant la mer. Au-delà de la Seulles, cette roche se développe sur une plus grande surface ; et occupe presque toute la campagne comprise entre Caen et la mer, au nord et au nord-ouest, et entre cette ville et Falaise au sud (Voir la carte géologique de M. de Caumont). A l'est et au sud-est de Caen, elle se trouve très-distinctement limitée par l'argile d'Oxford, qui forme des coteaux depuis Sallenelles jusque dans le département de l'Orne.

La formation désignée sous le nom de grande oolithe peut se diviser en deux systèmes : l'un supérieur, consistant dans une série de couches plus ou moins oolithiques, plus ou moins sublamellaires, dont la dureté varie aussi

bien

bien que l'épaisseur ; l'autre, inférieur au système précédent, dont les couches offrent généralement un grain plus fin, rarement oolithique, non sublamellaire, et sont plus faciles à tailler. La première série de couches a été, il y a long-temps, décrite par M. de Magneville, et désignée sous le nom de *calcaire à polypiers* : elle fournit d'assez bonnes pierres de taille, à Ranville, Aurival, Grenlly, etc.

L'autre est connue depuis long-temps sous le nom de *calcaire de Caen* ; et c'est elle qui est employée avec tant d'avantage dans la construction des maisons et des édifices, et qui a fourni de si beaux débris de crocodiles fossiles (1).

La grande oolithe forme de vastes plaines nues, dans lesquelles on remarque peu de clôtures et peu de bois ; ce qui donne aux campagnes de Caen et de Falaise un air de nudité, qui contraste avec celui des autres régions géologiques du Calvados.

Considérées dans leur ensemble, les terres qui recouvrent la grande oolithe conviennent bien au blé, au colza, aux navets, au trèfle, à l'ognon, au sainfoin, etc. etc. On y voit très-peu de pâturages.

Argile de Port-en-Bessin. M. de Caumont a dit, dans son Essai sur la topographie géognostique (p. 167), que l'argile de Port-en-Bessin devait représenter la terre à foulon des géologues anglais, qui se trouve aussi au-dessous de la grande oolithe ; plusieurs géologues ont depuis adopté cette opinion. L'argile de Port-en-Bessin n'a du reste rien qui la distingue essentiellement de celle de Dives ; elle est

(1) V. les intéressants travaux de M. Deslongchamps sur ces animaux fossiles.

également bleue, grise ou jaunâtre, et contient aussi assez fréquemment des couches subordonnées d'un calcaire marneux de même couleur. Elle occupe les parties moyenne et inférieure des falaises de l'arrondissement de Bayeux (1), et forme, à peu de distance des côtes, une ceinture entre la grande oolithe, et le calcaire oolithique inférieur dont nous allons parler. Cette zone argileuse passe par Géfosse, Létanville, Deux-Jumeaux, Anglesqueville, Veret, Formigny, Russy, Neuville, Commes, Ryes, Saint-Sulpice, Sommervieu, Bazanville, et quelques autres communes. L'argile de Port produit de bons pâturages, et des terres labourables un peu mouillantes et d'une qualité médiocre.

Oolithe inférieure. Le calcaire oolithique inférieur présente deux systèmes de couches : l'un supérieur, intimement lié à la grande oolithe, et, à son défaut, à l'argile de Port-en-Bessin ; l'autre inférieur, rempli d'oolithes ferrugineuses, renfermant un nombre prodigieux de coquilles fossiles, dont les espèces les plus caractéristiques ont été indiquées dans la Topographie géognostique du Calvados(2). La formation de l'oolithe inférieure décrit une zone continue, d'abord entre le lias et la marne de Port-en-Bessin, puis entre le lias et la grande oolithe, depuis Criqueville au nord-ouest, jusqu'aux environs de Falaise au sud-sud-est (3). On l'exploite pour en faire de la chaux : elle fournit aussi du moellon pour les constructions.

(1) V. les coupes figurées dans l'atlas du 4.e volume des Mémoires de la Société Linnéenne ; Paris, Lance, 1828.

(2) Pages 177 et 178.

(3) Voir la carte géologique de M. de Caumont.

Lias. La formation du lias consiste dans un dépôt considérable de couches alternativement calcaires et argileuses, de couleur grise, jaunâtre, bleue ou noirâtre, dont l'épaisseur varie habituellement depuis 3 pouces jusqu'à 18. Ce dépôt, bien autrement épais que le précédent, se divise comme lui en deux parties. C'est dans la partie supérieure que se trouvent constamment deux couches d'argile bleue, séparées l'une de l'autre par un ou deux strates assez minces, d'un calcaire jaune un peu fissile, et tellement constant, que M. de Caumont a pu le reconnaître sans interruption sur une étendue de douze lieues. Ce petit banc est fort remarquable par les poissons qui y ont été trouvés à diverses reprises, et tout récemment par M. H. Bunel, président de la Société Linnéenne de Normandie. M. Deslongchamps a étudié avec soin les autres débris trouvés dans ce banc calcaire, et il en a fait l'objet d'un mémoire très-intéressant. Le banc de roc plus épais que les autres, et aussi très-reconnaissable partout, se trouve au-dessous des deux bancs d'argile bleue dont nous venons de parler : il est presque toujours lardé de Bélemnites (1).

Les couches de la partie inférieure, ou qui se trouvent au-dessous du banc de roc, renferment ordinairement des griphites, coquilles recourbées très-reconnaissables. Ce sont ces couches principalement qui alimentent les nombreux fours à chaux établis dans l'arrondissement de Bayeux. Le lias fournit aussi d'excellent moellon. Il forme, dans les arrondissements de Caen et de Bayeux, une zone à peu près parallèle à celle du calcaire oolithique inférieur (V. la carte géologique du département).

(1) V. la Topographie géognostique du Calvados, p. 189 et 190.

Calcaire d'Osmanville. Au-dessous du lias, mais seulement dans un petit nombre de localités, se rencontre un calcaire à structure arénacée, grisâtre, quelquefois grenu et rempli de coquilles, analogue à celui que l'on exploite à Valognes, département de la Manche, où il fournit d'excellentes pierres de taille. Ce calcaire n'a encore été observé dans le Calvados que dans trois communes; mais il y a lieu de croire qu'il existe ailleurs au-dessous du lias.

Red marle et *conglomérats calcaires subordonnés.* On rencontre, particulièrement dans la partie nord-ouest du Calvados, un dépôt assez considérable de sable, de marne et de grès argileux, auquel M. de Caumont a donné le nom anglais de *red marle* (1). La partie supérieure de ce dépôt est généralement composée de sables jaunâtres et de galets quartzeux roulés, de différentes grosseurs (Colombières, Tournières, le Molay, le Tronquay, etc. etc.), qui s'agglutinent quelquefois de manière à former des poudingues et des grès friables.

Le système inférieur offre des marnes d'un rouge amaranthe ou lie de vin, alternant dans quelques localités avec un grès micacé de même couleur, et renfermant par fois des couches alternantes de marbre (Cartigny, la Folie, Saint-Marcouf).

Entre les deux systèmes que nous venons d'indiquer, se rencontre de place en place un calcaire sublamellaire d'un blanc sale, gris, et quelquefois rougeâtre, qui empâte un assez grand nombre de galets roulés, la plupart de grès quartzeux, et auquel on a donné le nom de *calcaire*

(1) Topographie géognostique, p. 207. — Mém. de la Société Linnéenne, tome II, p. 548.

magnésien, quoiqu'il ne contienne point de magnésie, et qu'il se distingue, sous plusieurs autres rapports, de celui qui a reçu le même nom en Angleterre. Ce calcaire fournit du moellon, que l'on emploie pour les constructions dans certaines communes. Quelques couches du grès associé aux marnes rouges fournissent, à Cartigny, des pierres de taille d'une médiocre qualité. Les marnes servent à fabriquer la belle poterie de grès à Noron, près Bayeux, et celle de Lison. On en fait aussi de la brique.

L'espace occupé par le *red marle* présente, entre Isigny, Lison et Littry, la forme d'un triangle irrégulier (V. la carte géologique du Calvados), dont le petit côté (du nord au sud) peut avoir trois ou quatre lieues, et les deux autres (de l'ouest à l'est) quatre ou cinq. A partir de Littry, le dépôt se prolonge vers le sud-est, en formant autour du lias une ceinture plus ou moins étroite (le Vernay, Longraye, Hottot, Monts, Tournay, etc. etc.).

TERRAIN HOUILLER. D'après M. Hérault, ingénieur en chef des mines, auquel on doit depuis long-temps des notions complètes sur la formation houillère du Calvados (1), ce terrain se compose, à Littry, de couches alternatives et un peu inclinées au nord, de schistes argileux, d'argile endurcie et de poudingues quartzeux, au milieu desquels on trouve des veines de houille, dont l'épaisseur augmente en approchant de la couche exploitée.

Le porphyre se trouve à Littry, comme ailleurs, associé

(1) V. Mémoire inséré dans le 3.e volume de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen. Ce mémoire a été réimprimé en 1832, et considérablement augmenté.

au terrain houiller, et il y forme des relèvements ou filons qui ont par fois contrarié les travaux (1). Le terrain houiller étant recouvert par le *red marle*, ne paraît à la surface du sol que dans quelques localités.

Terrains intermédiaires et primitifs. Nous allons maintenant jeter un coup d'œil sur des roches très-différentes de celles que nous avons vues jusqu'ici, et dont les couches fortement inclinées paraissent avoir éprouvé de violentes convulsions. Elles forment des régions physiques très-distinctes des autres par leur élévation et leurs enfoncements, leurs pentes rapides, etc. M. Bunel a reconnu que les formations regardées comme les plus modernes parmi ces roches, telles que le grès intermédiaire, les marbres et certains schistes, ont une direction du sud-est au nord-ouest; et que les autres (*phyllades*, *grauwackes*, *micaschistes*, etc.) avaient leurs couches dirigées de l'ouest 15.° sud à l'est 15.° nord. On peut donc, en se basant sur cette observation, diviser les roches anciennes en deux groupes. Nous allons rapidement examiner les principales espèces de ces deux classes.

Grès intermédiaire. La formation du grès comprend plusieurs espèces de roches. Celles dans lesquelles le quartz domine présentent des variétés nombreuses, depuis les poudingues quartzeux jusqu'au quartz compacte, dont on se sert pour paver nos rues; mais bien souvent ces couches alternent avec des argiles ou des grès friables. On y rencontre quelquefois des coquilles fossiles, telles que *Productus*, Pholadomies, Trilobites, etc. (2).

(1) Topographie géognostique, par M. de Caumont, page 225.

(2) V. les recherches de M. Deslongchamps, dans le 2.e vol. de la Société Linnéenne.

Les conglomérats forment un autre système fort remarquable de l'ancien grès rouge, et généralement inférieur au précédent. Ils se composent d'une pâte plus ou moins dure, amaranthe ou lie de vin, dans laquelle on voit par fois des cristaux de feldspath, et qui renferme des noyaux de quartz hyalin (1) (Landelles, Bény, Montchauvet, la Pommeraye, Saint-Vigor, Proucy, etc. etc.). M. Bunel est porté à regarder les conglomérats comme étant d'une origine ignée, et plusieurs faits rendent cette opinion admissible.

Le grès intermédiaire forme, dans le Calvados, plusieurs chaînes d'éminences fort élevées et généralement étroites, dont le cours le plus ordinaire est de l'ouest-nord-ouest à l'est-sud-est. Les couches les plus dures, qui ont, par conséquent, opposé le plus d'obstacle à la décomposition, forment des crêtes sur les éminences, et des barrages ou des rétrécissements dans les vallées. Une grande partie des sites les plus pittoresques du Calvados, tels que les rochers de Rouvres, Soumont, Saint-Quentin, Saint-Clair, Sassy, Fourneaux, Rapilly, Saint-Germain-le-Vasson, Urville, Feuguerolles, Mouen, Campeaux, Saint-Martin-Don, etc., appartiennent au grès intermédiaire. Pour bien connaître l'étendue de cette roche, il faut examiner, sur la carte géologique de M. de Caumont, les contours qu'elle décrit dans le département du Calvados.

Marbre intermédiaire. Le calcaire marbre, constamment associé au grès intermédiaire et à certains schistes de

(1) Topographie géognostique du Calvados, p. 233.

même âge, paraît quelquefois intercalé au milieu de ces roches ; et son association constante avec le grès est un fait digne de remarque (1). Ce calcaire présente une pâte compacte, un peu translucide sur les bords, et par fois imparfaitement cristalline ; la couleur en est grise, jaunâtre, rose, rougeâtre, etc.

La direction du marbre est la même que celle du grès ; et il forme, comme lui, plusieurs zones parallèles, qui ont été indiquées avec soin pages 247 et 248 de la Topographie géognostique du Calvados. On peut citer, comme localités où cette roche s'est développée, les communes de Vieux, Bully, Clinchamps, Fresnay, Boulon, Saint-Martin-de-Sallen, Combray, Bonœil, Leffart, Vignats, Lénault, Périgny, Cléey, le Vey, la Pommeraye, Pierre-fitte, Tréperel, les Loges-Saulces, Fourneaux, etc. etc. (2). On ne l'exploite que pour faire de la chaux dans ces localités : il a été autrefois employé pour la décoration des édifices.

Roches intermédiaires de la 2.e série. *Phyllades et grauwackes.* Les phyllades offrent de nombreuses modifications, depuis les ardoises et les schistes très-fins et doux au toucher, jusqu'aux grauwackes à structure arénacée plus ou moins grossière. On ne peut donc guère séparer ces deux roches, qui ne forment réellement qu'un seul et même groupe pour les observateurs qui ne se bornent point à examiner quelques localités isolées.

Les schistes et grauwackes occupent un espace considérable dans les arrondissements de Vire, de Falaise, de

(1) Topographie géognostique du Calvados, p. 246.

(2) V. la carte géologique du Calvados.

Caen et de Bayeux (V. la carte géologique du Calvados). Elles fournissent partout des matériaux pour la construction des maisons. Dans quelques communes (Castillon, la Bazoque, Litteau, Curcy, etc., etc.), on tire aussi des ardoises du terrain de phyllade. Celle de Curcy renferme quelquefois des grains d'argent natif, dont on doit la description à M. Hérault.

Nous avons dit, dans un des paragraphes précédents (page 78), que certains schistes paraissaient être moins anciens que les autres, et se rapporter à la même époque que le grès. On peut donc reconnaître deux étages dans la formation schisteuse. Cette division a été clairement indiquée dans la Topographie géognostique de M. de Caumont, p. 257 et suivantes.

Micaschistes et gneiss. Les micaschistes forment une zone autour des roches granitoïdes ; ils sont gris, à feuillets plus ou moins épais de mica, et renferment souvent des macles. Le gneiss offre le plus souvent une roche grenue, éclatante dans sa cassure, et dans laquelle on reconnaît à la loupe les éléments du granite.

Il est curieux d'examiner, dans les micaschistes les plus rapprochés de la masse granitique, les filons de granite qui ont pénétré dans la roche schisteuse. M. Bunel, qui a examiné avec soin ces accidents à Vire, en a donné une coupe intéressante, qui montre comment le granite s'est fait jour à travers les micaschistes.

Roches granitoïdes. Le granite le plus dur, celui qui fournit les meilleurs matériaux, est généralement gris, à grains moyens, composé de feldspath blanc ou verdâtre, de mica noir, et d'une assez grande quantité de quartz.

C'est de cette espèce qu'on fait les auges, les tours de pressoir, des bornes, des pavés, etc. On ne travaille guère que les blocs, dont le sol est jonché dans la forêt de Saint-Sever, les bois du Gats et de Tallevende, les monts de Vire, les landes de Roullours, etc. etc.; parce que ces masses étant dégagées, peuvent être taillées immédiatement, et sont faciles à enlever : mais on sera tôt ou tard obligé d'ouvrir des carrières, quand on aura employé tous les blocs qui se trouvent à la surface du sol.

Le granite jaunâtre est moins dur que le gris; c'est le plus répandu à la surface du sol, et souvent il s'y présente dans un état de mollesse ou de désagrégation résultant d'une décomposition déjà avancée.

Le granite occupe, dans la partie sud-ouest du Calvados, le territoire d'une douzaine de communes (V. la carte géologique).

La diorite, qui est aussi une roche granitoïde, paraît avoir soulevé les schistes et s'être fait jour au milieu d'eux dans plusieurs localités, où elle se montre sur de très-petits espaces. Je l'ai observée aux environs de Clécy, à Pierrefitte, Vieux, Orbois, Parfouru, Saint-Clair, etc. etc. Il y a lieu de croire que le granite se trouve à peu de profondeur au-dessous des schistes dans quelques localités où ces roches ont éprouvé une altération et deviennent maclifères : ce que l'on remarque à Vassy et dans quelques autres lieux (1).

. . . . .

(1) Topographie géognostique du Calvados.

DÉPARTEMENT DE L'ORNE. (1)

Si du Calvados nous passons dans le département de l'Orne, nous y trouvons les mêmes espèces de roches, disposées géographiquement à peu près dans le même ordre, en ce sens que les plus modernes se trouvent vers l'est, et les plus anciennes dans la partie occidentale.

Ainsi la *craie*, que nous avons vue dans l'arrondissement de Lisieux et dans le département de l'Eure, se rencontre dans les cantons de Gacé, d'Exmes, de Vimoutiers, etc., aux environs de Laigle et dans l'arrondissement de Mortagne, etc. Elle s'avance vers le nord-ouest jusqu'au *mont Epinette* de Montabar, à deux lieues au sud de Falaise, après avoir formé de ce côté un cap fort allongé, passant par Sainte-Eugénie, Tertu et Savigny.

Les sables verts, inférieurs aux couches crayeuses, se montrent fort épais sur certains points : on trouve aussi des couches ferrugineuses qui pourraient appartenir au grès ferrugineux des Anglais (le Renouard). (2)

(1) M. Jules Desnoyers, bibliothécaire du muséum d'histoire naturelle de Paris, se propose de publier un travail fort étendu sur la géologie du département de l'Orne ; et l'on doit désirer, dans l'intérêt de la science, que ce projet reçoive son exécution. M. Desnoyers, l'un des premiers géologues de France, a recueilli des faits très-intéressants sur les roches de cette partie de la Normandie. En attendant cette importante publication, nous avons extrait d'un mémoire de M. de Caumont les notes qui suivent sur la géologie de l'Orne.

(2) Mémoires lus à la Société Linnéenne de Normandie, par M. de Caumont, sur la distribution des roches dans le département de l'Orne.

Coral-rag. Le coral-rag, depuis long-temps signalé dans l'Orne par M. J. Desnoyers, se trouve très-développé aux environs d'Echauffour et du Merlerault; mais il se rencontre dans plusieurs autres localités, notamment entre Séez, Alençon et la zone crayeuse: on le trouve même à la porte de cette dernière ville.

L'*Oxford clay* ou l'argile de Dives occupe plus d'espace que le coral-rag dans le département de l'Orne; elle y forme, comme dans le Calvados, une suite de coteaux assez élevés, reposant sur la grande oolithe et se dirigeant du nord-ouest au sud-sud-est. On peut l'examiner dans les communes de La Cambe, Varry, Ecorches, Neauphe, Oomel, Villebadin, Champaubert, Argentelles, Chaufour, Ginay, Mesnil-Froger, et dans plus de quarante autres communes. La partie basse de l'*Oxford clay* contient des couches subordonnées de calcaire argileux, jaunâtre ou bleuâtre, suivant la couleur de l'argile qui les renferme, et conformes à celles décrites dans le Calvados par M. de Magneville. L'*Oxford clay* se prolonge dans le département de la Sarte.

Grande oolithe. La grande oolithe occupe, comme dans le Calvados, le centre du département de l'Orne; elle se lie à celle de la campagne de Falaise, et forme une large zone en se dirigeant par Argentan, Séez et Alençon. Tantôt les couches calcaires sont à tissu fin, d'une dureté médiocre, avec ou sans oolithes; tantôt elles offrent la texture sublamellaire du calcaire à polypiers, et, comme lui, des bancs remplis d'oolithes. Là, comme aux environs de Caen, ces dernières couches paraissent surmonter celles qui ont un tissu lâche.

La grande oolithe fournit de belles pierres de taille pour-

les constructions, et l'on en fait beaucoup de chaux. Près d'Ecouché, où les bancs sont très-tendres, on les exploite pour marner les terres, et l'on porte ces marnes assez loin dans le canton de Briouze.

Tout porte à croire que certaines couches de la grande oolithe représentent l'oolithe inférieure, peut-être même le lias dans le département de l'Orne. M. J. Desnoyers, qui a beaucoup étudié les roches de ce département, devra décider cette question dans le travail qu'il compte publier sur la géologie du département de l'Orne.

Red marle et arkoses. Le *red marle* ne s'est pas développé dans l'Orne comme dans le Calvados ; on remarque seulement dans beaucoup de localités une couche plus ou moins épaisse d'argile et de galets roulés, qui représente évidemment cette formation, puisqu'elle se trouve placée entre les sédiments calcaires de l'oolithe et les roches anciennes. Tout porte à croire que les arkoses, observées dans l'arrondissement d'Alençon, doivent être rapportées au même horizon géologique.

TERRAINS ANCIENS. *Grès intermédiaire.* Le grès quartzeux qui forme, sur les confins du Calvados, les éminences non cultivées de Vignats et de Brieux, se prolonge jusqu'auprès du bourg de Chamboy. Cette éminence fort étroite, dirigée en sens inverse de l'éminence crayeuse qui se termine à Montabar, forme, au milieu de la grande oolithe, une arête assez remarquable. Le grès présente d'ailleurs, le long de cette chaîne, les mêmes caractères que le grès du Calvados : à Bier il se trouve associé à des couches de marbre, qui font probablement suite à celles de Vignats.

Dans une autre partie de l'arrondissement d'Argentan, au sud de cette ville, le grès quartzeux intermédiaire occupe un assez grand espace de terrain, et forme les éminences, tantôt plantées de bois, tantôt occupées par des bruyères, qui s'étendent sur les communes de Francheville, Saint-Martin-de-Vrigny, Montmerrey, le Cercueil, la Bellière, Saint-Pierre, le Goult, etc. etc. Le grès de cette partie du département de l'Orne se présente, comme celui de Jurques et du Plessis-Grimoult, par couches souvent peu épaisses et interstratifiées avec des argiles micacées jaunâtres. On y voit des *Productus* dans la bruyère de Francheville; entre Montmerrey et le Cercueil, les bruyères sont jonchées de gros blocs de grès, et les couches souterraines paraissent plus épaisses et plus quartzeuses que celles des bruyères de Francheville et de Vrigny (1).

Cette chaîne se prolonge, vers l'est, jusqu'au moulin de la Roche, sur la commune de Condé-le-Butor, à trois quarts de lieue au nord-ouest de Séez, où le grès tapisse visiblement les rives de la rivière d'Orne. Tout porte à croire que, du côté de l'ouest, la chaîne se rattache à celles de Joué-du-Bois et de la Ferté-Macé, etc. etc., signalées comme le prolongement des grès de Domfront, qui eux-mêmes se rattachent aux grès des environs de Mortain. Ainsi le point que l'on vient d'indiquer près de Séez, serait l'extrémité d'une grande chaîne, dont les rameaux s'étendent dans deux départements.

Phyllades et *grauwackes*. Les phyllades offrent, dans l'Orne, les mêmes variétés et les mêmes faits que dans le

(1) V. la carte géologique de l'arrondissement d'Argentan, présentée à la Société Linnéenne par M. de Caumont.

Calvados ; ils sont très-développés dans le canton de Briouze et dans une partie de ceux d'Ecouché et de Putanges. On les trouve aussi sur quelques points du canton de Trun, et dans plusieurs cantons des arrondissements d'Alençon et de Domfront.

Micaschistes. Les micaschistes et les gneiss avoisinent les granites, et présentent les mêmes variétés que ceux de l'arrondissement de Vire (Calvados).

Roches granitoïdes. Le granite, après avoir occupé une partie de l'arrondissement de Domfront, se présente dans presque toutes les communes du canton de Putanges, placées du côté gauche de l'Orne : il s'avance même sur la rive droite de cette rivière.

Ces granites, comme ceux de Saint-Sever, se taillent assez bien, et sont exploités avec avantage dans plusieurs communes. Les roches granitoïdes se trouvent aussi sur plusieurs points de l'arrondissement d'Alençon, où elles sont exploitées pour les constructions. M. de la Foye a constaté la présence de beaux cristaux d'aigue marine dans le granite de Pont-Percé près d'Alençon.

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE.

Le département de la Manche est, sans contredit, un des plus intéressants de la France, sous le rapport des faits géologiques qu'on peut y observer. Il renferme la plupart des terrains que nous avons indiqués dans le Calvados et dans l'Orne, et de plus des terrains tertiaires et un dépôt particulier de craie, reconnus par M. de Gerville. La belle collection de coquilles fossiles, formée par ce savant, a depuis quelque temps attiré dans le département de la Manche des géologues distingués, dont les observations nous ser-

viront de guide, ainsi que les mémoires de M. de Gerville, dans le court aperçu que nous allons donner de la géognosie de ce département (1).

Laissant de côté les alluvions et les dépôts tourbeux et quelques autres dépôts récents qui occupent quelques parties du département de la Manche, nous commencerons notre revue par un terrain appartenant à ceux que M. Desnoyers regarde comme plus récents que les terrains tertiaires, et auxquels il a donné le nom de *quaternaires*. Nous voulons parler du tuf, espèce de pierre coquillère très-légère, qui se rencontre dans les communes de Saint-Eny, Nay, Bohon, où on l'emploie comme pierre de taille. Il se présente aussi par fois désagrégé et à l'état de sable calcaire. Les débris de polypiers et de coquilles, qu'il renferme assez abondamment, sont caractéristiques, et diffèrent de ceux qui ont été trouvés dans les autres terrains tertiaires. On y a découvert aussi des ossements de mammifères, qui ont été observés, sur plusieurs autres points, dans une terre à foulon, probablement dépendants de la même formation.

Les sables jaunâtres et très-fins, qui se trouvent associés au tuf à Saint-Sébastien-de-Raids et dans les communes environnantes, pourraient aussi appartenir au terrain quaternaire

(1) Parmi les mémoires publiés récemment sur la géologie du département de la Manche, on peut citer ceux de MM. Jules Desnoyers, Brongnard, de Caumont, de la Bèche, de Gerville, etc. Le travail de M. de Caumont est le seul qui embrasse tout le département. Il est d'ailleurs accompagné d'une grande carte géologique.

ternaire ; mais ils paraissent plus récents encore que le tuf (1).

Terrain d'eau douce. M. de Gerville a découvert, en 1825, un terrain d'eau douce à Saint-Sauveur-le-Vicomte. Depuis cette époque, le même terrain a été observé par M. de Caumont à Crosville ; et tout récemment M. de Gerville en a constaté la présence dans de nouvelles localités. Cette formation consiste en trois couches peu épaisses et de différente nature, renfermant des *Paludines*, des *Lymnées*, des *Bulimes*, etc. La couche la plus ancienne est formée de marne verdâtre ; la deuxième d'une marne tourbeuse noire, remplie de pyrites sulfureuses ; et la troisième d'un calcaire siliceux compacte, blanc, gris ou jaunâtre. On a trouvé, dans la couche centrale et dans la plus profonde, des dents de crocodile, et des graines fossiles, analogues à quelques-unes de celles qui ont été découvertes dans les terrains d'eau douce du bassin de Paris. En général, les trois systèmes que nous venons de mentionner peuvent être comparés à ceux qui sont développés, sur une échelle beaucoup plus vaste, à Longjumeau, Etampes, etc., entre Paris et Orléans.

Calcaire grossier à Cérites. Le calcaire grossier du Cotentin consiste dans des faluns ou marnes calcaires de plusieurs espèces, alternant par fois avec des bancs solides, et tellement riches en coquilles calcinées, que M. de Gerville est parvenu à en recueillir plus de mille espèces,

(1) V. notes sur la topographie géognostique du département de la Manche, dans le 5.e volume de la Société Linnéenne de Normandie.

pour la plupart analogues à celle des terrains tertiaires de Paris, de Beauvais, et du Hampshire en Angleterre. Les faluns du calcaire grossier sont exploités, chaque année, comme en Touraine, pour marner les terres dans les communes de Gourbesville, La Bonneville, Crosville, Sainte-Colombe, et deux ou trois autres localités.

Craie ou *calcaire à Baculites*. M. Jules Desnoyers a prouvé, dans son travail sur les terrains tertiaires du Cotentin, que le calcaire, appelé *banc des Baculites* par M. de Gerville, est une espèce de craie compacte. M. Ami Boué a reconnu, à l'inspection des échantillons qui lui furent présentés par M. de Caumont, que cette craie offre de grands rapports de texture avec celle de la Saintonge, notamment avec celle qui forme la pointe de Fouras, près de la Rochelle. Quoi qu'il en soit, la craie du Cotentin présente des couches alternatives d'un calcaire blanc jaunâtre, compacte, et de marnes calcaires ou faluns. La plupart de ces fossiles sont identiques avec ceux de la craie ordinaire; mais il en est un certain nombre qui ne paraissent point avoir d'analogues ailleurs. La principale exploitation est ouverte dans la commune de Fréville. La même roche se rencontre aussi dans cinq à six autres localités.

Lias. La formation qui vient immédiatement après la craie, en suivant l'ordre d'ancienneté des formations, est celle du lias; car on ne trouve dans le département de la Manche ni les argiles immédiatement inférieures à la craie, ni le *coral-rag*, ni l'*argile d'Oxford*, ni la *grande oolithe*, ni l'*oolithe inférieure*. Nous avons indiqué les caractères principaux du lias du département du Calvados; ils peuvent convenir à celui de la Manche. Ce calcaire occupe presque

tout le plateau compris entre Montebourg au nord, le Merderet et l'Ouve à l'ouest, l'Ouve au sud, et la mer à l'est (V. la carte géologique du département de la Manche, par M. de Caumont). Il forme la base des terres les plus fertiles ; on en fabrique beaucoup de chaux.

Calcaire de Valognes. Le calcaire, ainsi nommé parce qu'il occupe le territoire de cette ville et une partie de ses environs, fournit une pierre qui se taille facilement, et qui est très-recherchée pour les constructions. Sa couleur varie depuis le blanc jaunâtre jusqu'au gris bleuâtre. Sa texture est subcristalline ou sableuse ; il contient un assez grand nombre de coquilles fossiles et des ossements de crocodiles. On transporte le calcaire de Valognes dans les campagnes environnantes, et l'on en fait de la chaux pour l'engrais des terres. On peut voir son étendue sur la carte de M. de Caumont.

Arkose. On rencontre dans la partie nord-est du département de la Manche, principalement entre Cherbourg, Saint-Pierre, Barfleur et Quettehou, une roche, dans laquelle M. Brongnard a reconnu l'arkose, d'après les échantillons qui lui ont été adressés par M. de Caumont. Tantôt cette roche se présente sous la forme d'un grès quartzeux feldspathique friable, tantôt sous celle d'un poudingue ou d'un grès quartzeux très-solide ; dans d'autres contrées elle n'offre que des sables quartzeux jaunâtres, par fois agglutinés. L'arkose présente presque toujours des cristaux, ou des masses plus ou moins volumineuses de baryte sulfatée. A Saint-Pierre-Eglise elle fournit de très-bonne pierre, que l'on taille au marteau en cubes réguliers. Les maisons de ce bourg en sont pour la plupart construites.

Red marle. Tout porte à croire que le *red marle* est d'une époque identique à celle de l'arkose (1). Les sables jaunâtres qui font partie de cette formation, paraissent en effet une manière d'être de l'arkose. Le *red marle* est très-développé entre Carentan et le bourg du Pont-Hébert. Ses caractères sont absolument les mêmes que dans le Calvados. Il contient aussi, en couches subordonnées, le calcaire fragmentaire dont nous avons parlé précédemment.

L'ancienne mine de mercure du Mesnildot, près de Saint-Lo, dont on a tenté dernièrement de reprendre l'exploitation, était ouverte dans le *red marle ;* mais l'excavation se prolongeait, à ce qu'il paraît, dans le terrain plus ancien qui lui succédait.

Terrain houiller. Beaucoup d'indices semblent annoncer la houille dans le département de la Manche. Il y a peu de pays où l'on ait fait un plus grand nombre de tentatives pour découvrir ce combustible. Le terrain houiller le mieux caractérisé se montre dans la commune du Plessis, où il se compose de couches de grès feldspathique, de poudingues quartzeux, et surtout de schistes argileux noirâtres, qui contiennent des empreintes de fougères. Plusieurs fois la houille a été exploitée dans cette localité ; mais les travaux ont été promptement abandonnés. Peut-être, par la suite, une nouvelle compagnie cherchera-t-elle

(1) Notes sur la topographie géognostique du département de la Manche, dans le 5.e volume des mémoires de la Société Linnéenne.

V. aussi l'Annuaire de la Manche, publié par M. Travers, année 1831.

à exploiter plus en grand, et pourra-t-on décider la question de savoir si la couche de houille du Plessis peut fournir quelque bénéfice aux exploitants.

Grès intermédiaire. Ce grès est très-répandu dans le département, principalement aux environs de Cherbourg et de Valognes ; et souvent on peut reconnaître sa présence à la stérilité du sol qui le recouvre. C'est à lui que nous devons la plupart des sites les plus pittoresques du Cotentin, tels que les roches du Roule, de Herqueville, de Vauville, de Rauville-la-Place, de Teurtéville, Martinvast, les Pieux, Quinéville, etc. ; et, dans une autre partie du département, les superbes rochers de Mortain. On rapporte encore à la formation du grès ancien des conglomérats rouges, qui forment le sol de plusieurs plateaux et des éminences assez remarquables entre Villedieu, Torigny, Granville et Coutances. Cette espèce de grès, moins dure que l'autre, peut être taillée au marteau, comme le granite. Le château de Torigny en était construit (1).

Marbre. Dans plusieurs communes des arrondissements de Coutances et de Valognes, et sur les bords de la Vire, à deux lieues au nord de Saint-Lo, on rencontre des marbres bleuâtres, gris ou noirs, suivant les localités, qui renferment des fossiles très-intéressants, signalés par M. de Gerville, et qui paraissent analogues au calcaire de Dudley et au *mountain limestone* des Anglais. On con-

(1) Notes sur la topographie géognostique du département de la Manche, par M. de Caumont, 2.e partie.

V. aussi la notice géologique, insérée dans l'Annuaire de la Manche en 1831.

vertit ces marbres en chaux partout où ils se rencontrent, et ils servent ainsi à améliorer une étendue considérable de terrain. Les blocs les moins défectueux sont mis en œuvre à Coutances. On en fait des cheminées, des tables et autres objets d'ameublement. Le calcaire noir de Surtainville et de Pierreville renferme des filons de plomb sulfuré, qui avaient été exploités anciennement, et dont on a essayé dernièrement de reprendre l'extraction.

Grauwackes et phyllades. En suivant l'ordre des affinités géologiques, les grauwackes et les phyllades doivent être placés près des micaschistes, dont ils se rapprochent autant par leur aspect que par leur ancienneté. Ces deux roches, intimement liées les unes aux autres par des passages et des alternances continuels, sont évidemment contemporaines, et constituent une seule et même formation géologique; elles occupent un grand espace dans le département de la Manche. La ville de Saint-Lo est assise sur elles, les maisons d'un grand nombre de villages en sont construites; c'est de leurs couches les plus fissiles qu'est tirée l'ardoise des toits. MM. Duchevreuil et de Gerville ont découvert, il y a long-temps, des Trilobites dans les phyllades de Siouville, canton des Pieux.

Micaschistes. Les micaschistes entourent les granites et alternent avec eux. Dans la partie méridionale du département, ils présentent le plus ordinairement des couches brunes, fissiles, composées de feuillets plus ou moins épais de mica gris et de petits grains de quartz. Ils passent au gneiss, et renferment souvent des mâcles (Mortain, Avranches, etc.) Les mêmes roches, à quelque différence près, se trouvent associées aux diabases et aux syénites des

environs de Coutances ; partout où l'on s'en sert pour bâtir et pour l'entretien des routes. Les Lydiennes accompagnent quelquefois les micaschistes.

Stéaschistes. Les stéaschistes remplacent les micaschistes et accompagnent les syénites et les granites de la partie septentrionale (environs de Cherbourg). Ce sont des roches schisteuses comme les micaschistes, mais d'un aspect très-différent ; elles se composent de grands feuillets, un peu ondulés et verdâtres, doux au toucher, dans lesquels le talc domine. On emploie cette pierre avec beaucoup d'avantage dans les constructions de la ville de Cherbourg ; on en fait aussi une ardoise grossière pour couvrir les maisons : elle paraît passer aux roches syénitiques et alterner avec elles.

Roches granitiques. Les roches granitiques qui ont été regardées comme les plus anciennes, se rencontrent dans les arrondissements d'Avranches et de Mortain, dans celui de Cherbourg, et entre Coutances, Saint-Lo et la mer, vers le centre du département ; elles affectent des caractères différents dans ces trois régions. Le granite du sud est généralement à grains moyens, composé de feldspath blanc, verdâtre ou jaunâtre, de mica noir et de quartz hyalin, comme celui de Vire auquel il fait suite : c'est le plus dur et le plus estimé. On en fait des bornes, des pavés, des auges, etc. ; et on l'emploie comme pierre de taille dans les constructions. Il en est de même du granite du nord-est (Val-de-Saire), qui diffère du précédent par sa structure ordinairement porphyrique et sa couleur grise, tirant par fois sur le rose ; et de celui de Flamanville, sur la côte de l'ouest. Quant aux granites syénitiques qui

forment, au nord-ouest, la majeure partie du cap de la Hague (1), ils sont loin d'offrir la même solidité que les autres, et ne fournissent guère que du moellon pour les murs et pour l'entretien des routes. Les diabases et les syénites comprises entre Saint-Lo, Coutances et Périers, produisent, pour le même usage, des matériaux un peu meilleurs, et cependant fort médiocres (2).

Nous terminons ici ce court aperçu sur la géologie normande, dans lequel nous avons laissé beaucoup de lacunes, et omis plusieurs roches qui auraient dû être mentionnées dans un tableau plus complet. Le peu de mots qui précède suffit pour prouver qu'aucune partie de la France ne présente un aussi grand nombre de formations que les trois départements du Calvados, de l'Orne et de la Manche ; aussi ces départements sont classiques pour les géologues. Nous pourrons présenter, dans l'Annuaire de 1837, quelques réflexions sur la nature des principaux terrains meubles qui recouvrent les formations géologiques : nous essaierons même de comparer celles-ci avec les diverses régions naturelles et agronomiques que l'on observe dans la province, afin de mieux apprécier l'influence des roches sur le sol et sur la nature de ses productions.

(1) V. la carte géologique du département de la Manche, par M. de Caumont.

(2) V., pour plus de détails, les notes sur la topographie géognostique du département de la Manche.

APERÇU

APERÇU

DE LA

VÉGÉTATION

DES

Cinq Départements de l'ancienne Normandie;

Par ALPHONSE DE BRÉBISSON.

Le point de vue sous lequel on peut envisager, avec le plus d'intérêt, la végétation d'un pays qui, comme la Normandie ou les autres provinces de l'Ouest, ne présente pas de limites fort éloignées, ni d'accidents de terrain bien prononcés, est certainement le point de vue géologique, c'est-à-dire, l'examen des rapports de la végétation avec les terrains, ou formations géologiques, que recouvre le sol sur lequel elle s'est développée. Alors l'intérêt, qui naît de cette étude, n'est plus seulement en raison de l'étendue des points observés; et la localité la plus circonscrite, si la nature de ses terrains est variée, peut offrir des remarques nombreuses, et amener à des résultats d'autant plus utiles, que les faits reconnus par ces observations deviennent des lois pour les applications agricoles.

Avant d'entrer dans quelques détails qui démontrent l'influence qu'exerce la nature des terres sur les végétaux qui croissent dans le sol qui les couvre, qu'il me soit permis de rappeler que déjà, il y a quelques années, j'ai publié, dans les Mémoires de la Société Linnéenne de Normandie, des observations (1) qui m'avaient été fournies par l'étude simultanée des terrains et des végétaux de la Basse-Normandie. Je ne m'occupais principalement que de l'influence produite sur les plantes spontanées; mais dernièrement j'ai essayé, dans un travail analogue, entrepris pour la Société d'agriculture de Falaise, et borné à l'examen de l'arrondissement de cette ville, de faire voir de quelle importance peut devenir cette étude pour l'agriculture, en la dirigeant particulièrement sur les plantes cultivées, de manière à avoir une connaissance exacte de celles qui conviennent à chaque espèce de terrains, ou à apprendre par quels amendements chimiques ou mécaniques on peut rendre un terrain propre à la culture de certaines plantes qui n'y pouvaient pas croître auparavant.

Je pourrais aujourd'hui étendre ces considérations à notre province entière; car elles seraient bien peu dignes d'attention, si les règles qui peuvent en être déduites ne trouvaient d'application que dans les contrées dont je me suis, jusqu'à ce moment, occupé sous ce rapport. Ayant le désir de présenter, en outre, une sorte de statistique de nos produits végétaux, j'éprouve, en botaniste ami de sa province et fier de vanter ses richesses, le regret d'être

(1) Coup-d'œil sur la végétation de la Basse-Normandie, considérée dans ses rapports avec le sol et les terrains. — 1829.

forcé d'avouer que nous possédons bien peu de plantes qui croissent exclusivement sur notre sol. Mais, en statistique, l'intérêt se trouve dans le tableau de ce qui est, et les phénomènes sont sans valeur.

Si je devais seulement donner des détails numériques sur nos productions végétales, faire connaître le nombre de familles, de genres, d'espèces de plantes que nous possédons, ma tâche serait facile; et je pourrais ne faire autre chose que de tracer un résumé de ma *Flore de la Normandie*, dont le premier volume, renfermant la phanérogamie, est sur le point de paraître. Ce travail serait encore trop étendu pour trouver place ici; et je me vois forcé de renvoyer à l'ouvrage que je viens de citer, si l'on veut avoir un état complet de nos plantes. Presque toutes celles que j'y ai admises ont été recueillies par moi, ou m'ont été communiquées par des botanistes normands. Ainsi, on pourra avoir toute confiance dans l'indication des localités. Quant aux descriptions, je les ai toutes faites d'après des échantillons placés sous mes yeux, et que renferme mon herbier.

Pour bien faire saisir l'ensemble de la végétation d'un pays, il serait, je crois, nécessaire de donner d'abord la liste des espèces de plantes les plus communes, de celles qui se trouvent le plus généralement répandues sur tous les points du sol de cette contrée, et de terminer par l'indication des espèces rares, qui feraient connaître les rapports ou les différences qui pourraient exister entre cette localité et celles qui l'avoisinent.

La liste de nos plantes communes présenterait bien peu d'intérêt : car ce sont les mêmes qui croissent dans la plus

grande partie des provinces de l'Ouest, et même du centre de la France.

Nos cinq départements, soumis à la même influence climatérique, si l'on en excepte toutefois nos contrées littorales, ne peuvent présenter de différence dans leurs productions qu'autant qu'elles croissent dans des localités qui diffèrent par leur nature géologique. C'est, je le répète, dans ce seul point que l'étude des végétaux généralement répandus peut devenir d'un grand intérêt.

Il n'est personne qui, en parcourant notre province d'une extrémité à l'autre, n'ait été frappé de la différence que présente, même au premier aspect, la végétation de la Haute-Normandie et de la partie de la Basse-Normandie à laquelle on donne le nom de Bocage. Quand on arrive à celle-ci, ce ne sont plus les mêmes arbres qui bordent les routes, les coteaux ne se couvrent plus des mêmes buissons; et les moissons ne renferment plus les fleurs qui étaient si communes dans les champs situés seulement à quelques lieues en-deçà. On ne voit plus d'Ormes; les Frênes deviennent très-rares; plus de Bluets, de Coquelicots dans les moissons; plus de champs de Sainfoin ou de Luzerne, plantes fourragères propres aux sols calcaires. Mais, en revanche, on rencontre fréquemment des Chênes et des Hêtres; les collines sont couvertes de Bruyères, de Genêts, d'Ajoncs ou *Vignons;* les chemins sont bordés de Digitales (*Digitalis purpurea* L.), et de quelques autres plantes qu'il est bien rare de voir dans la Haute-Normandie, ou même dans les points du Calvados qui portent les noms de Plaine ou de Campagne. Je ne parle pas des cultures dont la variété peut souvent être attribuée à des mœurs et à des usages différents.

Ce brusque changement dans la végétation, qui étonne le voyageur, ne peut s'expliquer que lorsque l'on sait que le sol qui, dans les premières contrées, recouvrait des terrains secondaires, repose, dans le Bocage, sur des terrains primitifs ou de transition.

Bien que les limites de cet article me forcent à une esquisse très-rapide, je devrais citer les formations géologiques de notre province, dire à quels terrains elles se rapportent, et montrer celles qui peuvent être rapprochées, en ne considérant que l'influence qu'elles exercent sur la végétation.

Je remplirai seulement cette dernière condition, en proposant de rapporter nos espèces de plantes à trois grandes coupes fondées sur les influences géologiques.

1.re Plantes des terrains primordiaux (primitifs et intermédiaires).

2.e Plantes des terrains secondaires et tertiaires.

3.e Plantes mixtes.

Les premières sont celles qui croissent sur les granites, les grès, les schistes, les marbres, etc.

Les secondes habitent de préférence les terrains calcaires, appartenant aux formations secondaires. Nos terrains tertiaires sont trop peu étendus pour fournir des observations positives : je les réunis aux secondaires, d'après des indications qui me sont fournies par la végétation de provinces voisines, où les terrains tertiaires occupent un plus grand espace.

Les plantes mixtes sont celles qui existent indistinctement sur tous les terrains.

Comme le sol où croissent les plantes est constamment formé de terre végétale mêlée à des fragments de la roche

à laquelle il est superposé, on peut toujours penser que l'influence du terrain existe; mais il ne faut pas croire qu'elle soit toujours de même nature; elle peut être chimique ou mécanique.

L'influence chimique est la plus difficile à reconnaître; elle est souvent soumise à beaucoup de circonstances physiques, dont on devra surtout tenir compte.

Il n'y a guère que quelques plantes cryptogames, telles que des Algues, des Lichens ou des Mousses, qui, croissant exclusivement sur une espèce de roche dans des points de dureté inégale, peuvent porter à admettre une influence chimique indépendante.

J'ai retrouvé, dans des sols sablonneux, des terrains primordiaux, par exemple, dans les granites décomposés, des plantes qui d'ordinaire ne croissent que dans les terrains secondaires : c'est dans ces cas, assez rares à la vérité, que l'influence est due seulement à une cause mécanique.

L'influence chimique ou minéralogique est surtout marquée dans les terrains de transport ou d'alluvion. Il est très-ordinaire de rencontrer au-dessus de roches secondaires des dépôts formés par des terrains d'alluvion, composés de débris de roches anciennes, qui ont été roulées à l'époque d'un cataclysme diluvien. Dans ce cas, sur ces dépôts accidentels vous retrouvez souvent des plantes des terrains primordiaux.

Le célèbre botaniste, M. Decandolle, dit qu'après sept années d'herborisations en France, il a fini par trouver à peu près toutes les plantes naissant spontanément dans presque tous les terrains minéralogiques. Mais alors il faut faire attention aux influences climatériques, qui ne

peuvent être appréciées dans l'espace borné qu'occupent nos cinq départements.

Parmi nos plantes les plus caractéristiques des terrains primordiaux, je citerai les suivantes :

Le Corydalis à vrilles (*Cor. claviculata* D. C.), le Siléné penché (*Silene nutans* L.), la Spargoute à cinq étamines (*Spergula pentandra* L.), plusieurs Millepertuis (*Hypericum humifusum* L., *H. linearifolium* Vahl, *H. elodes* L.), le petit Ajonc (*Ulex nanus* Smith), des Genêts (*Genista anglica* L., *G. scoparia* Lam.), des Potentilles (*P. nemoralis* Ler., *P. comarum* Scop.), l'Isnardie (*Isnardia palustris* L.), l'OEnanthe safranée (*Œnanthe crocata* L.), des Campanules (*Campanula rotundifolia* L. et *C. hederacea* L.), la Tillée (*Tillæa muscosa* L.), l'Ombilic (*Umbilicus pendulinus* D. C.), des Orpins (*Sedum reflexum* L. et *S. anglicum* Huds.), la Digitale pourprée (*Digitalis purpurea* L.), la plupart des Bruyères (*Erica cinerea* L., *E. ciliaris* L., *E. tetralix* et *Calluna erica* D.C.), la Bartsie (*Bartsia viscosa* L.), la Sibthorpe (*Sibthorpia europæa* L.), l'Abama (*A. Ossifraga* D. C.), les Scilles ou Jacintes (*Scilla nutans* Sm. *et S. autumnalis* L.), le Fluteau nageant (*Alisma natans* L.), plusieurs Choins (*Schœnus albus* L. et *S. Fuscus* L.), des Linaigrettes (*Eriophoron polystachyon* L., *E. vaginatum* L.); et un grand nombre de Laîches (*Carex pulicaris* L., *ampullacea* Good., *strigosa* Good., *binervis* Sm., *biligularis* D.C., etc.), etc.

Je pourrais signaler une quantité bien plus considérable d'espèces propres aux terrains secondaires ; je me contenterai d'en indiquer quelques-unes, telles que :

Le petit Pigamon (*Thalictrum minus* L.), les Adonis

(*Adonis autumnalis* L. et *A. æstivalis* L.), la Coquelourde (*Anemone pulsatilla* L.), les Bugranes (*Ononis spinosa* L., *O. procurrens* Wallr., *O. columnæ* All.), la petite Coronille (*Coronilla minima* L.), l'Hippocrépide (*Hippocrepis comosa* L.), les Buplèvres (*Bupleurum falcatum* L., et *B. rotundifolium* L.), l'Onoporde (*Onopordum acanthium* L.), la Raponcule à tête ronde (*Phyteuma orbiculare* L.), les Prismatocarpes ou Miroirs-de-Vénus (*Prismatocarpus speculum* Lherit., et *P. hybridus* Lherit.), plusieurs Gentianes (*Gentiana amarella* L., *G. pneumonanthe* L., *G. cruciata* L., *Chlora perfoliata* L.), plusieurs Germandrées (*Teucrium chamædrys* L., *T. montanum* L. et *T. botrys* L.), la grande Brunelle (*Brunella grandiflora* Mœnch), un grand nombre d'Orchis et d'Ophrys (*Orchis ustulata* L., *O. galeata* L., *O. militaris* L., *O. pyramidalis* L, *Ophrys myodes* Jacq., *O. aranifera* Sm., *O. apifera* Sm., etc.), la Phalangère rameuse (*Phalangium ramosum* Lam.), la petite Laîche (*Carex humilis* Leyss.), la Seslérie bleue (*Sesleria cærulea* Ard.), etc.

Les émanations salines, continuellement répandues sur les contrées qui avoisinent la mer, leur fournissent aussi une végétation particulière ; et là, l'influence du sol paraît indépendante de la nature des roches inférieures. Notre littoral reproduit la plupart des plantes qui croissent sur les bords de l'Océan ; cependant quelques espèces assez rares se montrent au milieu des plantes maritimes vulgaires, et méritent d'être indiquées.

Le Chou (*Brassica oleracea* L.), type de ces nombreuses variétés cultivées dans nos jardins, est commun sur les falaises de Granville et de plusieurs points de la Seine-Inférieure. L'Astragale de Bayonne (*Astragalus*

6

Bayonnensis Lois.) a été retrouvé à l'embouchure de l'Orne par M. le docteur Le Sauvage. On y voit aussi l'Ansérine frutescente (*Chenopodium fruticosum* L.). Hormis ces deux espèces, le littoral du Calvados a peu de plantes remarquables. Mais il n'en est pas de même de celui de la Manche, où croissent : l'Aunée crithmoïde (*Inula crithmoides* L.), le Géranium maritime (*Erodium maritimum* Smith), le Statice à feuilles d'olivier (*Statice oleæfolia*), le Diotis (*Diotis candidissima* L.), la Linaire des sables (*Linaria arenaria*), le Crambé (*Crambe maritima* L.) qui peut être cultivé comme le Chou, le Chrysanthème maritime (*Chrysanthemum maritimum*), la Frankénie lisse (*Frankenia lævis* L.), le Polypogon maritime (*Polypogon maritimum* Willd.), etc.

On serait tenté de croire que le département de la Manche est soumis à un climat beaucoup plus chaud que celui des autres parties de la province, en y voyant croître et prospérer en pleine terre et sans précautions des arbustes tels que des Myrtes, des Grenadiers, des Magnolias, que les horticulteurs, dans des localités voisines et cependant plus méridionales, ne peuvent conserver que dans des caisses, en les rentrant l'hiver, ou au moins en les entourant de paillassons à cette époque de l'année. C'est ainsi que les Figuiers, qui demandent ordinairement une exposition abritée, acquièrent dans la Manche des dimensions étonnantes, quoique privés de soins et placés dans des lieux qui ne leur semblent point favorables. Ces avantages ne sont point dus à un climat plus chaud en été ; mais seulement à ce que la température ne s'y abaisse jamais autant pendant l'hiver que dans les autres parties de la province. On a reconnu que les contrées où règnent presque

constamment les vents d'Ouest, comme cela arrive dans le département de la Manche, n'éprouvent presque jamais de fortes gelées.

Dans les listes que je viens de donner des plantes propres aux divers terrains, je n'ai cité que des phanérogames, quoiqu'il existe plusieurs cryptogames qui éprouvent les mêmes influences. Quelques Mousses croissent exclusivement sur les roches calcaires ; à ce même genre de station, mais sous la mer, appartient une grande quantité d'Algues délicates. Mais je ne m'étendrai pas, dans ce moment, sur des détails que l'on retrouvera plus loin. Je compte terminer cette notice par une revue des familles naturelles les plus importantes, dans laquelle je m'occuperai de la distribution topographique des espèces qu'elles renferment : je mentionnerai en même temps les plus intéressantes.

En général, le nombre des plantes cryptogames est beaucoup plus considérable dans les terrains primordiaux que dans les terrains secondaires : ce qu'on doit attribuer aux bois nombreux qui couvrent les contrées appartenant aux premiers terrains, et dont l'ombre et la fraîcheur permettent à un grand nombre de Mousses, d'Hépatiques et de Champignons, de croître et de se développer ; et surtout encore à la nature solide des rochers, sur lesquels se fixent et multiplient tant de Lichens et de Mousses, qui peuvent à peine s'attacher sur les pierres calcaires, dont la surface est facilement décomposable.

Des cinq départements qui composent l'ancienne province de Normandie, l'Orne et le Calvados sont ceux dont les terrains sont les plus variés. Les roches primitives s'y montrent dans plusieurs points vers le Sud, et ils sont fréquemment traversés par des chaînes puissantes appartenant

aux terrains intermédiaires. Aux pieds de celles-ci viennent s'appuyer de vastes plaines, formées par les terrains secondaires, qui s'étendent principalement de l'Ouest à l'Est de ces départements. On comprendra que la végétation de ces contrées doit aussi présenter la même variété; et c'est effectivement dans cette partie de la province que l'on peut observer les différences les plus tranchées dans la nature des plantes qui y croissent spontanément. Les terrains secondaires constituent à eux seuls les formations géologiques auxquelles est superposé le sol de la Haute-Normandie ou des départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure; et si l'on y découvre çà et là quelques plantes des terrains primordiaux, c'est dans des points où les formations secondaires renferment des couches superficielles de nature siliceuse, comme quelques *grès* et *silex*, de la craie, etc. : faits qui viennent démontrer l'influence chimique des terrains.

Le sol du département de la Manche repose presque entièrement sur les terrains primitifs et de transition : il ne s'y trouve par exception qu'un dépôt peu étendu formé par les terrains tertiaires.

Cet aperçu si rapide et si incomplet de la constitution géologique de notre province serait bien loin de remplir le but que je me propose, quelque restreinte que doive être la connaissance qu'il m'est permis d'en donner, si je ne pensais que l'on a dû lire les excellentes publications de plusieurs géologues normands, et surtout, entre autres, un Mémoire spécial de M. de Caumont, qui précède celui-ci.

Mon travail actuel aurait donc pu se borner, comme

je vais l'entreprendre, à montrer la distribution des espèces végétales dans notre province. Je ne citerai particulièrement que celles qui méritent de fixer l'attention, soit par leur rareté, soit par leurs produits utiles. Ce sera en quelque sorte un relevé des localités indiquées dans ma Flore de la Normandie.

Les familles dont le nombre des espèces est plus considérable dans la Haute-Normandie que dans le reste de la province, sont les suivantes : les Renonculacées, les Papavéracées, les Crucifères, les Cistinées, les Rosacées, les Ombellifères, les Rubiacées, les Valérianées, les Dipsacées, les Composées, les Gentianées, les Primulacées, les Chénopodées, les Euphorbiacées, les Urticées, les Amentacées, les Orchidées, les Iridées, les Liliacées.

Je ne m'arrête pas aux familles qui renferment trop peu d'espèces pour pouvoir tirer une conséquence positive de l'influence des terrains.

Parmi les plantes de ces familles, quelques-unes, assez remarquables, croissent uniquement dans les départements de la Seine-Inférieure et de l'Eure ; ce sont : l'Actée en épi (*Actæa spicata* L.), l'Arabette des sables (*Arabis arenosa* Scop.), le Tabouret de montagne (*Thlaspi montanum* L.), plusieurs Hélianthèmes (*Helianthemum marifolium* D. C., *H. apenninum* D. C., et *H. pulverulentum* D. C.), l'Amelanchier (*Amelanchier vulgaris* Mœnch.), la Lunetière lisse (*Biscutella lævigata* L.), la Cinéraire des marais (*Cineraria palustris* L.), la Clandestine écailleuse (*Lathræa squammaria* L.), etc.

C'est surtout dans la Haute-Normandie que croissent en abondance les Orchidées, dont le nombre va toujours dé-

croissant en s'approchant du Bocage. On compte dans la Seine-Inférieure et dans le Calvados près de quarante espèces appartenant à cette famille, dont les plus curieuses sont : les Orchis blanchâtre (*O. albida* All.), O. de mai (*O. majalis* Reich.), O. cimex (*O. cimicina* Breb.), O. des marais (*O. palustris* Jacq.), le Malaxis (*M. loeselii* Sw.), le Limodore avorté (*Limodorum abortivum* Sw.), etc.; tandis que le département de la Manche n'en renferme pas beaucoup plus d'une douzaine.

Les familles qui, au contraire, sont plus riches en espèces dans la Basse-Normandie, et principalement dans les parties où existent les terrains primordiaux, sont : les Violariées, les Caryophyllées, les Géraniées, les Légumineuses, les Onagrariées, les Paronychiées, les Crassulacées, les Saxifragées, les Campanulacées, les Ericinées, les Vacciniées, les Rhinanthacées, les Polygonées, les Thymélées, les Joncées, les Cypéracées, les Graminées, les Fougères, les Lycopodes, etc.

Parmi les espèces renfermées dans ces familles, on remarque, dans l'Eure et la Seine-Inférieure : la Violette de Rouen (*Viola Rothomagensis* Desf.), l'Astragale de Montpellier (*Astragalus Monspessulanus* L.), le Trèfle maritime (*Trifolium maritimum* Huds.), la Mélique ciliée (*Melica ciliata* L.), la Stipe plumeuse (*Stipa pennata* L.), etc.

Dans l'Orne et le Calvados, ce sont : les Violettes de marais et de montagne (*Viola palustris* L. et *V. montana* L.), la Gesse tubéreuse (*Lathyrus tuberosus* L.), le Trèfle aggloméré (*Trifolium glomeratum* L.), les Osmondes royales et lunaires (*Osmunda regalis* L., *Botry-*

chium lunaria Sw.), les Polypodes dryoptère et phégoptère (*Polypodium dryopteris* L. et *phægopteris* L.), etc.

Dans la Manche, on remarque : la Scrophulaire à feuilles de germandrée (*Scrophularia scorodonia* L.), le Lagurier ovale (*Lagurus ovatus* L.), le Cynosure hérissé (*Cynosurus echinatus* L.), l'Hymenophylle de Tunbridge (*Hymenophyllum Tunbridgense* Sm.), etc.

Quant aux autres familles qui contiennent les végétaux cryptogames, c'est, comme je l'ai déjà dit, dans la Basse-Normandie qu'elles présentent le plus d'espèces. Beaucoup de genres de Lichens et de Mousses manquent même complètement dans les départements de la Seine-Inférieure et de l'Eure.

Je signalerai comme localités les plus riches en cryptogames : les forêts de la Manche et de l'Orne ; les rochers des environs de Mortain, de Vire, de Domfront, de Falaise, etc.

Les Algues marines habitent en grand nombre les côtes de la *Basse-Normandie*. Les espèces délicates, telles que les *Floridées*, dominent sur les rochers calcaires du Calvados, tandis que les *Fucacées*, espèces à frondes épaisses et à couleurs sombres, sont plus abondantes sur les roches primordiales qui sont submergées par la mer sur les bords de la Manche. Elles y sont, sur plusieurs points de la côte, l'objet d'un genre d'industrie inconnu dans le Calvados, où l'on ne s'en sert que pour engraisser les terres. Dans les environs de Cherbourg, et surtout aux îles de Chausey, les *Varecs* ou *Goémons*, après avoir été récoltés et desséchés, sont brûlés ; et c'est de leurs cendres qu'on retire la soude du commerce.

Je ne prolongerai pas cet article par des listes de cryptogames, qui renferment autant d'espèces curieuses que les phanérogames, mais dont l'énumération aurait moins d'intérêt, puisqu'elle rappellerait seulement des plantes qui semblent jouer un rôle peu important dans la végétation, et dont l'industrie et les arts tirent moins de parti.

ZOOLOGIE NORMANDE.

QUADRUPÈDES ET OISEAUX.

Nosce patriam ; posteà viator eris.

La position topographique de la Normandie offre un vaste champ à l'étude de l'histoire naturelle. En effet, bornée d'un côté par la mer, et en partie par des bois montueux ; traversée par des rivières assez considérables, qui ont leur embouchure dans l'Océan, cette province a d'ailleurs des inégalités de terrain, des variétés de sol, des différences de culture, qui offrent au botaniste une abondante récolte, et à l'amateur de zoologie beaucoup d'espèces à étudier, soit dans la zoologie proprement dite,

soit dans les classes des reptiles, poissons, mollusques, crustacés, insectes, etc., qui sont du domaine de la zoologie générale. Le géologue trouve aussi une abondante carrière à exploiter; et le nombre des minéraux de notre province, la qualité et les propriétés des terrains qui s'y rencontrent, méritent toute l'attention du naturaliste, dans l'intérêt de la science, de l'agriculture, et de la prospérité de notre pays.

Sans vouloir embrasser dans ce premier article l'ensemble des trois règnes, et en nous bornant cette année aux deux premières classes de la zoologie normande, nous remarquerons qu'outre les différentes espèces de quadrupèdes et d'oiseaux propres à toute la France, on trouve encore dans notre province beaucoup d'espèces étrangères, qui fréquentent le littoral, nos marais, et l'embouchure de nos rivières, espèces qu'on ne rencontre point dans le milieu ou dans l'Est de la France. Jusqu'ici l'étude des espèces qui s'y trouvent a été en général très-peu cultivée. Les cabinets des amateurs en renferment la plus grande partie : mais le goût se porte surtout vers l'acquisition des espèces étrangères, qui, à leur beauté réelle, aux brillants reflets métalliques du plumage, et à la richesse des couleurs propres aux climats chauds, joignent encore le prix de la rareté; prix qui, pour beaucoup de personnes, est un mérite essentiel. Ces cabinets offrent beaucoup d'attraits; les voyageurs courageux qui parcourent les contrées équatoréales, les déserts des pays barbares, les lieux les plus éloignés, pour nous apporter les richesses étrangères, ont sans doute d'imprescriptibles droits à la reconnaissance des amis des sciences. Mais, quelque admirables que soient ces riches productions de la nature, il serait cependant

à désirer que nous fussions animés d'un esprit national ; et qu'avant de former une collection d'espèces exotiques, collection qui, d'ailleurs, sera nécessairement bien inférieure à celles du Gouvernement, et offrira toujours de grandes lacunes, quelle que soit la fortune du particulier qui la formera, nous commençassions par réunir toutes les espèces de notre province. Cette marche une fois admise offrirait un puissant moyen de fournir des renseignements sûrs et positifs pour dresser une statistique exacte des productions de la France. A ce premier et immense avantage se joindrait celui, non moins grand, de propager l'étude d'une science aussi importante que celle de l'histoire naturelle appliquée aux usages de la vie, et d'exciter une heureuse émulation parmi les habitants de cette belle province. En outre, l'étude approfondie des espèces du pays conduirait à un résultat d'une haute importance dans l'économie sociale. La connaissance des propriétés réelles des animaux, des plantes, des terrains de chaque province, aurait pour effet nécessaire l'extirpation des erreurs, des préjugés, qui sont encore enracinés dans nos campagnes, y causent de trop nombreux abus, et répugnent à la raison autant qu'à la saine morale. Ces erreurs sont le plus sûr moyen sur lequel spéculent ces charlatans effrontés, que l'on voit trafiquer de l'ignorance et de la crédulité, qui, encore trop répandues malgré le progrès des lumières, causent tant de tort par les obstacles qu'elles opposent à la science. Un animal domestique est-il attaqué d'une maladie : on s'empresse d'appeler un de ces prétendus experts, qui, dans une ignorance absolue des plus simples notions de la physiologie et de l'art vétérinaire, loin d'aider la nature, aggravent encore le mal, et rendent toute guérison

impossible. On s'effraie justement des progrès du mal ; on se décide, mais toujours trop tard, à appeler un vétérinaire instruit ; soins superflus ! les ravages de la maladie sont trop avancés ; la visite de l'homme de l'art ne sert souvent qu'à préparer un triomphe à l'imposteur, qui, pour se venger de la perte de la confiance de son client, publie hardiment qu'il eût opéré infailliblement la guérison, si l'on eût continué de recourir à ses lumières.

Que d'erreurs encore à détruire ! Combien, si les bornes de cet article le permettaient, ne pourrait-on pas en signaler ! Un individu fait une chute ; vite on délaie..... de la fiente de chat ; on lui fait avaler cet inutile et dégoûtant breuvage ; ou bien on lui donne une tisane, qui, si elle ne produit pas plus d'effet, au moins n'est pas rebutante ; une infusion d'*Arnica*, plante à laquelle on accorde la plus entière confiance ! Mais cette plante, dont les propriétés sont, il est vrai, bien reconnues, ne croît pas en France;..... on ne la trouve que sur les Alpes, d'où elle nous est envoyée desséchée. L'espèce de plante, très-communément cultivée dans tous nos jardins sous ce nom et avec tant de soin dans notre pays, n'est autre que le *Doronic* à feuilles de plantain, qui n'a aucune propriété positive reconnue. Cependant l'aveugle confiance que l'on a dans ces remèdes, au moins négatifs, empêche de recourir à temps aux lumières d'un médecin instruit. On finit quelquefois par reconnaître son erreur ; mais le malade en est presque toujours la victime.

La connaissance des espèces indigènes et de leurs propriétés réelles n'exige pas une longue étude : en peu d'années on peut les recueillir, les classer, sans faire d'excessives dépenses ; en peu de temps on peut parvenir

à les étudier exactement. Le nombre en est assez généralement connu pour pouvoir les indiquer à peu près toutes : on peut même déterminer les dimensions que doit avoir le local nécessaire pour établir un cabinet d'histoire naturelle, exclusivement consacré aux espèces du pays dans les trois règnes.

Peut-être un catalogue méthodique des espèces indigènes, ou qui peuvent se trouver en Normandie, parmi les quadrupèdes et les oiseaux, offrirait quelque intérêt aux véritables amis de leur pays. Sans prétendre faire ici un cours d'histoire naturelle, il ne sera pas inutile d'en donner un catalogue d'après la belle classification de Cuvier, à laquelle toute personne instruite ne doit point rester étrangère.

D'ailleurs, le grand mérite de cette simple et cependant admirable méthode, c'est de réunir par séries, de grouper ensemble les animaux dont en général les mœurs, les habitudes, les usages, et même les propriétés sont semblables, à peu d'exceptions près. Cette méthode est basée sur les organes de nutrition. Les quadrupèdes sont d'abord partagés, d'après la forme et le nombre de leurs dents, en ordres ou séries, qui se divisent ensuite, suivant les différentes modifications, en groupes moins nombreux ou familles, qui elles-mêmes se subdivisent en tribus, puis en genres, qui comprennent les espèces.

Les quadrupèdes de la Normandie se partagent d'abord en Carnassiers, en Rongeurs, en Pachydermes, en Ruminants et en Cétacés.

I.er Ordre. — LES CARNASSIERS.

Ces animaux ont les trois sortes de dents, molaires, canines et incisives.

I.re Famille. — LES CHÉIROPTÈRES.

Genres.	*Espèces.*
Chauve-Souris.	Chauve-Souris. Noctule. Sérotine. Pipistrelle.
Oreillard.	Oreillard.

II.e Famille. — LES INSECTIVORES.

Hérisson.	Hérisson.
Musaraigne.	Musaraigne. ——— d'eau (1).
Taupe.	Taupe.

III.e Famille. — LES CARNIVORES.

1.re *Tribu.* — Plantigrades.

Blaireau.	Blaireau.

2.e *Tribu.* — Digitigrades.

Ongles rétractiles.	Chat.	Chat.
Doigts palmés.	Loutre.	Loutre.

(1) On débite, mais à tort, que la morsure de la Musaraigne est venimeuse.

	Genres.	*Espèces.*
Doigts libres.	Chien.	Chien. Loup. Renard.
	Martre.	Martre. Fouine.
	Putois.	Putois. Furet. Hermine (1). Belette.

IV.e Famille. — LES AMPHIBIES.

Phoque.	Phoque.

II.e Ordre. — LES RONGEURS.

Animaux n'ayant que les dents incisives au nombre de deux, et les dents molaires, sans canines.

Genres.	*Espèces.*
Cobayes.	Cochon d'Inde (en domesticité).
Lièvre.	Lièvre. Lapin.
Ecureuil.	Ecureuil; *Jaquet.*
Campagnol.	Rat d'eau.
Loir.	Lérot. Muscardin.
Rat.	Rat (2). Mulot. Souris.

(1) L'Hermine est aussi connue sous les noms de *Roserez*, *Rouvreuil*, *Létiche.*

(2) Le Rat est originaire d'Amérique, d'où il a été apporté par nos vaisseaux.

III.e Ordre. — LES PACHYDERMES.

Animaux ayant une peau épaisse ; point d'ongles véritables ; des incisives aux deux mâchoires ; et, au lieu de vraies canines, des dents d'une forme particulière, nommées crochets *ou* défenses.

I.re Famille. — LES TÉTRADACTYLES.

Genres.	*Espèces.*
Sanglier.	Sanglier. Cochon. Tonquin. Cochon anglais.

II.e Famille. — LES MONODACTYLES.

Cheval.	Cheval. Âne.

IV.e Ordre. — LES RUMINANTS.

Animaux ayant quatre estomacs, et point d'incisives à la mâchoire supérieure.

I.re Famille. — RUMINANTS À CORNES.

1.re *Tribu* : À CORNES PLEINES.

Genres.	*Espèces.*
Cerf.	Cerf. Chevreuil.

2.e *Tribu* : À CORNES CREUSES.

Chèvre.	Chèvre.
Bélier.	Mouton.
Bœuf.	Bœuf.

V.e Ordre. — LES CÉTACÉS.

Animaux ayant toutes les dents de forme conique.

Genres.	*Espèces.*
Dauphin.	Dauphin vulgaire. Dauphin des Normands.
Souffleur.	Marsouin. Marsouin Globiceps.

Parmi les diverses espèces de quadrupèdes que l'on trouve en Normandie, il en est qui sont une source de richesses pour notre pays. Les vastes pâturages du pays d'Auge engraissent ces beaux bœufs, qui, élevés d'abord dans le Cotentin, le Bessin, approvisionnent ensuite le marché de Poissy. On sait de quel revenu est dans notre province, à Isigny, à *Bayeux*, à Gournay, le beurre que produisent nos nombreux troupeaux de vaches. Les bruyères d'Aunay, du Cotentin, nourrissent ces moutons dont la chair fine et délicate est si recherchée des gourmets. On apprécie la qualité de nos beaux chevaux normands, leur utilité, et leur supériorité dans les divers usages de la vie. D'autres animaux, à l'état sauvage, offrent le plaisir de la chasse, approvisionnent nos tables d'un gibier recherché, et ne laissent rien à désirer à nos modernes Lucullus.

C'est surtout dans la classe des oiseaux que la variété et le nombre sont très-remarquables, et que l'on peut admirer les richesses de notre province. Outre les oiseaux élevés en domesticité et ceux qui habitent constamment

notre pays à l'état sauvage, le retour des oiseaux qui viennent dans la belle saison, nous procure de belles espèces; et les rigueurs des climats du Nord, en chassant des troupes innombrables, assurent une ample récolte aux habitants des bords de la mer ou des marais, qui trouvent une occupation assez lucrative à la chasse de ces oiseaux pour approvisionner nos marchés.

Dans la nomenclature méthodique des espèces, nous indiquerons par ce signe * celles qui, n'habitant pas ordinairement notre pays, y viennent habituellement soit en été, soit en hiver; et par deux **, celles qui ne se trouvent que très-rarement.

Les oiseaux de la Normandie, ou qui se trouvent en Normandie, se partagent en six ordres : les Rapaces ou oiseaux de Proie, les Passereaux, les Grimpeurs, les Gallinacés, les Echassiers, et les Palmipèdes.

I.er Ordre. — LES RAPACES.

Oiseaux ayant un bec fort, et des pattes ou serres tranchantes.

I.re Famille. — LES RAPACES DIURNES.

1.re *Tribu* : les Nobles.

Genres.	*Espèces.*
Faucon.	Faucon.
	Faucon Lanier.
	Hobereau.
	Cresserelle.
	Cresserellette. **
	Emérillon. **
	Gerfaut. **

2.e *Tribu* : LES IGNOBLES.

Genres.	*Espèces.*
Aigle.	Aigle royal. **
	—— piguargue. *
	—— Orfraie.
	—— criard. **
Balbusard.	Balbusard. **
Epervier.	Autour. **
	Epervier; *Tiercelet, Emouchet,*
Milan.	Milan. **
Bondrée.	Bondrée. *
Buse.	Buse pattue. *
	Buse commune.
Busard.	Busard de marais.
	——— montagu. *
	——— Saint-Martin. *

II.e FAMILLE. — LES RAPACES NOCTURNES.

Duc.	Grand Duc. **
	Moyen Duc.
	Petit Duc. **
	Grande Chevèche.
Chouette.	Chouette-Hibou.
	Effraie.
	Petite Chevèche.

II.e ORDRE. — LES PASSEREAUX.

Oiseaux ayant le bec ordinaire, les pattes faibles, trois doigts libres dirigés en avant, et un en arrière.

I.re FAMILLE. — LES DENTIROSTRES.

Genres.	*Espèces.*
Pie-grièche.	Pie-grièche.
	—— rousse. *
	Ecorcheur. *

Genres.	*Espèces.*
Gobe-mouches.	Gobe-mouches gris. *
	———— bec-figue. **
	———— à collier. **
Jaseur.	Jaseur de Bohême **
Merle.	Merle noir.
	—— à plastron. *
	—— de roche. **
	—— rose. ***
	Drenne.
	Litorne.
	Grive.
	Mauvis.
Loriot.	Loriot ; *Trilérot.* *
Traquet.	Traquet ; *Maréchal.*
	Tarier. *
	Motteux ; *Cul-Blanc, Ortolan du pays.* *
Fauvette.	Rossignol. *
	—— —— de muraille ; *Pétro.* *
	Rouge-Gorge.
	Rouge-Queue. **
	Gorge-Bleue. **
	Rousserole. **
	Petite Rousserole. *
	Fauvette de roseaux. *
	Fauvette-Locustelle. *
	——— à tête noire. *
	——— grise. *
	Petite Fauvette. *
	—— babillarde. *
	—— traîne-buisson ; *Bunette.*
	Fauvette des Alpes. **
	Siffleur. *
	Bec-Fin véloce. *
	——— à poitrine jaune. *
	Grand-Pouillot ; *Chantre.* *
	Pouillot.
	Roitelet. *
	——— Triple-Bandeau. *
	Troglodyte ; *Réblot.*

Genres.	*Espèces.*
Lavandière.	Lavandière de printemps. *
	——— jaune; *Hochequeue.* *
	——— grise ; *Bacouette.*
Farlouse.	Farlouse-Pipi. *
	——— rousseline. *
	——— spioncelle. *
	——— des prés.

II.e Famille. — LES FISSIROSTRES.

Hirondelle.	Martinet ; *Juif.* *
	Hirondelle de fenêtre. *
	——— de cheminée. *
	——— de rivage. *
Engoulevent.	Engoulevent ; *Crapaud-Volant.* *

III.e Famille. — LES CONIROSTRES.

Alouette.	Alouette des champs.
	——— Lulu.
	Alouette-Huppée ; *Cochevis.*
	Calandre.
	Calandrelle. **
Mésange.	Mésange-Charbonnière.
	Petite-Charbonnière.
	Mésange tête-bleue.
	——— huppée.
	——— nonette.
	——— à longue queue.
	——— à moustache. **
Bruant ; *Kerdrix.*	Bruant commun.
	——— de haies.
	——— fou. *
	——— de roseaux.
	——— de neige. **
	——— proyer.
	——— ortolan. **

Genres.	*Espèces.*
Gros-Bec.	Gros-Bec ; *Pinson d'Ardennes.*
	Soulcie. **
	Dur-Bec. **
	Bec-Croisé. **
	Bouvreuil.
	Verdier.
	Moineau franc ; *Moisson.*
	——— de bois.
	Pinson ordinaire ; *Quinquin.*
	——— de montagne. *
	——— de neige. **
	Chardonneret.
	Grande-Linotte.
	Petite-Linotte.
	Tarin. *
	Serin (en domesticité).
Etourneau.	Etourneau ; *Sansonnet.*
Sitelle.	Sitelle.
Corbeau.	Gros-Corbeau.
	Corneille.
	Freux.
	Corneille mantelée *(hiver).*
	Choucas ; *Cauvette.*
	Corneille à pieds rouges. *
	Pie.
	Geai.
	Casse-Noix. **
	Rollier. **

IV.e Famille. — LES TÉNUIROSTRES.

Huppe.	Huppe. *
Grimpereau.	Grimpereau.
	——— de muraille. **

V.e Famille. — LES SYNDACTYLES.

Genres.	*Espèces.*
Martin.	Martin-Pêcheur.
Guêpier.	Guêpier commun. **

III.e Ordre. — LES GRIMPEURS.

Oiseaux ayant deux doigts dirigés en avant, et deux en arrière.

Genres.	*Espèces.*
Coucou.	Coucou. *
Pic.	Pic-vert; *Pleupleu.* Pic-noir. ** Moyen-Epeiche. * Grand-Epeiche. Petit-Pic.
Torcol.	Torcol. *

IV.e Ordre. — LES GALLINACÉS.

Oiseaux ayant les plumes des ailes courtes, arquées; le port lourd, et le vol pesant.

Genres.	*Espèces.*
Pigeon.	Pigeon-Biset. * Ramier, et les variétés domestiques. Tourterelle. *
Coq.	Coq, et les variétés domestiques.
Paon.	Paon (en domesticité).
Dindon.	Dindon. *(id.)*
Faisan.	Faisan. *(id.)*

Genres.	*Espèces.*
Pintade.	Pintade (en domesticité).
Perdrix.	Perdrix grise. ——— rouge. ——— Bartavelle. * ——— Caille. *

V.e Ordre. — LES ECHASSIERS.

Oiseaux montés sur de hautes pattes.

I.re Famille. — LES PRESSIROSTRES.

Genres.	*Espèces.*
Outarde.	Grande Outarde. ** Petite Outarde. *
Huîtrier.	Huîtrier ; *Pic de mer.* *
Pluvier.	OEdicnème. ** Pluvier doré. * ——— Guignard. * ——— à collier. * Petit Pluvier. * —— à collier interrompu. **
Vanneau.	Vanneau huppé. ——— *Suisse.* **

II.e Famille. — LES CULTRIROSTRES.

Spatule.	Spatule. *
Héron.	Héron. ——— pourpré. ** ——— petite aigrette. ** ——— Crabier. ** ——— Bihoreau. ** ——— Blongios. ** ——— Butor. *

Genres.	*Espèces.*
Cigogne.	Cigogne blanche. *
	——— noire. **

III.e Famille. — LES LONGIROSTRES.

Tourne-Pierre.	Tourne-Pierre. *
Chevalier.	Combattant ; *Coq de marais.* *
	Chevalier semi-palmé. **
	——— noir, ou Arlequin. **
	——— aux pieds verts. *
	Petit Chevalier aux pieds verts. *
	Chevalier gambette. *
	——— perlé. *
	——— branle-tête. **
	——— guignette.
	——— cul-blanc.
Bécasse.	Grosse Bécasse. *
	Bécassine. *
	Double Bécassine. **
	Bécot. *
Maubèche.	Grande Maubèche. *
	Bécasseau variable. *
	Alouette de mer.
	Falcinelle. **
	Bécasseau violet. **
	——— de Temming. **
Courlis.	Courlis. *
	Corlieu. *
	Ibis vert. **
Barge.	Barge rousse. *
	Barge à queue noire. *
Echasse.	Echasse. **
Sanderling.	Sanderling ; *Orbette.* *
Phalarope.	Phalarope. *
	——— hyperboréen. **
Avocette.	Avocette. *

IV.e Famille. — LES MACRODACTYLES.

Genres.	*Espèces.*
Glariole.	Glariole ; *Perdrix de mer.* **
Râle.	Râle de terre. *
	Râle d'eau.
	Marouette.
Poule d'eau.	Poule d'eau.
Foulque.	Foulque ; *Morelle.*

VI.e Ordre. — LES PALMIPÈDES.

Oiseaux ayant les doigts antérieurs palmés, ou réunis par une membrane.

I.re Famille. — LES BRACHYPTÈRES.

Genres.	*Espèces.*
Grèbe.	Petit Grèbe ; *Castagneux.*
	Grèbe huppé. **
	——— à joues grises. *
	——— cornu. **
	——— oreillard ; *Gièvre.* *
Plongeon.	Cat marin.
	Plongeon imbrim. **
	——— lumne. **
Guillemot.	Guillemot nain. ***
	——— à miroir blanc. ***
	Guillemot ; *Marney.*
Macareux.	Macareux. **
Pinguoin.	Pingouin. *
Pétrel.	Pétrel-puffin. **
	——— de Léach. **
	Oiseau de tempête. **

Goéland.

Genres.	*Espèces.*
Goéland.	Goéland à manteau noir. *
	——— à manteau bleu.
	——— à pieds jaunes.
	Mouette à pieds bleus ; *Mauve.*
	——— rieuse.
	——— tridactyle.
	——— sénateur.
Stercoraire.	Stercoraire. *
	Labbe Pomarin. *
Hirondelle de mer.	Hirondelle Pierre-garin.
	——— épouvantail.
	Petite Hirondelle de mer.

III.e Famille. — LES TOTIPALMES.

Cormoran.	Grand Cormoran. **
	Petit Cormoran. *
Fou.	Le Fou de Bassan ; *Margast.* *

IV.e Famille. — LES LAMELLIROSTRES.

Cygne.	Cygne domestique.
	——— sauvage. *
Canard.	Canard sauvage. *
	——— Tadorne ; *Béliane.* *
	——— Chipeau. *
	——— à longue q.* ; *Etiquenard.* *
	——— siffleur. *
	——— souchet. *
	Sarcelle d'hiver. *
	——— d'été. **
	Macreuse. (1) *
	Double Macreuse. *
	Canard de miclon. **
	——— milouinan. **

(1) Regardée, mais à tort, comme mets maigre.

Genres.	*Espèces.*
Canard (*suite*).	Canard milllouin. *
	——— garrot. *
	——— morillon. *
	——— nyroca. *
Eider.	Eider (1).
Oie.	Oie domestique.
	—— cendrée. *
	—— des moissons. *
	—— rieuse. *
	—— bernache. *
	—— cravant. *
Harle.	Harle ; *Vignon anglais.* **
	——— huppé. **
	——— piette. *

RÉSUMÉ.

	genres	espèces
L'ordre des Rapaces contient	10 genres et	28 espèces.
L'ordre des Passereaux,	22	106
L'ordre des Grimpeurs,	3	7
L'ordre des Gallinacés,	7	12
L'ordre des Echassiers,	21	58
L'ordre des Palmipèdes,	16	59
TOTAL,	79 genres.	270 espèces.

C. G. CHESNON.

(1) C'est cette espèce qui fournit le duvet nommé *édredon*.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

A la statistique générale se rattachent, du moins en ce qui concerne le principal, les trois contributions directes, savoir : la contribution foncière, la contribution des portes et fenêtres, et la contribution personnelle et mobilière. Parmi les contributions directes figure aussi celle des patentes, que nous ne séparerons point des trois autres, quoiqu'elle frappe spécialement l'industrie.

La contribution des patentes diffère encore des trois premières, en ce que c'est un impôt de quotité, tandis que les autres sont des impôts de répartition.

Chaque année, la loi de finances détermine le montant total de celles-ci, et en fait la répartition entre les départements. Le contingent départemental est ensuite réparti entre les arrondissements par le Conseil général. Les Conseils d'arrondissement sont chargés de faire la répartition entre les communes.

Pour ce qui concerne la contribution des patentes, tous les individus qui en sont passibles ont été distribués en cinq catégories, conformément aux dispositions des lois du 1.er brumaire an VII (22 octobre 1798), du 25 mars 1817, du 15 mai 1818 et du 17 juillet 1819.

A la première catégorie appartiennent toutes les professions qui, en vertu de la loi du 1.er brumaire an VII, se trouvent rangées dans l'une des sept classes du tarif y annexé, et qui, par les dispositions des nouvelles lois de finances, n'ont éprouvé aucun changement, soit dans le classement, soit dans la taxe.

Les patentables de la deuxième catégorie sont assujettis à un droit fixe, qui est déterminé, pour les uns, sans égard à la population, et pour les autres, à raison de la population. Parmi ceux qui sont taxés sans égard à la population, se trouvent les banquiers, les courtiers de navires et de marchandises, les entrepreneurs de roulage ou de voitures publiques par terre et par eau, les marchands

forains avec voitures, les colporteurs avec chevaux ou autres bêtes de somme, les colporteurs avec balle, les directeurs de spectacles et entrepreneurs d'amusements publics (ces derniers doivent le prix d'une représentation complète, calculée d'après le nombre et le prix des places). Les négociants, les armateurs pour le long-cours et pour le grand cabotage, les commissionnaires de marchandises en gros, sont taxés à raison de la population du lieu de leur domicile : le droit est de 300, de 200, ou de 150 francs.

La troisième catégorie comprend les fabricants qui occupent plus de cinq métiers. Ils sont assujettis au droit fixe, d'après la classe dans laquelle ils sont rangés ; et ce droit augmente par chaque métier excédant le nombre de cinq, eu égard à la largeur du métier, sans pouvoir toutefois dépasser le *maximum* de 300 francs.

La quatrième catégorie se compose des filateurs de laine, de coton et de soie, qui, lorsqu'ils n'emploient pas plus de cinq cents broches, sont taxés, quelle que soit la population du lieu de leur résidence, à un droit fixe de 25 francs, et paient en outre 3 francs par chaque cent de broches excédant le nombre de cinq cents, jusqu'au *maximum* de 300 francs, qui ne peut être dépassé.

Dans la cinquième et dernière catégorie sont placés : les teinturiers qui, travaillant pour les fabricants et pour les marchands, teignent les étoffes et les matières premières servant à la fabrication des tissus ; les imprimeurs d'étoffes; les tanneurs ; les manufacturiers de produits chimiques ; les brasseurs ; les entrepreneurs de fonderies, de forges, de verreries, d'aciéries, de blanchisseries, et de tous autres établissements industriels, tels qu'ils sont définis par l'article 32 de la loi du 1.er brumaire an VII : lesquels, sans avoir égard à la population de leur commune, sont imposables au droit fixe, dans des proportions qui varient de 300 à 25 francs.

Département du Calvados.

CONTRIBUTIONS DIRECTES, *y compris les centimes additionnels, sans les frais de perception.*

EXERCICES.	FONCIÈRE.	PORTES ET FENÊTRES.	PERSONNELLE ET MOBILIÈRE.	TOTAUX.
	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.
1829.	5231286 90	270084 40	840038 16	6341409 46
1830.	5278078 88	270084 40	840038 16	6388200 94
1831.	6588239 68	639741 73	1082621 05	8310602 46
1832.	5515885 99	547041 »	946415 »	7009341 99
1833.	5465244 28	547041 »	946415 »	6958700 28
1834.	5531666 91	547041 »	951310 25	7030018 16

CONTRIBUTION DES PATENTES.

NOMS des arrondissements.	1829. 16224 patent.	1830. 16183 patent.	1831. 16186 patent.	1832. 15749 patent.	1833. 15992 patent.	1834. 16086 patent.
	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.
Bayeux.	30601 14	33391 46	33863 21	33037 52	34459 92	34057 27
Caen.	126793 56	131406 02	135289 77	134401 07	140715 31	153578 15
Falaise.	38006 34	39944 69	43399 12	39699 40	39134 31	38962 86
Lisieux.	55150 81	67850 61	69526 78	68279 91	70980 76	75136 44
Pont-l'Evêque. . . .	28381 05	33047 86	32909 28	31120 98	30975 84	31156 72
Vire.	35048 62	39903 89	41481 85	40843 09	40312 91	39976 27
Totaux. . .	313981 52	345046 53	356470 01	347387 97	356579 05	372867 71

Département
de l'Eure.

Contributions directes,
y compris les centimes additionnels de toute nature.

Exercices.	Foncière.		Portes et fenêtres.		Personnelle et mobilière.		Totaux.	
	f.	c.	f.	c.	f.	c.	f.	c.
1829.	4746413	82	320601	34	571941	42	5638956	58
1830.	4723540	35	320557	41	572583	25	5616681	01
1831.	5836815	66	710509	24	893925	35	7441250	25
1832.	4941030	08	604877	»	744351	66	6290258	74
1833.	4872703	76	607980	45	740131	36	6220815	57
1834.	4757375	04	603146	88	712932	21	6073454	14

Contribution des Patentes, suivant les rôles généraux.

Noms des arrondissements.	1829. 19636 patent.		1830. 19708 patent.		1831. 19295 patent.		1832. 18601 patent.		1833. 18655 patent.		1834. 18436 patent.	
	f.	c.	f.	c.	f.	c.	f.	c.	f.	c.	f.	c.
Les Andelys. . . .	57133	16	55385	03	58839	86	57283	63	56897	40	58026	31
Bernay.	46252	36	46080	63	48336	02	46763	09	46492	05	48266	22
Evreux	91170	95	91425	02	98039	02	97802	67	101138	88	102923	61
Louviers.	56318	72	56660	19	63166	98	59902	38	58056	74	58251	90
Pont-Audemer. . . .	42092	60	41729	31	43179	54	42202	97	42593	82	42939	81
Totaux. . .	292967	79	291280	15	311561	42	303954	74	305178	89	310407	85

Département de la Manche.

Contributions directes,
y compris les centimes additionnels, sans les frais de perception.

Exercices.	Foncière. f. c.	Portes et fenêtres. f. c.	Personnelle et mobilière. f. c.	Totaux. f. c.
1829.	4996232 29	181170 76	670460 78	5847863 83
1830.	5088817 12	181356 17	693453 12	5943628 41
1831.	6067271 90	492988 30	1046475 50	7606735 70
1832.	5104959 35	403229 82	881141 20	6389330 37
1833.	5362623 97	435305 70	923307 52	6721237 19
1834.	5128605 90	434658 »	883728 »	6446991 90

Contribution des Patentes.

Noms des arrondissements.	1829. 13596 patent. f. c.	1830. 13801 patent. f. c.	1831. 13959 patent. f. c.	1832. 13767 patent. f. c.	1833. 14308 patent. f. c.	1834. 14608 patent. f. c.
Avranches.	26200 46	36297 46	37339 80	35744 53	39535 29	42839 57
Cherbourg.	39014 84	38877 88	43097 21	45689 59	51596 45	51415 07
Coutances.	28385 39	34469 65	33347 18	31845 61	35439 59	36625 14
Saint-Lo.	35533 16	35200 66	34013 51	33180 19	37726 89	38436 95
Mortain.	17719 78	16242 20	15792 46	15450 57	18842 97	19562 22
Valognes.	26699 »	26280 19	29213 43	28725 37	31717 58	36096 47
Totaux.	173552 63	187368 04	192803 59	190635 86	214858 77	224975 42

Département
de l'Orne.

CONTRIBUTIONS DIRECTES,
y compris les centimes additionnels, sans les frais de perception.

EXERCICES.	FONCIÈRE.		PORTES ET FENÊTRES.		PERSONNELLE ET MOBILIÈRE.		TOTAUX.	
	f.	c.	f.	c.	f.	c.	f.	c.
1829.	3512434	05	146940	05	456755	35	4116129	45
1830.	3515469	75	146940	04	458023	81	4120433	60
1831.	4340988	63	356644	98	742762	10	5440395	71
1832.	3602359	54	284228	»	622743	67	4509331	21
1833.	3615641	80	285607	96	618281	44	4519531	20
1834.	3411943	38	281002	09	584694	52	4277639	99

CONTRIBUTION DES PATENTES.

NOMS des arrondissements.	1829. 11298 patent.		1830. 11386 patent.		1831. 11431 patent.		1832. 10934 patent.		1833. 11190 patent.		1834. 11331 patent.	
	f.	c.	f.	c.	f.	c.	f.	c.	f.	c.	f.	c.
Alençon.	46816	25	46254	76	52074	»	49269	36	49170	24	48213	02
Argentan.	53607	65	53458	53	52405	12	50682	77	50034	88	49010	74
Domfront.	29655	85	30479	52	31073	28	29620	36	30778	72	30601	78
Mortagne.	42872	33	42492	73	42059	36	41250	97	42602	56	42715	82
Totaux. . .	172951	98	172685	54	177611	76	170823	46	172586	40	170541	36

Département de la Seine-Inférieure.

Contributions directes,
y compris les centimes additionnels, sans les frais de perception.

Exercices.	Foncière.		Portes et fenêtres.		Personnelle et mobilière.		Totaux.	
	f.	c.	f.	c.	f.	c.	f.	c.
1829.	6997367	88	639341	80	1616182	58	9252892	26
1830.	7088790	78	656155	45	1653986	15	9398932	38
1831.	8518348	44	1086218	56	1999578	25	11604145	25
1832.	7389672	29	1006567	11	1795582	13	10191821	53
1833.	7174812	04	960628	»	1729510	92	9864950	96
1834.	7165346	25	960659	»	1723837	64	9849842	89

Contribution des Patentes.

Noms des arrondissements.	1829. 29149 patent.		1830. 29488 patent.		1831. 29965 patent.		1832. 29307 patent.		1833. 29600 patent.		1834. 30455 patent.	
	f.	c.	f.	c.	f.	c.	f.	c.	f.	c.	f.	c.
Dieppe.	62727	71	77227	20	81992	23	85949	80	83333	21	86981	50
Le Havre.	145534	07	215030	72	222653	78	220800	67	224432	03	230741	84
Neufchâtel.	57067	92	62969	28	61985	98	60892	78	61701	20	63588	53
Rouen.	724500	54	796223	35	793646	96	847947	33	799336	80	829608	»
Yvetot.	83236	09	87001	16	86860	19	82590	38	84729	91	86426	06
Totaux.	1073066	33	1238451	71	1247139	14	1298180	96	1253533	15	1297345	93

CALVADOS.

Contributions directes de 1835.

Désignation des fonds.	Centimes ajoutés au principal.	Contributions foncière.	Contributions des portes et fenêtres.	Contributions personnelle et mobilière	Contributions des patentes.	Totaux.
		f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.
Principal.	»	3743937 »	452100 »	652681 61	338118 »	5186836 61
Dépenses générales.	16	599029 92	72336 »	104429 54	» »	775795 46
Dépenses fixes et variables, et fonds commun des départements.	19	711348 03	» »	124010 08	» »	835358 11
Secours, dégrèvements, non-valeurs.	2	74878 74	*a* 18084 »	13053 69	*b* 30430 69	136447 12
Dép. ordin. d'utilité départementale.	5	187196 85	» »	32634 22	» »	219831 07
Opérations cadastrales.	1	37439 37	» »	» »	» »	37439 37
Impositions départ.les extraordinaires.	3	112318 11	» »	19580 54	» »	131898 65
Dép. départ. pour l'instruct. primaire.	2	74878 74	» »	13053 88	» »	87932 62
Dépenses communales ordinaires et frais d'experts.	5	186743 05	» »	32550 27	» »	219293 32
Impositions communales extraordin. pour l'instruction primaire.	»	74091 37	» »	10426 97	» »	84518 34
Id. pour dépenses locales.	»	143635 04	9131 16	25783 83	14100 44	192650 47
Réimpositions.	»	5108 85	» »	8887 29	» »	13996 14
TOTAUX.	»	5950805 07	551651 16	1037091 92	382649 13	7921997 28

a 4 centimes. *b* 9 centimes.

CALVADOS.

Répartition, entre les arrondissements, des contributions directes de 1835.

Noms des arrondissements.	Contribution foncière.	Contribution des portes et fenêtres.	Contribution personnelle et mobilière.	Contribution des patentes.*	Totaux.	Frais de premier avertissement
	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.
Bayeux.	1114775 27	81250 05	158870 69	33865 39	1388771 40	1723 50
Caen.	1471243 12	187674 84	327315 85	156903 42	2143137 23	2804 75
Falaise.	657055 32	56240 30	115320 45	39351 89	867967 96	1570 05
Lisieux.	1033477 93	99473 97	169615 66	79226 25	1381793 81	1447 15
Pont-l'Evêque. . . .	1026413 99	78557 65	127431 93	32922 25	1265325 82	1171 90
Vire.	647639 44	48444 35	138537 34	40379 93	875001 06	1708 15
Totaux. . .	5950605 07	551651 16	1037091 92	382649 13	7921997 28	10425 50

* Nombre des patentables, 16,492.

Eure. *Contributions directes de 1835.*

Désignation des fonds.	Centimes ajoutés au principal.	Contributions foncière.	des portes et fenêtres.	personnelle et mobilière	des patentes.	Totaux.
		f. c.	f. c	f. c.	f. c.	f. c.
Principal.	»	3133290 »	478762 »	478574 »	280862 »	4371488 »
Dépenses générales.	16	501326 40	76601 92	76571 84	*a* 11234 48	665734 64
Dépenses fixes et variables, et fonds commun des départements. . . .	19	595325 10	» »	90929 06	» »	686254 16
Secours et non-valeurs.	2	62665 80	*b* 19150 48	9571 48	*c* 14043 10	105430 86
Dép. ordin. d'utilité départementale.	5	156664 50	» »	23928 70	» »	180593 20
Impositions départ. extraordinaires.	5	156664 50	23938 10	23928 70	14043 10	218574 40
Dép. départ. pour l'instruct. primaire.	2	62665 80	» »	9571 48	» »	72237 28
Dépenses cadastrales.	2	62665 80	» »	» »	» »	62665 80
Dépenses communales ordinaires. .	5	156664 50	» »	23928 70	» »	180593 20
Dép. comm. pour l'instruct. primaire.	»	93389 18	» »	11670 »	» »	105059 18
Impositions communales extraordin.	»	90497 09	4068 65	11553 65	4227 55	110346 94
Réimpositions.	»	2072 76	» »	6027 09	» «	8099 85
Totaux.	»	5073891 43	602521 15	766254 70	324410 23	6767077 51

a 4 centimes seulement. *b* 4 centimes. *c* 5 centimes.

EURE.

Répartition, entre les arrondissements, des contributions directes de 1835.

Noms des arrondissements.	Contribution foncière.	Contribution des portes et fenêtres.	Contribution personnelle et mobilière.	Contribution des patentes.*	Totaux.	Frais de premier avertissement
	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.
Les Andelys.	925976 79	78463 45	116078 77	61777 85	1182286 86	1574 60
Bernay.	997464 70	126706 75	148139 91	50948 30	1323259 66	2078 05
Evreux.	1297543 16	171113 45	239224 20	106007 79	1803888 60	3180 75
Louviers.	760158 73	97290 »	124105 84	60844 65	1042399 22	1764 10
Pont-Audemer. . . .	1092748 05	128957 50	148705 98	44831 64	1415243 17	2079 »
Totaux. . .	5073891 43	602521 15	766254 70	324410 23	6767077 51	10676 50

* Nombre des patentables, 10000.

EURE.

Contributions directes de 1835.

Désignation des fonds.	Centimes ajoutés au principal.	Contributions foncière.		Contributions des portes et fenêtres.		Contributions personnelle et mobilière		Contributions des patentes.		Totaux.	
		f.	c.	f.	c.	f.	c.	f.	c.	f.	c.
Principal.	»	3133290	»	478762	»	478574	»	280862	»	4371488	»
Dépenses générales.	16	501326	40	76601	92	76571	84	*a* 11234	48	665734	64
Dépenses fixes et variables, et fonds commun des départements.	19	595325	10	»	»	90929	06	»	»	686254	16
Secours et non-valeurs.	2	62665	80	*b* 19150	48	9571	48	*c* 14043	10	105430	86
Dép. ordin. d'utilité départementale.	5	156664	50	»	»	23928	70	»	»	180593	20
Impositions départ. extraordinaires.	5	156664	50	23938	10	23928	70	14043	10	218574	40
Dép. départ. pour l'instruct. primaire.	2	62665	80	»	»	9571	48	»	»	72237	28
Dépenses cadastrales.	2	62665	80	»	»	»	»	»	»	62665	80
Dépenses communuales ordinaires.	5	156664	50	»	»	23928	70	»	»	180593	20
Dép. comm. pour l'instruct. primaire.	»	93389	18	»	»	11670	»	»	»	105059	18
[illegible]positions communales extraordin.	»	90497	09	4068	65	11553	65	4227	55	110346	94
[illegible]positions.	»	2072	76	»	»	6027	09	»	«	8099	85
Totaux.	»	5073891	43	602521	15	766254	70	324410	23	6767077	51

a 4 centimes seulement. *b* 4 centimes. *c* 5 centimes.

Répartition, entre les arrondissements, des contributions directes de 1835.

…arrondissements.	Contribution foncière.	Contribution des portes et fenêtres.	Contribution personnelle et mobilière.	Contribution des patentes.*	Totaux.	Frais de premier avertissement
	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.
[illegible]	925976 79	78453 45	116078 77	61777 85	1182286 86	1574 60
[illegible]	997464 70	126706 75	148139 91	50948 30	1323259 66	2078 05
[illegible]	1297543 16	171113 45	239224 20	106007 79	1803888 60	3180 75
[illegible]	760158 73	97290 »	124105 84	60844 65	1042399 22	1764 10
…udemer.	1092748 05	128957 50	148705 93	44831 64	1415243 17	2079 »
Totaux.	5073891 43	602521 15	766254 70	324410 23	6767077 51	10676 50

* Nombre des patentables, 19000.

CALVADOS.

Contributions directes de 1835.

Désignation des fonds.	Centimes ajoutés au principal.	Contributions foncière.	des portes et fenêtres.	personnelle et mobilière	des patentes.	Totaux.
		f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.
Principal.	»	3743937 »	452100 »	652681 61	338118 »	5186836 61
Dépenses générales.	16	599029 92	72336 »	104429 54	» »	775795 46
Dépenses fixes et variables, et fonds commun des départements. . . .	19	711348 03	» »	124010 08	» »	835358 11
Secours, dégrèvements, non-valeurs.	2	74878 74	*a* 18084 »	13053 69	*b* 30430 69	136447 12
Dép. ordin. d'utilité départementale.	5	187196 85	» »	32634 22	» »	219831 07
Opérations cadastrales.	1	37439 37	» »	» »	» »	37439 37
Impositions départ.les extraordinaires.	3	112318 11	» »	19580 54	» »	131898 65
Dép. départ. pour l'instruct. primaire.	2	74878 74	» »	13053 88	» »	87932 62
Dépenses communales ordinaires et frais d'experts.	5	186743 05	» »	32550 27	» »	219293 32
Impositions communales extraordin. pour l'instruction primaire. . . .	»	74091 37	» »	10426 97	» »	84518 34
Id. pour dépenses locales.	»	143635 04	9131 16	25783 83	14100 44	192650 47
Réimpositions.	»	5108 85	» »	8887 29	» »	13996 14
Totaux.	»	5950605 07	551651 16	1037091 92	382649 13	7921997 28

a 4 centimes. *b* 9 centimes.

CALVADOS.

Répartition, entre les arrondissements, des contributions directes de 1835.

Noms des arrondissements.	Contribution foncière.	Contribution des portes et fenêtres.	Contribution personnelle et mobilière.	Contribution des patentes.*	Totaux.	Frais de premier avertissement
	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.
Bayeux.	1114775 27	81250 05	158870 69	33865 39	1388771 40	1723 50
Caen.	1471243 12	187674 84	327315 85	156903 42	2143137 23	2804 75
Falaise.	657055 32	56240 30	115320 45	39351 89	867967 96	1570 05
Lisieux.	1033477 93	99473 97	169615 66	79226 25	1381793 81	1447 15
Pont-l'Evêque.	1026413 99	78557 65	127431 93	32922 25	1265325 82	1171 90
Vire.	647639 44	48444 35	138537 34	40379 93	875001 06	1708 15
Totaux.	5950605 07	551651 16	1037091 92	382649 13	7921997 28	10425 50

* Nombre des patentables, 16,492.

EURE.

Contributions directes de 1835.

Désignation des fonds.	Centimes ajoutés au principal.	Contributions foncière.	des portes et fenêtres.	personnelle et mobilière	des patentes.	Totaux.
		f. c.	f. c	f. c.	f. c.	f. c.
Principal.	»	3133290 »	478762 »	478574 »	280862 »	4371488 »
Dépenses générales.	16	501326 40	76601 92	76571 84	*a* 11234 48	665734 64
Dépenses fixes et variables, et fonds commun des départements. . . .	19	595325 10	» »	90929 06	» »	686254 16
Secours et non-valeurs.	2	62665 80	*b* 19150 48	9571 48	*c* 14043 10	105430 86
Dép. ordin. d'utilité départementale.	5	156664 50	» »	23928 70	» »	180593 20
Impositions départ. extraordinaires.	5	156664 50	23938 10	23928 70	14043 10	218574 40
Dép. départ. pour l'instruct. primaire.	2	62665 80	» »	9571 48	» »	72237 28
Dépenses cadastrales.	2	62665 80	» »	» »	» »	62665 80
Dépenses communales ordinaires. .	5	156664 50	» »	23928 70	» »	180593 20
Dép. comm. pour l'instruct. primaire.	»	93389 18	» »	11670 »	» »	105059 18
Impositions communales extraordin.	»	90497 09	4068 65	11553 65	4227 55	110346 94
Réimpositions.	»	2072 76	» »	6027 09	» «	8099 85
Totaux.	»	5073891 43	602521 15	766254 70	324410 23	6767077 51

a 4 centimes seulement. *b* 4 centimes. *c* 5 centimes.

EURE.

Répartition, entre les arrondissements, des contributions directes de 1835.

Noms des arrondissements.	Contribution foncière.	Contribution des portes et fenêtres.	Contribution personnelle et mobilière.	Contribution des patentes.*	Totaux.	Frais de premier avertissement
	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.
Les Andelys.	925976 79	78463 45	116078 77	61777 85	1182286 86	1574 60
Bernay.	997464 70	126706 75	148139 91	50948 30	1323259 66	2078 05
Evreux.	1297643 16	171113 45	239224 20	106007 79	1803888 60	3180 75
Louviers.	760158 73	97290 »	124105 84	60844 65	1042399 22	1764 10
Pont-Audemer. . . .	1092748 05	128957 50	148705 98	44831 64	1415243 17	2079 »
Totaux. . .	5073891 43	602521 15	766254 70	324410 23	6767077 51	10676 50

* Nombre des patentables, 10000.

MANCHE. *Contributions directes de 1835.*

Désignation des fonds.	Centimes ajoutés au principal.	Contributions foncière.		Contributions des portes et fenêtres.		Contributions personnelle et mobilière		Contributions des patentes.		Totaux.	
		f.	c.	f.	c	f.	c.	f.	c.	f.	c.
Principal.	»	3352030	»	331800	»	577600	»	193953	15	4455383	15
Dépenses générales.	16	536324	80	53088	»	92416	»	*a* 7758	13	689586	93
Dépenses fixes et variables, et fonds commun des départements.	19	636885	70	»	»	109744	»	»	»	746629	70
Secours et non-valeurs.	2	67040	60	*b* 13272	»	11552	»	*c* 9697	66	101562	26
Dép. ordin. d'utilité départementale.	5	167601	50	»	»	28880	»	»	»	196481	50
Impositions départ. extraordinaires.	10	335203	»	33180	»	57760	»	19395	31	445538	31
Dép. départ. pour l'instruct. primaire.	1 1/4	41900	38	»	»	7220	»	»	»	49120	38
Dépenses communales ordinaires.	5	167601	50	»	»	28880	»	»	»	196481	50
Dép. comm. pour l'instruct. primaire.	»	54612	38	»	»	7842	85	»	»	62455	23
Imposit. comm. extraordin. autorisées par ordonnances royales.	»	46769	46	600	»	8084	70	418	04	55872	20
Id. par arrêtés du préfet.	»	13598	21	58	65	1722	59	36	07	15415	52
Réimpositions.	»	1051	83	»	»	7561	69	»	»	8613	52
Frais d'experts.	»	»	»	»	»	222	»	»	»	222	»
Totaux.	»	5420619	36	431998	65	939485	83	231258	36	7023362	20

a 4 centimes seulement *b* 4 centimes. *c* 5 centimes.

MANCHE.

Répartition, entre les arrondissements, des contributions directes de 1835.

NOMS des arrondissements.	CONTRIBUTION foncière.	CONTRIBUTION des portes et fenêtres.	CONTRIBUTION personnelle et mobilière.	CONTRIBUTION des patentes.*	TOTAUX.	FRAIS de premier avertissement.
	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.
Avranches.	806411 77	67529 80	164598 98	42768 »	1081308 55	2078 85
Cherbourg.	611182 12	62849 90	118403 51	50531 47	842967 »	1259 35
Coutances.	1200748 45	97308 20	230971 40	35403 93	1564431 98	2722 60
Saint-Lo.	1154119 25	88963 15	178064 66	37154 17	1458301 23	2020 05
Mortain.	504636 48	29175 80	91389 27	18965 99	644167 54	1333 10
Valognes.	1143521 29	86171 80	156058 01	46434 80	1432185 90	1869 »
Totaux. . .	5420619 36	431998 65	939485 83	231258 36	7023362 20	11282 95

* Nombre des patentables, 14331.

ORNE.

Contributions directes de 1835.

Désignation des fonds.	Centimes ajoutés au principal	Contributions foncière.	Contributions des portes et fenêtres	Contributions personnelle et mobilière	Contributions des patentes.	Totaux.
		f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.
Principal.	»	2343617 »	230255 »	405941 »	159319 28	3139132 28
Dépenses générales.	16	374978 72	36840 80	64950 56	*a* 6372 77	483142 85
Dépenses fixes et variables, et fonds commun des départements.	19	445287 23	» »	77128 79	» »	522416 02
Secours et non-valeurs.	2	46872 34	*b* 9210 20	*c* 8118 82	*c* 7965 96	72167 32
Dép. ordin. d'utilité départementale.	5	117180 85	» »	20297 05	» »	137477 90
Impositions départ.les extraordinaires.	3	70308 51	6907 66	12178 23	4779 56	94173 95
Dép. départ.les pour l'inst. primaire.	1	23436 17	» »	4059 41	» »	27495 58
Dépenses cadastrales.	1 1/5	28123 41	» »	» »	» »	28123 41
Dépenses communales ordinaires.	5	117180 85	» »	20297 05	» »	137477 90
Frais d'experts.	»	» »	» »	22 »	» »	22 »
Dép. comm.les pour l'inst. primaire.	»	61502 22	» »	8580 61	» »	70082 83
Imposit. com.les extr. autorisées par ordon. royales	»	25185 02	» »	3728 23	» »	28913 25
Imposit. com.les extr. autorisées par arrêt. du préfet	»	14032 90	» »	2334 84	» »	16367 74
Réimpositions.	»	2160 21	» »	6111 37	» »	8271 58
Totaux.	»	3869865 43	283213 65	633747 96	178437 57	4765264 61

a 4 centimes seulement. *b* 4 centimes. *c* 5 centimes.

ORNE.

Répartition, entre les arrondissements, des contributions directes de 1835.

Noms des arrondissements.	Contribution foncière.	Contribution des portes et fenêtres.	Contribution personnelle et mobilière.	Contribution des patentes.*	Totaux.	Frais de premier avertissement
	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	
Alençon.	708260 06	55038 81	127932 07	50047 06	941278 »	Ces frais ne sont pas établis par arrondissement sur l'état général du montant des rôles.
Argentan.	1225620 45	99552 51	184152 15	51035 25	1560360 36	
Domfront.	663992 87	56354 91	150896 44	32009 43	903253 65	
Mortagne.	1071992 05	72267 42	170767 30	45345 83	1360372 60	
Totaux. . .	3669865 43	283213 65	633747 96	178437 57	4765264 61	8889 10

* Nombre des patentables, 11686.

SEINE-INFÉRIEURE. **Contributions directes de 1835.**

Désignation des fonds.	Centimes ajoutés au principal.	Contributions foncière.	Contributions des portes et fenêtres.	Contributions personnelle et mobilière	Contributions des patentes.	Totaux.
		f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.
Principal.	»	1685512 »	774725 »	1130063 60	1285216 65	7875457 25
Dépenses générales.	16	749681 92	123956 »	180800 58	*a* 51408 67	1105847 17
Dépenses départ. fixes, variables, et fonds commun des départements .	19	890247 28	» »	214700 68	» »	1104947 96
Secours, dégrèvements, non-valeurs, etc.	2	93710 24	*b* 30989 »	22600 07	*c* 64260 88	211560 19
Dép. ordin. d'utilité départementale.	4	202882 67	» »	48929 16	» »	251811 83
Impositions départ. extraordinaires.	3	140565 36	23241 75	33900 11	38556 59	236263 81
Dép. départ. pour l'instruct. primaire.	»	45449 47	» »	10961 03	» »	56410 50
Dépenses communales ordinaires. .	»	234275 60	» »	56500 18	» »	290775 78
Frais d'experts.	»	416 »	» »	387 »	» »	803 »
Dép. comm. pour l'instruct. primaire.	»	92849 42	» »	14531 67	» »	107381 09
Imposit. comm. extraordin. autorisées par ordonnances royales.	»	71103 93	» »	15392 56	» »	86496 49
Id. par arrêtés du préfet. . . .	»	11755 »	» »	» »	» »	11755 »
Réimpositions.	»	43666 67	» »	27692 73	» »	71359 40
TOTAUX	»	7262115 56	952911 75	1756399 37	1439442 79	11410869 47

a 4 centimes seulement. *b* 4 centimes. *c* 5 centimes.

SEINE-INFÉRIEURE.

Répartition, entre les arrondissements, des contributions directes de 1835.

Noms des arrondissements.	Contribution foncière.	Contribution des portes et fenêtres.	Contribution personnelle et mobilière.	Contribution des patentes. *	Total.	Frais de premier avertissement.
	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.
Dieppe.	1183199 52	100743 15	226754 10	88590 02	1599286 79	1841 60
Le Havre.	1350997 64	134809 23	293006 71	334269 04	2113012 62	1868 70
Neufchâtel.	1299234 91	80277 18	163392 42	64831 09	1607735 60	1626 55
Rouen.	2117173 49	514975 17	801794 64	863990 50	4297933 80	3407 30
Yvetot.	1311580 »	122107 02	271451 50	87762 14	1792900 66	2033 20
Totaux. . .	7262115 56	952911 75	1756399 37	1439442 79	11410869 47	10777 35

* Nombre des patentables, 31680.

MOUVEMENT
DE LA POPULATION.

Les naissances et les décès produisent dans la population un mouvement continuel qui, suivant les circonstances, tend à l'augmenter ou à la diminuer. Au tableau de ces variations se rattachent les mariages, ainsi que la distinction des enfants légitimes et des enfants naturels. La statistique constate aussi les exemples de longévité; elle examine la constitution physique des individus, et particulièrement de ceux qui, appelés par la loi du recrutement et soumis à un examen authentique, sont jugés inhabiles au service militaire, soit pour défaut de taille, soit pour diverses infirmités.

L'Annuaire de 1835 offre, pour les cinq départements, le mouvement de la population pendant une période décennale, qui, à l'égard de trois seulement, embrasse l'année 1832, et qui, à l'égard des deux autres, s'arrête à l'année précédente. Dans celui-ci nous donnons le complément des documents relatifs à 1831, et tous ceux qui concernent l'année 1833.

A la suite des tableaux qui indiquent, pour l'appel de la classe de 1833, le genre et le nombre des exemptions légales et des dispenses, on en trouvera un dans lequel les jeunes gens du contingent de chaque département sont rangés suivant les degrés de taille; vient ensuite la répartition du contingent entre les arrondissements et les cantons.

Mouvement de la population dans les cinq départements.

ANNÉES.	NAISSANCES.					DÉCÈS.							Excédant des naissances sur les décès.	Mariages.
	MALES.		FEMELLES.			MALES.			FEMELLES.					
	Légitimes.	Naturels rec. et non reconnus.	Légitimes.	Naturelles rec. et non reconnues.	TOTAL.	Garçons.	Hommes mariés.	Veufs.	Filles.	Femmes mariées.	Veuves.	TOTAL.		
1832 (*a*).														
Eure. . . .	4215	227	4056	192	8690	2782	1409	740	2326	1530	1337	10124	*b*-1434	2932
Manche. . .	6704	383	6540	382	14009	3499	1677	757	3084	1472	1628	12117	1892	3744
1833.														
Calvados. . .	5043	641	4512	594	10790	2743	1650	709	2499	1430	1454	10485	305	3476
Eure. . . .	4258	457	4131	312	9158	2542	1257	670	2201	1267	1107	9044	114	3386
Manche. . .	6623	500	6576	442	14141	4110	1983	855	3528	1608	1767	13751	390	3902
Orne. . . .	4792	207	4251	226	9476	2076	1382	709	1822	1125	1241	8355	1121	3108
Seine-Infér. .	9269	1153	8799	1210	20431	5044	2373	1046	4679	2078	1989	17209	3222	5105

(*a*) Le mouvement de la population en 1832 manque dans l'Annuaire de 1835 pour les départements de l'Eure et de la Manche.

b Le signe - indique que les décès ont excédé les naissances de 1434.

Suite du tableau du mouvement de la population.

ANNÉES.	DÉCÈS.														MARIAGES.			
	DE 95 A 100 ANS.							AU DESSUS DE 100 ANS.										
	Garçons.	Hommes mariés.	Veufs.	Filles.	Femmes mariées.	Veuves.	TOTAL.	Garçons.	Hommes mariés.	Veufs.	Filles.	Femmes mariées.	Veuves.	TOTAL.	Entre garçons et filles.	Entre garçons et veuves.	Entre veufs et filles.	Entre veufs et veuves.
1832.																		
Eure. . . .	»	»	1	»	»	6	7	1	»	»	»	»	»	1	2508	86	243	95
Manche. .	»	»	3	2	»	11	16	»	»	»	»	»	»	»	3273	137	281	53
1833.																		
Calvados. .	1	»	3	1	2	8	15	»	»	»	»	»	»	»	2983	111	203	79
Eure. . . .	»	»	3	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	2780	192	297	117
Manche. .	9	4	13	1	2	13	36	»	»	»	»	»	»	»	3318	156	337	91
Orne. . . .	»	»	4	3	1	6	14	»	»	»	»	»	»	»	2765	78	252	113
Seine-Inf. .	»	3	2	»	1	12	18	»	»	»	»	»	1	1	4101	215	614	175

Année 1833. *Enfants trouvés et abandonnés.*

Départements.	Enfants à la charge des hospices au 1.er janvier 1833.			Augmentation de nombre pendant le cours de l'année, provenant des enfants			Nombre résultant de cette augmentation.	Diminution de nombre pendant le cours de l'année, provenant des enfants					Enfants restant à la charge des hospices au 31 décembre 1833.		
										décédés					
	dans les hospices.	dans les campagnes.	en totalité.	exposés.	nés dans les hospices et délaissés par leurs mères.	dont le total est de		retirés par leurs mères.	sortis des hospices.	dans les hospices.	dans les campagnes.	dont le total est de	en totalité.	dans les hospices.	dans les campagnes.
Calvados. . . .	71	1846	1917	496	35	531	2448	54	122	16	251	443	2005	70	1935
Eure.	4	494	498	113	10	123	621	15	42	6	64	127	494	4	490
Manche.	49	1858	1907	459	»	459	2366	425	95	30	225	775	1591	65	1526
Orne.	26	997	1023	203	1	204	1227	18	54	7	77	156	1071	27	1044
Seine-Inférieure. .	200	2305	2505	942	8	950	3455	98	237	220	525	1080	2375	185	2190

OBSERVATIONS

Relatives au mouvement de la population dans les cinq départements (1).

En combinant les tableaux précédents avec ceux qui ont été insérés dans l'Annuaire de 1835, on verra que, durant la période décennale de 1824 à 1833, les naissances se sont élevées,

Dans le Calvados, ... à 108,144 ;
Dans l'Eure, ... à 97,540 ;
Dans la Manche, ... à 141,619 ;
Dans l'Orne, ... à 98,332 ;
Dans la Seine-Inférieure, . . . à 206,396 :

Et les décès,

Dans le Calvados, ... à 105,232 ;
Dans l'Eure, ... à 96,707 ;
Dans la Manche, ... à 129,881 ;
Dans l'Orne, ... à 82,855 ;
Dans la Seine-Inférieure, . . . à 181,968.

Ainsi, les naissances ont excédé les décès :

Dans le Calvados, ... de 2,912 ;
Dans l'Eure, ... de 833 ;
Dans la Manche, ... de 11,738 ;
Dans l'Orne, ... de 15,477 ;
Dans la Seine-Inférieure, . . de 24,428.

(1) Ces observations semblent n'être qu'une répétition de celles qui se trouvent dans l'Annuaire de 1835. Mais ici elles présentent une exactitude plus rigoureuse ; parce qu'elles s'appliquent, non-seulement à la même durée de temps, mais encore aux mêmes années.

Pendant la même période, les naissances masculines ont excédé les naissances féminines :

Dans le Calvados, ...	de	3,424 ;
Dans l'Eure, ...	de	2,670 ;
Dans la Manche, ...	de	2,793 ;
Dans l'Orne, ...	de	2,744 ;
Dans la Seine-Inférieure, . . .	de	6,544.

Les naissances des garçons et celles des filles sont à peu près entre elles :

Dans le Calvados, . .	comme 16 à 15 ;
Dans l'Eure, ...	comme 19 à 18 ;
Dans la Manche, . . .	comme 26 à 25 ;
Dans l'Orne, ...	comme 18 à 17 ;
Dans la Seine-Inférieure,	comme 16 à 15.

Si l'on restreint cette comparaison aux enfants naturels, on trouvera que, dans cette classe d'enfants, les naissances du sexe féminin se rapprochent généralement plus de celles du sexe masculin que dans le cas ordinaire. Effectivement, les naissances des garçons ont été approximativement à celles des filles :

Dans le Calvados, . .	comme 55 à 54 ;
Dans l'Eure, ...	comme 8 à 7 ;
Dans la Manche, . . .	comme 53 à 52 ;
Dans la Seine-Inférieure,	comme 857 à 856.

On voit que l'Eure fait exception. Quant à l'Orne, dans la classe des enfants naturels, les naissances du sexe féminin ont excédé de 59 celles du sexe masculin ; en sorte que le premier nombre est au second à peu près dans le rapport de 39 à 38.

Il reste encore à comparer les naissances des enfants naturels avec celles des enfants légitimes. En calculant ce

rapport pour chacun des cinq départements, on trouve que, dans l'intervalle de 1824 à 1833, le nombre des premiers a été à celui des autres :

Dans le Calvados, . . . comme 10 à 73 ;
Dans l'Eure, ... comme 10 à 160 ;
Dans la Manche, . . . comme 10 à 154 ;
Dans l'Orne, ... comme 10 à 207 ;
Dans la Seine-Inférieure, comme 10 à 83.

D'où il suit que, sous le rapport des bonnes mœurs, les cinq départements sont rangés dans l'ordre suivant : l'Orne, l'Eure, la Manche, la Seine-Inférieure et le Calvados.

Si, pour chacun des cinq départements, on compare avec la population totale le nombre des individus de l'un et de l'autre sexe, qui sont décédés après 95 ans révolus, la période décennale de 1824 à 1833 offre les résultats suivants :

Noms des départements.	Population des départements.	Décès de 95 à 100 ans. Hommes.	Femmes.	Total.	Décès au-dessus de 100 ans. Hommes.	Femmes.	Total.
Calvados.	494702	94	121	215	10	15	25
Eure.	424333	60	75	135	1	2	3
Manche.	591284	89	119	208	1	2	3
Orne.	441796	52	84	136	1	1	2
Seine-Inférieure. .	693683	40	104	144	1	8	9

De ce tableau on peut conclure que, dans la Normandie, il n'est point de climat plus favorable à la longévité que celui du Calvados.

CALVADOS. — APPEL DE LA CLASSE DE 1833. — *Exemptions légales et dispenses.*

EXEMPTIONS LÉGALES.	ARRONDISSEMENTS.						Total par nature d'exemption.
	Bayeux.	Caen.	Falaise.	Lisieux.	Pont-l'Evêque	Vire.	
1° Défaut de taille.	15	20	11	22	10	20	98
2° Infirmités diverses. . . .	69	129	63	73	57	85	476
3° Aînés d'orphelins.	6	5	1	»	2	6	20
4° Fils ou petits-fils de veuves. .	21	48	20	15	14	24	142
5° Fils ou petits-fils de vieillards ou d'aveugles.	4	4	2	1	2	3	16
6° Frères de militaires ou marins.	8	28	13	13	22	22	106
Total par arrondissement. .	123	234	110	124	107	160	858

DISPENSES.	Bayeux.	Caen.	Falaise.	Lisieux.	Pont-l'Evêque	Vire.	Total par nature de dispense.
1° Enrôlés volontaires ou faisant déjà partie de l'armée. . .	2	14	»	1	2	»	19
2° Inscrits maritimes ou appartenant aux troupes de la marine.	2	11	»	»	20	»	33
3° Etudiants ecclésiastiques. . .	5	2	3	1	»	9	20
4° Membres de l'instruct. publique.	1	2	2	»	1	2	8
5° Elèves de l'école polytechnique.	»	»	1	»	»	»	1
Total par arrondissement. .	10	29	6	2	23	11	81

EURE. — APPEL DE LA CLASSE DE 1833. — Exemptions légales et dispenses.

EXEMPTIONS LÉGALES.	Les Andelys.	Bernay.	Évreux.	Louviers	Pont-Audemer.	Total par nature d'exemption.
	ARRONDISSEMENTS.					
1° Défaut de taille et infirmités diverses. .	185	231	267	172	287	1142
2° Aînés d'orphelins, ou de deux frères faisant partie du même tirage, et désignés tous deux par le sort.	5	4	9	3	7	28
3° Fils ou petits-fils de veuves.	29	38	39	24	33	163
4° Fils ou petits-fils de vieillards ou d'aveugles.	»	3	2	1	4	10
5° Puînés de frères aveugles ou impotents. .	1	2	»	3	1	7
6° Frères de militaires ou marins.	12	13	19	14	25	83
7° Frères de militaires morts au service, ou réformés ou admis à la retraite pour blessure.	4	8	6	2	6	26
Total par arrondissement. .	236	299	342	219	363	1459
DISPENSES.						Total par nature de dispense.
1° Enrôlés volont. ou faisant partie de l'armée.	6	3	7	5	8	29
2° Inscrits maritimes ou appartenant aux troupes de la marine.	»	»	»	»	7	7
3° Étudiants ecclésiastiques.	»	4	2	»	»	6
4° Membres de l'instruction publique. . .	1	1	1	»	1	4
5° Élèves de l'école polytechnique. . . .	»	»	1	»	»	1
Total par arrondissement. .	7	8	11	5	16	47

MANCHE. APPEL DE LA CLASSE DE 1833. — *Exemptions légales et dispenses.*

EXEMPTIONS LÉGALES.	ARRONDISSEMENTS.						Total par nature d'exemption.
	Avranches.	Cherbourg.	Coutances.	Saint-Lo	Mortain.	Valognes.	
1° Défaut de taille.	26	7	30	14	23	14	114
2° Infirmités diverses.	104	86	157	169	126	143	785
3° Aînés d'orphelins.	6	1	12	5	5	5	34
4° Fils ou petits-fils de veuves. .	39	22	47	50	40	31	229
5° Fils ou petits-fils de vieillards ou d'aveugles.	3	2	3	7	3	7	25
6° Frères de militaires ou marins.	40	29	45	38	36	51	239
Total par arrondissement. .	218	147	294	283	233	251	1426

DISPENSES.	Avranches.	Cherbourg.	Coutances.	Saint-Lo	Mortain.	Valognes.	Total par nature de dispense.
1° Enrôlés volontaires ou faisant déjà partie de l'armée. . .	2	12	3	7	6	12	42
2° Inscrits maritimes ou appartenant aux troupes de la marine.	21	25	24	»	»	20	90
3° Etudiants ecclésiastiques. . .	6	1	7	2	4	2	22
4° Membres de l'instruct. publique.	2	1	3	3	2	1	12
5° Elèves de l'école polytechnique.	»	»	»	»	»	»	»
Total par arrondissement. .	31	39	37	12	12	35	166

ORNE. APPEL DE LA CLASSE DE 1833. — *Exemptions légales et dispenses.*

EXEMPTIONS LÉGALES.	ARRONDISSEMENTS. Alençon.	Argentan	Dom-front.	Mor-tagne.	Total par nature d'exemption.
1° Défaut de taille et infirmités diverses.	127	147	176	216	666
2° Aînés d'orphelins.	3	3	9	7	22
3° Fils ou petits-fils de veuves.	30	33	54	42	159
4° Fils ou petits-fils de vieillards ou d'aveugles . .	4	3	4	3	14
5° Puînés de frères aveugles ou impotents.	1	»	2	1	4
6° Frères de militaires ou marins.	27	22	23	25	97
7° Frères de militaires morts au service, ou réformés, soit pour blessures reçues dans un service commandé, soit pour infirmités contractées dans les armées de terre et de mer.	9	8	22	7	46
Total par arrondissement. . .	201	216	290	301	1008

DISPENSES.	Alençon.	Argentan	Dom-front.	Mor-tagne.	Total par nature de dispense.
1° Enrôlés volontaires ou faisant déjà partie de l'armée.	9	2	8	4	23
2° Inscrits maritimes ou appartenant aux troupes de la marine.	»	»	»	»	»
3° Etudiants ecclésiastiques.	»	3	2	2	7
4° Membres de l'instruction publique.	2	»	2	»	4
5° Elèves de l'école polytechnique.	»	»	»	»	»
Total par arrondissement. . .	11	5	12	6	34

SEINE-INFÉRIEURE. APPEL DE LA CLASSE DE 1833.—*Exemptions légales et dispenses.*

EXEMPTIONS LÉGALES.	ARRONDISSEMENTS. Dieppe.	Le Havre.	Neuf-châtel.	Rouen.	Yvetot.	Total par nature d'exemption.
1° Défaut de taille.	29	25	21	70	36	181
2° Infirmités diverses.	177	204	171	466	237	1255
3° Aînés d'orphelins.	5	7	»	12	10	34
4° Fils ou petits-fils de veuves.	35	45	30	96	44	250
5° Fils ou petits-fils de vieillards ou d'aveugles.	2	3	4	8	»	17
6° Frères de militaires ou marins.	32	34	25	77	39	207
Total par arrondissement.	280	318	251	729	366	1944

DISPENSES.	Dieppe.	Le Havre.	Neuf-châtel.	Rouen.	Yvetot.	Total par nature de dispense.
1° Enrôlés volontaires ou faisant déjà partie de l'armée.	11	10	7	68	5	101
2° Inscrits maritimes et ouvriers immatriculés.	19	33	»	19	11	82
3° Étudiants ecclésiastiques.	4	2	5	1	7	19
4° Membres de l'instruction publique.	1	3	3	1	2	10
5° Élèves de l'école polytech. et de St.-Cyr.	»	»	»	2	»	2
Total par arrondissement.	35	48	15	91	25	214

Si, pour chacun des cinq départements, on compare le nombre des jeunes gens exemptés pour défaut de taille ou pour infirmités diverses, avec le nombre total des jeunes gens inscrits, on trouve :

	Calvados.	Eure.	Manche.	Orne.	Seine-Inférieure.
Jeunes gens inscrits.	3,552	8,103	4,722	3,548	4,899
Exemptés pour défaut de taille et pour infirmités diverses.	574	1,142	899	666	1,436

D'où il résulte que ce dernier nombre est au premier :

Dans le Calvados, ... comme 10 à 62 ;
Dans l'Eure, ... comme 10 à 27 ;
Dans la Manche, ... comme 10 à 52. 5 ;
Dans l'Orne, ... comme 10 à 53 ;
Dans la Seine-Inférieure, ... comme 10 à 34.

Cette comparaison prouve que l'espèce humaine est mieux constituée dans la basse Normandie que dans la haute. La classe de 1832 offre des résultats analogues. Relativement à cette classe, le nombre des individus exemptés pour défaut de taille ou pour infirmités diverses, a été au nombre total des jeunes gens inscrits :

Dans le Calvados, ... comme 10 à 56. 6 ;
Dans l'Eure, ... comme 10 à 23. 5 ;
Dans la Manche, ... comme 10 à 58 ;
Dans l'Orne, ... comme 10 à 65. 5 ;
Dans la Seine-Inférieure, ... comme 10 à 32. 7.

Appel sur la classe de 1833.

Tableau, suivant les degrés de taille, des jeunes gens portés sur la liste du contingent pour chacun des cinq départements.

DEGRÉS DE TAILLE		NOMBRE DES JEUNES GENS COMPRIS DANS CHAQUE DEGRÉ.				
EN MESURES MÉTRIQUES.	EN MESURES ANCIENNES.	Calvados.	Eure.	Manche.	Orne.	Seine Inf.
mètre. mètre.	pieds. po. l. pieds. po.					
De 1,560 à 1,569	De 4 9 7 1/2 à 4 10	23	10	29	18	94
De 1,570 à 1,597	De 4 10 à 4 11	74	67	149	117	176
De 1,598 à 1,624	De 4 11 à 5 »	133	131	186	167	162
De 1,625 à 1,651	De 5 » à 5 1	184	170	260	209	306
De 1,652 à 1,678	De 5 1 à 5 2	186	160	148	156	199
De 1,679 à 1,705	De 5 2 à 5 3	190	142	214	149	140
De 1,706 à 1,732	De 5 3 à 5 4	108	84	124	91	115
De 1,733 à 1,760	De 5 4 à 5 5	68	43	81	46	51
De 1,761 à 1,787	De 5 5 à 5 6	20	15	19	16	17
De 1,788 à 1,814	De 5 6 à 5 7	4	7	20	7	3
De 1,815 à 1,841	De 5 7 à 5 8	1	6	1	»	5
De 1,842 à 1,868	De 5 8 à 5 9	1	3	1	»	»
De 1,869 à 1,895	De 5 9 à 5 10	1	1	»	1	1
De 1,896 à 1,922	De 5 10 à 5 11	»	»	»	»	»
De 1,923 à 1,949	De 5 11 à 6 »	»	»	»	»	1
		993	839	1232	977	1270
Nombre des jeunes gens dont on n'a pu connaître la taille.		125	25	229	37	246
Total des jeunes gens portés sur la liste du contingent.		1118	864	1461	1014	1516
Taille moyenne. . . .		mètre. 1,664	mètre. 1,652	mètre. 1,658	mètre. 1,654	mètre. 1,646

Appel sur la classe de 1833.

Répartition,

entre les arrondissements et les cantons, du contingent assigné à chacun des cinq départements.

N. B. Conformément à la loi du 5 mai 1834, cette répartition est faite proportionnellement au terme moyen des jeunes gens inscrits sur les tableaux de recensement des huit années précédentes.

Département du Calvados. — 1,118.

Arrondissement	Canton	Contingent
Bayeux.	Balleroy	38
	Bayeux	31
	Caumont	26
	Isigny	30
	Ryes	23
	Trévières	25
		173
Caen.	Bourguébus	21
	Caen (est)	52
	Caen (ouest)	37
	Creully	31
	Douvres	35
	Evrecy	32
	Tilly-sur-Seulles	32
	Troarn	28
	Villers-Bocage	29
		297
Falaise.	Bretteville-sur-Laize	33
	Coulibœuf	23
	Falaise (1.re div.)	23
	Falaise (2.e div.)	34
	Harcourt	39
		152
Lisieux.	Lisieux (1.re section)	29
	Lisieux (2.e section)	29
	Livarot	22
	Mézidon	19
	Orbec	30
	St.-Pierre-sur-Dives	21
		150
Pont-l'Év.	Blangy	23
	Cambremer	19
	Dozulé	24
	Honfleur	34
	Pont-l'Evêque	27
		127
Vire.	Aunay	33
	Bény-Bocage	34
	Condé-sur-Noireau	35
	Saint-Sever	39
	Vassy	32
	Vire	46
		219

Département de l'Eure. — 895 (*).

Arrondissement	Canton	Contingent
Les Andelys.	Les Andelys.	27
	Ecos.	23
	Fleury-sur-Andelle.	25
	Etrépagny.	21
	Gisors.	22
	Lyons-la-Forêt.	20
		138
Bernay.	Beaumesnil.	20
	Beaumont.	31
	Bernay.	29
	Brionne.	32
	Broglie.	25
	Thiberville.	31
		168
Evreux.	Saint-André.	28
	Breteuil.	25
	Conches.	25
	Damville.	14
	Evreux (nord).	21
	Evreux (sud).	28
	Nonancourt.	20
		161
	Report.	161
Evr. *Suite.*	Pacy.	20
	Rugles.	25
	Verneuil.	20
	Vernon.	21
		247
Louviers.	Amfreville.	28
	Gaillon.	27
	Louviers.	40
	Neubourg.	27
	Pont-de-l'Arche.	28
		150
Pont-Audemer.	Beuzeville.	26
	Bourg-Théroude.	24
	Cormeilles.	23
	St-George-du-Vièvre.	23
	Montfort.	19
	Pont-Audemer.	27
	Quillebœuf.	16
	Routot.	34
		192

Département de la Manche. — 1,447.

Arrondissement	Canton	Contingent
Avranches.	Avranches.	39
	Brecey.	28
	Ducey.	25
	Granville.	28
	La Haye-Pesnel.	24
	Saint-James.	38
	Pontorson.	28
	Sartilly.	24
	Villedieu.	28
		262
Cherbourg.	Beaumont.	29
	Cherbourg.	32
	Octeville.	39
	Saint-Pierre-Eglise.	45
	Les Pieux.	32
		177

(*) Le contingent de 895 hommes n'a pu être fourni, attendu que la classe s'est trouvée épuisée dans plusieurs cantons de l'arrondissement de Pont-Audemer. Dans le canton de Beuzeville il a manqué 6 hommes; dans celui de Cormeilles, 10; dans celui de Saint-George-du-Vièvre, 12; dans celui de Montfort, 2; et dans celui de Routot, 1. Le déficit total étant de 31, le contingent est ainsi réduit à 864.

Arrondissement	Canton	
Coutances.	Bréhal.	34
	Cerisy-la-Salle.	36
	Coutances.	32
	Gavray.	34
	La Haye-du-Puits.	41
	Lessay.	38
	St.-Malo-de-la-Lande.	23
	Montmartin-sur-Mer.	30
	Périers.	31
	St.-Sauveur-Lendelin.	31
		330

Arrondissement	Canton	
Saint-Lo.	Canisy.	26
	Carentan.	29
	St.-Clair.	24
	St.-Jean-de-Daye.	21
	Saint-Lo.	28
	Marigny.	22
	Percy.	26
	Tessy.	26
	Torigny.	33
		235

Arrondissement	Canton	
Mortain.	Barenton.	27
	S.-Hilaire-du-Harcouet.	40
	Isigny.	18
	Juvigny.	16
	Mortain.	26
	Saint-Pois.	18
	Sourdeval.	28
	Le Teilleul.	23
		196

Arrondissement	Canton	
Valognes.	Barneville.	26
	Briquebec.	35
	S.te-Mère-Eglise.	33
	Montebourg.	28
	Quettehou.	47
	S.-Sauveur-le-Vicomte.	38
	Valognes.	40
		247

Département de l'Orne. — 1,014.

Arrondissement	Canton	
Alençon.	Alençon (est et ouest).	62
	Carrouges.	42
	Courtomer.	17
	Mesle-sur-Sarte (le).	20
	Séez.	23
		164

Arrondissement	Canton	
Argentan.	Argentan.	20
	Briouze.	26
	Ecouché.	28
	Exmes.	16
	Ferté-Fresnel (la).	21
	Gacé.	21
	Merlerault (le).	16
	Mortrée.	17
	Putanges.	34
	Trun.	28
	Vimoutiers.	33
		260

Arrondissement	Canton	
Domfront.	Athis.	38
	Domfront.	45
	Ferté-Macé (la).	33
	Flers.	43
	Juvigny-sous-Andaine.	32
	Messey.	30
	Passais.	36
	Tinchebray.	50
		307

Arrondissement	Canton	
Mortagne.	Bazoches-sur-Hoesne.	17
	Bellesme.	35
	Laigle.	30
	Longny.	26
	Mortagne.	31
	Moulins-la-Marche.	17
	Nocé.	25
	Pervenchères.	26
	Regmalard.	31
	Theil (le).	28
	Tourouvre.	17
		283

Département de la Seine-Inférieure. — 1,522 (*).

Arrondissement	Canton	Nombre
Dieppe.	Bacqueville	42
	Bellencombre	20
	Dieppe	37
	Envermeu	33
	Eu	30
	Longueville	17
	Offranville	29
	Tôtes	32
		240

Arrondissement	Canton	Nombre
Le Havre.	Bolbec	46
	Criquetot-l'Esneval	29
	Fécamp	41
	Goderville	30
	Le Havre	43
	Ingouville	21
	Lillebonne	22
	Montivilliers	30
	S.-Romain-de-Colbosc	26
		288

Arrondissement	Canton	Nombre
Neufchâtel.	Argueil	21
	Aumale	19
	Blangy	33
	Forges-les-Eaux	28
	Gournay	21
	Londinières	18
	Neufchâtel	26
	Saint-Saens	20
		186

Arrondissement	Canton	Nombre
Rouen.	Boos	26
	Buchy	17
	Clères	27
	Darnétal	40
	Duclair	34
	Elbeuf	50
	Grand-Couronne	42
	Maromme	46
	Pavilly	34
	Rouen	184
		500

Arrondissement	Canton	Nombre
Yvetot.	Cany	29
	Caudebec	28
	Doudeville	30
	Fauville-en-Caux	28
	Fontaine-le-Dun	26
	Ourville	25
	St.-Valery-en-Caux	33
	Valmont	41
	Yerville	28
	Yvetot	40
		308

(*) Sur le contingent de 1,522 hommes il en a manqué 6, savoir : dans le canton d'Argueil, 1; dans celui de Saint-Saens, 1; dans celui de Buchy, 2; et dans celui de Darnétal, 2.

ADMINISTRATION

DE LA

JUSTICE CRIMINELLE.

Suivant le *compte général* de l'administration de la justice criminelle en 1832, les Cours d'assises ont jugé, pendant cette année, 6,162 accusations, savoir : 5,226 contradictoirement, et 636 par contumace. Les premières comprenaient 8,227 individus, et les secondes 883. Il résulte de ces chiffres qu'il y a eu, en 1832, 312 accusations et 832 accusés de plus qu'en 1831. Cette augmentation a pour principale cause les troubles graves qui ont éclaté dans quelques départements de l'Ouest et du Midi, et au sein même de la capitale : 262 accusations relatives à ces troubles, et comprenant 812 individus, ont été jugées dans l'année du *compte*.

Le nombre des accusations contradictoires, relatives aux crimes ordinaires, a été de 5,296, parmi lesquelles 1,331 avaient pour objet des crimes contre les personnes, et 3,965 des crimes contre les propriétés. La proportion des crimes contre les personnes n'est donc plus que de 25 sur 100; elle était de 27 en 1831.

Toutes ces accusations portaient sur 7,565 individus : ce qui établit entre le nombre de ces individus et la population totale du royaume le rapport de 1 accusé sur

4,304 habitants ; il était, en 1831, de 1 sur 4,281. Le terme moyen des accusés a été dépassé dans 28 départements. Les départements de la Seine et de la Corse figurent toujours en tête de ceux qui ont le plus grand nombre d'accusés, relativement à leur population respective. Cependant ils présentent une amélioration sensible, puisqu'ils n'ont eu, en 1832, que 1 accusé, le premier sur 1,138 habitants, et le second sur 1,714; tandis que ces proportions étaient, en 1831, de 1 sur 1,040 pour l'un, et de 1 sur 1,376 pour l'autre. Après ceux-ci, viennent les départements du Haut-Rhin, du Gard, du Bas-Rhin, de l'Ariège, des Pyrénées-Orientales, de la Moselle et de la Seine-Inférieure.

Le département de la Creuse est le plus remarquable par le petit nombre de ses accusés : il n'en a eu que 1 sur 15,610 habitants. Les départements qui, après celui-ci, offrent le rapport le plus favorable, sont ceux des Landes, de la Meuse et de l'Isère.

Pour chacun de nos cinq départements, ce rapport présente,

Dans le Calvados,	1 accusé	sur 4,228	habitants;
Dans la Manche,	*id.*	sur 6,358	*id.*;
Dans l'Orne,	*id.*	sur 3,910	*id.*;
Dans l'Eure,	*id.*	sur 3,421	*id.*;
Dans la Seine-Inférieure,	*id.*	sur 2,927	*id.*

D'après ces résultats, on voit que les cinq départements sont rangés, à raison de la moralité, dans le même ordre qu'en 1831 : la Manche, le Calvados, l'Orne, l'Eure et la Seine-Inférieure. Les quatre derniers sont du nombre des 28 dans lesquels a été dépassé le terme moyen.

Les accusés présents, au nombre de 7,565, se divisent

en 6,236 hommes et 1,319 femmes; ce qui donne pour celles-ci le rapport de 18 sur 100 : il n'était que de 16 en 1831. Ce rapport continue à varier suivant la nature des crimes : dans les crimes contre les personnes, on ne trouve que 13 femmes sur 100 accusés, tandis qu'il y en a 19 dans les crimes contre les propriétés.

Une autre remarque à faire à l'égard des femmes, c'est que beaucoup d'entre elles paraissent avoir été entraînées au crime par la débauche. Ainsi il a été constaté que, sur les 1,329 accusées, 294, c'est-à-dire, près du quart, avaient eu des enfants naturels ou avaient vécu en concubinage avant d'être livrées à la justice.

113 accusés avaient moins de 16 ans; 2,266 étaient âgés de 16 à 25 ans; 2,572 de 25 à 35 ans; et 2,614 avaient 35 ans et plus. Ainsi, sur 100 accusés, 31 n'avaient pas encore 25 ans, 34 étaient âgés de 25 à 35 ans, et 35 avaient de 35 à 80 ans. Le nombre des accusés au-dessous de 21 ans, qui était de 1,248 en 1831, s'est élevé, en 1832, à 1,268.

Sous le rapport de l'instruction, les accusés se divisent de la sorte : 4,540 ne savaient ni lire ni écrire; 2,192 possédaient ces connaissances imparfaitement; 682 savaient bien lire et écrire; et 151 avaient reçu une instruction supérieure. Ainsi, sur 100 accusés, 60 se trouvaient dans la première classe (1), 29 dans la seconde, 9 dans la troisième, et 2 seulement dans la quatrième. Ces proportions sont à peu près semblables à celles de 1831.

Voici quel était, pour chacun des cinq départements, le degré d'instruction des accusés, classés suivant leur âge.

(1) La plupart des accusés (plus des quatre cinquièmes) n'a-

Départements.	Nombre total des accusés.	Accusés classés suivant leur âge.	Ne sachant ni lire ni écrire.	Sachant lire ou écrire imparfaitement.	Sachant bien lire et écrire.	Ayant reçu une instruction supérieure à ce premier degré.
Calvados.	117	de moins de 21 ans.	15	3	»	»
		de 21 à 40 ans.	32	25	12	»
		de 40 ans et plus.	14	11	4	1
			61	39	16	1
Manche.	93	de moins de 21 ans.	8	3	1	»
		de 21 à 40 ans.	28	22	9	»
		de 40 ans et plus.	13	7	2	»
			49	32	12	»
Orne.	113	de moins de 21 ans.	9	1	2	»
		de 21 à 40 ans.	39	11	14	1
		de 40 ans et plus.	19	13	4	»
			67	25	20	1
Eure.	124	de moins de 21 ans.	11	3	3	»
		de 21 à 40 ans.	44	20	10	2
		de 40 ans et plus.	15	10	6	»
			70	33	19	2
Seine-Inf.	237	de moins de 21 ans.	26	7	2	»
		de 21 à 40 ans.	80	43	18	4
		de 40 ans et plus.	31	17	6	4
			136	67	26	8
	684		383	196	93	12

Sur les 7,565 individus accusés de crimes ordinaires, vaient reçu aucune instruction dans les 11 départements suivants : l'Allier, les Côtes-du-Nord, la Haute-Vienne, la Nièvre,

3,117 ont été acquittés ; les autres, au nombre de 4,448, ont été condamnés, savoir : 2,037 à des peines afflictives et infamantes, et 2,411 à des peines correctionnelles. Parmi ceux-ci se trouvent 42 enfants de moins de 16 ans, détenus par voie de correction. Quant aux autres, 74 ont été condamnés à mort, 228 aux travaux forcés à perpétuité, 882 aux travaux forcés à temps, 851 à la réclusion, 1 à la détention, et 1 au carcan.

Sur les 74 individus condamnés à mort en 1832 pour crimes ordinaires, 3 se sont suicidés en prison, 40 ont été exécutés, et 31 ont obtenu la commutation de leur peine, savoir : 23 en travaux forcés à perpétuité, 2 en travaux forcés à temps, 5 en réclusion temporaire, et 1 en simple emprisonnement (1).

Les cinq départements figurent dans ce compte pour la quotité suivante :

la Dordogne, la Sarte, les Landes, le Tarn, Lot-et-Garonne, la Corrèze, Tarn-et-Garonne. La proportion varie de 96 à 82 sur 100.

Dans 13 autres départements, la moitié et plus des accusés savaient au moins lire. Le nombre proportionnel de ces accusés y a été de 80 à 50 sur 100. Ce sont : la Meuse, le Haut-Rhin, le Jura, la Meurte, les Hautes-Alpes, la Côte-d'Or, le Bas-Rhin, la Seine, la Haute-Saône, le Rhône, l'Isère, les Vosges et l'Oise.

(1) Outre ces individus condamnés à mort pour crimes ordinaires, 16 autres ont encouru la même peine pour des crimes politiques. Un seul a été exécuté : le jury l'avait déclaré coupable d'assassinat suivi de vol, en même temps que d'attentat contre la sûreté de l'État.

		Noms des départements.	Accusés.	Acquittés.	Condamnés à des peines infamantes.	Condamnés à des peines correctionnelles.
Crimes	contre les personnes.	Calvados. . . .	19	9	7	3
		Manche. . . .	19	7	9	3
		Orne.	18	12	3	3
		Eure.	30	11	12	7
		Seine-Inférieure.	33	14	14	5
			119	53	45	21
	contre les propriétés.	Calvados. . . .	98	26	47	25
		Manche.	74	28	26	20
		Orne.	95	41	27	27
		Eure.	94	23	33	38
		Seine-Inférieure.	204	46	88	70
			565	164	221	180
Nombre total par département		Calvados. . . .	117	35	54	28
		Manche. . . .	93	35	35	23
		Orne.	113	53	30	30
		Eure.	124	34	45	45
		Seine-Inférieure.	237	60	102	75
			684	217	266	201

Parmi les 266 individus auxquels ont été appliquées des peines infamantes, 16 ont été condamnés à mort (1), 32 aux travaux forcés à perpétuité, 118 aux travaux forcés à temps, et 100 à la réclusion.

Dans le nombre de 684 accusés se trouvaient 118 femmes, dont 39 ont été acquittées; 3 ont été con-

(1) 4 dans la Manche (1 exécuté), 1 dans l'Orne (exécuté), 5 dans l'Eure (3 exécutés), et 6 dans la Seine-Inférieure (4 exécutés).

damnées à mort, 5 aux travaux forcés à perpétuité, 15 aux travaux forcés à temps, 17 à la réclusion, 37 à des peines correctionnelles, et 2 à la détention dans une maison de correction.

En comparant la totalité des accusés, 1.° avec ceux qui ont encouru des peines afflictives et infamantes, 2.° avec ceux qui ont été condamnés seulement à des peines correctionnelles, 3.° avec les acquittés ; on trouve que, sur 100 accusés, 27 appartiennent à la première catégorie, 32 à la seconde, et 41 à la troisième. Ces rapports étaient, en 1831, de 28, 26 et 46 sur 100. La proportion des acquittements a donc sensiblement diminué : elle est redevenue en 1832 ce qu'elle était en 1829.

Si l'on prend pareillement pour terme de comparaison le nombre de 100 accusés, la proportion des condamnations et des acquittements, soit dans chacun des cinq départements, soit dans le ressort de chacune des deux cours royales, sera exprimée par les nombres suivants :

Ressort des cours royales.	Départements.	Condamnés à des peines infamantes.		Condamnés à des peines correctionnelles.		Acquittés.	
	Calvados. . . .	47		23		30	
	Manche.	37		25		38	
	Orne.	27		26		47	
Caen. .			37		25		38
	Eure.	36		36		28	
	Seine-Inférieure.	44		31		25	
Rouen.			41		33		26

Les tribunaux de police correctionnelle ont jugé, en

1832, 145,285 procès et 219,735 prévenus; et, par conséquent, 15,734 procès et 35,003 prévenus de moins qu'en 1831 (1).

Parmi les 219,735 prévenus, 29,295, c'est-à-dire, un peu plus de 13 sur 100, ont été acquittés; et 190,440 ont été condamnés.

Sous le rapport des délits ou faits purement correctionnels, nous trouvons pour les cinq départements les résultats suivants :

Départements.	Nombre des tribunaux correctionnels.	Nombre des affaires.	Nombre des prévenus.	Nombre des acquittés.	Nombre des condamnés.
Calvados.	6	799	1061	249	812
Manche.	6	482	571	154	417
Orne.	4	708	947	180	767
Eure.	5	3108	3848	465	3383
Seine-Inférieure. .	5	5661	7115	664	6451
		10758	13542	1712	11830

(1) Cette diminution porte entièrement sur les délits forestiers, dont le nombre avait presque doublé depuis 1829, par suite de la cherté des vivres, et surtout de la crise commerciale, qui, en faisant fermer tant d'ateliers et de manufactures, avait porté des populations, naturellement paisibles et laborieuses, à chercher dans la dévastation des forêts des ressources qu'elles ne trouvaient plus dans leurs occupations ordinaires.

On remarquera que, dans le département de la Seine-Inférieure, le nombre des individus acquittés en matière correctionnelle n'a guère dépassé 9 sur 100 ; tandis que, dans le département de la Manche, il s'est presque élevé à 27.

Si l'on considère séparément les *vols simples*, qui sont en général les plus graves de tous les délits, et qui par conséquent sont, en matière purement correctionnelle, les plus propres à donner une idée exacte de la moralité des populations, on a :

DÉPARTEMENTS.	NOMBRE des			
	affaires.	prévenus.	acquittés.	condamnés.
Dans le Calvados.	191	230	40	190
Dans la Manche.	164	204	31	173
Dans l'Orne.	99	146	41	105
Dans l'Eure.	163	204	57	147
Dans la Seine-Inférieure. .	397	528	88	440
	1014	1312	257	1055

INSTRUCTION PUBLIQUE.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Degré d'instruction des jeunes gens soumis à la loi du recrutement pour la classe de 1833.

Calvados.

Arrondissements.	Cantons.	Sachant lire.	Sachant lire et écrire.	Ne sachant ni lire ni écrire.	Absents, dont on n'a pu vérifier l'instruction.	Total des jeunes gens inscrits.
Bayeux.	Balleroy.	11	54	8	34	107
	Bayeux.	6	82	11	12	111
	Caumont.	12	39	15	12	78
	Isigny.	13	38	13	42	106
	Ryes.	8	56	20	22	106
	Trévières.	11	51	18	6	86
		61	320	85	128	594
Caen.	Bourguébus.	4	44	23	»	71
	Caen (est).	8	108	42	1	159
	Caen (ouest).	8	98	19	1	126
	Creully.	6	83	22	»	111
	Douvres.	7	69	30	»	106
	Evrecy.	5	65	31	»	101
	Tilly-sur-Seulles.	10	60	28	1	99
	Troarn.	7	55	23	»	85
	Villers-Bocage.	11	64	22	1	98
		66	646	240	4	956

Arrondissements	Cantons.	Sachant lire.	Sachant lire et écrire.	Ne sachant ni lire ni écrire.	Absents, dont on n'a pu vérifier l'instruction.	Total des jeunes gens inscrits.
Falaise.	Bretteville-sur-Laize.	9	59	21	3	92
	Coulibœuf.	5	54	15	»	74
	Falaise (1.re division).	6	47	22	»	75
	Falaise (2.e division).	16	64	16	2	98
	Harcourt.	9	85	19	2	115
		45	309	93	7	454
Lisieux.	Lisieux (1.re section).	2	57	27	1	87
	Lisieux (2.e section).	12	44	22	1	79
	Livarot.	5	33	18	»	56
	Mézidon.	2	22	17	5	46
	Orbec.	16	45	34	»	95
	St.-Pierre-sur-Dives.	3	49	13	2	67
		40	250	131	9	430
Pont-l'Ev.	Blangy.	6	42	24	»	72
	Cambremer.	12	41	14	5	72
	Dozulé.	7	34	22	3	66
	Honfleur.	2	61	32	10	105
	Pont-l'Evêque.	8	59	23	»	90
		35	237	115	18	405
Vire.	Aunay.	11	55	24	»	90
	Bény-Bocage.	20	75	17	1	113
	Condé-sur-Noireau.	11	73	30	»	114
	St.-Sever.	7	77	32	1	117
	Vassy.	17	82	14	»	113
	Vire.	12	89	59	6	166
		78	451	176	8	713
	Total général.	325	2213	840	174	3552

EURE.

Eure.

Arrondissements.	Cantons.	Sachant lire.	Sachant lire et écrire.	Ne sachant ni lire ni écrire.	Absents, dont on n'a pu vérifier l'instruction.	Total des jeunes gens inscrits.
Les Andelys.	Les Andelys.	6	46	18	29	99
	Ecos.	5	39	31	11	86
	Ecouis.	1	41	39	26	107
	Etrépagny.	»	24	27	24	75
	Gisors.	4	36	23	14	77
	Lyons-la-Forêt.	3	27	31	5	66
		19	213	169	109	510
Bernay.	Beaumesnil.	6	33	27	»	66
	Beaumont-le-Roger.	10	76	40	1	127
	Bernay.	3	46	36	3	88
	Brionne.	9	43	52	2	106
	Broglie.	10	37	36	1	84
	Thiberville.	16	44	34	1	95
		54	279	225	8	566
Evreux.	St.-André.	19	68	37	3	127
	Breteuil.	12	43	20	18	93
	Conches.	1	47	27	6	81
	Damville.	»	47	12	2	61
	Evreux (nord).	»	59	18	»	77
	Evreux (sud).	1	63	25	8	97
	Nonancourt.	1	45	28	1	75
	Pacy.	3	59	14	4	80
	Rugles.	6	43	40	5	94
	Verneuil.	3	59	13	21	96
	Vernon.	3	46	24	12	85
		49	579	258	80	966

Arrondissements.	Cantons.	Sachant lire.	Sachant lire et écrire.	Ne sachant ni lire ni écrire.	Absents, dont on n'a pu vérifier l'instruction.	Total des jeunes gens inscrits.
Louviers.	Amfreville.	»	60	33	»	93
	Gaillon.	»	58	30	3	91
	Louviers.	»	89	58	2	149
	Neubourg.	4	51	38	3	96
	Pont-de-l'Arche.	»	42	39	3	84
		4	300	198	11	513
Pont-Audemer.	Beuzeville.	7	36	32	1	76
	Bourg-Théroude.	3	39	34	2	78
	Cormeilles.	2	38	30	2	72
	St.-George-du-Vièvre.	2	25	31	2	60
	Montfort.	2	26	19	1	48
	Pont-Audemer.	4	40	31	3	78
	Quillebœuf.	3	19	15	6	43
	Routot.	3	50	33	7	93
		26	273	225	24	548
	Total général. .	152	1644	1075	232	3103

MANCHE.

Arrondissements.	Cantons.	Sachant lire.	Sachant lire et écrire.	Ne sachant ni lire ni écrire.	Absents, dont on n'a pu vérifier l'instruction.	Total des jeunes gens inscrits.
Avranches.	Avranches.	21	80	10	6	117
	Brecey.	16	48	13	13	90
	Ducey.	24	48	18	4	94
	Granville.	2	67	10	2	81
	La Haye-Pesnel.	17	42	21	6	86
	Pontorson.	25	35	25	19	104
	Saint-James.	36	45	44	4	129
	Sartilly.	17	50	4	9	80
	Villedieu.	11	67	7	9	94
		169	482	52	72	875

Arrondissements.	Cantons.	Sachant lire.	Sachant lire et écrire.	Ne sachant ni lire ni écrire.	Absents, dont on n'a pu vérifier l'instruct on.	Total des jeunes gens inscrits.
Cherbourg.	Beaumont.	6	60	26	21	113
	Cherbourg.	7	111	30	2	150
	Les Pieux.	27	46	9	14	96
	Octeville.	19	81	28	29	157
	St.-Pierre-Eglise.	19	76	27	9	131
		78	374	120	75	647
Coutances.	Bréhal.	17	60	24	»	101
	Cerisy-la-Salle.	14	52	42	»	108
	Coutances.	9	56	36	»	101
	Gavray.	32	43	33	»	108
	La Haye-du-Puits.	43	52	24	1	120
	Lessay.	31	71	50	1	153
	Montmartin-sur-Mer.	28	46	24	2	100
	Périers.	38	42	21	»	101
	St.-Malo-de-la-Lande.	15	51	10	2	78
	St.-Sauveur-Lendelin.	26	47	25	»	98
		253	520	289	6	1068
Saint-Lo.	Canisy.	14	43	20	4	81
	Carentan.	9	59	8	28	104
	Marigny.	14	32	12	7	65
	Percy.	8	43	10	10	71
	St.-Clair.	13	34	12	10	69
	St.-Jean-de-Daye.	15	40	14	»	69
	Saint-Lo.	15	46	10	34	105
	Tessy.	21	53	10	15	99
	Torigny.	18	64	31	5	118
		127	414	127	113	781

Arrondissements.	Cantons.	Sachant lire.	Sachant lire et écrire.	Ne sachant ni lire ni écrire.	Absents, dont on n'a pu vérifier l'instruction.	Total des jeunes gens inscrits.
Mortain.	Barenton.	11	40	32	4	87
	Isigny.	14	26	8	»	48
	Juvigny.	6	18	13	1	38
	Le Teilleul.	10	40	21	2	73
	Mortain.	16	56	17	2	91
	St-Hilaire-du-Harcouet.	20	75	48	2	145
	St.-Pois.	9	30	19	3	61
	Sourdeval.	8	51	9	2	70
		94	336	167	16	613
Valognes.	Barneville.	10	43	22	»	75
	Briquebec.	32	41	32	»	105
	Montebourg.	17	41	23	»	81
	Quettehou.	31	70	42	»	143
	Ste.-Mère-Eglise.	20	38	21	»	79
	St.-Sauveur-le-Vicomte.	27	55	32	»	114
	Valognes.	24	71	46	»	141
		161	359	218	»	738
	Total général. .	882	2485	1073	282	4722

Orne.

Arrondissements.	Cantons.	Sachant lire.	Sachant lire et écrire.	Ne sachant ni lire ni écrire.	Absents, dont on n'a pu vérifier l'instruction.	Total des jeunes gens inscrits.
Alençon.	Alençon (est et ouest).	8	116	79	7	210
	Carrouges.	15	75	54	6	150
	Courtomer.	4	35	18	»	57
	Le Mesle-sur-Sarte.	8	32	30	2	72
	Séez.	3	47	25	1	76
		38	305	206	16	565

Arrondissements.	Cantons.	Sachant lire.	Sachant lire et écrire.	Ne sachant ni lire ni écrire.	Absents, dont on n'a pu vérifier l'instruction.	Total des jeunes gens inscrits.
Argentan.	Argentan.	4	40	35	2	81
	Briouze.	8	38	39	»	85
	Ecouché.	5	41	42	»	88
	Exmes.	2	29	17	»	48
	La Ferté-Fresnel.	12	41	22	1	76
	Gacé.	6	29	32	»	67
	Le Merlerault.	5	48	13	2	68
	Mortrée.	5	29	23	»	57
	Putanges.	18	60	43	»	121
	Trun.	2	52	27	1	82
	Vimoutiers.	18	67	28	1	114
		85	474	321	7	887
Domfront.	Athis.	21	63	19	»	103
	Domfront.	24	67	76	2	169
	La Ferté-Macé.	17	64	42	2	125
	Flers.	34	87	27	»	148
	Juvigny-sous-Andaine.	20	50	34	1	105
	Messey.	26	64	28	2	120
	Passais.	13	45	54	1	113
	Tinchebray.	27	83	40	4	154
		182	523	320	12	1037

Arrondissements.	Cantons.	Sachant lire.	Sachant lire et écrire.	Ne sachant ni lire ni écrire.	Absents, dont on n'a pu vérifier l'instruction.	Total des jeunes gens inscrits.
Mortagne.	Bazoches-sur-Hoesne.	2	23	27	1	53
	Bellesme.	44	55	39	»	138
	Laigle.	11	85	29	2	127
	Longny.	1	41	48	2	92
	Mortagne.	6	69	43	13	131
	Moulins-la-Marche.	2	29	25	»	56
	Nocé.	3	25	53	4	85
	Pervenchères.	4	33	57	1	95
	Regmalard.	1	51	58	»	110
	Le Theil.	1	18	76	17	112
	Tourouvre.	1	23	19	17	60
		76	452	474	57	1059
	Total général.	381	1754	1321	92	3548
	Seine-Inférieure.					
Dieppe.	Bacqueville.	8	86	43	1	138
	Bellencombre.	3	46	24	»	73
	Dieppe.	1	60	19	34	114
	Envermeu.	9	62	36	2	109
	Eu.	8	83	32	11	134
	Longueville.	1	35	24	1	61
	Offranville.	6	66	48	2	122
	Tôtes.	7	61	48	1	117
		43	499	274	52	868
Le Havre.	Bolbec.	3	60	68	11	142
	Criquetot-l'Esneval.	7	57	39	1	104
	Fécamp.	3	56	54	»	113
	Goderville.	2	56	25	2	85
	Le Havre.	»	80	28	20	128
	Ingouville.	1	42	22	11	76
	Lillebonne.	»	56	32	»	88
	Montivilliers.	2	52	36	1	91
	St-Romain-de-Colbosc.	1	37	39	»	77
		19	496	343	46	904

Arrondissements.	Cantons.	Sachant lire.	Sachant lire et écrire.	Ne sachant ni lire ni écrire.	Absents, dont on n'a pu vérifier l'instruction.	Total des jeunes gens inscrits.
Neufchatel.	Argueil.	8	26	16	1	51
	Aumale.	1	53	14	2	70
	Blangy.	6	62	32	1	101
	Forges-les-Eaux.	6	42	27	7	82
	Gournay.	2	51	10	4	67
	Londinières.	12	29	28	»	69
	Neufchâtel.	3	72	23	1	99
	St.-Saens.	3	28	26	»	57
		41	363	176	16	596
Rouen.	Boos.	1	37	42	1	81
	Buchy.	5	26	7	2	40
	Clères.	9	33	59	3	104
	Darnétal.	7	51	59	3	120
	Duclair.	4	42	39	6	91
	Elbeuf.	10	59	79	12	160
	Grand-Couronne.	17	58	59	13	147
	Maromme.	6	62	72	4	144
	Pavilly.	2	34	58	2	96
	Rouen.	23	373	171	24	591
		84	775	645	70	1574
Yvetot.	Cany.	4	38	41	»	83
	Caudebec.	4	58	28	3	93
	Doudeville.	7	43	47	1	98
	Fauville-en-Caux.	5	36	47	1	89
	Fontaine-le-Dun.	1	32	48	3	84
	Ourville.	5	31	34	2	72
	St.-Valery-en-Caux.	1	61	51	2	115
	Valmont.	2	62	47	1	112
	Yerville.	5	52	39	2	98
	Yvetot.	7	65	41	»	113
		41	478	423	15	957
	Total général.	228	2611	1861	199	4899

A l'aide des tableaux précédents, on peut comparer ensemble, sous le rapport de l'instruction primaire, soit les départements, soit les arrondissements. Nous prendrons pour terme de comparaison le nombre 1000 ; c'est-à-dire que nous chercherons combien, sur 1000 jeunes gens inscrits, il s'en est trouvé, par département ou par arrondissement, qui ne sussent ni lire ni écrire (1).

La comparaison entre les départements donne, pour les jeunes gens qui, sur 1000 inscrits, ne savaient ni lire ni écrire, les chiffres suivants :

Calvados.	236	Orne.	372
Eure.	346	Seine-Inférieure. . .	380
Manche.	227		

Voici maintenant les résultats que présentent les arrondissements de chaque département.

Calvados.

Bayeux.	143	Lisieux.	305
Caen.	251	Pont l'Evêque. . .	284
Falaise.	205	Vire.	247

Eure.

Les Andelys. . . .	331	Louviers.	386
Bernay.	398	Pont-Audemer. . .	411
Evreux.	267		

Manche.

Avranches.	174	Saint-Lo.	163
Cherbourg.	185	Mortain.	272
Coutances.	271	Valognes.	295

(1) Conformément à l'observation insérée dans l'Annuaire de 1835, on n'a point eu égard aux hommes *absents* : on a mieux aimé supposer qu'ils avaient reçu quelque instruction, que de les ranger, sans motif suffisant, parmi ceux qui ne savaient ni lire ni écrire.

Orne.

Alençon.	365	Domfront. . . .	309
Argentan.	362	Mortagne. . . .	448

Seine-Inférieure.

Dieppe.	316	Rouen.	410
Le Havre.	379	Yvetot.	442
Neufchâtel. . . .	295		

Ainsi, dans la comparaison de département à département, la primauté appartient au département de la Manche, et celui de la Seine-Inférieure occupe le dernier rang. Tel était aussi le résultat que donnait cette comparaison pour la classe de 1832 ; mais on remarque avec plaisir qu'il y a du progrès dans les cinq départements (1).

Si l'on établit la comparaison entre les arrondissements, la prééminence appartient à l'arrondissement de Bayeux, après lequel viennent successivement ceux de Saint-Lo, d'Avranches et de Cherbourg. A l'extrémité opposée se trouvent les arrondissements de Rouen, de Pont-Audemer, d'Yvetot ; et enfin celui de Mortagne, le dernier de tous.

(1) Pour la classe de 1832 on avait les chiffres suivants : Calvados, 293 ; Eure, 390 ; Manche, 256 ; Orne, 412 ; Seine-Inférieure, 415. Quelques personnes prétendent que, dans les années précédentes, les jeunes gens cherchaient à dissimuler le degré de leur instruction, parce qu'ils s'imaginaient que les plus instruits seraient appelés de préférence ; et c'est à cette défiance qu'elles attribuent l'élévation du chiffre des hommes ne sachant ni lire ni écrire. Nous aimons mieux croire qu'il y a un progrès réel, et nous espérons qu'il se manifestera de plus en plus dans les classes suivantes.

Comités supérieurs d'instruction primaire.

La loi du 28 juin 1833 a institué, dans chaque arrondissement de sous-préfecture, un Comité spécialement chargé de surveiller et d'encourager l'instruction primaire : le Ministre de l'instruction publique peut, en outre, suivant la population et les besoins des localités, établir dans le même arrondissement plusieurs Comités, dont il détermine la circonscription par cantons isolés ou agglomérés. Dans la plupart des départements, on s'est borné à la stricte exécution de la loi ; mais, parmi les cinq qui sont formés de l'ancienne Normandie, il en est deux où le nombre des Comités supérieurs est plus considérable que celui des arrondissements administratifs. Dans le département de la Manche, le canton de Granville a été détaché de l'arrondissement d'Avranches, et le canton de Carentan de l'arrondissement de Saint-Lo : ces deux cantons ont chacun un Comité particulier, établi au chef-lieu. Dans le département de l'Orne, les trois cantons de la Ferté-Fresnel, de Gacé et de Vimoutiers, détachés de l'arrondissement d'Argentan, forment la circonscription d'un Comité supérieur, qui siége à Vimoutiers ; et les deux cantons de Laigle et de Moulins-la-Marche, distraits de l'arrondissement de Mortagne, sont placés sous la juridiction d'un Comité établi à Laigle.

Conformément à l'article 22 de la loi précitée, le Comité supérieur doit envoyer, chaque année, au Préfet et au Ministre de l'instruction publique, l'état de situation de toutes les écoles primaires de son ressort ; il nomme les instituteurs communaux sur la présentation du conseil municipal, procède à leur installation, et reçoit leur serment.

Sans doute il faut un certain intervalle de temps pour

qu'il s'opère dans l'instruction primaire une amélioration sensible. Cependant il est des Comités qui ont travaillé avec beaucoup de zèle à cette importante réforme, et qui, par leurs efforts, ont déjà obtenu des résultats avantageux. Une circonstance particulière, dont il sera parlé plus bas, nous engage à citer le Comité d'Argentan, qui, par l'organe de son vice-président, M. Desrix, procureur du Roi près le tribunal de première instance, a exposé avec quelques développements la situation où se trouvaient les écoles de son ressort à la fin de l'année 1834.

Au mois de décembre, 4,432 jeunes garçons, de l'âge de sept à quinze ans, suivaient des écoles communales, ou des écoles privées légalement autorisées; 200 étaient reçus dans onze écoles clandestines; huit desservants en instruisaient 25; on peut évaluer à 48 le nombre de ceux qui recevaient l'instruction au domicile de leurs parents. Enfin, trente-huit instituteurs ont ouvert le soir des classes pour les adultes; et ces classes étaient fréquentées, à l'époque ci-dessus indiquée, par 445 élèves, de l'âge de quinze à quarante ans.

Ainsi, le nombre des individus du sexe masculin qui participaient à l'instruction primaire dans l'arrondissement du Comité, était, à la fin de l'année 1834, de 5,150, dont 4,705 ayant moins de quinze ans. Aux enfants du même âge il faut encore ajouter ceux qui étaient admis dans les écoles secondaires, et dont on peut évaluer le nombre à 120.

Le nombre des jeunes garçons de sept à quinze ans qui ne recevaient aucune instruction était de 834 dans les communes pourvues d'instituteurs ou d'institutrices, et de 200 dans celles où il n'y avait ni instituteurs ni institutrices.

Quant aux jeunes filles, le nombre de celles qui ont été instruites en 1834 a été aussi beaucoup plus considérable que dans les années précédentes. 3,066 ont suivi des écoles légalement autorisées ; 280 ont été reçues dans des écoles clandestines ; environ 60 ont été instruites au domicile de leurs parents : voilà, en totalité, 3,396 jeunes filles, de sept à quinze ans, auxquelles a été donnée l'instruction primaire pendant le cours de ladite année. 1,235, du même âge, n'ont reçu aucune instruction ; savoir : 925 dans les communes qui sont pourvues d'instituteurs ou d'institutrices, et 310 dans celles qui en sont privées.

On remarquera que les jeunes filles cessent, en général, de fréquenter les écoles à douze ou treize ans. C'est ce qui explique pourquoi, dans ce compte, leur nombre est très-inférieur à celui des garçons.

En résumé, le nombre des jeunes garçons qui reçoivent l'instruction élémentaire a augmenté en 1834 de près d'un sixième (1), et celui des filles de près d'un quart.

Si l'arrondissement du Comité offre des améliorations par rapport à l'augmentation du nombre des enfants qui fréquentent les écoles, ces améliorations sont encore beaucoup plus remarquables eu égard à l'extension de l'enseignement, à l'instruction acquise par les maîtres et au perfectionnement de leurs méthodes.

Au mois de mars 1834, il y avait encore une assez grande quantité d'instituteurs qui suivaient la méthode individuelle : aujourd'hui cette méthode vicieuse est bannie de toutes les écoles communales. On compte maintenant dans

(1) Dans les 8 cantons qui composent la circonscription du Comité d'Argentan, les garçons qui fréquentaient les écoles en 1833 étaient au nombre de 4,143.

le ressort du Comité six écoles d'enseignement mutuel et six d'enseignement mixte ; toutes les autres pratiquent l'enseignement simultané.

A la même époque, la grammaire française était enseignée dans 15 écoles seulement : aujourd'hui on la montre avec succès dans 44 écoles. On n'enseignait l'histoire et la géographie que dans 5 écoles : on en donne maintenant des leçons dans 29. Enfin, dans toutes les écoles communales on expose la théorie de l'arithmétique, dont l'étude se bornait précédemment à un simple mécanisme de calcul.

Tels sont les progrès qui ont été obtenus depuis un an dans les diverses parties de l'enseignement élémentaire. Les méthodes rationnelles ont triomphé des obstacles qu'une routine invétérée cherchait à leur opposer. Les maîtres, remplis de présomption pour la plupart, ont été amenés par des examens publics à reconnaître eux-mêmes leur insuffisance ; ils ont travaillé avec ardeur, et sont généralement parvenus à se rendre capables de remplir les fonctions importantes qui leur sont confiées ; une louable émulation a pénétré parmi eux, et ils ont tous le désir d'étendre de plus en plus le cercle de leurs connaissances.

La santé des enfants a aussi appelé l'attention du Comité. Sur la proposition de son vice-président, il a nommé dans chaque canton, pour inspecter les écoles primaires, un médecin qu'il a chargé de lui faire des rapports sur la salubrité des écoles et sur l'état sanitaire des élèves.

Le Comité reconnaît que ce qui a beaucoup contribué, dans son arrondissement, aux progrès de l'instruction primaire, c'est que partout l'autorité ecclésiastique lui a prêté spontanément son concours. Il ajoute que, dans les communes où l'harmonie avait été momentanément troublée

entre l'autorité ecclésiastique et l'autorité civile, il a eu le bonheur de parvenir à la rétablir.

D'après cet exposé, on sera sans doute étonné d'apprendre qu'il a été formé des plaintes contre le Comité supérieur d'Argentan pour avoir mis du retard dans l'exécution de la loi du 28 juin. Le motif, c'est que, dit-on, la situation de l'arrondissement laisse beaucoup à désirer sous le rapport de la nomination des instituteurs communaux. Ainsi, les travaux des Comités seront appréciés à raison du nombre des instituteurs auxquels ils auront accordé des nominations ; et ceux-là obtiendront des éloges, qui, sans s'inquiéter beaucoup de la capacité ou de la moralité des individus, auront demandé l'institution ministérielle pour tous ceux qui étaient en exercice au moment de la promulgation de la loi.

Ce n'est pas ainsi que le Comité d'Argentan a compris sa mission : il a cru qu'en respectant les droits acquis, il devait prendre des mesures efficaces pour améliorer l'instruction primaire. Installé le 6 novembre 1833, il lui a d'abord fallu s'occuper de la nomination des inspecteurs gratuits et de l'organisation des Comités locaux. Pour procéder ensuite à la nomination des instituteurs communaux, il était nécessaire de s'assurer de leur capacité ; d'autant plus qu'il résultait des rapports d'inspection qu'il n'y en avait qu'un très-petit nombre qui fussent véritablement capables, et que tous avaient néanmoins une haute opinion d'eux-mêmes.

Le Comité, sur la proposition de son vice-président, invita tous les instituteurs du ressort à se rendre au chef-lieu le premier avril, pour y conférer sur les diverses matières de l'enseignement. Soixante-dix se présentèrent.

Le Comité leur proposa de subir un examen : soixante acceptèrent, les autres demandèrent un ajournement. Vingt-quatre seulement furent jugés capables ; et leur nomination eut lieu peu après. Les autres, qui avaient été ajournés au 5 juillet suivant, réclamèrent le secours d'un maître pour leur donner des leçons. M. *Pigeon*, instituteur privé du premier degré à Argentan, et membre du Comité, se chargea généreusement de faire un cours gratuit pendant trois mois : trente-cinq instituteurs suivirent ce cours avec assiduité.

Le 5 juillet, le Comité procéda à un nouvel examen, et reconnut qu'un grand nombre d'instituteurs avaient fait des progrès inespérés : vingt-cinq d'entre eux obtinrent des nominations.

Le Conseil général du département de l'Orne ayant voté des fonds pour établir temporairement un cours normal dans chaque chef-lieu d'arrondissement, l'ouverture de ce cours fut fixé pour Argentan au premier septembre. Cinquante-quatre instituteurs se rendirent à l'appel du Comité, et assistèrent exactement aux leçons pendant les six semaines que dura le cours : après la clôture, il fut expédié neuf nouvelles nominations.

Ainsi, au mois de novembre 1834, le Comité avait accordé des nominations à cinquante-huit instituteurs. Au premier janvier 1835, il y en avait encore six dont la nomination n'était retardée que par la lenteur des autorités locales. Trois autres ont été ajournés, dont deux à raison de leur incapacité et de leur négligence à s'instruire, et le troisième à cause du peu de régularité de ses mœurs. Pendant le cours de l'année, cinq instituteurs ont donné leur démission, trois ont été révoqués pour cause d'incapacité et de négligence dûment constatées.

Brevets de capacité.

On sait que les brevets de capacité sont de deux degrés ; l'un borné à l'instruction primaire *élémentaire*, l'autre s'élevant à l'instruction primaire *supérieure*. Voici le tableau des brevets qui ont été délivrés dans chacun des cinq départements, depuis la promulgation de la loi du 28 juin 1833 jusqu'au 31 mars 1835.

	Académies.	Départements.	Brevets élémentaires.	Brevets supérieurs.
Antérieurement au 31 mars 1834.	Rouen.	Eure.	24	1
		Seine-Inférieure.	39	»
	Caen.	Calvados.	19	2
		Manche.	16	»
		Orne.	35	1
Du 31 mars 1834 au 31 mars 1835.	Rouen.	Eure.	30	6
		Seine-Inférieure.	25	3
	Caen.	Calvados.	35	1
		Manche.	23	5
		Orne.	19	1
Nombre total au 31 mars 1835.	Rouen.	Eure.	54	7
		Seine-Inférieure.	64	3
	Caen.	Calvados.	54	3
		Manche.	39	5
		Orne.	54	2

Distribution

Distribution de médailles aux instituteurs pour l'année 1834.

Académie de Rouen.

MM.

Médailles en argent.

Govin, instituteur à Aumale (Seine-Inférieure);
Duvallet, *id.* à Beaumont-le-Roger (Eure).

Médailles en bronze.

Campion, instituteur à Valliquerville (Seine-Infér.);
Heintz, *id.* au Havre (*id.*);
Chardon, *id.* à Damville (Eure);
Pannier, *id.* à Saint-Philbert-sur-Rille (*id.*).

Mentions honorables.

Veret, instituteur à Veauville (Seine-Inférieure);
Bion, *id.* à Saint-Romain-de-Colbosc (*id.*);
Potal, *id.* à Venables (Eure);
Pinchon, *id.* à Vatimesnil (*id.*).

Académie de Caen.

MM.

Médailles en argent.

Les Frères de la Doctrine chrétienne, à Caen (Calvados);
Hébert, instituteur à Bréhal (Manche).

Médailles en bronze.

Les Frères de la Doctrine chrétienne, à Falaise (Calvados);
Les Dames religieuses de l'Education chrétienne, à Argentan (Orne);
Godefroy, instituteur à Agon (Manche);
Henry, *id.* à Saint-Contest (Calvados).

MM.

Mentions honorables.

Mollet, directeur de l'école communale, à Coutances (Manche);
Les Dames religieuses de la Providence, à Villers-Bocage (Calvados);
Duchemin, instituteur à Magny-le-Freule (Calvados);
Dauvin, *id.* à Gratot (Manche).

Des Écoles rurales pendant l'été (1).

C'est un fait constaté par les rapports unanimes de l'inspection qui eut lieu dans toute la France en 1833, que la plupart des enfants désertent les écoles rurales aussitôt que le printemps leur a donné le signal de la retraite. Dans les pays où les prairies font une partie de la richesse de la commune, l'école entière s'en va, le râteau à la main, préparer pour l'hiver le fourrage des bestiaux. Viennent ensuite les récoltes des céréales : les jeunes enfants suivent alors leurs mères dans les champs où sont tombés les seigles, les froments, les orges ou les avoines. A peine la glaneuse a-t-elle fini de recueillir, avec sa petite famille, les épis échappés au moissonneur, que déjà la grappe, mûrie par les dernières chaleurs de l'été, appelle la troupe des vendangeurs : chaque enfant, armé de sa serpette, est fidèle au rendez-vous. C'est ainsi que, depuis les premiers beaux jours d'avril ou de mai, jusqu'à la fin d'octobre et quelquefois de novembre, le retour

(1) Extrait du *Manuel général de l'instruction primaire*, mai 1835.

régulier des travaux agricoles enlève à nos écoles toute leur population.

Et le remède ? Tous les inspecteurs l'ont cherché, nous le cherchons encore. Il est trop vrai que beaucoup de parents, nous osons dire dénaturés, préfèrent le modique salaire qu'ils retirent des sueurs de leurs enfants à l'avantage réel que ceux-ci trouveraient dans une fréquentation assidue de l'école. Est-ce donc pour leur épargner des bêtes de somme que la Providence a daigné leur donner ces innocentes créatures, qu'ils chargent d'un fagot de broussailles ou d'une hottée de fumier ? Quand ils ne seraient pas responsables à raison du soin qu'ils doivent apporter à l'éducation morale et à la culture intellectuelle de leurs enfants, comment leur cœur reste-t-il insensible à la pensée que des travaux prématurés usent la force de ces jeunes êtres, arrêtent leur croissance, et ruinent peut-être leur santé pour toujours ?

Les effets de cette malheureuse habitude ne sont pas moins funestes pour l'instruction. On est d'abord frappé du nombre prodigieux d'années que les enfants sont censés consacrer à leurs premières études. Il ne leur faut pas moins de 6, 7 ou 8 ans pour savoir lire à peu près couramment, signer leur nom, déchiffrer un contrat, additionner quelques nombres, et balbutier une soustraction ; car, pour la multiplication et la division, ce sont là d'ordinaire, aussi-bien que l'orthographe et la grammaire, des noms inconnus dans le village. Alors on entre dans une grande colère contre les instituteurs, qui laissent croupir dans l'abrutissement cette génération intéressante ; on s'en prend aussi à la méthode individuelle, méthode détes-

table qui arrête tout progrès ; enfin, je ne serais pas étonné qu'on fît même le procès à l'administration, qui gémit de ces résultats fâcheux.

Certainement la méthode individuelle est très-vicieuse ; certainement les maîtres sont trop souvent d'une ignorance désespérante : mais ils ne sont pas la seule cause du mal que l'on signale ici. Déduction faite des 6 mois d'été que les enfants de la campagne passent dans les champs, 6 années d'école se réduisent à 3 ans ; mais c'est encore un calcul tout-à-fait erroné. Quelle différence pour un enfant de suivre avec assiduité pendant quelques années un travail qui n'est pas interrompu par des occupations entièrement étrangères, ou de laisser là pendant 6 mois des études à peine commencées, pour les reprendre 6 mois après ! Encore ai-je supposé que la saison des écoles durait 6 mois, et ce n'est pas le cas le plus général. L'année scolaire, dans les campagnes, ne va guère au-delà de 4 ou 5 mois. Quel fruit peut-on attendre d'un pareil ordre de choses ? A peine la langue de l'enfant a-t-elle appris à bégayer quelques syllabes dans la *Croix de Jésus*; à peine sa main s'est-elle assouplie jusqu'à filer assez bien un bâton sur son cahier, qu'il lui faut quitter l'école et échanger la plume pour le pic ou la houe. Enfin, le temps revient où l'on peut donner à l'étude un temps dont on ne trouve plus à utiliser l'emploi. Pour se débarrasser d'un enfant dont on ne sait plus que faire, on se décide à le renvoyer à l'école, surtout quand cela ne coûte rien. Le marmot revient sur son banc recommencer encore une ébauche d'éducation ; il ne se rappelle rien de la lecture, et le maître est obligé de perdre le premier

mois à réparer les oublis causés par cette longue interruption. La main, appesantie par l'usage des instruments rustiques, se soulève péniblement sur le cahier ou sur l'ardoise pour essayer des déliés informes. Quand il ne s'agirait que de réformer la prononciation vicieuse dont les enfants ont repris l'habitude, les premières semaines y seraient employées tout entières. Ainsi, de ce temps si court qu'ils donnent tous les ans à l'école, il faut encore sacrifier une bonne part pour recommencer sur nouveaux frais. On ne doit donc pas s'étonner du peu de connaissances qu'ils ont acquises, lorsqu'ils sortent, après longues années, des mains de l'instituteur. On peut assurer sans aucune exagération qu'une seule année totalement employée sous un maître habile et par une méthode raisonnable, aurait produit pour eux des résultats plus avantageux.

On a indiqué divers moyens pour empêcher l'abus que nous avons signalé. Nous ne parlerons pas de la contrainte légale : nos mœurs y répugnent. Mais, sans s'écarter du véritable esprit de notre législation, ne parviendrait-on pas à retenir les enfants dans l'école par l'espérance d'un prix promis à l'assiduité ? Dans quelques communes on a essayé de dédommager les familles pauvres en accordant aux enfants qui fréquentaient l'école pendant l'été, une partie du salaire qu'ils auraient pu gagner au-dehors. Dans d'autres on a imaginé un expédient qui nous paraît conforme à la loi, et très-propre à atteindre le but proposé.

Au lieu de fixer le taux de la rétribution par mois, plusieurs Conseils municipaux l'ont établi par année ; chaque mois en représente un douzième, soit dans l'hiver, soit dans l'été. Alors, les parents mal avisés, qui ne

laissaient leurs enfants entre les mains de l'instituteur que pendant quatre mois, par exemple, pour n'en pas payer cinq, n'ont plus le même motif d'intérêt; ou plutôt ils sont intéressés à ne pas négliger en pure perte le mois qu'ils paient également, soit que leurs enfants en profitent, soit qu'ils n'en profitent pas. Ainsi, pour tirer quelque bénéfice de leur argent, ils les envoient plus long-temps à l'école, et quelquefois même ils se décident à les y laisser tout l'été.

Voilà trois moyens qui peuvent se combiner utilement pour parvenir au même but: des prix décernés à l'écolier exact et assidu; des secours accordés de préférence aux familles pauvres qui, pour ne point interrompre l'éducation de leurs enfants, se privent pendant l'été du revenu qu'elles en tiraient; la fixation d'une rétribution annuelle, payable par douzième.

Dans beaucoup de paroisses, les pasteurs ont décidé qu'ils n'admettraient à la première communion que les enfants qui seraient assidus à l'école en toute saison: quelques-uns même l'ont proclamé en chaire. C'est encore là un appui bien désirable pour les établissements d'instruction primaire; et l'on ne saurait trop louer les membres du clergé qui prêtent leurs concours à l'exécution d'une loi si utile.

Ajoutons que, partout où il y aura un bon instituteur, l'école sera fréquentée avec plus d'exactitude et d'assiduité. Le succès des enfants encourage les parents, dont le zèle répond à celui du maître. Le premier soin du Conseil municipal doit donc être de choisir un instituteur habile, dût-il lui faire quelques avantages de plus. C'est encore là une économie bien entendue; et il y a pour la commune

honneur et profit à entretenir dans son sein une école florissante, qui excite l'envie du voisinage et fait la joie des familles.

Nous pourrions indiquer plusieurs autres abus qui se rencontrent fréquemment dans les écoles rurales. Telle est, par exemple, cette odieuse habitude qui établit une différence notable de prix entre les diverses branches d'instruction primaire. Lire, écrire, calculer, apprendre la grammaire : ce sont autant de degrés que l'on monte successivement ; et il faut payer davantage à mesure que l'on arrive à un échelon plus élevé. De là vient que la lecture et l'écriture ne se prêtent pas un mutuel appui ; de là vient, en un mot, que la méthode simultanée ne peut s'introduire dans ces écoles.

Sans doute cet abus a disparu en quelques endroits, parce que les Conseils municipaux ont établi un prix uniforme, dans lequel se trouve dès-lors comprise toute la série des diverses branches d'enseignement primaire. Mais la loi du 28 juin 1833, en attribuant aux autorités locales le droit de fixer à leur gré la rétribution des élèves, a occasioné un abus singulièrement préjudiciable à beaucoup d'instituteurs. Obligés de voter trois centimes additionnels pour le traitement fixe de l'instituteur, les Conseils municipaux ont eu soin, afin de se dédommager de ce sacrifice, d'abaisser, autant qu'ils ont pu, la rétribution des élèves payants ; et ils lui ont en même temps imposé une quantité considérable d'élèves gratuits. D'où il résulte que la loi, destinée à améliorer le sort des instituteurs, en a placé un grand nombre dans une position pire que celle où ils se trouvaient précédemment.

SEINE-INFÉRIEURE. *Résumé des états dressés par les Comités*
cembre 1834.

(n)	NOMBRE des		Nombre des élèves qui ont fréquenté l'école en hiver, et qui appartiennent aux cultes					
			CATHOLIQUE.		PROTESTANT.		ISRAÉLITE.	
1	Instituteurs. 2	Institutrices. 3	Garçons. 4	Filles. 5	Garçons. 6	Filles. 7	Garçons. 8	Filles. 9
(r)	170	71	7600	6200	30	20	5	2
(d)	147	29	5700	4500	125	80	»	»
(h)	148	49	6400	6200	280	150	3	»
(n)	134	15	4300	3500	»	»	»	»
(y)	179	66	7000	5800	25	30	»	»
	778	230	31000	26200	460	280	8	2
	1008		57200		740		10	

(n) Noms des arrondissements :

(r) Rouen ; (d) Dieppe ; (h) Havre ; (n) Neufchâtel ; (y) Yvetot.

Observations. Les colonnes 2 et 3 reproduisent exactement des états partiels. On a fait de légers changements aux suivantes D'après le modèle ministériel, les colonnes 4 et 5 devraient un 7.e en moins pour les garçons, et d'un 10.e pour les filles Les colonnes 10 et 11 n'existent pas dans le modèle minis-sième place.

ÉCOLES GRATUITES

Ville de Rouen, école de Frères. . . . .
Cinq autres écoles, environ. . . . .
Ville de Darnétal. . . . .

d'arrondissement, de la situation des écoles primaires en dé-

TOTAL des ÉLÈVES.		NOMBRE des ÉLÈVES		Nombre des enfants qui ne reçoivent pas d'instruction.		Revenu approximatif des instituteurs et institutrices communaux.		
Garçons.	Filles.	payants.	gratuits.	Garçons.	Filles.	Traitement fixe.	Rétribution mensuelle.	Total.
10	11	12	13	14	15	16	17	18
7635	6222	6630	7227	2600	2500	49400	63000	112400
5825	4580	6620	3785	1500	1300	36000	45000	81000
6683	6350	6130	6903	1750	1650	40000	109000	149000
4300	3500	6100	1700	850	550	29300	44000	73300
7025	5830	8440	4415	3100	2700	36300	68000	104300
31468	26482	33920	24030	9800	8700	191000	329000	520000
57950		57950		18500		520000		

les renseignements consignés dans les colonnes correspondantes pour donner des nombres ronds.
être divisées en élèves d'hiver et d'été; la différence est d'environ pendant l'été.
tériel, où les colonnes 14 et 15 occupent la deuxième et la troi-

D'ADULTES.

. . . . 270 à 300 élèves.
. . . . 260
. . . . 70

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

Distribution générale des prix aux élèves des colléges de Paris et de Versailles.

Noms des élèves nés dans nos cinq départements, qui ont obtenu des nominations au concours général de 1834.

Physique. — 2.e *année.*

2.e accessit. — Callon (Jules-Pierre), né au Houlme (Seine-Inférieure).

Physique. — 1.re *année.*

2.e Prix. — Thil (Louis-Charles), né à Rouen (Seine-Inférieure).

Mathématiques spéciales.

1.er accessit. — Callon (Jules-Pierre), né au Houlme (Seine-Inférieure).

Rhétorique. — *Discours français.*

2.e accessit (vétérans). — Blanchemain (Jean-Baptiste-Prosper), né à Rouen (Seine-Inférieure).

Troisième. — *Histoire.*

3.e accessit. — Prévost (Jacques-Ferdinand), né à Argentan (Orne).

Quatrième. — *Version grecque.*

2.e Prix. — Dievsy (Eugène), né à Rouen (SeineInférieure).

Quatrième. — *Thème grec.*

3.e accessit. — Dieusy (Eugène), né à Rouen (Seine-Inférieure).

Quatrième. — *Arithmétique.*

3.e accessit. — Dieusy (Eugène), né à Rouen (Seine-Inférieure).

Sixième. — *Version latine.*

2.e accessit. — Léchardeur (Jules), né à Rugles (Eure).

Sixième. — *Histoire et géographie.*

5.e accessit. — Luneau (Eugène-Emile), né à Vernon (Eure).

Nota. Le nombre total des nominations s'est élevé à 410 ; les élèves nés à Paris en ont obtenu 198.

État des Journaux et Feuilles périodiques publiés

CALVADOS.

Arrondissements.	VILLES.	TITRE.	FORMAT.
Caen.	Caen.	*Le Pilote du Calvados.*	In-folio.
		L'Ami de la Vérité, journal de la Normandie.	Petit in-folio.
		Le Mémorial du Calvados, de l'Orne et de la Manche.	In-folio.
Lisieux.	Lisieux.	*Le Normand*, journal politique, commercial et littéraire.	In-folio.
		Le Patriote du Calvados et de l'Eure.	In-folio.
		Le Lexovien, journal judiciaire et littéraire.	Petit in-folio.
Falaise.	Falaise.	*Journal de Falaise*, pour la ville et l'arrondissement.	Petit in-folio.
Pont-l'Evêque.	Pont-l'Evêque.	*Affiches*, annonces et avis divers de la ville et de l'arrondissement de Pont-l'Evêque.	Petit in-8.°
	Honfleur.	*Le Spectateur Normand*, journal d'Honfleur, commercial, maritime et littéraire.	Petit in-folio.
	Vire.	*Journal judiciaire*, annonces, affiches et avis divers de la ville et de l'arrondissement de Vire.	In-8.°
Vire.		*Le Virois*, journal judiciaire, commercial, annonces et avis de la ville et de l'arrondissement de Vire.	In-8.°
	Condé-sur-Noireau.	*Le Condéen*, journal d'annonces judiciaires, industrielles et commerciales.	Petit in-8.°

dans les cinq Départements de l'ancienne Normandie.

CALVADOS.

Époque de publication.	Imprimeurs.	Éditeurs ou gérants.	Date de la déclaration.
Les dimanches, mercredis et vendredis.	Poisson.	Courty.	5 mars 1831.
Idem.	Lecrêne.	Godefroy.	28 février 1831.
Idem.	Pagny.	Faye.	10 novembre 1832.
Le vendredi.	Pigeon.	Pequeret.	8 novembre 1834.
Deux fois par semaine.	Durand et C.ie	Froullé.	9 janvier 1835.
Le vendredi de chaque semaine.	Veuve Tissot.	Veuve Tissot.	18 décembre 1834.
Tous les mercredis.	Brée l'aîné.	Brée l'aîné.	15 août 1828.
Le dimanche.	Roné.	Roné.	21 août 1828.
Le dimanche de chaque semaine.	Régnée.	Labutte.	2 janvier 1835.
Le jeudi de chaque semaine.	Adam.	Adam.	15 août 1828.
Idem.	Barbot.	Barbot.	»
Le dimanche.	Auger.	Auger.	19 décembre 1829.

Bayeux.	Bayeux.	*Affiches*, annonces, avis divers, et feuille judiciaire de la ville et de l'arrondissement de Bayeux.	In-8.°

EURE.

Andelys.	Andelys.	*Feuille d'Annonces.*	In-8.°
Bernay.	Bernay.	*Idem.*	*Idem.*
Evreux.	Evreux.	*Idem.*	*Idem.*
		Recueil de la Société d'Agriculture.	*Idem.*
Louviers.	Louviers.	*Bulletin de l'Académie Ebroïcienne.*	*Idem.*
		Feuille d'Annonces.	*Idem.*
Pont-Audemer.	Pont-Audemer.	*Idem.*	*Idem.*

MANCHE.

Avranches.	Avranches.	*Feuille d'Affiches*, annonces et avis divers des arrondissements d'Avranches et de Mortain.	In-8.°
	Granville.	*Journal de Granville*, commercial et maritime.	In-4.°
Cherbourg	Cherbourg	*Journal de Cherbourg* et du département de la Manche.	In-folio.
Coutances	Coutances	*Feuille d'Affiches*, annonces et avis divers de l'arrondissement de Coutances.	In-8.°
Saint-Lo.	Saint-Lo.	*Feuille d'Affiches*, annonces et avis divers de l'arrondissement de Saint-Lo.	*Idem.*
Valognes.	Valognes.	*Journal d'Annonces* générales et publications légales, affiches et avis divers de l'arrondissement de Valognes.	*Idem.*
		Affiches, annonces générales de la ville de Valognes et de son arrondissement.	*Idem.*

Le mardi.	Groult.	Groult.	août 1828.

EURE.

Le jeudi.	Saillot aîné.	Saillot aîné.	»
Idem.	»	»	»
Le vendredi.	Ancelle fils.	Ancelle fils.	»
Tous les trimestres.	*Idem.*	*Idem.*	»
Idem.	Achaintre.	Achaintre.	»
Les mercredis et samedis.	*Idem.*	*Idem.*	»
Idem.	Veuve Vasse.	Veuve Vasse.	»

MANCHE.

Le jeudi.	Veuve Tribouillard.	Veuve Tribouillard.	4 septembre 1828.
Le samedi.	Got.	Got.	4 juin 1833.
Le dimanche.	Boulanger.	De Berruyer et Lemagnen.	1.er février 1833.
Idem.	Voisin.	Voisin.	12 août 1828.
Les mercredis et samedis.	Marais.	Marais.	16 août 1828.
Les mardis et vendredis.	Carette - Bondessein.	Carette - Bondessein.	1.er mai 1830.
Idem.	Gomont.	Gomont.	5 décembre 1831.

Orne.

Alençon.	Alençon.	*Journal d'Alençon* (non politique).	In-folio.
		Journal d'Affiches, annonces, etc.	In-8.°
Argentan	Argentan	*Idem.*	*Idem.*
Domfront	Domfront	*Idem.*	*Idem.*
Mortagne.	Mortagne.	*Idem.*	*Idem.*

Seine-Inférieure.

Feuilles politiques.

Dieppe.	Dieppe.	*Mémorial Dieppois.*	Grand in-4.°
Le Havre.	Le Havre.	*Journal du Havre*, commercial et politique.	In-folio.
Rouen.	Rouen.	*Journal de Rouen* et du département de la Seine-Inférieure, feuille d'annonces judiciaires, légales, et avis divers.	In-folio.
		L'Écho de Rouen et de la Seine-Inférieure, journal politique, commercial, judiciaire et littéraire (1).	In-folio.
		La Gazette de Normandie, journal politique, littéraire et commercial.	In-folio.

(1) Ce journal a porté successivement les noms de *Neustrien*, d'*Indépendant*, d'*Écho de la Seine-Inférieure*: la première déclaration est du 1.er septembre 1828.

ORNE.

Tous les huit jours.	Poulet-Malassis	Poulet-Malassis	»
Idem.	Ralu-Matrot.	Ralu-Matrot.	1.er octobre 1833.
Idem.	Barbier.	Barbier.	»
Idem.	Crestey.	Crestey.	»
Idem.	Glaçon.	Glaçon.	»

SEINE-INFÉRIEURE.

Feuilles politiques.

Deux fois par semaine.	Delevoye-Bavrier.	Delamare et Féret.	27 août 1831.
Tous les jours, excepté les dimanches et fêtes.	Faure.	L'imprimeur.	»
Tous les jours.	Brière.	Baudry.	(2)
Idem.	Marie.	Pia.	3 janvier 1832.
Idem.	Mégard.	De Corneille, Langlois-Duplichon et vicomte Walsh.	21 juillet 1831.

(2) Ce journal a toujours traité de politique. D'après une déclaration du 16 octobre 1828, la propriété de ce journal appartient, par égale moitié, aux sieurs Baudry (Frédéric-Louis) et Brière (Thomas-Napoléon-Désisles); M. Baudry est constitué seul gérant responsable. Il résulte d'une déclaration du 9 février 1829, qu'à partir du 10 dudit mois, le *Journal de Rouen* sera imprimé chez M. Brière, nommé imprimeur, le 31 janvier, en remplacement de M. Duval.

Feuilles non politiques.

Le Havre.	Le Havre.	*L'Estafette du Havre*, journal littéraire, commercial, d'annonces légales et avis divers.	In-folio.
		Revue du Havre, journal littéraire, maritime et commercial.	In-4.°
	Bolbec.	*Le Papillon*, affiches, annonces, avis divers, etc.	Petit in-4.°
Neufchâtel.	Neufchâtel.	*L'Echo de la Vallée de Bray*, administratif, commercial, agricole, littéraire, et d'annonces judiciaires et avis divers de l'arrondissement de Neufchâtel (1).	In-folio.
Rouen.	Rouen.	*Bulletin de Rouen*, journal commercial et maritime, annonces légales et avis divers.	In-4.°
		Prix courant légal des marchandises en gros sur la place de Rouen.	*Idem.*
		La Clochette, journal littéraire.	*Id.* sur papier rose.
		Le Navigateur, journal des naufrages et des autres événements nautiques.	In-8.°

(1) Dans le numéro du 15 novembre 1832, on lit ce qui suit : Un changement est opéré dans le titre de ce journal, qui sera intitulé désormais *L'Echo de la Vallée de Bray, journal de l'arrondissement de Neufchâtel* (affiches, annonces judiciaires, avis divers, littérature, commerce, jurisprudence, industrie, sciences et arts).

Feuilles non politiques.

Tous les jours, excepté les dimanches et fêtes solennelles.	Cercelet.	L'imprimeur.	21 juillet 1832.
Tous les dimanches.	Faure.	Morlent.	2 novembre 1833.
Idem.	Valin.	L'imprimeur.	29 avril 1833.
Le jeudi de chaque semaine, sauf les cas où l'abondance des annonces judiciaires nécessiterait un supplément.	Féray.	*Idem.*	6 septembre 1831.
Tous les jours, excepté les fêtes solennelles et quelques dimanches.	Périaux.	*Idme.*	Paraît depuis fort longtemps : on ignore la date de la déclaration.
Tous les vendredis.	*Idem.*	*Idem.*	Même observation.
Tous les dimanches.	*Idem.*	*Idem.*	19 octobre 1833.
Tous les mois.	Baudry.	Morlent, au Havre (2).	26 mars 1829.

(2) D'une déclaration du 2 décembre 1829, il résulte que le sieur Morlent est propriétaire de ce Recueil, dont il est seul éditeur, rédacteur, et gérant responsable.

Feuilles non politiques.

Rouen.	Rouen.	*Journal des arrêts* des Cours royales de Rouen et de Caen, en matière civile, commerciale et criminelle.	In-8.°
		L'Indicateur, ou journal général d'annonces judiciaires, commerciales, industrielles et avis divers (1).	En placard.
		Revue de Rouen.	In-8.°
	Elbeuf.	*Journal d'Elbeuf* (2).	In-4.°
	Darnétal.	*L'Echo de la ville de Darnétal* et du canton, feuille d'annonces judiciaires, commerciales et littéraires.	*Idem.*
Yvetot.	Yvetot.	*L'Abeille Cauchoise*, journal de l'arrondissement d'Yvetot, d'affiches, d'annonces judiciaires et avis divers.	*Idem.*

(1) Il résulte d'une déclaration du 23 avril 1833, que cette feuille sera imprimée, à dater dudit jour, les dimanches et autres jours de chaque semaine, sous le titre de Petites-Affiches de la Seine-Inférieure, l'Indicateur Rouennais, Feuille légale d'annonces judiciaires, administratives, communales, industrielles, et d'avis divers.

(2) D'après la déclaration, ce journal ne doit traiter que de littérature, modes, annonces et avis divers.

Feuilles non politiques.

De deux en deux mois.	Baudry.	Prat, Tranchard, Sellier et Roger (3).	27 décembre 1829.
Tous les dimanches.	Bloquet.	L'imprimeur.	1.er juillet 1831.
Une fois par mois.	Périaux.	*Idem.*	25 mars 1833.
Le dimanche.	Noirsalise.	*Idem.*	4 février 1832.
Une fois la semaine.	Meunier.	*Idem.*	28 janvier 1833.
Deux fois par semaine, les mardi et samedi, toutes les fois que les matières seront assez abondantes.	Brunet.	*Idem.*	24 janvier 1832.

(3) D'après une déclaration du 31 mars 1830, M. Sellier est seul propriétaire-éditeur de ce Recueil.

SOCIÉTÉS SAVANTES,

LITTÉRAIRES ET AUTRES.

Pour compléter l'indication que nous avons donnée dans l'Annuaire de 1835, nous allons faire connaître quelques autres Sociétés dont l'existence ne nous a été révélée que tardivement, ou sur lesquelles nous n'avions point de renseignements suffisants.

Dans la Seine-Inférieure, à Rouen.

Société de Médecine. Cette Société, fondée le 24 mars 1821, tient ses séances à la Cour royale les deuxième et quatrième mardis de chaque mois. Elle les consacre principalement à des communications sur des faits de pratique, et à des discussions sur des points de doctrine médicale. Une commission est chargée d'observer les maladies régnantes. Originairement fort nombreuse, cette Société a vu, pendant la première année de son existence, la plupart de ses membres s'éloigner sous divers prétextes. Mais quelques-uns des fondateurs, pénétrés de l'importance qu'avait une telle institution dans l'une des premières villes de France, ont eu le courage de résister à la contagion de la défection : ils ont maintenu l'institution ; et, pendant dix années, ils n'ont rien négligé pour rallier à eux leurs confrères dans l'intérêt de tous. Quoiqu'ils eussent à lutter contre l'indifférence, contre les préventions, et surtout contre la préoccupation exclusive des intérêts de clientèle, leurs efforts n'ont pas été tout-à-fait vains : la Société de Médecine compte actuellement quatorze membres.

A une époque où tous les hommes éclairés sentent si vivement le besoin de se réunir pour se concerter sur les meilleures directions à imprimer aux travaux de l'intelli-

gence, dans une contrée surtout où la conviction de cette nécessité a donné naissance au premier congrès scientifique que l'on ait vu en France, on regretterait d'avoir à signaler les médecins de la ville de Rouen comme donnant l'exemple exceptionnel d'une insouciance complète pour les progrès de leur art.

Société philharmonique. — La *Revue de Rouen* (mai 1834) nous apprend qu'il s'est formé dans cette ville une *Société philharmonique*, dont l'existence s'est manifestée publiquement pour la première fois le 3 du même mois, à l'occasion d'un concert donné à l'hôtel-de-ville par M. *Orlowski.* Les efforts de cette nouvelle Société, dit le rédacteur, joints à ceux de la *Société des Amis des Arts*, qui s'occupe exclusivement de peinture, compléteront en peu de temps notre éducation *artistique*, si arriérée jusqu'ici ; et bientôt enfin les artistes pourront trouver parmi nous cette sympathie qui n'honore pas moins ceux qui la témoignent que ceux qui en sont l'objet.

Dans l'Eure, à Évreux :

Académie Ebroïcienne. — La *Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure* a rendu, depuis 25 ans, les plus grands services. En 1833, quelques membres de cette Société se réunirent pour en fonder une nouvelle, qui, par une délibération du 11 juin de la même année, prit le titre d'*Académie Ebroïcienne.* Cette Société s'occupe principalement de littérature, et publie un Bulletin qui paraît régulièrement de mois en mois. Elle a son siége à Evreux ; mais la plupart de ses membres sont répartis dans les divers cantons du département de l'Eure et dans les départements voisins.

Le prix de l'abonnement au Bulletin de l'Académie est de 10 francs pour l'année : chaque numéro, pris séparément, se vend 3 francs. Tout ce qui concerne la correspondance de la Société et la rédaction du Bulletin doit être adressé, franc de port, à M. *Marc*, secrétaire perpétuel de l'Académie, rue de l'Echiquier, n.° 4, à Evreux.

Dans le Calvados, à Caen :

Société française pour la conservation et la description des Monuments historiques. — Dans les six premiers mois de l'année 1834, M. *de Caumont* se concerta avec plusieurs archéologues distingués répandus dans les diverses parties de la France, parmi lesquels nous pouvons citer monseigneur *l'Evéque de Bayeux ;* MM. le baron *de Crazannes*, maître des requêtes, à Figeac ; le marquis *le Ver*, à Yvetot ; A. *Pelet*, à Nîmes ; L. *de la Saussaye*, à Blois ; L. *de Givenchy*, secrétaire de la Société des Antiquaires, à Saint-Omer ; *de la Fontenelle*, à Poitiers ; Auguste *Le Prevost*, à Bernay ; A. *Deville*, à Rouen ; Emmanuel *Gaillard*, secrétaire de l'Académie de la même ville ; le comte *de Beaurepaire*, à Falaise ; *Dubourg-d'Isigny*, à Vire ; *de la Chouquais*, président à la Cour royale de Caen ; Ed. *Lambert*, conservateur de la bibliothèque publique de Bayeux ; *Bellivet*, notaire à Caen ; le baron *de Vauquelin*, à Ailly, près Falaise ; *Beaudot*, à Dijon ; *Duvivier*, à Mézières (Ardennes) ; *Le Glay*, à Cambrai ; *Cauvin*, au Mans ; *Vaugeois*, à Laigle ; *de Milly*, à Mortain ; *de Magneville* et *Spencer-Smith*, à Caen ; *Schweighauser*, à Strasbourg ; *Galeron*, à Falaise ; et un grand nombre d'autres savants. Le résultat fut l'établissement d'une Société sous le titre de *Société française pour la conservation et la description des Mo-*

numents historiques. Le règlement de cette Société fut adopté dans une réunion convoquée à cet effet le 23 juillet 1834 ; et, le même jour, le bureau et le Conseil administratif furent constitués. M. *de Caumont*, nommé directeur, s'empressa d'écrire à M. le ministre de l'instruction publique, pour lui soumettre les statuts qui avaient été adoptés ; il en reçut une réponse très-flatteuse, qui montre tout l'intérêt que prend S. Exc. aux travaux de la Société.

Cette compagnie se propose de faire le dénombrement complet des Monuments français, de les décrire, de les classer dans un ordre chronologique, et de publier un Bulletin périodique qui offrira, selon l'expression introduite par M. de Caumont, la *statistique monumentale* de chaque département. Elle emploie tous ses efforts pour empêcher la destruction des anciens édifices, et les dégradations qui résultent de restaurations mal entendues.

Le nombre des membres est illimité : chacun d'eux doit payer une cotisation annuelle, dont le minimum est de 10 francs. Le prix du Bulletin est de 15 francs par an : l'abonnement est facultatif. Les principaux fonctionnaires sont un directeur, 20 inspecteurs divisionnaires, et 86 inspecteurs de département. Un Conseil général, composé du directeur, des 20 inspecteurs divisionnaires et de 20 membres ordinaires, est chargé de l'administration de la Société, dont le chef-lieu est à Caen.

Les personnes qui désirent faire partie de la Société, peuvent adresser leur demande, avec port franc, soit à M. *de Caumont*, directeur, soit à M. l'abbé *Paysant*, vicaire général du diocèse de Bayeux et secrétaire du Conseil. Le trésorier est M. L. *Gaugain*, hôpital Saint-Louis.

Le Conseil se réunit, tous les mois, à l'hôtel du Pavillon. Les numéros du Bulletin monumental paraissent de deux en deux mois.

A Falaise :

I. *Société d'Agriculture de l'arrondissement de Falaise.* Cette Société, ainsi que l'annonce son règlement, est instituée dans le but d'améliorer la culture par l'introduction des assolements, produits et instruments les mieux appropriés à la nature des divers terrains qui composent l'arrondissement : notamment par l'augmentation des racines et plantes fourragères ; par la suppression des jachères ou *varets ;* par une méthode plus profitable d'élever les bestiaux, de préparer et d'appliquer les engrais, de conduire les pépinières et plantations, de dessécher ou d'arroser les terres, de disposer les constructions rurales, et d'exploiter tous les autres éléments de la richesse agricole.

Les moyens que la Société emploiera pour atteindre ce but, sont : 1.° la fondation d'un Recueil d'Agriculture pratique et populaire, dont la rédaction sera mise à la portée des plus simples cultivateurs, et où il ne sera donné que des conseils consacrés par l'expérience ; 2.° des primes ou médailles d'encouragement aux grands valets, bergers, jardiniers, etc., qui, au service du même maître depuis trois ans au moins, se distingueront par leur moralité et par leur savoir-faire ; 3.° des diplômes de capacité et de mérite ; 4.° l'envoi gratis du Recueil dans chaque commune ; 5.° l'établissement, aussitôt que faire se pourra, d'un comice ou concours dans lequel seront distingués ou récompensés les agriculteurs qui auront le mieux mérité du pays par les heureux résultats de leur culture ; 6.° l'insertion au Recueil des questions et consultations

faites par les cultivateurs de l'arrondissement, et des réponses à y adresser.

Ce Recueil paraît au moins tous les trois mois : il ne coûte pas plus d'un franc par an.

La Société a tenu sa première séance le 24 août 1834.

II. *Association pour les progrès de l'Agriculture, de l'Industrie et de l'Instruction dans l'arrondissement de Falaise.* Le 25 août 1834, une espèce de prospectus de cette Association fut rédigée en forme de lettre adressée à M. le sous-préfet et à M. le maire de Falaise. Les statuts furent définitivement arrêtés dans la séance du 7 décembre de la même année. Depuis lors, l'Association a eu régulièrement une séance chaque mois et plusieurs séances extraordinaires. Beaucoup de Mémoires ont été lus dans ces séances, et les meilleurs seront imprimés dans un *Bulletin trimestriel* que publie cette Association. Trois Bulletins avaient paru au mois de juin 1835. Outre les Bulletins trimestriels, l'Association compte publier, à la fin de chaque année, un *Annuaire* destiné à remplacer dans l'arrondissement le fléau périodique des mauvais almanachs.

L'année de l'Association commence le 25 août. Une assemblée générale a lieu le dernier dimanche d'août, à l'hôtel-de-ville de Falaise. Dans cette séance, le président fait l'appel des prix et des mentions honorables accordés au nom de l'Association, et remet les récompenses à ceux qui les ont obtenues.

En général, il y a annuellement un prix pour le meilleur agriculteur, pour l'industriel le plus intelligent, pour l'instituteur le plus recommandable par sa moralité, son zèle, son instruction et ses bonnes méthodes. Une somme d'argent est versée, à titre de récompense, dans la caisse

d'épargnes de l'arrondissement, au nom du berger le plus soigneux, du valet de ferme le plus actif, et des deux ouvriers des fabriques qui sont signalés comme les plus laborieux. L'Association créera de plus chaque année, autant que possible, une ou plusieurs bibliothèques communales, et fera l'achat d'instruments perfectionnés, pour être placés dans les mairies des cantons et sur les autres points principaux, à la disposition des agriculteurs voisins.

Pour devenir associé, il suffit de déclarer au secrétaire, verbalement ou par écrit, que l'on désire entrer dans l'Association, et que l'on adhère aux statuts qui la régissent. Tout associé verse annuellement une somme de 3 fr.; pour 2 francs de plus, il reçoit l'Annuaire et les Bulletins trimestriels.

III. *Société Académique des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Falaise.* — Le 21 décembre 1834, s'est constituée la *Société Académique des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Falaise*. Elle se compose de membres titulaires, de membres associés et de correspondants. Les titulaires paient annuellement 10 francs; les associés, 5 francs. Les correspondants ne sont tenus à aucune cotisation; ils ont droit de réclamer les publications de la Société au prix de 3 francs par an. La Société admet les dames au nombre de ses membres. Elle se réunit en séance particulière le premier vendredi de chaque mois, à 6 heures du soir. Une séance publique a lieu tous les ans, au mois de mai; la première s'est tenue le mardi 19 mai 1835.

Le premier volume des Mémoires de la Société était sous presse au mois de juin suivant.

Dans la Manche :

Sociétés philharmoniques. Le goût de la musique se

propage de plus en plus dans nos départements. Par une sorte d'émulation remarquable, un grand nombre de villes ont fondé des *Sociétés philharmoniques*, à l'instar de celle qui existe depuis long-temps à Caen. La ville de VALOGNES a suivi l'exemple qui lui avait été donné par SAINT-LO, COUTANCES et CHERBOURG ; aujourd'hui elle compte un nombre de fondateurs suffisant pour créer une Société musicale.

Notice historique sur la Société Vétérinaire des départements du Calvados et de la Manche, par M. LECOQ, *secrétaire de la Société, membre de plusieurs académies.*

Depuis long-temps plusieurs vétérinaires avaient reconnu l'insuffisance des connaissances acquises dans nos écoles spéciales, relativement à une infinité de cas particuliers, et surtout relativement à certaines maladies locales, qui n'ont point été décrites, ou ne l'ont été que très-imparfaitement. Ces hommes de l'art saisissaient avec avidité toutes les occasions qui pouvaient s'offrir, pour se communiquer mutuellement leurs observations. C'était principalement dans les jours de foire, où plusieurs d'entre eux venaient pour leurs affaires, qu'avaient lieu des réunions où l'on ne s'occupait que de la science. Quelque incomplètes que fussent les discussions, il en jaillissait toujours quelques lumières qui tournaient au profit de la médecine vétérinaire. Par la suite on reconnut le bien que pouvaient produire ces communications, et on résolut d'établir des réunions périodiques. La première, que l'on pourrait appeler préparatoire, eut

lieu ; au mois de novembre 1825, dans une petite auberge située au milieu de la forêt de Neuilly (Calvados), reconnue comme point central entre l'arrondissement de Bayeux et celui de Saint-Lo, qu'habitaient les vétérinaires qui formaient le noyau de l'Association. Mais l'exiguïté du local et d'autres circonstances les déterminèrent à s'assembler à Saint-Lo. Ce fut dans cette ville qu'eut lieu, le deuxième mardi de janvier 1826, la réunion qu'on peut véritablement regarder comme la première : là se trouvèrent, au nombre de sept, les membres qui composaient cette Société naissante. On arrêta un projet de statuts ; et l'on décida qu'il y aurait chaque année quatre réunions, qui furent fixées au premier mardi de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre. Les choses restèrent en cet état jusqu'au mois de juillet 1829.

Ces réunions étaient fort utiles aux vétérinaires qui y assistaient, attendu qu'elles les éclairaient sur une infinité de cas à l'égard desquels ils n'avaient pas de principes bien arrêtés. Mais le but qu'ils se proposaient n'était pas tout-à-fait atteint : le résultat des discussions échappait à la mémoire à cause de la variété des matières ; et ce que chacun des membres présents pouvait en retenir, ne profitant qu'à lui seul, était perdu pour l'avancement de la science. Pour remédier à cet inconvénient, il fut résolu de constituer la Société sur une base plus large ; un appel fut donc fait à tous les vétérinaires des départements du Calvados et de la Manche : les plus zélés y répondirent. M. *Lecoq* fut invité par ses collègues à rédiger un nouveau projet de statuts, qui fut discuté et adopté dans une assemblée tenue à Bayeux le 13 octobre 1829, à laquelle assistèrent quatorze membres. L'Association prit alors le nom de *Société Vétérinaire des départements du Calvados et de la Manche*.

La Société se plaît à déclarer que c'est aux soins empressés et à la recommandation de M. Gekas-du-Homme, alors sous-préfet de Bayeux, qu'elle dut l'autorisation qui lui fut accordée par S. Exc. le ministre de l'intérieur, sous la date du 19 février 1830.

La Compagnie, ainsi constituée, tint sa première séance à Bayeux, le lundi 10 mai 1830. Dans le courant de 1831, les travaux de l'année précédente furent imprimés et publiés en un volume in-8.° de 200 pages. L'accueil que reçut ce premier essai, de la part des journaux de médecine-vétérinaire et de plusieurs Sociétés d'agriculture, fut un encouragement pour les membres de la Société, qui redoublèrent de zèle.

Mais les frais de premier établissement et l'impression des mémoires avaient occasioné des débours assez considérables, eu égard au petit nombre des sociétaires : car on ne comptait alors que vingt-neuf membres. Alors il fut arrêté que la Société continuerait ses travaux et ses réunions ; mais qu'on suspendrait l'impression des Mémoires, jusqu'à ce que le Gouvernement ou les Conseils généraux des deux départements eussent alloué une somme suffisante pour subvenir aux frais. Le secrétaire fut autorisé à faire les démarches nécessaires pour obtenir cette allocation.

Une demande de fonds fut donc adressée simultanément aux départements du Calvados et de la Manche en 1832. Le Conseil général du Calvados accueillit favorablement cette réclamation, et alloua une somme de 150 fr., sous la condition que le département de la Manche en fournirait autant ; celui-ci ayant refusé, la Société se trouva privée de toute allocation.

La même demande fut réitérée en 1833 ; le Conseil général du Calvados, appréciant l'utilité de la Société Vétéri-

naire, alloua encore 150 fr., et sans condition ; le département de la Manche persista dans son refus.

Le Ministre du commerce voulut bien, sur une réclamation appuyée par les autorités départementales du Calvados, accorder une subvention de 300 fr., pour aider à l'impression des Mémoires. Afin de répondre à la sollicitude du Gouvernement, la Société s'est empressée de faire imprimer le second volume de ses Mémoires : il comprendra les années 1831 et 1832, et contiendra au moins 300 pages.

Espérons que le Gouvernement et le Conseil général du Calvados, justes appréciateurs du but que se propose la Société, voudront bien continuer leurs allocations. Elle redoublera de zèle pour mériter les suffrages dont ils ont daigné l'honorer. Espérons aussi que le Conseil général de la Manche, mieux éclairé sur ses propres intérêts, ne lui refusera pas un modique secours. Car que demandons-nous? Rien pour nous individuellement. Nous nous bornons à demander une somme suffisante pour subvenir aux frais d'impression des Mémoires de notre Société, qui, quoique spécialement formée pour les départements du Calvados et de la Manche, s'occupe en général *de la recherche de tout ce qui peut tendre à perfectionner la science de la médecine vétérinaire dans toutes ses branches* (article 1.er des statuts).

Cette Société se compose actuellement de trente-six membres titulaires et de seize correspondants. Dans ce nombre elle pourrait citer avec orgueil les notabilités de l'art vétérinaire, des membres de l'Institut, des jurisconsultes, et des propriétaires agronomes.

ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.

Hôtel-Dieu de Caen.

Parmi les établissements remarquables que possède la ville de Caen, il faut placer en première ligne son hôpital.

L'hôtel-dieu de Caen est établi dans l'ancienne abbaye de Sainte-Trinité, qui fut fondée en 1066 par Mathilde de Flandre, femme de Guillaume II, duc de Normandie. Les trois corps de bâtiments affectés à l'hôpital sont modernes : ils datent d'environ un siècle. Un religieux bénédictin en fit, dit-on, le plan ; l'exécution eut lieu de 1722 à 1726. Il ne reste plus du monument du XI.e siècle que l'église. La révolution de 1789 mit ce bel édifice à la disposition des gouvernements qui se sont plus ou moins rapidement succédé pendant quarante ans. Il a été d'abord transformé en casernes, en ateliers militaires, en magasins de fourrages ; il a fait partie du domaine de la sénatorerie ; ensuite un dépôt de mendicité y a été établi en 1812. Ce dernier, n'ayant pas répondu au but de son ins-

titution, fut supprimé. L'établissement devint alors la propriété de la Légion d'honneur, qui, grâce à l'active sollicitude du maire de la ville, M. le comte de Vendeuvre, et de l'administration des hôpitaux, le céda à la ville en toute propriété, y compris le parc et les jardins qui en dépendent, moyennant 5,000 francs de rente : ce n'était pas payer le 10.e de sa valeur. Le 6 novembre 1823, la translation des malades y a été solennellement faite.

L'hôtel-dieu actuel est établi dans le faubourg Saint-Gilles, à 25 mètres au-dessus du niveau de la rivière d'Orne, sur le penchant d'un coteau adossé au nord. Le terrain, qui représente une surface de 14 hectares, est cultivé en pâturages, en jardins potagers, où la végétation est vigoureuse, ainsi que l'attestent les ormes, les tilleuls, les peupliers, les marronniers, les arbres fruitiers de toute espèce qu'on y a plantés, et les plantes potagères qu'on y récolte.

L'hôtel-dieu offre un avantage de situation fort rare : il est isolé de la ville, sans en être éloigné. Aucune usine, aucune construction élevée, aucune voirie, aucune source d'émanations malfaisantes n'existe dans ses environs. Des déblaiements considérables et des communications nouvelles en ont, depuis 1830, rendu l'accès beaucoup plus facile qu'il ne l'était auparavant.

Le sol sur lequel repose l'hôpital se compose d'abord d'un banc calcaire très-épais, d'où l'on peut extraire des blocs considérables propres à bâtir, et peu susceptibles d'être salpêtrés. Cette couche calcaire est recouverte d'une terre rouge argileuse, mélangée de terre végétale, au milieu de laquelle on trouve du galet ; celle-ci est recouverte à son tour par une couche, épaisse de plusieurs pieds, d'une excellente terre végétale. Au nord du coteau

de l'hôpital se trouvent des plaines très-fertiles et très-bien cultivées. Au midi et au nord de ce même coteau, on découvre une prairie immense, et des terrains bien cultivés en jardins potagers ou d'agrément ; de quelque côté que la vue se porte, on n'aperçoit qu'une végétation riche et variée. Toute cette belle vallée est arrosée par des sources d'eau vive, et par un ancien contour de l'Orne. Elle est traversée, dans toute sa longueur, par cette rivière, qui se rend à la mer en coulant de l'ouest à l'est, et dans laquelle le flux et reflux de la mer se font sentir. Ce double mouvement établit dans la vallée une ventilation salutaire, qui contribue pour beaucoup à annuler les émanations d'une prairie humide et des fossés qui la coupent en divers sens, ainsi que celles qui s'élèvent de la partie basse de la ville, qui est privée de fontaines, et dont les rues n'ont pas d'écoulement.

C'est au voisinage de la mer, qui n'est qu'à trois lieues de Caen, qu'il faut attribuer la fraîcheur des matinées et des soirées, ainsi que les variations subites de l'atmosphère, auxquelles sont si sensibles les étrangers, et qui leur font supporter avec peine, dans les premiers temps de leur séjour, le climat de la ville de Caen.

De l'hôpital on découvre une espèce de panorama, dans lequel figure, à droite, la ville de Caen, que l'on domine de manière à pouvoir en distinguer tous les édifices ainsi que le port ; en face, le coteau de Mondeville et de Sainte-Paix ; à gauche, le même coteau qui se continue, et le cours de la rivière d'Orne, dont la vue suit les contours jusqu'à la mer, et sur laquelle voguent continuellement des barques et des navires de commerce.

L'hôpital est construit de matériaux choisis, qui n'at-

tirent point l'humidité : on n'en voit point de salpêtrés ; ce qui est fort rare dans les autres constructions du pays. Cet avantage est peut-être dû à sa situation élevée.

L'édifice se compose de trois corps de bâtiments, à peu près égaux en étendue ; il a la forme d'un cloître carré, où manque l'un des côtés. On y distingue un corps central, lequel, d'un côté et à l'est, fait face à la cour du cloître, et au parc qui fait partie de l'enclos de l'hôpital. Du côté opposé, à l'ouest, il n'est séparé de l'église que par un petit espace : celle-ci le garantit des vents d'ouest, qui sont toujours froids et humides, et qui soufflent pendant presque la moitié de l'année.

Au milieu du corps central du bâtiment, qui comprend, au rez-de-chaussée, l'établissement des bains, la cuisine et la dépense, se trouve un beau et spacieux vestibule, qui précède l'escalier principal de l'hôpital. Celui-ci conduit à un vestibule qui sépare le côté habité par les hommes malades, de celui qu'habitent les femmes. De ce point, ainsi que de ceux qui lui correspondent au rez-de-chaussée et au second étage, on peut, sans sortir, parcourir toutes les parties de l'hôpital : avantage immense, qui ne se rencontre que bien rarement dans les hôpitaux les mieux ordonnés.

Le corps central de l'hôpital comprend, au premier étage, deux salles contenant chacune 25 lits ; au deuxième étage, deux salles de même dimension : celles de droite sont occupées par les hommes, celles de gauche le sont par les femmes.

Du corps central de l'édifice partent deux ailes parallèles et régulières : elles sont séparées l'une de l'autre par une vaste cour carrée, plantée en tilleuls, et fermée par

une grille qui forme l'entrée principale. Le rez-de-chaussée de l'aile droite, affecté au service de la chirurgie, se compose de deux salles de 25 lits chacune, d'une salle d'opérations, et d'un cabinet pour les pièces anatomiques. Le premier étage est destiné au service de la médecine; il se compose d'une salle de 56 lits, d'une salle de leçons pour la clinique interne, et d'un cabinet où sont placées en ordre toutes les pièces d'anatomie pathologique utiles à conserver. Au deuxième étage est une salle à peu près pareille, où sont traités les vénériens.

Dans l'aile gauche se trouvent, au rez-de-chaussée, la porte ordinaire d'entrée, la salle de réception, la pharmacie, la lingerie. Au premier étage, une salle de 56 lits pour les femmes appartenant au service du médecin; au-dessus, une salle, d'une égale dimension, pour les femmes faisant partie du service de la chirurgie. Dans un corps de bâtiment en retour de cette aile et formant pavillon, sont disposées trois salles de petite dimension : deux reçoivent les femmes en couches; la troisième est destinée aux femmes atteintes de la syphilis.

Les fournitures de chaque lit se composent d'une paillasse de petit foin piquée, d'un matelas, d'un traversin, d'un oreiller, de deux couvertures de laine, d'une capotte : quatre changes de linge complètent la fourniture. Il existe des toiles imperméables, dont on fait usage pour garantir les matelas et les sommiers, lorsque les malades se gâtent.

Les salles de malades sont chauffées l'hiver au moyen de poêles calorifères. Le mécanisme en est tel que, placés dans les salles du premier étage, ils chauffent celles du second; le foyer est activé par l'air extérieur. C'est aussi cet air qui, fortement échauffé en parcourant des conduits

de fonte, ressort par des bouches qu'on peut fermer et ouvrir à volonté ; et qui, se répandant dans les salles, y entretient une température douce et convenable (dix degrés du thermomètre de Réaumur). Cette manière de chauffer est non-seulement bonne et salubre, mais encore elle est économique : chaque poêle calorifère ne consume en vingt-quatre heures que pour 3 fr. 50 c. de combustible.

Ajoutez à cette perfection intérieure, que chaque salle a son escalier spécial fermé d'une grille, et son office à part : ce qui prévient toute communication entre des malades qui, pour le bon ordre et l'intérêt de leur santé, doivent être séparés les uns des autres. Tout près de là se trouve le logement de la maîtresse sage-femme.

Il y a de plus des salles d'isolement pour les maladies contagieuses, une chambre d'officiers, une prison militaire, et des chambres de pensionnaires pour les deux sexes.

Telle est la disposition générale de l'hôpital, dont l'ordonnance et la distribution sont si bien calculées, qu'à tous les étages des courants d'air peuvent être établis dans tous les sens et à volonté : toutes les ouvertures étant symétriquement placées dans le sens de la longueur comme dans celui de la largeur, on peut en un clin d'œil renouveler l'air des salles. C'est à cet avantage qu'il faut principalement attribuer l'absence complète de cette odeur d'hôpital qui frappe toujours plus ou moins l'odorat dans les établissements de ce genre les mieux tenus.

Les salles du premier étage ont 14 pieds d'élévation sur 36 de largeur ; les lits sont disposés sur deux rangs, laissant entre eux un espace de 16 pieds ; les couches,

en chêne, larges de 2 pieds et demi, longues de 6, sont élevées à 18 pouces au-dessus du sol. Il existe, de l'une à l'autre, ainsi qu'entre elles et le mur, un espace de plus de 3 pieds, en sorte qu'on peut facilement circuler autour des malades.

De toutes les constructions partielles et indispensables à un hôpital, il n'en est pas qui présentent plus de difficulté à bien établir que celles des latrines : c'est par là que pèchent nos prisons, nos maisons de détention, nos casernes, nos colléges, etc., etc.

Dans un hôpital il faut que les lieux privés soient très-près des malades ; et que cependant ils soient cachés à tous les regards, qu'ils ne décèlent leur présence par aucune émanation. Cette perfection se fait remarquer dans ceux de l'hôtel-dieu. Chaque salle en a qui lui sont particulièrement affectés : on y arrive par un corridor ayant deux portes qui se referment d'elles-mêmes, et qui ne peuvent jamais être ouvertes en même temps ; un courant d'air est ménagé de la porte à la fenêtre ; les conduits, qui sont en fonte, ne permettent aucune transsudation ; enfin la plupart des fosses ont des évents.

Les cours et les promenoirs de l'hôtel-dieu sont vastes ; ils ne se commandent point, et l'on y accède par des voies distinctes. Le parc, dans lequel sont plantés, en avenues et en quinconce, de grands arbres qui prêtent un abri contre la violence des vents et l'ardeur du soleil, est ouvert exclusivement aux pensionnaires malades.

Indépendamment du vestibule qui précède chaque salle, et qui sert de promenoir aux malades trop faibles pour monter et descendre les escaliers, le cloître qui règne dans tout le rez-de-chaussée de l'établissement, est destiné à

cet usage. C'est une promenade de la plus belle et de la plus grande dimension : les ouvertures, en arcades élevées, ont été fermées en 1830 par un vitrage à encadrement en fer ; ce qui lui donne l'apparence d'une serre, dont elle a d'ailleurs tous les avantages.

Dans un hôpital il est des offices que l'on peut appeler communes, parce qu'en effet elles servent indistinctement à la population entière de l'hôpital, si l'on peut s'exprimer ainsi ; de ce nombre sont la cuisine, la dépense, la pharmacie, les bains.

La cuisine, quoique placée à l'un des angles de l'édifice, n'en est pas moins à la portée de tous les services. Tout s'y fait à l'aide d'un fourneau économique, qui est le même que celui de la maison royale de santé de Paris et de l'hôpital de la Charité : par la manière dont sont disposés les robinets d'eau chaude et d'eau froide, le potager et les rôtissoires, deux femmes suffisent pour préparer à 400 personnes les aliments gras et maigres qui entrent dans le régime de l'hôpital ; et cela, en ne consommant que 5 francs de combustible. Ajoutons encore qu'un réservoir d'eau chaude, de 200 litres, est perpétuellement entretenu pour les différents besoins de la maison.

A ces avantages, qui sont purement d'économie, il s'en joint d'autres non moins remarquables, qui concernent la salubrité. Tous les accidents du feu ont été prévus, tant pour les individus que pour les bâtiments. La fumée, sortant par des conduits souterrains, ne se répand jamais dans l'intérieur de la cuisine, n'incommode point les gens de service, et ne peut se mêler aux aliments, ni en altérer le goût ; la cendre, qui s'échappe

toujours des foyers ordinaires, ne peut s'élever dans l'atmosphère, ni s'attacher aux ustensiles de la cuisine.

Le local de la dépense demandait une égale attention, relativement au choix de la situation : il fallait, de plus, avoir égard à la conservation des diverses provisions et des comestibles que renferme cette office. Toutes ces conditions essentielles se rencontrent dans celle de l'hôtel-dieu ; les distributions s'y font sans confusion, avec facilité et promptitude ; l'intérieur ressemble assez à un magasin de comestibles bien tenu, bien ordonné ; des cases, des tablettes, des compartiments avec étiquettes, en prévenant toute erreur, conservent chaque objet de consommation.

La dépense n'est séparée de la cuisine que par le réfectoire des gens de service. Les portes de ce réfectoire sont grandes et vitrées ; elles permettent une surveillance facile et inaperçue, laquelle n'a rien de désobligeant pour ceux qui en sont l'objet, et ne contribue que mieux au maintien du bon ordre, du calme et de la décence, qui doivent régner dans l'asile du malheur et de la souffrance.

Les bains de l'hôtel-dieu constituent à eux seuls une espèce d'édifice. Le problème de leur construction était fort difficile à résoudre. L'Administration a voulu que les bains servissent tout à la fois aux besoins de l'hôpital et à ceux de la province entière, aux malades indigents et à ceux qui vivent au milieu de l'aisance et de la richesse. Il fallait offrir au public malade un établissement où il fût attiré par l'espérance d'y trouver aux maux qui l'affligent, des remèdes efficaces tels qu'on les rencontre dans la capitale ; il fallait voiler à ses yeux l'hôpital, et toutes les images pénibles et répugnantes qu'offre l'aspect d'un pareil lieu. La solution de ce problème a été obtenue de

la manière la plus satisfaisante. Une longue persévérance, de grands sacrifices d'argent, les avis des gens les plus versés dans l'art d'inventer et de construire les machines hydrauliques, les ouvriers les plus intelligents, ont concouru à cette grande œuvre.

J'ai dit que les bains formaient une espèce d'édifice. En effet, un beau vestibule sépare le côté des hommes de celui des femmes : l'un et l'autre se ressemblent pour la disposition et pour la dimension. De chaque côté, une salle voûtée, fort belle, bien close, à l'abri de toutes les impressions de l'air extérieur et du froid, est destinée aux bains domestiques. Tout auprès se trouve le local des bains sulfureux et des boîtes à vapeur. En regard de la principale porte d'entrée, sont les bains de vapeurs à la Russe, ainsi que les douches de vapeurs. Ces vapeurs, selon l'indication que l'on veut remplir, peuvent être simples ou aromatiques ; le corps entier peut y être exposé, ou n'y être présenté que partiellement, au moyen d'une porte à vitraux, dont les carreaux mobiles sont de formes et de grandeurs différentes. Sans l'addition de cette porte, beaucoup d'individus éprouvant des obstacles à la circulation et à la respiration, en même temps qu'ils sont atteints de rhumatismes, de névralgies, etc., qui réclament l'usage du bain et des douches de vapeurs, auraient été privés de cette ressource et condamnés à souffrir éternellement. La douche verticale entre dans le système général des bains : elle a 40 pieds d'élévation, et s'administre en jet unique ou en arrosoir d'eau simple ou sulfureuse.

Il existe des baignoires isolées pour les personnes pensionnaires ou du dehors, qui ne veulent pas se baigner

dans les salles communes. Des étuves et des lits de repos ont été disposés dans le voisinage, pour y recevoir les malades chez lesquels il est nécessaire d'entretenir une transpiration soutenue et abondante.

Voici le tableau de la nature des bains, de leur durée et de leur prix.

Nature des bains.	Durée des bains.	Prix des bains sans lit.	Prix des bains avec lit.	*Observations.*
	min.	f. c.	f. c.	
Bain ordinaire. . . .	45	1	1 50	Pour les lits, chacun est libre d'apporter ses draps.
Bain de Barèges. . . .	*id.*	2	2 50	
Bain de vapeur simple. .	60	3	4	Si l'on apporte sa couverture, on ne paie point de lit.
Bain de vapeur aromatisée.	*id.*	3 50	4 50	
Boîte fumigatoire simple.	*id.*	2	3	
Boîte fumigatoire à vapeur sulfureuse. . .	*id.*	2 50	3 50	Si l'on a besoin d'un bouillon, il se paie 50 c.; d'un verre de vin, 50 c.
Douche ordinaire, avec bain à la suite. . .	20	3	3 50	
Douche avec bain de Barèges.	20	3	4	Les cartes des bains se prennent en entrant, et se paient à la religieuse. Aucun étranger ne peut être admis aux bains sans cette carte.
Douche de vapeur simple.	30	3	4 50	
Douche de vapeur aromatisée.	30	3 50		
Bain de Plombières. . .	45	2 50	3	
Bain gélatineux avec une livre de gélatine. . .	*id.*	3	3 50	Il n'est rien dû au garçon ou à la fille des bains.
Bain avec 8 onces de gélatine.	*id.*	2	2 50	

Quantités de bains distribués à l'hôtel-dieu dans l'année 1834.

	Simples.	De son.	De savon.	De Baréges.	De siége.	De vapeur.	De boîte.
Pour les malades internes.	2057	34	10	115	6258	474	286
Id. externes gratis. . .	992	»	»	88	»	66	4
Externes payant.	84	»	»	»	»	15	4
Totaux.	3133	34	10	203	6258	555	294

Parmi ce grand nombre d'indigents dans le cas d'invoquer les secours de l'hôpital, il en est qui sont dans l'impossibilité absolue de s'y rendre de leur pied; il en est que leur position morbide ne permet pas de remuer sans beaucoup de précautions. L'Administration envoie chercher les malades à domicile sur un brancard couvert, matelassé et à ressorts, qui s'adapte à un train à 4 roues, traîné par un cheval. Ce brancard fort léger s'enlève facilement du train : ce qui fait que, sans secousses, les malades sont portés dans les salles et dans les lits qu'ils doivent occuper. Il y a dans cette manière

de transporter les malades une grande sûreté, et une grande économie d'hommes et de temps (1).

L'atmosphère qui environne l'hôtel-dieu est semblable à celle de la campagne : elle en a toute la salubrité. Elle est plus pure que celle de la ville, parce qu'elle est beaucoup moins chargée d'humidité et d'émanations organiques : lorsque la ville est enveloppée d'un brouillard qui la dérobe à la vue, l'hôpital en est souvent exempt. L'atmosphère y étant continuellement agitée dans tous les sens, les couches supérieures viennent purifier celles d'en bas. Ces avantages sont communs sans doute à toutes les situations élevées ; mais ce qu'il y a de particulier ici, c'est que l'hôpital, comme je l'ai déjà fait remarquer, est garanti des vents d'ouest, qui sont les moins favorables, et qu'il est principalement exposé à ceux du nord et du nord-est, qui viennent de la mer, et qui sont les plus secs, les moins chargés d'émanations étrangères, par conséquent les plus salubres.

(1) On reçoit à l'hôpital des malades pensionnaires. Le prix de la pension varie ; en voici le tarif :

Tarif des pensions des malades traités à l'hôtel-dieu.

Chambre à feu.	5 f.	
Chambre sans feu.	4	
Chambre à deux lits, sans feu.	3	
Salles communes.	1	30 c.
Salle des officiers.	1	80
Pension des militaires.	1	20
Pension au compte du département.		80
Femmes publiques.		80

L'eau qui sert aux besoins de l'hôtel-dieu vient de deux sources ; elle est fournie en abondance par un puits profond qui ne tarit jamais. On la tire au moyen d'une double pompe, à manége mu par un cheval. Elle est reçue dans un réservoir commun en granite : c'est de là qu'elle est portée dans toutes les parties de la maison, au rez-de-chaussée et au premier étage. Cette amélioration, qui est récente, est une des plus avantageuses qui aient été introduites à l'hôpital depuis 1830.

L'eau de l'hôtel-dieu est diaphane, incolore, inodore, sans saveur ; elle cuit bien les légumes, dissout moins bien le savon. De l'analyse chimique qui en a été faite avec soin, on doit conclure qu'elle contient en dissolution un peu d'air atmosphérique, de l'acide carbonique, du sulfate, de l'hydro-chlorate, et du carbonate de chaux, dissous à la faveur de l'acide carbonique. Chaque livre d'eau contient environ un grain de sulfate, autant de carbonate, et un demi-grain de muriate. Cette proportion est peu considérable ; elle est loin de nuire à sa qualité : il est reconnu que les eaux qui contiennent des sels en petite quantité sont meilleures, toutes choses égales d'ailleurs, que celles qui n'en contiennent pas du tout.

Indépendamment des eaux de source qui servent aux principaux besoins de l'hôpital, on utilise aussi celles du ciel, qui se réunissent dans une vaste citerne ; elles ne servent que pour les lavages : il serait facile de les rendre potables, en les recueillant avec plus de soin, au moyen de gouttières et de conduits de fonte ou de grès.

Le régime alimentaire de l'hôpital est gras ou maigre. Le régime gras ne varie jamais : il consiste en potages au pain, au riz, au vermicelle, ou à la fécule de pommes

de terre ; en bœuf ou veau, bouilli, rôti ou grillé : la volaille ne se donne que par exception. Le régime maigre varie suivant les saisons : le poisson, les œufs, les légumes frais dans l'été et secs dans l'hiver.

Le lait est donné tout à la fois comme aliment et comme médicament : il est fourni par des vaches nourries dans l'établissement au milieu de bons pâturages. Le lait est d'une grande ressource pour les phthisiques ; ils prennent le lait pur ou en bouillie pour unique aliment, et l'hydrogale pour boisson : dans l'été, ils vivent presque exclusivement de gros lait ; on en fait plusieurs distributions dans la journée.

Le cidre et la bière, qui sont les boissons du pays, sont aussi celles de l'hôpital : le vin rouge ou blanc n'est donné que dans des vues thérapeutiques particulières.

L'hôtel-dieu, malgré ses dimensions monumentales, ne peut admettre que 400 malades. Ce nombre est en proportion avec la population de la ville, qui est de plus de 40,000 ames ; avec l'importance et l'extension qu'elle ne peut manquer d'acquérir ultérieurement ; avec la force habituelle de sa garnison ; enfin, avec les explosions épidémiques probables, contre lesquelles il est prudent de se prémunir.

Toutes les maladies, toutes les infirmités aiguës et chroniques y sont reçues, sans distinction d'âge ni de sexe, excepté l'épilepsie et l'aliénation mentale. Les militaires sont séparés des civils, mais sont tous soumis au même régime et au même règlement administratif.

Vingt-quatre religieuses, de l'ordre de Saint-Augustin, sont chargées de l'économie intérieure de l'hôpital ; elles s'acquittent de leurs devoirs avec un zèle et une atten-

tion qui se retrouvent jusque dans les moindres détails, et qu'on ne pourrait exiger d'individus mus par d'autres sentiments que ceux d'une piété qui est de tous les instants.

Pour connaître le nombre et les espèces de maladies qui sont observées chaque année dans le service de la médecine et de la chirurgie, on fait dresser mois par mois un état des maladies qui y ont été traitées. On voit par celui de 1824, annexé au compte moral rendu à l'administration des hôpitaux; que, sur un total de 704 malades entrés dans le service du médecin, 37 ont succombé : ce qui établit la proportion d'un à 19. Cette mortalité est peu considérable, si l'on fait attention que dans le nombre des morts se trouvent des individus fort âgés, atteints d'affections chroniques, rendues incurables par la négligence, la misère, ou des traitements incendiaires.

Pour les malades civils, la mortalité a été, chez les hommes, de 11 sur 136, c'est-à-dire, comme 1 à 11; chez les femmes, elle a été de 18 sur 210, c'est-à-dire, comme 1 à 10 : tandis que, chez les militaires, elle n'a été que de 8 sur 359, c'est-à-dire, comme 1 à 45. La raison de cette différence, c'est que ces derniers sont plus jeunes, qu'ils ne sont guère atteints que de maladies aiguës, qu'ils vivent dans des habitudes hygiéniques plus heureuses, qu'ils sont envoyés à l'hôpital dès l'invasion de leurs maladies, et qu'enfin ils observent mieux le régime et le traitement qui leur sont prescrits.

En 1832, année du choléra, parmi les malades civils, sur 211 hommes, 18 sont morts; sur 336 femmes, 35 ont succombé. Sur 622 militaires, il n'en est mort que 18 : mais il faut noter qu'il n'y a eu qu'un seul soldat de la garnison qui ait été atteint du choléra.

En 1833, la mortalité a été, chez les malades civils, de 28 hommes sur 235, et de 38 femmes sur 292 ; elle a été seulement de 18 sur 688 militaires.

Enfin, en 1834, la mortalité a été, parmi les malades civils, de 26 hommes sur 312, et de 31 femmes sur 311 ; parmi les militaires, de 19 sur 434.

En rapprochant les chiffres de ces quatre années, on aura une idée de la mortalité dans l'hôpital de Caen.

Le même amour du bien qui a préparé un asile convenable aux pauvres malades, a voulu de plus ouvrir à ceux qui se destinent à la carrière de la médecine, une source précieuse d'instruction pratique, qui pût contribuer à soutenir la célébrité universitaire que la ville de Caen s'est acquise depuis des siècles.

Des salles de cliniques et de consultation, des amphithéâtres sont ouverts aux élèves en médecine ; des cours réguliers sont faits par le médecin et par le chirurgien en chef de l'établissement. Une maîtresse sage-femme instruite est chargée de répéter les leçons d'accouchement aux élèves sages-femmes, et de les diriger dans la pratique des accouchements, dont la surveillance appartient au chirurgien en chef, qui fait tous ceux qui sont laborieux et contre nature.

On concevra facilement que l'hôtel-Dieu soit un hôpital d'instruction, si l'on fait attention qu'indépendamment des maladies communes à tous les âges et aux deux sexes, on y reçoit celles qui sont particulières à l'enfance, aux femmes en couches, à certaines professions, à la vie militaire, etc. ; que non-seulement les malades indigents de la ville y viennent chercher des secours, mais souvent encore ceux de tous les points du département qui

ne trouvent pas dans le lieu qu'ils habitent des remèdes convenables à leurs maux. A la vérité ces malades n'y sont admis qu'avec l'agrément de la première autorité administrative du département ; mais l'autorisation n'est jamais refusée, quand la demande est motivée. Les malades étrangers à la ville servent d'autant mieux à l'instruction, que leurs maladies sont en général plus rares, qu'elles exigent souvent des opérations et des médications qui sortent de l'ordre ordinaire.

De tout ce qui précède, nous pouvons conclure que, comme établissement de charité et d'instruction médicale, notre hôtel-dieu est un des plus beaux, un des mieux entendus qui existent en France ; et que, sous ce double rapport, la ville de Caen n'a rien à envier aux autres capitales du royaume.

TROUVÉ, *Médecin en chef des hospices.*

ÉTABLISSEMENT DU BON-SAUVEUR A CAEN (1).

L'établissement du *Bon-Sauveur* se composait, au 1.er janvier 1835, de 673 personnes ; savoir : religieuses, 94 ; novices, 40 ; filles associées, 7 ; prêtres 6 ; dames en chambre 19 ; jeunes personnes pour l'éducation, 32 ; sourds-muets, 32 ; sourdes-muettes, 40 ; hommes aliénés, 147 ; femmes aliénées, 182 ; domestiques et gens de peines, 74.

Sourds-Muets.

M. l'abbé JAMET, directeur de l'établissement, com-

(1) Cette notice est extraite des Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, vol. V.

mença, au mois de septembre 1815, à donner des leçons à deux jeunes sourdes-muettes. N'ayant point eu de maître, il s'est créé une méthode qui lui est propre : il en a donné quelques notions dans deux Mémoires qui ont été lus à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, et imprimés par l'ordre de cette compagnie. Toutes les personnes qui ont assisté aux leçons de M. l'abbé *Jamet*, jugent que sa méthode est plus courte et plus simple que celle de l'école de Paris : on s'accorde à dire qu'elle abrège le travail des maîtres et des élèves.

Les sourds-muets conversent entre eux par signes beaucoup plus vite que nous ne le faisons par le secours de la parole. Cela vient, 1.° de ce qu'ils font le signe des mots, et non le signe des choses, comme cela se pratique dans toutes les autres écoles ; 2.° de ce qu'un seul geste, un léger mouvement, aussi prompt qu'un clin d'œil, exprime les mots, quel que soit le nombre des syllabes ; 3.° de ce que, dans leur langage, ils font usage d'un grand nombre d'ellipses ; 4.° enfin, de ce qu'ils exécutent leurs signes avec une étonnante rapidité.

Le sourd-muet offre dans son caractère et dans ses inclinations quelques spécialités qui le différencient de la société parlante.

1.° Il est d'une simplicité enfantine ; et, lorsqu'il n'a pas reçu d'instruction, il conserve encore à 20 et 30 ans les idées et les penchants du premier âge : les joujous et les amusements de l'enfance l'attachent plus que des choses importantes.

2.° Il est violent ; mais il n'est pas haineux, et ne garde point de fiel.

3.° Il se livre aisément ; mais, s'il s'aperçoit qu'on le trompe, il devient soupçonneux et défiant.

4.° Il est économe ; et, parmi le grand nombre de ceux que M. l'abbé *Jamet* a connus, il n'en a remarqué qu'un seul qui fût dissipateur : encore ce n'était que par suite de son bon cœur.

5.° En général, le sourd-muet a un cœur bon et droit. Mais les mauvaises sociétés lui sont pernicieuses, et l'entraînent avec la plus grande facilité, surtout avant qu'il ait été instruit.

6.° Lorsqu'il n'a point encore reçu d'instruction, il n'a aucune idée religieuse : toutes ses pensées se bornent à ses besoins, et aux objets sensibles qui l'entourent. Cependant on en trouve un certain nombre qui craignent la présence du soleil ; d'autres craignent celle de la lune. Ils regardent ces astres comme des êtres puissants et redoutables, et n'osent pas être méchants tant qu'ils les voient. Mais, lorsque ces astres ne paraissent point, le sourd-muet s'imagine qu'il n'en est pas vu, et cesse d'en avoir peur. Il me semble, dit M. l'abbé *Jamet*, que la crainte du soleil et de la lune provient chez le sourd-muet de ce que, dans son enfance, lorsqu'il est méchant, ses parents montrent le ciel pour lui faire entendre qu'il y a là-haut un être puissant qui le punira : cet infortuné n'apercevant rien de plus apparent que ces corps lumineux, croit que ce sont eux qu'il doit craindre.

7.° La connaissance que les sourds-muets reçoivent avec le plus de facilité, le plus d'avidité, c'est celle des vérités de la religion : elles ne trouvent presque aucun obstacle dans leur esprit, et moins encore dans leur cœur ; ils s'y attachent, les aiment et les cultivent, autant par sentiment que par conviction. On en voit un grand nombre qui, rentrés dans la société, et venant à y rencontrer des

personnes irréligieuses ou immémorales, s'en défient, les évitent, leur résistent en face, et conservent leurs mœurs et leur foi avec une persévérance qu'on semblerait ne pas devoir attendre d'eux.

8.° Ils n'ont point de respect humain ; et, quand ils voient quelqu'un commettre une faute, ils l'avertissent avec une franchise pleine de confiance.

9.° Enfin, il est prouvé par l'observation que les sourds-muets de naissance sont presque tous ou scrofuleux ou lymphatiques.

Aliénés.

Avant la fondation de la maison du Bon-Sauveur, les aliénés de notre province, ne trouvant point à leur proximité d'établissement propre à les recevoir, ne suivaient pas de traitement, et subissaient un sort différent suivant l'état de leur fortune. Ceux qui appartenaient aux classes riches ou aisées, étaient gardés au sein de leur famille, qui ordinairement prenait soin de les soustraire aux regards du public, autant pour les dérober à l'indiscrète curiosité dont ils ont été l'objet dans tous les temps, que pour écarter le préjugé défavorable qui s'attache encore à ce genre de maladie.

Quelques-uns cependant étaient envoyés dans la maison de Charenton, dirigée alors par les religieux de Saint-Jean-de-Dieu, où ils ne recevaient presque aucun médicament. Un très-petit nombre recouvrait l'usage de ses facultés intellectuelles ; beaucoup y trouvaient la mort, soit à cause de l'insalubrité des cellules (dans chacune était une lunette d'aisances, et cela se voyait encore en l'année 1818), soit à cause du peu de soins que l'on donnait aux aliénés dans ce temps-là.

Les fous qui, à raison de l'extrême indigence de leurs parents, ou de leur caractère turbulent et porté à la violence, ne pouvaient être retenus au milieu de la famille, erraient dans les campagnes, ordinairement objets de dérision, et quelquefois objets de pitié. A Caen, on les enfermait dans une prison dégoûtante, où ils étaient abandonnés. En 1783, on voyait encore, à l'endroit où s'élève aujourd'hui le palais de Justice, les restes de l'ancienne tour dite *de Haucourt* ou *Grosse-Tour*, qui, depuis plus d'un siècle, portait le nom de *Tour-aux-Fous*. Là, sous des voûtes sombres et humides, gémissaient renfermés ces malheureux aliénés. Nus pour la plupart, et n'ayant pour lit qu'un peu de paille, ils étaient presque tous attachés aux murs de leurs cachots par des chaînes de fer. Plusieurs cependant étaient placés dans un étage plus élevé; et, par des trous qui leur tenaient lieu de fenêtres, ils laissaient quelquefois descendre, suspendus à des cordes, des sacs de toile, dans lesquels les personnes que la curiorité conduisait auprès d'eux, mettaient quelques pièces de monnaie, et plus souvent des aliments. Ceux d'entre eux qui étaient sous les voûtes du rez-de-chaussée, recevaient avec une avidité singulière du pain, des fruits, et les autres objets qu'on leur laissait tomber.

Quand on commença la construction du palais de Justice, ces fous furent renfermés dans la maison centrale de Beaulieu. Ils en sortirent en 1820, au nombre de 40, pour être transférés dans celle du Bon-Sauveur.

Plusieurs des guichetiers de Beaulieu furent alors témoins d'un événement qui nous fait connaître jusqu'à quel point la douceur et la bienveillance ont de l'empire

sur ces malheureux. On amena de Beaulieu une femme d'une force athlétique, qui, depuis dix-huit mois, était retenue dans un cachot fermé par une grille de fer. Les guichetiers annoncèrent qu'il fallait cinq ou six personnes pour renouveler la paille de cette femme furieuse, et que sans doute il serait impossible à des religieuses de la contenir. On l'amena dans une charrette, les pieds et les mains chargés de chaînes. La mère supérieure du Bon-Sauveur monta sur la charrette; et, à la vue de ces fers, elle s'écria, comme si elle n'eût pas été prévenue: « Quoi! » voilà une femme dans les entraves! Otez-lui ses fers; » il n'y a point ici d'esclaves: je veux qu'elle soit libre » comme moi. » Depuis ce moment, cette femme est si docile à la voix des religieuses, que jamais elle ne leur a résisté, et qu'un enfant revêtu de l'habit religieux aurait sur elle tout l'ascendant imaginable.

Cette époque fut véritablement heureuse pour cette nombreuse classe d'infortunés, qui virent succéder au régime rigoureux de la prison les soins affectueux de femmes qui ont voué leur existence tout entière au soulagement des infirmités humaines. Aussi témoignèrent-ils une joie extraordinaire; et, pendant plusieurs années, lorsque M. l'abbé *Jamet* ou la supérieure entraient dans le local qu'habitent ces pensionnaires, ceux-ci venaient se grouper autour d'eux, leur baisaient la main, et leur témoignaient la plus affectueuse reconnaissance.

Encore bien que la folie reconnaisse des causes physiques et des causes morales, ce sont ces dernières qui ont produit l'aliénation chez le plus grand nombre des pensionnaires du Bon-Sauveur. Les deux tiers, ou environ, ont perdu la raison sous l'influence puissante des causes

nombreuses qui, agissant directement sur les plus nobles facultés de notre être, ont souvent pour résultat le trouble et le dérangement de l'intelligence.

Ce sont surtout les affections tristes, dont la cause agit long-temps et sans relâche, qui semblent dominer parmi les causes morales. Mais on n'aurait pas une idée exacte de leur action, si l'on ne considérait sous ce rapport chaque sexe en particulier. Il faut dire aussi que ces causes morales ont une action infiniment plus grande sur les personnes des classes riches ou aisées, qu'elles n'en ont sur celles qui appartiennent aux classes inférieures de la société. C'est surtout sur celles-ci que s'exerce l'influence des causes physiques, parmi lesquelles l'abus des liqueurs fortes doit être placé au premier rang, puisqu'il a produit à lui seul la neuvième partie des maladies mentales qui sont traitées dans l'établissement.

L'état civil des malades est une des circonstances qui doivent encore fixer l'attention. Le nombre des célibataires atteints d'aliénation mentale n'est pas le même pour les deux sexes. Sur 147 hommes, qui se trouvent dans ce moment au Bon-Sauveur, on en compte 30 qui sont mariés, et 117 qui sont célibataires ; et pour les femmes, sur 182, il y en a 78 mariées et 104 célibataires.

Ne peut-on point trouver la raison de cette différence dans l'influence que le mariage exerce sur chaque sexe ? L'union conjugale ramène nécessairement l'homme à des habitudes d'ordre et d'économie, qui sont essentiellement avantageuses à la santé ; tandis qu'il ne change pas autant la position de la femme, ou que plutôt il lui apporte souvent des sujets inaccoutumés de peine. Quant à l'excédant considérable que présente le nombre des fous cé-

libataires, comparé à celui des fous mariés, on peut en assigner plusieurs causes.

1.° Il en est qui sont nés idiots, ou même prédisposés à la folie.

2.° D'autres appartiennent à des familles dans lesquelles cette maladie est héréditaire.

3.° Quelques-uns donnent, pendant la jeunesse, dans des écarts qui peuvent occasioner le dérangement des facultés intellectuelles.

4.° Un grand nombre, à raison de diverses circonstances, ne se marient que tard. Or, dans tous ces cas, la folie ne vient pas du célibat, mais le célibat vient de la folie.

Le sentiment religieux, qui règne si généralement dans le cœur de l'homme, est fortement influencé par l'aliénation mentale; mais elle ne l'efface presque jamais. Sous ce rapport, on ne peut prévoir de quelle manière il sera modifié. Chez les uns, en effet, il survit complètement au dérangement des autres facultés; et l'aliéné est aussi régulier dans ses exercices religieux, qu'il l'était avant l'invasion de la maladie. Chez d'autres, il prend du développement, et forme la base du délire : dans ce cas, l'aliéné ne pense qu'à Dieu et au salut de son ame. Mais tantôt le développement du sentiment religieux est accompagné d'espoir; et le fou croit que la vie éternelle lui est assurée, ou s'imagine jouir déjà du bonheur des élus : tantôt ce sentiment exalté se joint au désespoir le plus accablant; de sorte que le malheureux, séparant les attributs divins, ne voit plus que la justice de Dieu, et oublie sa miséricordieuse bonté ou s'en croit indigne. Il en est enfin quelques-uns qui, indifférents pour la religion avant

perte de leur intelligence, continuent, lorsqu'ils en sont privés, de vivre dans ce triste état. Mais il importe d'ajouter que beaucoup d'aliénés de cette dernière catégorie reviennent, pendant leur convalescence, à de meilleurs sentiments : soit que ce changement résulte des réflexions profondes qui suivent naturellement le retour à la raison ; soit que, comme il est plus probable, ils soient touchés de l'exemple qu'ils ont sous les yeux, et qu'ils cherchent enfin dans la pratique de la vertu ce repos de l'ame et cette paix du cœur, dont ils sentent d'autant mieux le prix qu'ils en ont été privés plus longtemps.

STATISTIQUE

Des aliénés de la maison du Bon-Sauveur de Caen, du 1.er janvier 1832 au 20 juillet 1833.

Au 1.er janvier 1832, le nombre des aliénés était de	295	
Entrés depuis cette époque jusqu'au 20 juillet 1833	92	
Total	387	

Ces aliénés étaient répartis ainsi qu'il suit :

Idiots	62	387
Epileptiques	29	
Incurables	130	
Susceptibles de guérison	166	

Sur ce nombre,

Guéris	64	87
Morts	23	
Reste		300
Parmi lesquels, en convalescence		15

Du 20 juillet 1833 au 1.er janvier 1835.

	Hommes.	Femmes.	Total.
Nombre des aliénés au 20 juillet 1833.	135	165	300
Entrés depuis cette époque jusqu'au 1.er janvier 1835.	64	58	122
Nombre des aliénés au 1er janvier 1835.	199	223	422
Répartition suivant le degré d'aliénation.			
Idiots.	28	42	70
Epileptiques.	16	19	35
Incurables.	62	78	140
Susceptibles de guérison.	93	84	177
Nombre égal	199	223	422
Sur ce nombre,			
Guéris.	40	27	67
Morts	12	14	26
Total	52	41	93
Reste	147	182	329
Savoir :			
En convalescence.	15	27	42
Incurables, dont le sort s'est amélioré d'une manière très-remarquable.	25	28	53
	40	55	95
Aliénés restant, sans amélioration sensible, dans l'état où ils étaient lorsqu'ils sont entrés dans l'établissement.	107	127	234

CAISSE D'ÉPARGNES DE L'ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG.

Extrait d'un rapport présenté, le 22 mai 1835, à l'assemblée générale des associés fondateurs, par M. Noel-Agnès, *maire de la ville de Cherbourg, président du Conseil d'administration.*

Le premier soin du Conseil d'administration a été de nommer un vice-président et un secrétaire, et de désigner les trois directeurs qui, pendant le premier semestre, sont chargés du service de la caisse. Conformément aux statuts, les directeurs doivent alternativement, de mois en mois, assister à tous les versements ; à la fin de chaque mois, ils se réunissent, en présence du maire, pour vérifier les registres, la caisse et l'ensemble des écritures. La situation de la caisse est constatée, à la fin de chaque trimestre, par le Conseil d'administration.

Le cautionnement du caissier a été fixé à 3,000 francs ; ses appointements sont provisoirement de 200 fr. par an.

Les fonds provenant des souscriptions seront placés en rentes sur l'État, à 5 pour 100 ; et les sommes qui seront déposées jusqu'au 31 décembre 1835, produiront un intérêt de 4 pour 100.

Depuis le 2 novembre 1834, jour d'ouverture de la caisse d'épargnes, jusqu'au 30 avril 1835, il s'est écoulé 26 dimanches, pendant lesquels les dépôts se sont successivement élevés à 52,490 fr. Cette somme se compose de 401 versements, faits par 188 personnes : ce qui donne, par semaine, une moyenne de 2,018 fr. et de 15 versements ; le terme moyen de chaque dépôt est de 131 fr.

Voilà, dit M. le maire, des résultats qui sont très-satisfaisants, et qui dépassent même les justes espérances que nous avions pu concevoir. C'est ce qui ressortira surtout de la comparaison de nos premières opérations avec celles de plusieurs autres caisses d'épargnes.

Afin de rendre la comparaison plus sensible, j'ai pris pour unité de population le nombre 1,000, auquel j'ai rapporté tous mes calculs. Il en résulte que, dans les premières années ou dans les premiers mois de leur établissement, les caisses suivantes ont reçu, par semaine et à raison de 1,000 habitants, savoir : celle de Reims 8 fr., celle de Troyes 20, celle de Rennes 23, celle de Marseille (y compris la succursale d'Aix) 24, celle de Cherbourg 106.

La différence entre ce dernier chiffre et les précédents m'a paru si extraordinaire, continue M. le maire, que j'ai cru d'abord qu'il y avait erreur, soit dans mes calculs, soit dans les sources où j'avais puisé mes documents. Vérification faite de mes calculs, j'en ai reconnu l'exactitude; j'ai consulté plusieurs ouvrages, et j'y ai trouvé des données identiques relativement aux caisses que j'ai comparées avec celle de Cherbourg.

Outre la ville de Marseille, l'une des plus commerçantes de la France, j'en ai cité trois qui sont manufacturières; et il est probable que les autres villes où ont été établies des caisses d'épargnes, offriraient des résultats inférieurs à ceux que je viens de présenter. Nous sommes donc fondés à croire que notre caisse a eu, dans le début de ses opérations, une immense supériorité sur toutes les autres.

Mais, pour que le but de l'institution soit atteint, il ne suffit pas qu'on apporte beaucoup d'argent à la caisse; il faut encore que cet argent ait été en grande partie

versé par des personnes peu aisées. Les caisses d'épargnes ne sont pas destinées à procurer aux riches des moyens de placement, mais particulièrement à recevoir les économies de la classe laborieuse, et à lui donner la facilité de les conserver et même de les augmenter. Il convient donc d'examiner comment se compose le personnel de nos déposants, dont le nombre, ainsi qu'il a été dit, s'élève à 188. Sur ce nombre on trouve : 38 ouvriers et artisans ; 35 domestiques ; 5 orphelins ou enfants pauvres, pour lesquels il a été fait des souscriptions ; 21 militaires et marins ; 7 commis et petits marchands ; 9 personnes sans état, vivant d'un médiocre revenu ; 5 instituteurs primaires ou enfants d'instituteurs ; 47 enfants de la classe riche ou aisée ; 5 individus dont la position n'est pas connue ; 16 propriétaires, négociants ou fonctionnaires.

J'ajouterai qu'un compte ouvert sous le nom de M. *Lamesle*, maître charpentier des travaux hydrauliques, appartient à une association de secours mutuels, composée d'une soixantaine d'ouvriers ; de sorte que, dans la réalité, la caisse d'épargnes a reçu les fonds de 248 individus, dont 98 font partie de la classe ouvrière. Cette association, qui a précédé l'établissement de notre caisse, et qui a été fondée d'après les mêmes principes, doit être ici l'objet de nos éloges : c'est un exemple à offrir aux autres ouvriers, et nous ne pouvons trop les exhorter à le suivre.

D'après le tableau que je viens de présenter, on voit que, sur 188 déposants, et même sur 248 (en y comprenant l'association *Lamesle*), il ne s'en trouve que 16 en dehors des classes que nous avons eu particulièrement en

ces classes je comprends les enfants des personnes aisées, parce qu'ils ne peuvent avoir à placer que des sommes peu considérables, et qu'ils apprennent ainsi à pratiquer de bonne heure les principes d'une sage économie. Si quelques citoyens plus favorisés de la fortune ont voulu participer aux bienfaits de notre institution, ne nous en plaignons pas : c'est un témoignage de confiance, qui est propre à encourager les autres. D'ailleurs, les dépôts de ceux-là ne s'élèvent qu'à la somme de 9,320 francs, qui forme à peine le sixième de la totalité des versements. Parmi les déposants, 11 seulement appartiennent aux communes rurales de l'arrondissement.

Je dois maintenant parler des sommes qui sont sorties de la caisse, et qui, au 30 avril, montaient à 3,977 fr. 86 centimes. Sur ce total, 2,820 francs ont été retirés par cinq personnes pour satisfaire à des besoins urgents : c'était un à-compte sur des sommes plus considérables. Il faut en excepter une, dont le crédit s'élevait à 2,000 fr., et pour qui l'administration, conformément aux statuts, a acheté sans frais une rente sur l'Etat. Le reste, qui est de 1,157 francs 86 centimes, a été remboursé pour solde, en capital et intérêts, à neuf individus, dont la plupart quittaient la ville.

Afin de compléter ce tableau, je vais indiquer la répartition, suivant l'ordre de leur importance, des comptes ouverts aux 188 déposants.

De 1 fr.	à 100 fr.	61	De 301 fr.	à 600 fr.	30
De 101	à 200.	46	De 601	à 1000.	8
De 201	à 300.	34	De 1001	à 2000.	9

Si ces résultats sont satisfaisants, il n'en est pas ainsi

de ceux que présente notre compte de dotation. C'est à la généreuse philantropie des associés fondateurs que nous devons le capital qui a pu être réuni jusqu'à ce jour ; mais il est encore insuffisant. Au 1.er avril, il ne s'élevait qu'à 5,140 francs. De cette somme il faut déduire 284 fr. 32 centimes, qui ont été absorbés par des frais de différente espèce, quoique les frais aient été considérablement réduits. D'une part, les livres, livrets et imprimés divers nous ont été fournis gratuitement par la Société nationale ; d'autre part, M. *Morin*, notre collègue, a prêté avec désintéressement son ministère aux actes que nous étions obligés de souscrire ; enfin, M. *Boulanger*, se bornant aux frais matériels des impressions assez nombreuses et des insertions au journal, qui nous étaient prescrites par l'ordonnance constitutive de notre Société, s'est inscrit comme fondateur pour la somme qui lui revenait. Le reste de la dotation devait être placé sur l'État, afin d'employer la rente aux dépenses annuelles d'administration. Mais les fonds publics sont élevés ; et pour acquérir une rente de 200 francs, nous avons déboursé 4,276 francs 25 centimes.

Notre dotation se composait donc, au commencement d'avril dernier, d'une rente de 200 francs, et d'un reste en caisse de 579 francs 53 centimes ; lequel peut fournir une rente d'environ 25 francs. C'est avec 225 francs qu'il nous faudra payer le caissier et acquitter les fournitures de bureau. Chacun conçoit qu'il ne serait pas possible de marcher long-temps avec d'aussi faibles ressources. En voyant la bonne tenue des registres (qui sont au nombre de huit), et l'exactitude rigoureuse que présente une comptabilité extrêmement minutieuse, on ne peut se dispenser

caissier ; mais il est évident qu'une rétribution annuelle de 225 francs ne répond ni au travail qui lui est imposé, ni à la responsabilité qui pèse sur lui, et qui est garantie par un cautionnement hypothécaire de 3,000 francs. Que sera-ce donc quand, au lieu de 188 comptes, qu'il doit, chaque semaine, tenir au courant en capital et en intérêts, il en aura 500, peut-être 1,000 ?

Frappés d'un tel état de choses, les directeurs de la caisse m'ont chargé de faire un nouvel appel à la bienfaisance des habitants de cette ville. Un exemplaire des statuts, accompagné d'une circulaire, a été adressé à environ 120 personnes, qui, à raison de leur position sociale, nous ont paru être à portée de concourir à cette œuvre philanthropique. 15 seulement d'entre elles ont répondu à l'appel, et ont augmenté notre dotation de 240 francs. J'aime à croire qu'il n'y a que du retard de la part des autres, et qu'elles ne voudront pas exposer, par leur refus, à des chances de dissolution une institution si éminemment utile.

C'est à vous, Messieurs, continue M. le maire (en s'adressant aux membres de l'Association), c'est à vous qui comprenez toutes les heureuses conséquences de votre œuvre, à propager vos convictions et votre exemple. C'est aussi à vous à diriger vers la caisse d'épargnes les économies de vos enfants, de vos domestiques, des ouvriers que vous employez, de tous les gens laborieux sur lesquels vous pouvez exercer quelque influence. Rassurez-les surtout (car cela est encore nécessaire à l'égard de beaucoup d'individus) contre les dangers imaginaires que présente à leurs yeux un tel mode de placement.

Quel autre, en effet, pourrait offrir de plus grandes sûretés ? Un caissier responsable, qui ne peut garder au-delà de 24 heures les fonds qui lui sont confiés ; un administrateur qui, par sa signature, constate sa présence à chaque versement et à chaque remboursement ; la garantie du Gouvernement, qui devient le dépositaire de tous ces fonds ; la facilité donnée à chacun de retirer son dépôt en tout ou en partie, selon ses besoins ou ses craintes ; la possibilité de placer les plus petites sommes et de les faire fructifier : tout cela n'est-il pas propre à bannir l'inquiétude, et ne doit-il pas, au contraire, inspirer une juste confiance ?

Quelques personnes, je le sais, gardent encore le souvenir des désastres financiers qui accompagnèrent notre première révolution, et craignent le retour de semblables événements. Ces personnes ne tiennent pas compte des immenses progrès qu'a faits, depuis cette époque, la science du crédit public : il est établi aujourd'hui de manière qu'en supposant plusieurs révolutions successives, chaque Gouvernement nouveau sera obligé, sous peine de périr à l'instant même, de respecter les engagements de celui qui l'a précédé. En 1792, il n'y avait qu'un petit nombre de citoyens dont la fortune fût liée à la fortune publique : aujourd'hui le nombre en est immense ; et le Gouvernement, quel qu'il fût, ne pourrait impunément mépriser leurs droits.

Admettons toutefois qu'il restât quelques doutes sur la solidité d'un pareil placement ; je demanderai quel est celui qui n'offre pas ses dangers. Ceux qui déposent de l'argent à la caisse d'épargnes ne sont guère dans le cas d'acheter des immeubles ; car la terre est chère, surtout

par parcelles. On n'achète pas toujours avec sûreté ; et l'on a vu souvent des acquéreurs payer un bien plusieurs fois, faute d'avoir rempli les formalités nécessaires. Voulez-vous acheter de petites rentes sur des particuliers ? Les frais de contrat en absorbent une partie ; et tous les dix ans il faudra renouveler l'hypothèque, sans quoi vous risquez de perdre votre capital. Aimez-vous mieux placer temporairement sur hypothèque ? Un placement de ce genre est fort difficile, à raison des embarras et des complications de notre régime hypothécaire : vous êtes obligé de vous en rapporter à un homme d'affaires, qui peut vous tromper. Préférez-vous enfin garder votre argent ? alors il ne vous rapporte rien ; vous pouvez être volé, et chaque jour vous êtes exposé à la tentation de le dépenser.

Il n'y a donc aujourd'hui rien de plus sûr que les placements sur le trésor public. Les précautions multipliées dont les caisses d'épargnes sont environnées ajoutent à ces garanties au-delà de tout ce qu'on peut attendre. Espérons que le public, que surtout la classe laborieuse se pénétrera de ces vérités, et que nous serons assez heureux pour contribuer à son bien-être, en propageant, autant qu'il est en nous, ce moyen d'ordre et d'économie.

DE LA MENDICITÉ.

M. Noel-Agnès, maire de la ville de Cherbourg, et membre de l'Association normande, s'est occupé avec un soin particulier, depuis cinq ans, du sort des indigents, et des améliorations à introduire dans leur position. Pour

ce qui concerne la mendicité, il a pensé qu'il était impossible de songer à l'éteindre pour le présent, mais qu'il était utile d'en régulariser l'exercice. Tel a été le but d'un arrêté qu'il a pris en 1834, et dont il a bien voulu nous communiquer les résultats.

Conformément à l'article 2 de cet arrêté, 367 individus ont fait leur déclaration pour obtenir la permission de mendier; 273 seulement ont reçu des cartes, ou ont été inscrits pour en recevoir. Sous le rapport de l'âge, ce nombre se décompose ainsi : 54 hommes au-dessus de douze ans; 42 garçons au-dessous; 140 femmes ou filles au-dessus de douze ans; 37 filles au-dessous. Sous le rapport de la validité : 3 artisans et 48 ouvriers des deux sexes, qui ne sont plus assez forts pour trouver du travail en ville, mais qui pourraient encore être utilement employés dans un atelier public; 222 individus, incapables de travail.

Sur ce nombre, il s'en est trouvé 26 qui ne sont pas venus chercher leurs cartes, ou qui les ont rapportées. Ceux-ci, qui étaient des vieillards, ont presque tous donné pour motif que leurs enfants ne voulaient pas les laisser mendier, et qu'ils feraient en sorte de les nourrir.

Ainsi, le premier résultat de l'arrêté a été de réveiller chez quelques individus deux sentiments honorables : les uns se sont sentis humiliés de se voir officiellement classés parmi les mendiants; les autres ont été ramenés à l'accomplissement d'un devoir sacré, celui de nourrir leurs parents vieux et infirmes.

A ce résultat moral, il faut en ajouter un autre qui est très-important pour la masse des habitants : c'est une diminution considérable dans le nombre des mendiants,

qui encombraient les rues de la ville et les lieux publics. Auparavant, il venait beaucoup d'étrangers, non-seulement des communes rurales de l'arrondissement, mais encore des cantons plus éloignés ; aujourd'hui qu'il existe un moyen très-simple de les reconnaître, ils sont aussitôt renvoyés, et il ne s'en présente presque plus.

Outre les 26 individus qui, comme on l'a dit ci-dessus, ont renoncé volontairement à la mendicité, 94 autres, appartenant à la ville, qui avaient contracté, sans nécessité, la funeste habitude de mendier, ont été forcés de chercher dans le travail un moyen honnête de pourvoir à leur subsistance.

Enfin, la mesure adoptée donne aux personnes charitables la facilité de s'assurer que leurs aumônes sont bien placées, puisqu'il leur suffit d'exiger l'exhibition de la carte dont tout mendiant doit être porteur.

Depuis un an que l'arrêté a été mis à exécution, 14 individus sont morts, ou sont entrés à l'hospice, ou ont quitté la ville. On a repoussé presque toutes les demandes qui ont été faites ; une seule carte a été délivrée à une femme de soixante ans. Ainsi, au 1.er mai 1835, le nombre des pauvres admis à mendier s'élevait à 234 ; savoir : 46 hommes au-dessus de douze ans ; 38 garçons au-dessous ; 120 femmes ou filles au-dessus de douze ans ; 30 filles au-dessous. Autrement : 42 ouvriers des deux sexes, dont les forces sont très-affaiblies ; 192 individus, incapables de travail.

Sur une population de 19,000 ames, c'est un peu plus de 12 mendiants par 1,000.

ACTES DE BIENFAISANCE.

DONS ET LEGS.

Aux Établissements publics.

Les dons et legs, autorisés par ordonnances royales pour les cinq départements de la Normandie, se sont élevés, en 1834, à la somme totale de 328,013 fr. 21. c., dont 126,827 fr. 60 c. en faveur des établissements religieux, et 201,187 fr. 61 c. au bénéfice des établissements civils. Ces sommes sont réparties entre les cinq départements dans les proportions suivantes :

Calvados.

Etablissements religieux.	Fabriques. . . .	13463	20.	42642 40.
	Cures.	4920	»	
	Communautés religieuses. .	24259	20.	
Etablissements civils.	Hospices.	»	»	24370 »
	Bureaux de bienfaisance. . . .	14420	»	
	Communes. . .	9950	»	
				67012 40.

Eure.

Etablissements religieux.	Fabriques. . . .	»	»	1,120 »
	Séminaires et cures.	1,120	»	
	Communautés religieuses. .	»	»	
Etablissements civils.	Hospices. . . .	3476	70	15556 70.
	Bureaux de bienfaisance. . . .	2000	»	
	Communes. . .	10080	»	
				16676 70.

Manche.

Etablissements religieux.	Fabriques. . . .	33817 80		42445 20
	Cures.	8627 40		
	Communautés religieuses. .	» »		
Etablissements civils.	Hospices. . . .	4021 64		42251 64
	Bureaux de bienfaisance. . .	24930 »		
	Communes. . .	13300 »		
				84696 84

Orne.

Etablissements religieux.	Fabriques. . . .	1320 »		1320 »
	Cures.	» »		
	Communautés religieuses. .	» »		
Etablissements civils.	Hospices. . . .	4567 »		10117 20
	Bureaux de bienfaisance. . .	2746 20		
	Communes. . .	2804 »		
				11437 20

Seine-Inférieure.

Etablissements religieux.	Fabriques. . . .	7300 »		39300 »
	Cures.	» »		
	Communautés religieuses. .	32000 »		
Etablissements civils.	Hospices. . . .	69542 67		108892 67
	Bureaux de bienfaisance. . . .	38800 »		
	Communes. . .	550 »		
				148192 67

ENSEIGNEMENT

DE LA MUSIQUE.

Rapport fait à l'Association normande, dans la séance du 16 juillet 1835, par M. de Saint-Germain, *au nom de la cinquième Commission de la huitième section, chargée de constater l'état actuel de la musique dans la Basse-Normandie et d'indiquer les améliorations qu'il réclame* (1).

La Commission a reconnu avec satisfaction que la musique est, depuis quelques années, en voie de progrès dans notre pays. Presque toutes nos villes possèdent une Société philharmonique ; le nombre des professeurs de musique tend constamment à s'accroître : la ville de Caen peut en compter environ cinquante. Un de ces professeurs instruit plus de 1,300 élèves, ainsi répartis dans les divers établissements : 250 au Collége royal, où, grâce à la protection éclairée de M. le Proviseur, la musique fait maintenant partie de l'enseignement public ; 150 dans les diverses écoles et pensions de la Société philharmonique et à l'école normale primaire ; 200 à l'école mutuelle des garçons ; 100 à l'école mutuelle des filles. Les trois écoles des Frères de la Doctrine chrétienne auraient pu fournir 950 élèves ; ce qui eût donné un total de 1,650 : on a été forcé de retrancher momentanément de ce nombre environ 300 enfants, dont le jeune âge attirait

(1) Ce rapport, qui naturellement devait entrer dans le chapitre de l'instruction publique, se trouve rejeté ici, parce qu'il nous est parvenu trop tard. (*Note du Rédacteur.*)

rendu l'instruction trop difficile pour un seul professeur.

L'enseignement de la musique, pour qu'il soit profitable dans des classes aussi nombreuses, demande à être surveillé dans ses détails par des moniteurs sûrs et intelligents, qui secondent l'action du maître. Nous avons la satisfaction d'annoncer à l'Association que le Conseil municipal de la ville de Caen, prenant en considération l'utilité de la musique et les applications importantes que l'on peut en faire, a, dans sa séance du 15 juillet, voté l'établissement d'un Conservatoire de musique, destiné spécialement à former ces moniteurs qui sont aujourd'hui nécessaires. Parmi ces jeunes enfants exercés de bonne heure à la pratique de l'enseignement, plusieurs deviendront, sans doute, des professeurs habiles, et trouveront facilement à utiliser leurs talents dans les villes voisines de la nôtre. Sortis d'une même école, agissant dans une pensée commune, tendant tous au même but, ils sentiront bientôt la nécessité de concerter leurs efforts, et d'instituer dans notre pays ces fêtes et ces congrès qui, en Allemagne, ont contribué si puissamment à répandre le goût de la musique. Dès à présent, nous émettons le vœu qu'un congrès musical soit prochainement essayé dans la ville de Caen. M. *Delafoye*, secrétaire de la Société philharmonique du Calvados, s'est mis en rapport avec les secrétaires de toutes les Sociétés philharmoniques de la Basse-Normandie : nous avons lieu de croire que tous comprendront, et feront comprendre aux Sociétés qu'ils représentent, l'utilité et l'opportunité de la réunion que nous appelons de tous nos vœux. Le congrès, en même temps qu'il encouragera la pratique de la musique, en avancera la théorie qui, chez nous, est

encore à peu près dans l'enfance. Les études musicales offrent tant de variété et d'intérêt qu'elles pourront occuper les personnes même le plus étrangères à la musique.

Si, laissant de côté la musique pratique, dont les deux divisions principales sont la composition et l'exécution, nous considérons seulement la théorie, nous reconnaîtrons que la musique-science se divise en théorie physico-mathématique, théorie éruditive, théorie métaphysique. La théorie physico-mathématique comprend l'acoustique pure et l'acoustique appliquée. L'acoustique pure examine la formation, la propagation, la durée, la vitesse, la sympathie et la communication des sons; elle traite de l'écho, des organes de l'ouïe et de la voix. L'acoustique appliquée recherche la formation du système de musique moderne; elle détermine les lois qui doivent présider à la construction des instruments et des salles de concert. La théorie éruditive renferme l'histoire et la bibliographie musicales. L'histoire est générale ou particulière : à l'histoire particulière appartiennent les mémoires et dissertations sur différents points de l'histoire de la musique, ainsi que les notices sur les compositeurs, chanteurs, instrumentistes, etc. La théorie métaphysique comprend l'esthétique pure et l'esthétique appliquée. L'esthétique pure se divise en calléologie, ou science du beau; hypséologie, ou science du sublime; et syngénéologie, ou science des affinités esthétiques. L'esthétique appliquée recherche la nature, le but, les moyens, les effets moraux de la musique : elle traite du goût et de la beauté en musique, du style et de l'expression; elle dicte au compositeur les préceptes qu'il doit suivre pour atteindre le triple

but proposé à tous les arts, plaire, peindre, émouvoir.

Tels sont les travaux que l'Association peut, ce nous semble, recommander aux méditations d'une Société des études musicales. Cette Société trouverait probablement dans les bibliothèques de notre pays des ouvrages qui la guideraient dans ses recherches. On rencontre à la bibliothèque de la ville de Caen quelques livres sur la musique. Les plus importants sont : la *Collection des sept auteurs grecs, publiée par Meibomius, Elzevir,* 1652 ; les *Institutions harmoniques de Zarlino, maître de chapelle de la seigneurie de Venise ;* le *Dodécachordon de Glereanus.* Les bibliothèques particulières offrent aussi des ressources précieuses. M. de Caumont possède l'*Histoire de la musique du docteur Burney*. Dans une autre bibliothèque on trouve, outre la *Collection des sept auteurs grecs*, l'*Harmonie universelle de Mersenne*, la *Musurgie de Kircher*, le livre du Cardinal Bona *de diviná psalmodiá*, l'*Histoire générale de la musique par Hawkins*. Cette bibliothèque renferme, en outre, un assez grand nombre d'ouvrages modernes, dont plusieurs sont devenus rares ou qu'il est difficile de se procurer : tels que les *Principes de composition des écoles d'Italie*, l'*Essai sur la musique de Laborde*, le *Dictionnaire historique des musiciens par Choron*, le *Dictionnaire de Busby* et l'*Histoire de la musique* par le même auteur, la *Bibliographie musicale du docteur Lichsenthal*, en 2 volumes. Ce dernier ouvrage contient les titres et indications de plus de six mille ouvrages relatifs à la musique, et une courte analyse des plus importants d'entre eux. Il serait à désirer que l'on naturalisât chez nous cet ouvrage en le traduisant.

La Commission, après avoir essayé, 1.° de constater l'état

actuel de la musique dans notre pays, 2.° d'indiquer les améliorations qui lui ont paru nécessaires, a surtout reconnu combien il est important de donner une sage direction à cet art, dont il est si facile, et, nous le disons avec regret, si commun d'abuser. On distingue dans la musique, d'après les applications les plus usuelles, quatre espèces différentes : 1.° la *musique d'église*, 2.° la *musique de théâtre*, 3.° la *musique de concert*, 4.° la *musique militaire*.

De ces quatre applications, la plus importante, soit à cause de sa nature, soit à cause du nombre de personnes qu'elle intéresse, est, sans contredit, la musique d'église. Nous sommes forcés de reconnaître que, chez nous, le chant des églises demande de grandes améliorations. Loin de nous la pensée d'introduire dans les églises une musique toute de bruit et de dissipation, une musique qui n'a de religieux que le nom qu'elle porte; loin de nous l'idée de transporter le théâtre dans l'église : chaque chose à sa place. Nous voulons dans les temples une musique simple, mais expressive ; plus facile que le plain-chant, parce qu'elle sera plus mélodieuse et soumise aux lois du rhythme. Nous savons qu'un essai de ce nouveau genre de musique sera tenté prochainement dans notre ville.

Les trois autres applications n'étant pas aussi générales et intéressant des hommes spéciaux, la Commission n'a pas cru devoir s'en occuper. Elle désire plutôt appeler l'attention de l'Association sur un cinquième genre de musique, qui chez nous a été trop négligé : nous voulons parler de la musique populaire. Les chants populaires, si importants à cause des enseignements qu'ils peuvent pro-

pager, à cause de l'action qu'ils peuvent exercer sur les masses ; les chants populaires, cultivés avec tant de soin en Allemagne et en Suisse, ne sont chez nous qu'un recueil de chansons insignifiantes, quelquefois ridicules, trop souvent licencieuses. Il importe aux amis du pays d'apporter un prompt remède à un état de choses aussi affligeant ; il importe, à mesure que le goût du chant se propage, de lui donner une direction utile, d'indiquer à l'art sa véritable destination, celle de rendre les hommes meilleurs. Dans les anciens poètes, les chants célèbrent la puissance et les bienfaits des Dieux ; ils enseignent aux hommes les devoirs qu'ils ont à remplir envers leurs semblables; ils consacrent la mémoire des citoyens qui ont honoré le pays ; ils perpétuent le souvenir de leurs belles actions, afin qu'elles trouvent des imitateurs. Les meilleurs préceptes de morale sont les bons exemples. S'il nous est interdit de signaler les exemples vivants, faisons revivre les exemples de ceux qui nous ont précédés. Notre pays a vu naître une foule d'hommes qui ont donné des modèles de toutes les vertus ; l'histoire religieuse, politique et militaire de la France présente à chaque page des traits qui peuvent servir de sujet à des chants véritablement nationaux. Nous demandons que l'on appelle l'attention des Académies sur la nécessité de ces poésies populaires ; que toutes les Sociétés littéraires soient invitées à les proposer comme sujets de prix ; qu'elles les encouragent par tous les moyens qui sont en leur pouvoir. Elles rendront la poésie et la musique à leur ancienne et véritable destination ; elles contribueront à créer des chants dont nous désirons vivement la propagation, parce que nous en apprécions l'importance.

- MUSIQUE.
  - THÉORIQUE.
    - MÉTAPHYSIQUE.
    - ÉRUDITIVE.
    - PHYSICO-MATHÉMATIQUE.
  - PRATIQUE.
    - COMPOSITION.
    - EXÉCUTION.

ESTHÉTIQUE PURE.	Calléologie, science du beau. Hypséologie, science du sublime. Syngénéologie, science des affinités esthétiques.
ESTHÉTIQUE APPLIQUÉE.	Nature, but, moyens, effets moraux de la musique. Du goût ; de la beauté en musique. De l'expression, du caractère du style. Union de la musique et de la poésie.
HISTOIRE { générale. particulière.	Musique chez les différents peuples.
BIBLIOGRAPHIE.	Mémoires ; dissertations ; biographies des compositeurs, chanteurs, instrumentistes, facteurs d'instruments, etc.
ACOUSTIQUE PURE.	Formation, Propagation, Vitesse, Durée, Communication, Sympathie } des sons.
ACOUSTIQUE APPLIQUÉE.	De l'ouïe et de la voix. De l'écho. Formation du système moderne. Construction des instruments. ——— des salles de concert.
INSTRUMENTALE.	Haute composition, rhétorique. Contre-points et fugues, logique. Harmonie, ... grammaire.
VOCALE.	Poétique, prosodie, alliance de la poésie et de la musique. Haute composition, rhétorique. Contre-points et fugues, logique. Harmonie, ... grammaire.
INSTRUMENTALE.	De percussion. A vent. A cordes.
VOCALE.	Chant, Vocalisation } déclamation. Solfège. . . . lecture, écriture.

AGRICULTURE.

Un premier tableau, qui manquait dans l'Annuaire de 1835, fera connaître pour la Seine-Inférieure, à dater de 1828, les quantités des grains vendus dans les principaux marchés, et le prix moyen de l'hectolitre de chaque espèce de céréales. Viendront ensuite huit tableaux qui indiqueront, pour les quatre autres départements, les quantités des grains vendus dans chacun des principaux marchés pendant l'année 1833, et le prix moyen des grains pendant chaque mois de 1834. D'autres tableaux présenteront, pour chacun des cinq départements, l'état des récoltes, en grains et autres farineux, qui ont été faites en 1834 : ces derniers sont conformes aux états que MM. les Préfets dressent tous les ans, au commencement de janvier, pour le ministère du commerce et des travaux publics.

Dans l'Annuaire de 1835, nous avons cité les agronomes les plus distingués du département de la Seine-Inférieure, et nous avons spécifié les travaux auxquels ils se livrent plus particulièrement : on trouvera ici les mêmes renseignements pour les quatre autres départements.

Seine-Inférieure.

Quantités, en hectolitres,
des grains vendus dans les principaux marchés pendant sept années,*
et Prix moyen
de l'hectolitre de chaque espèce de céréales.

	Années.	Froment.	Méteil.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Quantités.	1828.	382902	60052	18586	16876	184367
	1829.	320149	52121	23509	17899	142392
	1830.	467348	61716	22419	20936	169795
	1831.	475102	61936	26274	22229	196993
	1832.	455570	67607	30484	20204	185748
	1833.	517990	67278	24311	22788	221570
	1834.	452098	55948	21081	22729	210444
Prix moyen.		f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.
	1828.	23 66	19 53	13 03	11 03	6 49
	1829.	25 50	22 16	14 82	12 69	9 05
	1830.	21 06	16 52	11 78	10 12	7 79
	1831.	22 18	17 64	13 24	10 48	5 95
	1832.	20 92	17 14	12 86	10 79	5 81
	1833.	15 17	11 86	8 47	8 65	6 09
	1834.	14 85	12 02	8 90	9 33	6 75

* Les noms de ces marchés, au nombre de 24, se trouvent dans l'Annuaire de 1835, page 353.

Département du Calvados.

Quantités, en hectolitres,

des grains vendus dans chacun des principaux marchés pendant l'année 1833.

Marchés.	Froment.	Seigle.	Orge.	Sarrasin.	Avoine.
Bayeux.	27904	32	1392	472	3208
Argences.	53584	368	17744	400	5312
Bretteville-l'Orgueilleuse. .	16720	»	»	»	264
Caen.	46040	156	1489	1664	2211
Creully.	20544	»	1936	416	2800
Evrecy.	10976	»	4048	»	»
Troarn.	12720	»	424	»	»
Villers-Bocage.	14080	»	1808	1984	10864
Falaise.	35536	2720	18960	2304	20608
Harcourt.	15200	96	2192	2560	2480
Ouilly-le-Basset.	6080	»	1608	1680	2304
Lisieux.	16624	640	4464	»	4544
Orbec.	6000	512	»	»	4864
Saint-Pierre-sur-Dives. . .	13344	»	18328	»	3104
Honfleur.	9528	»	»	»	»
Pont-l'Evêque.	4920	»	672	»	288
Aunay.	10080	384	2400	6480	9360
Condé-sur-Noireau. . . .	17248	496	736	2000	3168
Vire.	17064	40	776	4208	6224

Département de l'Eure.

QUANTITÉS, EN HECTOLITRES,
des grains vendus dans chacun des principaux marchés pendant l'année 1833.

MARCHÉS.	FROMENT.	MÉTEIL.	SEIGLE.	ORGE.	AVOINE.
Les Andelys.	9128	4740	516	540	4108
Gisors.	15528	4344	512	2208	28354
Bernay.	28972	2192	5776	9920	9992
Brionne.	11748	»	6	22	3724
Evreux.	29896	3284	264	2088	9572
Saint-André.	10600	3856	208	1076	8556
Verneuil.	2556	9900	1048	744	6936
Neubourg.	80014	25424	928	1664	35206
Louviers.	15440	2132	128	2376	4208
Pont-Audemer.	9604	»	902	2062	4890

Outre ces 10 principaux marchés pour les grains, l'Annuaire de l'Eure pour 1832 en compte 22 autres moins importants, savoir : dans l'arrondissement des Andelys, Etrépagny et Lyons-la-Forêt ; dans l'arrondissement d'Evreux, Breteuil, Conches, Damville, Ferrière-sur-Rille, Yvry, Neuve-Lyre, Nonancourt, Pacy, Rugles, Vernon et Villiers-en-Désœuvre ; dans l'arrondissement de Pont-Audemer, Beuzeville, Bourg-Achard, Bourg-Théroude, Bourneville, Cormeilles, Saint-George, Lieurey, Montfort et Routot.

Département de la Manche.

QUANTITÉS, EN HECTOLITRES,
des grains vendus dans chacun des principaux marchés pendant l'année 1833.

MARCHÉS.	FROMENT.	SEIGLE.	ORGE.	SARRASIN.	AVOINE.
Avranches (*).	14105	798	4287	2815	2164
Granville.	13768	921	2890	911	185
Villedieu.	8564	84	960	1711	1424
Cherbourg.	36617	»	3474	1493	2126
Saint-Pierre-Eglise. . . .	10942	»	5001	643	450
Coutances.	40960	81	28340	2923	36
Périers.	26054	»	3485	1670	830
Mortain.	4563	1601	»	1954	1776
Saint-Hilaire-du-Harcouet.	4610	2480	570	2550	4450
Saint-Lo.	39109	»	12380	7787	10162
Carentan.	22646	»	3800	4268	1338
Valognes.	19226	»	3849	2577	1073
Briquebec.	6785	»	4599	2194	1838

(*) Dans le marché d'Avranches il a été vendu 1604 hectolitres de méteil.

Département de l'Orne.

QUANTITÉS, EN HECTOLITRES, *des grains vendus dans chacun des principaux marchés pendant l'année* 1833.

MARCHÉS.	FROMENT.	SEIGLE.	ORGE.	SARRASIN.	AVOINE.
Alençon.	26329	951	4401	1069	7394
Séez.	8072	289	2111	206	13608
Argentan.	13432	1420	4412	»	6464
Briouze.	5260	1609	5414	3430	3895
Ecouché.	6522	»	4047	»	4751
Gacé.	2908	341	1015	»	2862
Le Merlerault.	3050	82	1142	»	2966
Putanges.	3651	960	2007	1452	1960
Le Sap.	11774	204	»	»	2106
Trun.	11241	349	5942	»	2600
Vimoutiers.	10438	»	2760	»	4916
Domfront.	11215	1747	»	2233	3889
Tinchebray.	9048	436	540	7261	7913
Mortagne.	6450	492	5655	»	6905
Bellesme.	13340	72	3454	»	1580
Laigle.	13111	820	932	»	7411
Longny.	1578	367	961	»	1084
Mauves.	1070	»	179	»	»
Moulins-la-Marche.	2615	184	817	»	982
Regmalard.	3032	»	1112	»	1845

Département **du Calvados.**

PRIX MOYEN DES GRAINS
pendant chacun des douze mois de 1834.

Mois.	Froment.		Seigle.		Orge.		Sarrasin.		Avoine.	
	f.	c.	f.	c.	f.	c.	f.	c.	f.	c.
Janvier.	15	15	10	18	8	41	9	06	7	72
Février.	14	96	9	97	8	33	9	61	7	95
Mars.	14	60	9	87	8	52	9	54	8	35
Avril.	14	86	9	87	8	65	9	64	8	60
Mai.	15	33	10	24	9	01	10	60	8	85
Juin.	15	19	9	86	8	33	10	25	8	67
Juillet.	14	94	9	63	8	93	9	69	8	68
Août.	14	73	9	37	9	50	9	01	8	52
Septembre.	14	48	9	42	7	98	9	65	7	86
Octobre.	14	56	9	61	7	96	7	69	7	99
Novembre.	15	47	10	36	8	66	8	07	8	11
Décembre.	15	07	10	16	8	43	8	07	8	19

Département de l'Eure.

Prix moyen des grains
pendant chacun des douze mois de 1834.

Mois.	Froment.		Méteil.		Seigle.		Orge.		Avoine.	
	f.	c.	f.	c.	f.	c.	f.	c.	f.	c.
Janvier.	15	80	13	54	9	67	9	24	7	74
Février.	15	38	13	20	9	60	9	18	7	72
Mars.	15	07	13	31	9	35	9	22	7	70
Avril.	16	11	15	90	11	14	9	54	8	07
Mai.	15	63	13	60	9	91	9	30	7	91
Juin.	16	62	14	09	9	89	9	57	7	94
Juillet.	16	56	14	23	9	19	9	23	7	91
Août.	16	14	13	94	9	04	8	88	7	11
Septembre.	15	64	13	60	8	79	8	43	6	79
Octobre.	16	03	13	60	8	95	8	56	7	17
Novembre.	17	12	14	63	10	50	9	09	7	49
Décembre.	17	34	15	41	10	44	9	34	7	56

Département de la Manche.

Prix moyen des grains *pendant les trois derniers mois de 1833 et pendant chaque mois de 1834.*

	Mois.	Froment.		Seigle.		Orge.		Sarrasin.		Avoine.	
		f.	c.	f.	c.	f.	c.	f.	c.	f.	c.
1833.	Octobre.	14	17	11	52	7	95	9	18	7	13
	Novembre.	13	98	11	25	7	88	9	45	7	39
	Décembre.	13	73	11	03	7	71	9	03	7	33
1834.	Janvier.	13	72	11	07	7	58	8	86	7	25
	Février.	13	89	11	06	7	88	9	28	7	56
	Mars.	13	71	10	95	7	99	9	14	7	91
	Avril.	14	18	11	29	8	39	9	34	8	09
	Mai.	14	72	11	70	8	60	9	71	8	43
	Juin.	14	56	11	15	8	68	10	07	8	37
	Juillet.	14	28	10	04	8	52	9	15	7	94
	Août.	13	95	9	93	7	89	8	26	7	31
	Septembre.	13	76	9	71	7	50	7	73	7	12
	Octobre.	14	09	9	72	7	66	6	78	7	42
	Novembre.	13	98	10	13	7	92	7	29	7	83
	Décembre.	14	49	10	13	7	99	7	38	8	04

Département
de l'Orne.

PRIX MOYEN DES GRAINS
pendant chacun des douze mois de 1834.

Mois.	Froment.	Seigle.	Orge.	Sarrasin.	Avoine.
	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.
Janvier.	15 00	10 94	8 47	8 55	6 85
Février.	14 88	10 95	7 92	8 89	6 87
Mars.	14 49	10 17	7 85	8 49	7 34
Avril.	14 53	10 47	7 90	8 41	7 31
Mai.	15 38	11 59	8 47	9 49	7 66
Juin.	14 74	10 51	8 06	8 89	7 67
Juillet.	15 16	10 22	8 11	8 60	7 63
Août.	15 13	10 25	8 14	8 41	7 33
Septembre.	14 86	10 17	7 93	8 12	6 41
Octobre.	14 90	10 32	7 90	6 86	6 80
Novembre.	15 12	10 59	8 19	7 03	6 98
Décembre.	15 50	10 91	8 32	7 12	7 00

Calvados. *État des récoltes de 1834 en*

Espèces de grains et de farineux.	Quantité approximative de vieux grains restant, à la date du 1.er septembre, dans le département.	Nombre d'hectares ensemencés en chaque espèce de grains et de farineux.	PRODUIT. Quantité moyenne de semence par hectare.	Nombre de fois que la semence se multiplie, année commune.	Nombre de fois que la semence s'est multipliée en 1834.	Produit par hectare en 1834.	Produit total de chaque espèce de grains et de farineux en 1834.
			hectol.			hectol	hectol.
Froment. . .	300000	92500	2 »	7 à 8	7	14 »	1295000
Méteil.	4000	1500	2 25	7	6	13 50	20250
Seigle.	14000	5000	2 50	7	6	15 »	75000
Orge.	50000	18500	2 50	10	5	12 50	221250
Sarrasin. . . .	20000	19000	1 »	23	20	20 »	380000
Avoine.	100000	34600	2 50	10	5	12 50	431250
Légumes secs.	»	3500	1 50	10	6	9 »	31500
Autres menus grains. . . .	»	6500	1 50	10	6	9 »	58500
Totaux. .	488000	181000	»	»	»	»	2512750
Pommes de terre	»	1000	6 »	25	18	108 »	108000

grains et autres farineux.

CONSOMMATION.						Comparaison du produit avec la consommation		Poids moyen d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la récolte de 1834.
Quantité approximative d'hectolitres de grains et de farineux annuellement nécessaire					Total des besoins annuels.			
pour la nourriture			pour les semences.	pour les distilleries, brasseries et tous autres usages.		Excédant.	Déficit.	
de chaque habitant.	de toute la population.	des animaux domestiques.						
								kilog.
4 hectolitres de grains et de farineux de toute espèce.	1260183	»	185000	»	1445183	»	150183	77
	16875	»	3375	»	20250	»	»	75
	52500	10000	12500	»	75000	»	»	73
	108000	57000	46250	10000	221250	»	»	70
	311000	50000	19000	»	380000	»	»	70
	»	1150000	86250	»	1236250	»	805000	52
	136250	2000	5250	»	143500	»	112000	»
	»	80000	9750	»	89750	»	31250	»
	1884808	1349000	357375	10000	3611183	»	1098433	»
	94000	8000	6000	»	108000	»	»	»

Eure. *État des récoltes de 1834 en*

Espèces de grains et de farineux.	Quantité approximative de vieux grains restant, à la date du 1er septembre, dans le département.	PRODUIT.					
		Nombre d'hectares ensemencés en chaque espèce de grains et de farineux.	Quantité moyenne de semence par hectare.	Nombre de fois que la semence se multiplie, année commune.	Nombre de fois que la semence s'est multipliée en 1834.	Produit par hectare en 1834.	Produit total de chaque espèce de grains et de farineux en 1834.
			hectol.			hectol	hectol.
Froment. . . .	194000	113530	2 05	7 »	5 66	11 60	1316948
Méteil.	10000	15381	2 12	6 80	5 30	11 24	172882
Seigle.	2000	14316	2 »	7 »	5 25	10 50	150318
Orge.	1500	5055	1 84	7 80	7 06	12 99	65664
Sarrasin. . . .	»	»	» »	» »	» »	» »	»
Avoine. . . .	42500	40288	2 35	8 25	7 23	16 99	684893
Légumes secs.	7800	7842	1 90	10 07	7 63	14 50	113709
Autres menus grains. . . .	»	4850	2 12	5 75	4 87	10 32	50052
Totaux. .	257800	201262	»	»	»	»	2554466
Pommes de terre		5280	8	20	19	152	802560

grains et autres farineux.

CONSOMMATION. Quantité approximative d'hectolitres de grains et de farineux annuellement nécessaire pour la nourriture de chaque habitant.	pour la nourriture de toute la population.	pour la nourriture des animaux domestiques.	pour les semences.	pour les distilleries, brasseries et tous autres usages.	Total des besoins annuels.	Comparaison du produit avec la consommation : Excédant.	Comparaison du produit avec la consommation : Déficit.	Poids moyen d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la récolte de 1834.
								kilog
3 »	1288297	4119	232736	»	1525152	»	208204	77.648
» 47	193920	2300	32608	»	228828	»	55946	71.750
» 22	92280	22137	28632	»	143049	7269	»	66 »
» »	2739	40826	9301	4200	57066	8598	»	59 »
» »	»	»	»	»	»	»	»	» »
» »	»	651800	94676	»	746476	»	61583	45.353
» »	44429	31400	14900	»	90729	22980	»	» »
» »	»	57328	10282	»	67610	»	17558	» »
3 69	1621665	809910	423135	4200	2858910	38847	343291	» »
» »	430000	300000	42240	10000	782240	20320	»	» »

Manche. *État des récoltes de 1834 en*

Espèces de grains et de farineux.	Quantité approximative de vieux grains restant, à la date du 1.er septembre, dans le département.	Nombre d'hectares ensemencés en chaque espèce de grains et de farineux.	PRODUIT. Quantité moyenne de semence par hectare.	Nombre de fois que la semence se multiplie, année commune.	Nombre de fois que la semence s'est multipliée en 1834.	Produit par hectare en 1834.	Produit total de chaque espèce de grains et de farineux en 1834.
			hectol.			hectol	hectol.
Froment. . . .	200207	79736	3 00	4 40	4 42	13 25	1086395
Méteil.	2390	5023	2 92	4 20	4 71	13 85	69579
Seigle.	2460	11714	3 05	4 52	4 02	12 26	143567
Orge.	34435	58434	3 94	4 70	4 87	18 68	1099582
Sarrasin. . . .	890	50106	1 58	8 94	10 68	16 87	845374
Avoine. . . .	2874	29018	4 35	4 69	4 29	18 67	541643
Légumes secs.	236	2668	2 86	5 35	4 53	12 17	32565
Autres menus grains. . . .	»	813	4 23	4 06	3 94	16 65	13533
Totaux. .	243492	237512	»	»	»	»	3832238
Pommes de terre	»	5279	14 »	9 59	9 36	131 04	749945

grains et autres farineux.

CONSOMMATION.							Comparaison du produit avec la consommation		Poids moyen d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la récolte de 1834.
Quantité approximative d'hectolitres de grains et de farineux annuellement nécessaire						Total des besoins annuels.	Excédant.	Déficit.	
pour la nourriture			pour les semences.	pour les distilleries, brasseries et tous autres usages.					
de chaque habitant.	de toute la population.	des animaux domestiques.							
									kilog.
1 36	823370	»	241354	»	1064724	21671	»	78 68
0 07	42910	600	13237	»	56747	12832	»	71 »
0 16	93894	60	30092	»	124046	19521	»	67 95
1 10	596914	274751	253811	1148	1126624	»	27042	62 89
0 89	527587	208488	99998	»	836073	9301	»	63 44
0 07	38684	404706	117717	»	561107	»	19464	52 28
0 02	11396	6521	7362	»	25279	7286		71 57
»	70	12019	3226	»	15315	»	1782	79 »
3 67	2134825	907145	766797	1148	3809915	70611	48288	»
0 36	218189	420398	85234	»	723821	28124	»	79 »

Orne. *État des récoltes de 1834 en*

Espèces de grains et de farineux.	Quantité approximative de vieux grains restant, à la date du 1.er septembre, dans le département.	PRODUIT.					
		Nombre d'hectares ensemencés en chaque espèce de grains et de farineux.	Quantité moyenne de semence par hectare.	Nombre de fois que la semence se multiplie, année commune.	Nombre de fois que la semence s'est multipliée en 1834.	Produit par hectare en 1834.	Produit total de chaque espèce de grains et de farineux en 1834.
			hectol.			hectol	hectol.
Froment. . .	112300	66500	2 »	5	5	10	665000
Méteil.	13850	16830	2 »	5	5	10	168300
Seigle.	2440	16130	2 »	5	5	10	161300
Orge.	37100	34940	2 »	6	6	12	419280
Sarrasin. . . .	500	21000	» 75	20	20	15	315000
Avoine.	37160	65620	2 »	6	6	12	787440
Légumes secs.	300	3400	2 »	6	5	10	34000
Autres menus grains. . . .	»	2400	2 »	6	5	10	24000
Totaux. .	203650	226820	» »	»	»	»	2574320
Pommes de terre	»	2370	4 »	6	8	32	75840

grains et autres farineux.

CONSOMMATION.						Comparaison du produit avec la consommation		Poids moyen d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la récolte de 1834.
Quantité approximative d'hectolitres de grains et de farineux annuellement nécessaire					Total des besoins annuels.	Excédant.	Déficit.	
pour la nourriture			pour les semences.	pour les distilleries, brasseries et tous autres usages.				
de chaque habitant.	de toute la population.	des animaux domestiques.						
								kilog.
2 »	676614	»	133000	»	809614	»	144614	75 »
» 25	126866	»	33660	»	160526	7774	»	73 »
» 13	198755	»	32260	»	231015	»	69715	71 »
» 50	338307	10000	69880	1100	419287	»	7	64 »
» 6	126865	31295	15750	»	173910	141090	»	61 »
» 6	21114	90000	131240	»	1052354	»	264914	48 »
» »	11397	6000	6800	7000	31197	2803	»	70 »
»	»	18500	4800	»	23300	700	»	67 »
3 00	1499918	965795	427390	8100	2001203	152367	479250	»
»	28912	46000	9480	»	84392	»	8552	»

Seine-Inférieure. *État des récoltes de 1834 en*

Espèces de grains et de farineux.	Quantité approximative de vieux grains restant, à la date du 1.er septembre, dans le département.	PRODUIT.					
		Nombre d'hectares ensemencés en chaque espèce de grains et de farineux.	Quantité moyenne de semence par hectare.	Nombre de fois que la semence se multiplie, année commune.	Nombre de fois que la semence s'est multipliée en 1834	Produit par hectare en 1834.	Produit total de chaque espece de grains et de farineux en 1834.
			hectol.			hectol	hectol.
Froment. . . .	100000	119000	2 60	6 20	7 »	18 20	2166000
Méteil.	15000	10000	2 60	6 30	6 50	16 90	169000
Seigle.	»	11000	2 65	6 30	6 50	17 20	200000
Orge.	10000	11000	2 65	6 50	7 »	18 55	204000
Sarrasin. . . .	»	»	»	»	»	»	»
Avoine. . . .	40000	85000	2 90	7 40	7 50	21 75	1849000
Légumes secs.	»	1000	3 30	6 »	7 »	23 10	23000
Autres menus grains. . . .	»	30000	»	»	»	»	»
Totaux. .	165000	267000	»	»	»	»	4611000
Pommes de terre	3000	»	15 »	12 »	12 »	180 »	540000

grains et autres farineux.

CONSOMMATION.							Comparaison du produit avec la consommation		Poids moyen d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la récolte de 1834.
Quantité approximative d'hectolitres de grains et de farineux annuellement nécessaire						Total des besoins annuels.	Excédant.	Déficit.	
pour la nourriture			pour les semences.	pour les distilleries, brasseries et tous autres usages.					
de chaque habitant	de toute la population.	des animaux domestiques.							kilog
2 69	1866000	»	309000	1500	2176500	»	10500	76 59
» 18	125000	»	26000	500	151500	17500	»	73 13
» 17	118000	16000	29000	1000	164000	36000	»	72 »
» 10	69000	50000	29000	30000	178000	26000	»	64 1[illegible]
» »	»	»	»	»	»	»	»	» »
» »	»	1300000	246000	»	1546000	303000	»	43 3[illegible]
» 03	21000	»	3000	»	24000	»	1000	» »
» »	»	»	»	»	»	»	»	» »
3 17	2199000	1366000	642000	33000	4240000	382500	11500	» »
» 43	298000	180000	45000	15000	538000	2000	»	» »

OBSERVATIONS SUR LES RÉCOLTES DE 1834.

Calvados.

La récolte de 1834 peut être considérée comme moyenne en froment, méteil, seigle et sarrasin ; elle est très-inférieure pour le reste.

Les réserves couvriront le déficit du froment ; mais, pour les légumes secs et les menus grains, on aura recours aux départements voisins, avec lesquels les communications sont faciles, et les échanges habituels. Quant aux avoines, dont la consommation est immense dans le Calvados, on est annuellement obligé d'en extraire près des deux tiers, soit de la Bretagne, soit des contrées du nord, d'où elles arrivent par mer.

Eure.

La récolte des céréales a été inférieure, d'environ un quart, à celle de l'année dernière ; mais le déficit, qu'elle a occasioné, se trouve en partie compensé par les vieux grains, restant des années précédentes.

L'excédant des ressources s'écoule ordinairement sur les départements de la Seine-Inférieure, de Seine-et-Oise et de l'Orne. L'arrondissement des Andelys fournit des farines pour Paris : les transports se font généralement par terre.

L'avoine et les menus grains se tirent des départements d'Eure-et-Loir, du Calvados et de l'Oise.

Manche.

Les grains de la récolte de 1834 sont, en général, d'une assez bonne qualité. Le produit, à l'exception de l'orge et de l'avoine, est plus que suffisant, comparativement aux besoins du département. Au reste, le déficit que présentent ces deux dernières espèces de grains, est bien moins considérable que celui qui résultait de la récolte de 1833.

Le produit total des grains en 1833 offrait un déficit de.	281,769 hectol.
En 1834, au contraire, il donne un excédant de.	22,323
Différence en plus.	304,092

L'excédant des récoltes de la Manche s'écoule par les départements limitrophes, et surtout par celui du Calvados, ou reste déposé dans les greniers des propriétaires. Les transports qui se font dans les autres départements ont généralement lieu par terre.

La récolte des pommes, qui avait été presque nulle en 1833, a été assez satisfaisante en 1834 : on compte une demi-année de pommes. Les poires et les autres fruits ont été peu abondants.

Une sécheresse continuelle a beaucoup favorisé la récolte des foins, qui sont d'une qualité supérieure ; mais ils manquent pour la quantité. Il en est de même de la paille et de tous les fourrages en général.

Orne.

1.° Les grains et farineux qui excèdent les besoins annuels s'exportent dans les départements du Calvados, de la Manche et de l'Eure.

Les départements de la Sarte, de la Mayenne et d'Eure-et-Loir fournissent les espèces de céréales et de grains qui ne sont pas récoltés en quantité suffisante dans l'Orne.

2.° Dans ces divers cas d'importations et d'exportations, on emploie les bêtes de somme et le roulage : le premier moyen est plus particulièrement usité pour les relations avec les contrées de la Manche; du Calvados et d'une partie de l'Eure, à cause de l'état des chemins.

. . . .

Seine-Inférieure.

Les produits de 1834 en froment, méteil, seigle et orge sont de. . . . . 2,739,000 hectol.

Et les besoins pour les mêmes grains sont de. 2,670,000

Ce qui présente un excédant de. . . 69,000

Mais la consommation de la population mouvante, qui est considérable dans ce département maritime et commerçant, pouvant s'évaluer à. 90,000

Il en résulte un déficit de. . . . 21,000

qui est bien plus que couvert par les restes de grains de l'année précédente.

Les quantités portées dans les colonnes 3, 4 et 5 étant le résultat des opérations cadastrales et de l'expérience de plusieurs années, on a conservé celles qui ont figuré précédemment. Celles qu'on a portées dans la nouvelle colonne 9 servaient aussi précédemment au calcul de la colonne suivante, qui, par conséquent, se trouve à peu près la même qu'en 1833.

La récolte, de bonne qualité en général, est un peu supérieure à une année ordinaire.

Les légumes secs ne sont guère cultivés que dans les jardins; et l'on ne peut avoir que des documents incertains sur leurs produits, qui d'ailleurs sont peu considérables.

L'expression *menus grains* est vague. Dans la Seine-Inférieure on comprend ordinairement sous cette dénomination les *pois des champs*, les *lentilles à fourrage*, les *vesces*, les *hivernaches* (espèce de luzerne), quelquefois mélangés d'un peu d'orge ou de seigle, autrement dits *dragée*. On les donne en vert, comme fourrage, aux animaux; et il est, par conséquent, impossible de remplir à leur égard les diverses colonnes du tableau.

La culture des pommes de terre est d'une grande ressource pour la nourriture des hommes et des animaux: on en fait sécher au four pour les donner aux chevaux, particulièrement dans l'arrondissement du Havre.

Les foins, moins abondants que dans les années ordinaires, ont été de médiocre qualité. La récolte a été médiocre pour le colza, très-abondante pour les pommes à cidre.

CONCOURS DE CHARRUES.

Seine-Inférieure.

La *Revue de Rouen*, numéro du mois de mai 1834, rend compte d'un concours de charrues qui avait eu lieu dans la commune de Blosseville-Bonsecours, le 27 avril précédent.

Vers la fin de l'automne de 1833, la Société centrale de la Seine-Inférieure, dans l'intention de faire connaître la charrue si habilement perfectionnée par le sieur Grangé, le fit venir avec son instrument, et le fit opérer sur des terres de diverses natures. Encouragée par l'intérêt qu'avaient excité ces expériences, la Compagnie songea dès-lors à établir un concours de charrues entre les cultivateurs de la Normandie.

Le concours, fixé au 27 avril 1834, devait avoir lieu sur deux pièces de terre, l'une en labour, l'autre en bruyère. De nombreux spectateurs, accourus de tous les points du département, entouraient dès midi l'enceinte formée par la troupe de ligne et par la garde nationale de Blosseville-Bonsecours. Sous la tente élevée au milieu de cette enceinte, on voyait réunis M. le Préfet, M. le Maire de Rouen, les principales autorités civiles et militaires, les membres de la Société d'Agriculture, la députation de l'Académie, celles des Sociétés d'Emulation et du Commerce, ainsi qu'un nombre assez considérable d'agriculteurs correspondants de la Société. Sur l'un des points du champ où la joûte devait avoir lieu, on admirait les charrues

et les beaux attelages des concurrents ; sur un autre, on avait rassemblé les principaux instruments appartenant à la Société d'Agriculture, qui avait profité de cette occasion pour les exposer aux regards des amateurs.

Les concurrents, au nombre de onze, ont élu trois cultivateurs pour faire partie du jury ; et ils ont ensuite tiré au sort les numéros qui indiquaient leurs places sur le lieu des expériences. A un signal donné, les charrues ont occupé les places que le sort leur avait assignées ; et bientôt après, la première lutte a commencé. Elle consistait, 1.° dans un labour de 7 pouces de profondeur sur 9 pouces de largeur ; 2.° dans un labour de 4 pouces de profondeur sur 9 pouces de largeur. Pour ces deux épreuves, les charrues ne pouvaient être attelées de plus de trois chevaux, et ne devaient avoir qu'un seul conducteur. Chacune de ces épreuves a duré une heure.

Enfin, la dernière lutte a eu lieu sur un terrain en bruyère : les charrues, pour cette épreuve difficile, ont été généralement attelées de quatre chevaux.

Dans les deux premières épreuves, on a surtout suivi avec un vif intérêt le travail de la grande charrue cauchoise, conduite par le sieur *Lemesle*, garçon de charrue chez M. *Cousin*, au Mesnil-Esnard ; celui de la charrue cauchoise perfectionnée par M. *A. Beaudouin*, propriétaire-cultivateur aux Vieux, près Duclair ; celui de la charrue Grangé, conduite par M. *Duret*, propriétaire-cultivateur à Saint-Eloi-des-Ventes (Eure) ; enfin, celui d'une petite charrue artésienne, appartenant à M. *Laurent*, cultivateur à Blosseville-Bonsecours.

Dans la dernière lutte, le nombre des charrues s'est trouvé réduit à six : encore plusieurs d'entre elles n'ont-

elles pu parcourir la carrière. Trois se sont retirées sans avoir achevé le premier sillon, et la belle charrue de M. *Beaudouin* a été brisée après quelques tours de raies. Deux charrues seulement ont fonctionné avec avantage, et présenté des résultats satisfaisants ; savoir : la charrue Grangé, dont on a reconnu la supériorité pour ce genre de travail ; et la charrue Pluchet, conduite par M. *Lefebvre*, maître de poste et cultivateur à Gaillon (Eure).

Les membres du jury devaient prendre pour base de leurs décisions l'égalité relative de profondeur et de largeur de la raie, la perfection du labour, l'étendue du terrain parcouru par chaque concurrent pendant le temps donné, ainsi que la force des attelages. Ils devaient apprécier, non-seulement le labour considéré en lui-même, mais aussi la marche de la charrue, sa légèreté, et son aptitude à surmonter les difficultés du sol.

Voici quelles ont été les décisions du jury, composé de M. le Préfet, du président de la Société d'Agriculture, de quatre membres résidants de la Société, et des trois cultivateurs nommés par les concurrents. Aucune charrue n'a été jugée digne de remporter un prix tout entier. Les charrues de MM. *Cousin* et *Beaudouin* s'étant également distinguées dans les deux premières épreuves, on leur a décerné le premier prix, consistant en une médaille d'or de la valeur de trois cents francs. Le deuxième prix, qui était une médaille d'or de cent francs, a été pareillement partagé entre les charrues de MM. *Duret* et *Lefebvre*, qui se sont fait remarquer dans la dernière lutte : le jury a constaté que la première avait fait plus de travail que la seconde, mais que celle-ci avait beaucoup mieux retourné le terrain. Eu égard à la perfection avec laquelle la char-

rue artésienne de M. *Laurent* avait labouré dans la deuxième épreuve, le jury lui a accordé, à titre d'encouragement, une médaille de la valeur de cinquante francs ; il a été également décerné, au même titre, une médaille de bronze à la charrue cauchoise de M. *Dubois*, cultivateur à Fresne-le-Plan.

Le jury a voulu aussi récompenser ceux des charretiers qui ont montré le plus d'adresse et d'intelligence dans la conduite de leurs charrues. Une médaille d'argent a été accordée au sieur *Lemesle*, garçon de charrue de M. *Cousin*; et deux médailles en bronze ont été données aux charretiers de MM. *Beaudouin* et *Dubois*.

Le rédacteur de cette notice la termine par quelques réflexions qui ne manquent pas de justesse. Nous devons, dit-il, exprimer nos regrets de ce que le jury s'est dispensé de soumettre les charrues à l'épreuve du dynamomètre, condition prescrite par le programme, et qui aurait sans doute rendu moins difficile le jugement définitif. Nous regrettons encore que la Société n'ait pas affecté des prix spéciaux à chaque genre de labour. Toutes les charrues ne sont pas également propres à opérer dans toutes sortes de terres : celle qui, en raison de son soc large et tranchant, ne saurait convenir dans des terrains rocailleux, marchera supérieurement dans des terres dures, argileuses, tenaces et pleines de racines. Il faut une charrue spéciale pour chaque nature de terre. Ainsi, en soumettant à des épreuves semblables des charrues de construction très-différente, et qui par conséquent n'ont pas la même destination, on ne peut asseoir un jugement satisfaisant sur le mérite des unes et des autres, ni rien apprendre de précis aux cultivateurs qui sont appelés à de pareilles expériences.

Tout nous fait espérer, ajoute-t-il, que la Société renouvellera périodiquement la fête agricole du 27 avril, qui laissera de profonds souvenirs dans l'esprit des cultivateurs de notre département. Parmi ceux qui n'étaient venus que comme spectateurs, nous en avons entendu beaucoup manifester hautement leurs regrets de n'avoir pas leurs attelages pour prendre part à la lutte, et annoncer leur intention d'assister au prochain concours comme parties intéressées.

Eure.

Nous avons rendu compte dans l'Annuaire de 1835 (p. 368) du concours de charrues qui a eu lieu à Angerville, près Evreux, le 15 septembre 1833. Depuis cette époque, il y a eu deux autres concours.

L'un a été ouvert dans la même commune d'Angerville, le 13 juillet 1834. Trois luttes ont été engagées. Dans la première, le premier prix a été décerné à M. *Corniquet*, propriétaire à Saint-Germain-de-Fresnay; et le deuxième à M. *Rosse*, propriétaire aux Ventes. Dans la deuxième, le premier prix a été adjugé à M. *Dantonny*, cultivateur à Evreux; et le deuxième à M. *Saudbreuil*, cultivateur au Plessis-Grohan. Enfin, dans la troisième lutte, entre charrues attelées d'un seul cheval, le premier prix a été obtenu par M. *Buisson*, propriétaire à Angerville, inventeur de la charrue qu'il conduisait (1);

(1) M. *Buisson* a ouvert, à Angerville, un atelier où il confectionne des charrues à un seul cheval, des charrues améliorées pour la force de plusieurs chevaux, et tous les instruments aratoires perfectionnés.

et le deuxième par M. *Lefebvre*, maître de poste à Gaillon.

Il a aussi été accordé des récompenses aux conducteurs des charrues qui ont obtenu les prix. Des médailles en argent ont été décernées au sieur *Thorel*, conducteur de la charrue de M. *Corniquet*; et au sieur *Carrière*, conducteur de la charrue de M. *Dantonny*. Des médailles en bronze ont été données au sieur *Ducy*, conducteur de la charrue de M. *Rosse*; au sieur Pierre *Lambert*, conducteur de la charrue de M. *Saudbreuil*; et au sieur *Lemarié*, conducteur de la charrue de M. *Lefebvre*.

L'autre concours a eu lieu à Campigny, arrondissement de Pont-Audemer, le 14 septembre 1834. Le premier prix a été décerné à M. Charles *Lerouge*, cultivateur à Campigny; le deuxième à M. *Lemarié*, propriétaire à Touffreville. MM. *Delahaie* et *Delafontaine* ont été mentionnés honorablement; M. J. B. *Carré*, cultivateur à Campigny, a reçu une médaille en bronze (1).

(1) La Section d'Agriculture de la Société de l'Eure se propose d'établir dans chaque canton un concours de charrues, et ensuite un concours général et départemental, où seraient admises les charrues qui auraient triomphé dans les concours cantonnaux.

Elle se propose, en outre, de créer dans tous les cantons des comices agricoles, au moyen de réunions périodiques des membres de la section qui résident dans chaque canton : les cultivateurs seront appelés et admis dans ces réunions.

Une ferme-modèle va être organisée prochainement sous la forme d'une société anonyme. Le capital est de 100,000 francs. Chaque action, fixée à 250 francs, produira des intérêts à 5 pour 100, et de plus une part dans les bénéfices. Le Conseil général de l'Eure,

Calvados.

Jusqu'à présent le Calvados avait eu des expositions pour les produits de son industrie manufacturière ; des prix avaient été décernés aux fabricants : l'industrie agricole était restée en dehors de ces distinctions, et l'art du cultivateur n'avait reçu d'encouragements que de lui-même. On a donc voulu faire un essai, qui donnât la mesure de ce que l'on pourrait tenter dans la suite. Un concours a été ouvert, le 21 avril 1835, entre les meilleurs laboureurs des deux cantons de Caen. L'honneur de cet essai doit être rapporté au Conseil d'Agriculture du département, à la Société royale d'Agriculture et de Commerce de Caen, et surtout à son digne secrétaire, le doyen des conseillers de préfecture, M. Lair, dont le zèle actif seconde avec tant d'empressement les intentions louables et généreuses. C'est lui qui présidait le concours en l'absence de M. le Préfet.

Six concurrents seulement s'étaient présentés. Après avoir tiré au sort des numéros d'ordre, ils ont pris leurs places respectives dans le champ destiné à la joûte, autour duquel se pressait une foule immense, qu'avait attirée un spectacle aussi nouveau qu'intéressant. Les concurrents ont tracé chacun deux sillons sous les yeux du jury,

dans sa session du mois de juillet 1834, a pris l'engagement d'allouer, pendant 24 ans, une somme de 6,000 francs ; savoir : 5,000 francs pour le service des intérêts, et 1,000 francs pour fonds d'amortissement. Il a immédiatement voté 6,000 francs pour ce double objet.

qui a examiné avec le plus grand soin le travail du labourage, et en a comparé les résultats. M. LAIR a proclamé ensuite les noms des quatre laboureurs dont le travail a paru le mieux exécuté.

Deux médailles en argent ont été décernées : l'une au sieur *Brée*, demeurant à Hérouville-Saint-Clair, hameau de Lébisey ; l'autre au sieur *Lamotte* (Pierre-François-Laurent), demeurant à Caen, hameau de la Folie. Il a été accordé une médaille en bronze au sieur *Lavarde* (Pierre), demeurant à Hérouville-Saint-Clair ; et une autre au sieur *Marie* (Pierre), demeurant à Cormelles.

Extrait du *Mémorial du Calvados, de l'Orne et de la Manche*, numéro du 22 avril 1835.

Indication des agronomes les plus distingués

Arrond^ts	NOMS.	QUALITÉS ou PROFESSIONS.
	MM.	
Bayeux.	Adeline père.	Maire, propriétaire et fermier.
	Adeline fils.	Maire, propriétaire.
	Béliard de l'Isle.	Propriétaire.
	Bo[illegible].	Fermier.
	Carité (Auguste).	Propriétaire.
	Chauffrey frères.	Propriétaires, membres de la Société vétérinaire.
	Darthenay.	Propriétaire.
	De Béchevel.	*Id.*, membre du Conseil général.
	De Cussy (le comte Charles)	Propriétaire.
	De Faudoas (le marquis).	Maire, membre de la Société vétérinaire.
	De Gomicourt.	Propriétaire.
	De Kergorlay (le comte Alain).	Membre de plusieurs Sociétés.
	Douesnel.	Propriétaire, membre de la Société vétérinaire.
	Ferry du Longbois.	Président du tribunal de commerce de Bayeux, membre de la Société vétérinaire.

du département du Calvados.

LIEUX de RÉSIDENCE.	NATURE DE LEURS TRAVAUX et AUTRES RENSEIGNEMENTS.
Vaucelles.	Éducation et perfectionnement des chevaux, grandes connaissances en ce genre; culture très-soignée.
Blay.	Éducation des chevaux.
Isigny.	Agriculteur instruit; amélioration des herbages.
Mosles.	Beurre renommé.
Le Breuil.	Amélioration des prairies.
Saint-Vigor-le-Grand.	Introduction de la betterave; culture en grand des plantes sarclées; essais en agriculture.
Cardonville.	Amélioration des herbages; éducation des vaches à lait.
Fontenay-sur-le-Vey.	Agronome instruit; dessèchement des laisses de la mer.
La Cambe.	Éducation des vaches laitières; amélioration des herbages.
Englesqueville.	Agronome instruit, amateur de beaux chevaux.
Agy.	Bêtes à laine longue, perfectionnement de races; préparation des fumiers; plantes sarclées; essais en agriculture.
Castilly.	Agronome très-distingué.
Saint-Loup-Hors.	Arboriculture; assolement quatriennal; amélioration des prairies.
Commes.	Économie rurale; progrès de l'agriculture.

Arrond.ts	NOMS.	QUALITÉS ou PROFESSIONS.
	MM.	
Suite de Bayeux.	Guéroult (Pierre).	Propriétaire, membre de la Société vétérinaire.
	Huet.	Propriétaire.
	Lamarre.	Régisseur et fermier.
	Lecoq.	Médecin vétérinaire, membre de plusieurs Sociétés.
	Lefrançois (Jacques).	Fermier.
	Le Herisson.	Propriétaire et fermier.
	Lesueur.	Fermier.
	Mesaize.	Propriétaire et fermier.
	Tardif (Louis).	Propriétaire.
	Thébault.	Régisseur, membre de plusieurs Sociétés.
	Troplong-Dutaillis.	Docteur-médecin, juge de paix.
Caen.	Adnot.	Pépiniériste.
	Basly (Auguste).	Fermier.
	Bonpain.	*Id.*
	De Lille (Paul).	Propriétaire.
	Lebaudy.	Fermier.

LIEUX de RÉSIDENCE.	NATURE DE LEURS TRAVAUX et AUTRES RENSEIGNEMENTS.
Létanville.	Elagage perfectionné des arbres forestiers ; essais fructueux en agriculture.
Cottun.	Expert en biens ruraux.
La Folie.	Culture soignée ; plantes sarclées ; introduction du colza d'été ; éducation des chevaux.
Bayeux.	A des connaissances fort étendues, et rend de grands services à l'agriculture.
Maisons.	Culture soignée.
Gueron.	Education des chevaux ; culture soignée.
Villiers-sur-Port.	Grande culture ; succès dans des terres ingrates.
Colombiers.	Grande culture ; éducation des chevaux.
Monceaux.	Education des chevaux.
Castilly.	Amélioration des terres ; plantation en grand d'arbres indigènes et exotiques.
Livry.	Arboriculture, pépinières.
Saint-Pair.	Arbres à fruits, arbres forestiers, végétaux exotiques.
Saint-Contest.	Culture soignée ; élève beaucoup de chevaux, dont quelques-uns de prix.
Caen.	Culture des céréales ; légumes cultivés en grand.
Feuguerolles-sur-Orne.	Introduction de nouveaux instruments aratoires ; bestiaux engraissés à l'étable.
Fontaine-Henry.	Grande culture ; éducation des chevaux ; engrais des bestiaux.

Arrond.t	NOMS.	QUALITÉS ou PROFESSIONS.
Suite de Caen.	MM. LONDE père et fils.	Propriétaires et fermiers.
	DE MAGNEVILLE.	Propriétaire.
	MESAIZE.	Fermier.
	OUTARDELLE.	*Id.*
	SIGNARD.	Propriétaire.
	VIEL.	Fermier.

Canton de

Arrond.t	NOMS.	QUALITÉS ou PROFESSIONS.
Falaise.	DE BEAUREPAIRE (le comte).	Propriétaire.
	BOURGET.	*Id.* et maire.
	DUPERRON.	Fermier.
	LIBERT.	Maire et fermier.
	DE MAUSSION.	Propriétaire.
	MESLEY-LAMOISSONNIÈRE.	*Id.* et maire, membre du Conseil d'arrondissement.
	ROBINE.	*Id.* et marchand de fer.

LIEUX de RÉSIDENCE.	NATURE DE LEURS TRAVAUX et AUTRES RENSEIGNEMENTS.
Avenay.	Grande culture ; chevaux de luxe et de remonte ; engrais de bestiaux ; beau troupeau de moutons du pays.
Hérouville.	Acclimatation d'arbres exotiques.
Coulombs.	Culture intelligente ; herbages ; éducation et engrais des bestiaux.
Benouville.	Grande culture ; prairies artificielles ; éducation de chevaux et vaches ; moutons mérinos.
Hérouville.	Culture soignée ; machine à battre le blé.
Giberville.	Cultive avec intelligence ; élève des chevaux de remonte.

Coulibœuf.

Louvagny.	Plantation d'arbres verts, dont le développement est satisfaisant.
Norrey.	Nombreux plants de pommiers.
Bernières-sur-Dives.	Culture de la carotte, particulièrement de la blanche à collet vert ; nombreux bestiaux nourris à l'étable.
Ailly.	Emploie comme engrais la rabette en poudre ; cultive le colza et les belles variétés de blés ; multiplie les prairies artificielles.
Olendon.	Culture de la carotte.
Le Marais-la-Chapelle.	Terres bien tenues ; essai des nouveaux engrais ; culture sans jachères.
Falaise.	Admirable levée de colza en 1835 ; sang en poudre, employé comme engrais principal.

Arrond.s	NOMS.	QUALITÉS ou PROFESSIONS.
	MM.	
	De Vauquelin-Deschênes (le baron).	Propriétaire.
	De Vicques (le baron).	Id.

Canton de·

Suite de Falaise.	Ballière (Pierre).	Fermier.
	Cauteu (Félix).	Propriétaire et maire.
	Legent.	Id.
	Paulmier.	Id.
	Belcour.	Id. et maire.
	Champin.	Fermier et maire.
	De Dampierre.	Propriétaire.
	Lebrethon.	Juge de paix.
	Longuet.	Propriétaire et fermier.
	Moisson (Paul).	Fermier et fabricant d'huile.
	Pagny.	Fermier.
	De Polignac (le comte Héracle).	Propriétaire.

LIEUX de RÉSIDENCE.	NATURE DE LEURS TRAVAUX et AUTRES RENSEIGNEMENTS.
Ailly.	Instruments perfectionnés ; nouveaux compôts, très-bien entendus ; belles récoltes sur des versants arides de montagnes ; introduction du turneps, du rutabago ; vaches nourries à l'étable ; petite ferme-modèle de *Sainte-Anne-d'Entremont*, dont les revenus ont été quadruplés en peu d'années.
Vicques.	Beaux champs de carottes.
Bretteville-sur-Laize.	
Cingal. Fresney-le-Vieux. Cingal. St.-Germain-le-Vasson.	Assolements alternés ; machine à battre, de grand modèle ; plantations faites avec intelligence ; pain de colza, employé comme engrais.
Ifs-sur-Laizon.	Introduction de la betterave ; revenus triplés dans l'espace de 3 ans.
Saint-Sylvain.	Obtient d'excellentes récoltes de céréales et de colza ; élève de bons chevaux.
Bray-la-Campagne.	Défrichement de marais improductifs, où croissent aujourd'hui les plants les plus variés ; nombreuses pépinières.
Cintheaux.	Travaille depuis plus de 20 ans à la suppression des jachères, à la multiplication des engrais, à l'extension de la culture du colza.
Cauvicourt.	Suppression de jachères depuis 14 ans ; introduction du colza ; bestiaux nourris d'une manière économique.
Fresney-le-Puceux.	Culture du colza en grand.
Id.	Suit avec intelligence les progrès de l'agriculture.
Outrelaize (commune de Gouvix).	Moutons mérinos, au nombre de 6 à 7,000, dont les laines sont très-recherchées.

Arrond.ts	NOMS.	QUALITÉS ou PROFESSIONS.
Suite de Falaise.	MM.	
	Saint-Jean.	Maire.
	Violette.	Fermier.
		Canton
	Beausieux (François).	Fermier.
	Dartenay.	Propriétaire.
	Dubois.	*Id.* et juge de paix, membre du Conseil général.
	De Franqueville.	Propriétaire.
	Huet.	Fermier et maire.
	Renault.	Propriétaire et maire.
	Grusse (Alexandre).	Fermier.
	Grusse-Larivière.	*Id.* et maire.
	Le Boucher.	*Id.* *id.*
	Plessis (Jean).	*Id.*
	Vivien.	*Id.* et maire.
		Cantons de
	D'Aubigny (le comte).	Propriétaire.
	Huet.	*Id.* et maire.

(1) Il existe à Croisilles une exploitation très-considérable de chaux ; on l'exporte de là pour les arrondissements de Vire et de Domfront. C'est à la chaux, employée comme amendement, que

LIEUX de RÉSIDENCE.	NATURE DE LEURS TRAVAUX et AUTRES RENSEIGNEMENTS.
Bretteville-le-Rabet.	Conversion de terres arables en prairies.
Rouvres.	Culture du colza et des belles variétés de blés ; rabette en poudre employée comme engrais.
d'Harcourt.	
Mrtainville.	Obtient de très-beaux produits.
Meslay.	Arbres verts (pins d'Ecosse, épicéas), plantés il y a 30 ans, et bien développés.
Saint-Lambert.	Assolements bien raisonnés.
Tournebû.	Perfectionnement des instruments aratoires.
Placy.	Culture soignée ; belles récoltes.
Croisilles (1).	Cultive le colza avec succès.
Tournebû. Caumont. Le Bô. Clécy. Espins.	Emploient la chaux comme amendement; ont propagé dans le canton les colzas et les bonnes variétés de blés.
Falaise.	
Aubigny.	Fait usage de plusieurs instruments nouveaux ; cultive avec succès, comme fourrages pour les bestiaux, les turneps, les rutabagos, les topinambours.
Ussy.	A multiplié les plants forestiers, et surtout ceux d'arbres verts, dont il fait au loin des exportations considérables.

le canton d'Harcourt doit principalement ses progrès en agriculture.

Arrond.ts	NOMS.	QUALITÉS ou PROFESSIONS.
	MM.	
Suite de Falaise.	Boisjugé.	Propriétaire, membre du Conseil d'arrondissement.
	Brunet.	Id., président du tribunal civil.
	Daillicourt.	Propriétaire.
	De la Fresnaye.	Id. et naturaliste.
	Lahondière.	Id. et maire.
	Lecellier.	Fermier et maire.
	Marguerit-Lamarre.	Id.
	Noblet.	Propriétaire.
	Sereuil.	Id. et maire.
Lisieux.	Combrin (Louis).	Propriétaire, membre du Conseil d'arrondissement.
	Gillotin.	Propriétaire.
	De Graveron.	Id.

(1) Depuis dix ans, l'agriculture est en voie de progrès dans l'arrondissement de Falaise. Deux Sociétés viennent de se former au chef-lieu ; et leur rivalité naturelle amènera de part et d'autre de nouveaux efforts qui produiront sans doute des résultats avantageux.

L'une de ces Sociétés, l'*Association pour les progrès de l'Agriculture, de l'Industrie et de l'Instruction*, a, dans sa séance publique du 30 août 1835, décerné des médailles à trois cultivateurs de l'arrondissement ; savoir : une médaille d'argent à M. *Lecellier*, de Saint-Germain-Langot ; et deux médailles de bronze à MM. *Noblet*, de Guibray, et *Lebrethon*, de Cintheaux.

LIEUX de RÉSIDENCE.	NATURE DE LEURS TRAVAUX et AUTRES RENSEIGNEMENTS.
Fourneaux. Guibray. Bons. Falaise. Soulangy. Saint-Germain-Langot. Falaise. Guibray. Ners.	Combinent leurs assolements avec plus d'habileté d'année en année ; introduisent de nouveaux fourrages et de nouveaux engrais, et multiplient ainsi leurs produits (1).
Lisieux.	Belles récoltes obtenues au moyen des vesces d'hiver, enfouies à l'époque de la floraison ; emploi, comme engrais, de la tourte de rabette réduite en poudre (2).
Rogues.	Pépinières de mûriers multicaulis, moretti et mûriers blancs, multipliés par boutures.
Orbec.	Création de pâturages ; plantations forestières.

Dans la section d'Industrie, M. *Lebailly* fils, filateur, membre de l'Association normande, a obtenu une médaille d'argent.

(2) Il résulte des expériences de M. *Cordier* que la poudre de rabette, quand elle est semée en même temps que le blé, produit un effet bien supérieur à celui que l'on obtient en la semant au printemps suivant. L'essai ayant été fait sur deux parties du même champ, le blé, dans le premier cas, avait un pied de hauteur de plus que dans le second.

Arrond.ts	NOMS.	QUALITÉS ou PROFESSIONS.
	MM.	
PONT-L'ÉVÊQUE.	VANNIER (Elie).	Propriétaire.
	GUÉRIN.	Percepteur des contributions.
VIRE.	DE CARVILLE.	Propriétaire.
	DÉSAIGREMONT.	*Id.*
	HUILARD-DAIGNAUX.	Ancien maire de Vire.
	LEVARDOIS-LOTTINIÈRE.	Propriétaire.
	NAVET (Achille).	*Id.*
	PERRETTE.	Fermier.
	DE VALENTINOIS, prince de MONACO.	Propriétaire.

(1) M. *Vannier* ayant cessé de faire valoir lui-même, son fermier.

LIEUX de RÉSIDENCE.	NATURE DE LEURS TRAVAUX et AUTRES RENSEIGNEMENTS.
Saint-Gatien, près Honfleur.	Suppression de jachères ; introduction de la méthode de culture du pays de Caux ; nombreux animaux, nourris de trèfles communs et incarnats, de pommes de terre, de navets et de betteraves (1).
Honfleur.	S'occupe avec succès de la culture du mûrier ; a présenté à l'exposition de Caen des échantillons de soie, qui lui ont valu une distinction.
Carville.	Grande culture ; introduction du colza, de diverses espèces de fourrages et de nouveaux engrais ; emploi des nouvelles charrues ; pépinières ; éducation de chevaux et de bestiaux.
Percy.	Méthodes de culture et bâtiments d'exploitation, à l'instar des fermes-modèles ; charrue Dombasle ; bœufs du Poitou ; pommes de terre cultivées en grand.
Le Désert.	Charrue Dombasle ; blé géant ; carotte cultivée avec beaucoup de succès.
Le Tourneur.	Beaux blés ; pommes de terre cultivées en grand.
St.-Martin-des-Besaces.	Grande culture ; éducation des bestiaux.
La Ferrière-Harang.	Cultive en grand les pommes de terre.
Montbosq (commune de Saint-Martin-des-Besaces).	Défrichement considérable de bruyères, fait avec intelligence et avec succès ; grande culture ; carottes ; pommes de terre cultivées en grand.

a rétabli les jachères, et la ferme produit beaucoup moins aujourd'hui.

Indication des agronomes les plus distingués

Arrond.^{ts}	NOMS.	QUALITÉS ou PROFESSIONS.
Evreux.	MM. [illegible].	Propriétaire et fermier.
	Durand.	*Id.*
	Pelletier aîné.	*Id.*
	Rosey.	Propriétaire.
	Nez.	Fermier.
	Saudebreuil (Charles).	Propriétaire et fermier.
	De Rancé.	*Id.*, député.
	Gazan.	*Id.*, ancien député.
	Mouton.	Fermier.
	De Petitville.	Propriétaire.
	Auroux.	Fermier.
Andelys.	Gouche.	*Id.*
	[illegible].	*Id.*

du département de l'Eure.

LIEUX de RÉSIDENCE.	NATURE DE LEURS TRAVAUX et AUTRES RENSEIGNEMENTS.
Claville.	Assolements alternes; culture des plantes sarclées; engrais à base de chaux; nourriture des chevaux avec les carottes; engraissements des vaches avec les racines; emploi des instruments perfectionnés; améliorations très-remarquables qui se propagent dans le canton.
Les Ventes.	Culture des plantes sarclées; bonne disposition des fumiers; instruments perfectionnés; emploi de la charrue Grangé pour défrichements.
Gaudreville. Les Ventes.	Culture des racines; instruments perfectionnés.
Mesnil-Hardray.	Culture en grand des plantes sarclées; élève des chevaux.
Plessis-Grohan.	Plantes sarclées; pépinières.
Gerriers, près Nonancourt.	Culture de racines; engraissement des moutons; emploi d'instruments perfectionnés.
Huest.	Culture des racines; instruments perfectionnés.
Damville.	Ecobuage; défrichement de terres incultes.
Gournay.	Suppression de la jachère.
Evreux.	Suppression des jachères; culture des racines.
Andelys.	Instruments perfectionnés; culture ancienne perfectionnée.
Radepont.	Culture des racines; instruments perfectionnés.

Arrond.ts	NOMS.	QUALITÉS ou PROFESSIONS.
Suite des Andelys.	MM. LEGRAND.	Propriétaire.
	DÉVÉ.	Fermier.
	ROYCOURT.	*Id.*
	MIGNOT.	*Id.*
BERNAY.	HERVIEUX.	*Id.*
	HUBERT-DESCOURS.	Propriétaire.
	LOISEL.	*Id.*
	COUSINARD.	*Id.*
LOUVIERS.	DUMOUTIER.	Fermier.
	LEFEBVRE.	Maître de poste et propriétaire.
	CONSTANT-GODET.	Propriétaire.
	DE SÉGUIN.	*Id.*
	FERRAND.	Cultivateur.
	LEGENDRE.	*Id.*
	WURTZ.	Propriétaire.

LIEUX de RÉSIDENCE.	NATURE DE LEURS TRAVAUX et AUTRES RENSEIGNEMENTS.
Guitry. Dangu. Noyers. Vesly.	Culture ancienne perfectionnée.
Beaumontel.	Culture des plantes sarclées ; emploi des instruments perfectionnés ; troupeau remarquable.
Bernay.	Profond défoncement du sol ; deux récoltes de blé, sur le même terrain, dans la même année.
Rivière-Thibouville.	Culture perfectionnée de la pomme de terre.
Giverville.	Sept récoltes en 7 ans, la 8.e année jachère, au lieu de 4 récoltes en 4 ans, et la 5.e année jachère ; troupeau remarquable.
St.-Aubin-d'Ecrosville.	Culture des plantes sarclées avec de très-beaux succès ; abondance extraordinaire de luzerne après deux récoltes successives de racines ; emploi d'instruments perfectionnés.
Gaillon.	Culture alterne raisonnée ; instruments perfectionnés.
Thuit-Simer.	Grande culture, luxe d'ustensiles aratoires et bestiaux des plus belles espèces.
Tosny.	Culture très-variée, malgré le mauvais terrain ; instruments perfectionnés.
Daubeuf.	Culture variée et bien entendue.
Porte-Joye.	Produits des vallées de la Seine.
Bec-Thomas.	Essais et méthodes nouvelles.

Arrond.ts	NOMS.	QUALITÉS OU PROFESSIONS.
S. de Louviers.	MM. Petel.	Propriétaire.
	Lesage.	Id.
	Malide.	Cultivateur.
Pont-Audemer.	Rioult fils.	Propriétaire-cultivateur.
	Maudoit.	Id.
	Lebique.	Propriétaire.
	Demalhortie aîné.	Id.
	Cabot (Joseph).	Fermier.
	Lainey (Jean-Baptiste).	Propriétaire.
	Sarrazin-Demaraize.	Id.
	Deshayes.	Id.
	Lepelletier (Désir).	Id.
	Nuisement.	Id.
	De Cacheleu.	Id.
	Lebel.	Meunier et cultivateur.
	Durublé.	Cultivateur et herbager.

LIEUX de RÉSIDENCE.	NATURE DE LEURS TRAVAUX et AUTRES RENSEIGNEMENTS.
Surville. La Haye-du-Theil. Saint-Ausur-Gaillon.	Ancienne méthode, mais suivie avec intelligence et économie.
Selles. *Id.*	Culture des racines, carottes, betteraves, pommes de terre, blé de Russie.
Campigny.	Culture de carottes, betteraves, pommes de terre, prairies artificielles ; instruments perfectionnés.
Id.	Culture des racines.
Trouville.	Amélioration des assolements, nombreux bétail, instruments perfectionnés, emploi de la marne ; défrichement.
Id.	Engraissage du bétail ; défrichement.
Honguemarre.	Suppression des jachères ; culture variée ; elève de chevaux de race anglaise ; pépinières.
Barneville.	Suppression des jachères ; élève de chevaux normands et de moutons.
Saint-Etienne-Lallier.	Amélioration de fonds humides ; dessèchements judicieux.
St.-George-du-Vièvre.	Invention d'instruments aratoires ; expériences sur le blé.
Tourville.	Application de la physique et de la chimie à l'agriculture.
Montfort.	Défrichement de bruyères.
St.-Philbert-sur-Rille.	Amélioration d'herbages.

Indication des agronomes les plus distingués

Arrond.ts	NOMS.	QUALITÉS ou PROFESSIONS.
Avranches.	MM. ANGOT.	Propriétaire.
	CARBONNEL DE MARCÉ.	*Id.*
	DE CLINCHAMPS.	*Id.*
	GAILLARD.	*Id.*
	LEMPEREUR DE SAINT-PIERRE.	*Id.*
	MAILLARD (Alphonse).	Juge de paix.
	LE MASSON.	Percepteur.
	DE MONTÉCOT.	Propriétaire.
	REGNOUF.	*Id.*
	ROGER-SORIÈRE.	*Id.*
	DE VERDUN.	*Id.*

du Département de la Manche.

LIEUX de RÉSIDENCE.	NATURE DE LEURS TRAVAUX et AUTRES RENSEIGNEMENTS.
Bacilly.	Cultures soignées.
Marcé.	Education des chevaux.
Vains.	S'applique à introduire de bonnes méthodes.
Beauvoir.	Cultive, dans les grèves du Mont-Saint-Michel, près de 100 hectares de terre excellente; possède un très-beau troupeau de moutons indigènes et d'espèces croisées.
La Rochelle.	Donne d'utiles conseils aux cultivateurs de son voisinage.
Sartilly.	A étudié la science agronomique.
Vernix.	A fait quelques efforts pour changer les assolements.
Vergoncey.	S'occupe spécialement de l'éducation des chevaux.
Vains.	S'efforce d'introduire de bonnes méthodes.
La Lande-d'Airou.	Possède un domaine contenant près de 300 hectares, dans lequel il a fait de très-grandes améliorations, surtout par l'introduction de nouveaux fourrages et par la culture du colza; encourage ses fermiers et ses voisins, en leur procurant gratuitement les graines ou le plant dont il désire propager les espèces.
Aucey.	S'occupe avec succès de l'amélioration de l'espèce bovine; a introduit des blés étrangers (blé de Crimée) et de nouveaux fourrages (trèfle incarnat, etc.); a fait faire quelques progrès à l'agriculture dans son canton.

Arrondis	NOMS.	QUALITÉS ou PROFESSIONS.
	MM.	
Cherbourg.	Le Buhotel (Louis).	Propriétaire.
	Delaporte-Dervaux.	Juge de paix.
	Du Moncel (le comte).	Propriétaire.
	Née.	*Id.*
	De Sesmaison (le comte Donatien).	*Id.*
Coutances.	Anne-Mary.	Membre du Conseil municipal de Coutances.
	Avril.	Membre de la chambre des députés.
	Briens.	Membre du Conseil d'arrondissement.
	Brohon.	Maire de Bréhal, membre du Conseil général.
	Clément des Maisons.	Propriétaire.
	Harasse.	Notaire.

LIEUX de RÉSIDENCE.	NATURE DE LEURS TRAVAUX et AUTRES RENSEIGNEMENTS.
Beaumont.	Amélioration des races de chevaux; étalon particulier, approuvé par le Ministre du commerce pour le service de la monte en 1835.
Saint-Pierre-Eglise.	Agronome très-instruit. — Introduction du trèfle incarnat.
Martinvast.	Grande culture. — Perfectionnement des instruments aratoires; introduction du colza; roue hydraulique, faisant mouvoir quatre machines, dont une à battre le blé (*voir l'Annuaire de* 1835, *p.* 372).
Rauville-la-Bigot.	Amélioration de la race chevaline; étalon particulier, approuvé par le Ministre du commerce pour la monte de 1835.
Flamanville.	Assolement bien entendu; système de culture, propre à détruire les mauvaises herbes; introduction de nouveaux instruments aratoires; croisements avec des races de bestiaux supérieures à celles du pays (*voir l'Annuaire de* 1835, *p.* 375).
Coutances.	Défrichements considérables; amélioration d'une grande quantité de terrains incultes.
Périers.	Agriculture; éducation des bestiaux.
Le Mesnil-Garnier.	Pépinières très-étendues; amélioration des prairies et des terres arables.
Bréhal.	Amélioration des prairies; culture des terres.
St.-Germain-sur-Sèves.	Culture soignée; éducation des bestiaux.
Pirou.	Succès dans l'amélioration des terrains incultes.

Arrond.ts	NOMS.	QUALITÉS ou PROFESSIONS.
Suite de Coutances.	MM. HAUDUC.	Inspecteur des domaines.
	LECLERC DE LA HARISSIÈRE.	Maire.
	PIEL-FERONNIÈRE.	*Id.*
	SAVARY.	Maire de Cerisy-la-Salle, chevalier de la légion d'honneur.
	DE LA VALEINORIE.	Percepteur.
Saint Lo.	DE BILLEFONT (le marquis).	Propriétaire.
	DAMECOURT (Edouard).	Fermier.
Mortain.	CHAMPS.	Greffier du tribunal de première instance, membre du Conseil général.
	DELAUNAY.	Maire.
	POULLARD.	Juge de paix.
	DE PRACOMTAL.	Maître de forges.

LIEUX de RÉSIDENCE.	NATURE DE LEURS TRAVAUX et AUTRES RENSEIGNEMENTS.
Equilly.	Amélioration des prairies.
Périers.	S'occupe de l'agriculture et de l'éducation des bestiaux.
Le Mesnil-Amand.	Se livre à l'éducation des bestiaux ; cultive avec beaucoup de succès suivant les nouveaux procédés.
Cerisy-la-Salle.	Cultive avec intelligence.
Millières.	Elève d'une école d'agriculture d'Allemagne ; a cultivé pendant 8 à 10 ans, suivant les nouvelles méthodes, une ferme de 20 hectares.
Cavigny.	Se livre à l'éducation des chevaux ; a obtenu plusieurs fois des primes d'encouragement ; a vendu, en 1835, un de ses étalons pour les haras du Gouvernement.
Villiers-Fossard.	Récolte une grande quantité de cidre, dont la qualité supérieure doit être attribuée non-seulement à la nature du plant, mais encore à l'administration intelligente du cultivateur.
Mortain.	Connaît parfaitement la statistique agricole du pays.
Reffuveille.	Agriculteur intelligent.
St.-Laurent-de-Cuves.	Cultive avec intelligence et obtient des succès.
Bourberouge (commune de Bion).	Indépendamment des travaux propres à son exploitation industrielle, il s'est occupé, avec beaucoup de persévérance et de succès, de défrichements et autres améliorations.

Arrond.ts	NOMS.	QUALITÉS ou PROFESSIONS.
Valognes.	MM. Beaucuillot.	Maire.
	Chévrel.	Receveur de l'enregistrement.
	Collet-Descotils.	Propriétaire.
	Corbin-Desmannetaux.	*Id.*
	Dutrésor.	*Id.*
	Gallemand.	*Id.*
	Gilles aîné.	Agent d'affaires.
	Jacquelin de la Pierre.	Propriétaire.
	Lejoly-Senoville.	Agent d'affaires.
	Marie-Deslongchamps.	Maire.
	Moulin.	*Id.*
	Osmont.	*Id.*
	Renouf.	*Id.*

Indication des agronomes les plus distingués

Arrond.ts	NOMS.	QUALITÉS ou PROFESSIONS.
Alençon.	Dornan (Louis).	Propriétaire.
	Pichon-Prémélé.	*Id.*
Argentan.	Alliot.	Maire.
	Angers.	Propriétaire et fermier.

LIEUX de RÉSIDENCE.	NATURE DE LEURS TRAVAUX et AUTRES RENSEIGNEMENTS.
Brucheville.	Pâturages et chevaux.
Briquebec.	Défrichements et bestiaux.
Yvetot.	Défrichements, aménagement de bois.
Ravenoville.	Education des bestiaux.
Saint-Germain-de-Tournebut.	Défrichements, aménagement de bois.
Valognes.	Culture soignée, éducation des bestiaux.
Id.	Administre avec intelligence de grands domaines.
Saint-Germain-de-Tournebut.	Education des bestiaux.
St.-Sauveur-le-Vicomte.	Cultures diverses.
S-George-de-la-Rivière.	Bonne méthode de culture.
Briquebec.	Bestiaux de diverses races.
S-Martin-de-Varreville.	Amélioration des pâturages.
Néhou.	Défrichements, éducation des bestiaux.

du département de l'Orne.

Cuissay.	Introduction de diverses machines pour le perfectionnement de l'agriculture.
Aunou-sur-Orne.	Culture en grand des pommes de terre; amélioration des prairies.
Tournay.	Culture des céréales, des luzernes et des racines.
Nonant et Chambois.	Amélioration des herbages; engrais des moutons.

Arrond.^s	NOMS.	QUALITÉS ou PROFESSIONS.
Suite d'Argentan.	MM.	
	Berthelot, dit Bellecour.	Propriétaire.
	De Cenival.	Maire.
	Corbin.	*Id.*
	Desmoutis.	Propriétaire.
	Duparc.	*Id.*
	Férault.	Médecin vétérinaire.
	De Guercheville.	Propriétaire.
	Guérin.	*Id.*
	Guillaumet.	*Id.* et fermier.
	Ledancereux.	Propriétaire.
	De Maisons.	*Id.*
	Pichonnier.	*Id.*

LIEUX de RÉSIDENCE.	NATURE DE LEURS TRAVAUX et AUTRES RENSEIGNEMENTS.
Omméel et Vimoutiers.	Amélioration des prairies.
Fleuré.	Recherches sur les assolements ; culture des carottes et des betteraves à sucre.
Villebadin.	Assolement triennal alterne ; amélioration de prairies naturelles.
Saint-Christophe.	A envoyé un ouvrier à Grignon, dont il a adopté l'araire ; culture du lin ; éducation des bestiaux ; éducation utile des porcs de l'espèce anglo-chinoise.
Bailleul.	A introduit dans la contrée la culture du colza.
Argentan.	Suppression des jachères ; création de prairies naturelles ; essai de différentes plantes à faire manger en vert ; prairies artificielles.
Montmerrey.	Culture des carottes et des betteraves à sucre ; prairies artificielles ; éducation des bestiaux.
Magny.	Prairies artificielles ; éducation des bestiaux
Chiffreville.	Assolements bien entendus ; culture du colza et du jonc-marin ; prairies artificielles ; amélioration et création de prairies naturelles ; grands troupeaux.
Mortrée.	Charrue Dombasle ; défrichements de bruyères ; recherche de houille à 100 ou 200 pieds.
Mesnil-Glaise.	Instruments perfectionnés ; essais en divers genres ; études sur les assolements ; profondes connaissances en agriculture.
Argentan.	Culture des céréales.

Arrond.ts	NOMS.	QUALITÉS ou PROFESSIONS.
	MM.	
Suite d'Argentan.	De Préfeln.	Président du tribunal civil.
	De Robillard (Gustave).	Propriétaire.
	Rozière.	Id.
	De Torcy.	Id.
	De Vigneral (le comte).	Id.
Domfront.	Levesque.	Maire, membre correspondant du Conseil supérieur d'agriculture.
	De Malterre (le marquis de).	Propriétaire.
	Pelluet.	Fermier.
Mortagne.	Bourget.	Propriétaire.
	De Caumont.	Id.
	Chartier-Desrieux.	Sous-préfet.

LIEUX de RÉSIDENCE.	NATURE DE LEURS TRAVAUX et AUTRES RENSEIGNEMENTS.
Argentan.	Suppression des jachères ; prairies artificielles ; culture des carottes et des betteraves à sucre.
Brevaux.	Auteur d'un bon ouvrage sur les prés.
Loucé.	Education de chevaux de race normande.
Say.	Défrichements ; culture à la manière de Grignon ; taureau de Suisse ; importation des porcs anglo-chinois.
Ry.	Culture quinquennale ; machines de diverses espèces ; suppression totale des jachères.
Saint-Mars-d'Egrenne.	Instruments perfectionnés ; assolement quatriennal ; suppression des jachères ; introduction de la culture des pommes de terre ; lande inculte, convertie en prairie artificielle.
Près Couterne.	Culture dirigée par M. *Bichain*, géomètre à Domfront ; assolement quatriennal ; suppression totale des jachères ; bestiaux engraissés avec des pommes de terre et des fèves.
Beauchêne.	Améliorations journalières dans les cultures ; introduction du colza.
Laigle.	Belles constructions rurales ; plantations ; culture de plantes sarclées ; prairies artificielles ; éducation de chevaux percherons.
Chanday.	Constructions rurales ; machines ; vaches suisses.
Mortagne.	Introduction, dans le canton de Belesme, de la culture des arbres résineux (pins d'Ecosse et de Corse) ; assainissement de prairies fort marécageuses ; plantations de peupliers suisses et de peupliers blancs de Hollande.

Arrond.t	NOMS.	QUALITÉS OU PROFESSIONS.
Suite de Mortagne.	MM. Galeron (Frédéric).	Procureur du Roi.
	Hurel-Masson.	Président du tribunal de commerce.
	De Puisaye (le marquis).	Propriétaire.
	De Saint-Hilaire.	*Id.*
	Les révérends Pères de la Trappe.	*Id.*

LIEUX de RÉSIDENCE.	NATURE DE LEURS TRAVAUX et AUTRES RENSEIGNEMENTS.
Falaise.	Essais agricoles à Saint-Sulpice-sur-Rille; perfectionnement des engrais.
Laigle.	Plantations à Saint-Sulpice-sur-Rille; essais agricoles.
La Mesnière, près Mortagne.	Continuation d'essais en tout genre; suppression de jachères; plantations; grande culture de trèfles, de carottes, de betteraves et de pommes de terre.
Saint-Hilaire.	Assolements; établissement de prairies permanentes.
La Trappe.	Perfectionnement des races de bestiaux indigènes; constructions rurales bien entendues; fabrication de fromages, façon de gruyère; éducation des porcs; colza introduit dans le pays.

Comices agricoles.

Le Conseil général du département de l'Orne a voté des fonds pour qu'il fût établi un Comice agricole dans chaque arrondissement. Celui de Mortagne s'est constitué le 27 mars 1835 ; et, dans sa première séance, il a établi le programme des primes d'encouragement qu'il se propose de distribuer pour la même année. Le Comice a arrêté :

1.° Que six primes, la 1.re de 50 fr., la 2.e de 40 fr., la 3.e et la 4.e de 30 fr., la 5.e et la 6.e de 25 fr., seraient distribuées aux agriculteurs qui auront ensemencé en vesce ou pois, pour être enterré dans le moment de la floraison, le sixième de l'assolement qu'ils cultivent ;

2.° Que six primes, la 1.re de 40 fr., la 2.e de 30 fr., et les quatre dernières de 20 fr., seraient distribuées aux propriétaires des six plus beaux carrés (contenant chacun au moins 25 ares) de carottes, navets ou betteraves, destinés à la nourriture des bestiaux ;

3.° Que trois primes de 20 fr. seraient distribuées aux propriétaires des trois plus beaux carrés (de 25 ares) de colza, dont la récolte sera mangée en vert par les bestiaux de la ferme ;

4.° Que trois primes, la première de 60 fr., les deux autres de 40 fr., seraient distribuées aux propriétaires des trois plus beaux carrés de colza, dont on attendra la maturité pour faire la récolte de la graine (Ces trois dernières primes ne seront distribuées que pour 1836).

5.° Le Comice réserve une somme de 400 à 500 fr. pour récompenses aux cultivateurs qui auront défriché et rendu productifs des terrains jusqu'alors incultes ; et pour gratifications aux garçons de ferme dont on lui aura signalé la bonne conduite, l'aptitude, et la docilité à employer les instruments nouveaux.

INDUSTRIE

ET

COMMERCE.

Tableau

Des brevets d'invention, de perfectionnement et d'importation, délivrés pendant sept ans dans les cinq départements qui sont formés de l'ancienne province de Normandie.

1828.

Camme (Jean-Alphonse), mécanicien, à Malaunay (Seine-Inférieure) : pour 5 ans. — Importation et perfectionnement d'une poulie à l'usage de la marine.

Legendre (Jacques-Nicolas), à Ecquainville, canton de Beuzeville (Eure) : pour 15 ans. — Procédés mécaniques pour la fabrication de barils, tonneaux, et autres vases de même nature.

Le Métayer (Victor), manufacturier, à Fécamp (Seine-Inférieure) : pour 10 ans. — Invention d'une machine à ourdir, qu'il appelle *Machine française.*

Le Métayer (Victor), manufacturier, à Fécamp : pour 5 ans. — Perfectionnement d'une machine à parer.

Rever (Marie-François-Gilles), à Conteville, arrondissement de Pont-Audemer (Eure) : pour 5 ans. — Invention d'un vide-bouteilles à gaz.

Bayeul (François-Casimir), à Rouen : pour 15 ans. — Invention de conservateurs caloriques, propres à économiser le combustible dans les cheminées, sécheries, resserres et autres étuves.

Borguet-Lancelivez, fabricant de cylindres cannelés, à Rouen : pour 5 ans. — Invention d'une machine à roder les cylindres cannelés.

Dupont (Hippolyte-Auguste), instituteur primaire, à Rouen : pour 10 ans. — Nouvelle méthode de lecture, qu'il appelle *Citolégie.*

Grandin (Victor), fabricant de draps, à Elbeuf : addition au brevet d'importation et de perfectionnement pour 15 ans, pris en 1827 par le sieur *Miles-Berry*, et par lui transporté au sieur *Jones*, dont ledit Grandin est cessionnaire. — Perfectionnement dans les machines, appareils et procédés propres à mieux parer les draps, draperies et autres étoffes.

Vallery (Charles) et Perrot (Louis-Jérôme), à Rouen : pour 15 ans. — Invention d'une machine propre à diviser et à mettre en poudre les bois de teinture.

1829.

Baudry (Louis), docteur en médecine, à Villedieu (Manche) : pour 15 ans. — Machine ou procédé propre à

emboutir les ustensiles de cuisine, au moyen de la pression donnée par la presse hydraulique ou la presse à vis.

Chennevière (Théodore), fabricant de draps, à Louviers : pour 5 ans. — Machine qu'il appelle *Garnisseuse-continue*, destinée à lainer les draps et à y fixer un lustre inaltérable.

Crevel (Jacques), curé de Saint-Romain, à Rouen : pour 15 ans. — Invention d'un procédé propre à faire sonner les cloches sans les mettre en branle.

Conquérant (Pierre-Louis-Nicolas), médecin, à Coutances : pour 15 ans. — Invention d'une série de robinets de sûreté, applicables aux liquides et aux gaz ; nouvelle jauge propre à mesurer la contenance des futailles.

Eno-Salmon, négociant à Paris, rue Neuve-Saint-Eustache, n.° 46 ; Yvart-Pavie et Jourdain, manufacturiers, à Rouen : pour 10 ans. — Invention et perfectionnement d'un procédé pour la fabrication d'une étoffe de meubles, dont le dessin se présente des deux côtés de l'étoffe sous une couleur différente.

Guesnier (Pascal), filateur, à Déville (Seine-Inférieure) : pour 5 ans. — Invention d'un dévidoir hydraulique.

Guillemard (Pierre-Guillaume-Alderic), à Gruchet, canton de Bolbec ; et Philippe (Pierre-Romain), ouvrier plâtrier, à Bolbec (Seine-Inférieure) : pour 10 ans. — Invention d'un four propre à cuire, avec économie de combustible, la brique, le plâtre, la chaux, ainsi que la tuile et les carreaux.

Lemaître-Choisy (Jacques-François), commerçant, à Montville ; et Lover (Jacques), filateur, à Maromme, arrondissement de Rouen : addition au brevet d'importation, pour 5 ans, pris en 1827 par le sieur *Winslaw*,

dont ils sont cessionnaires. — Perfectionnement d'une machine appelée *Rota-frotteur*, ou filateur en doux, propre à filer le coton en doux, sans le tordre, et avec la plus grande vitesse.

Clapain (Jean-Baptiste-Claude), au Petit-Couronne, près Rouen : pour 15 ans. — Invention d'une machine qu'il nomme *Rame d'écailleur*, propre à apprêter les draps.

Granger (Jacques-Emmanuel-Louis), ingénieur-mécanicien, à Louviers : pour 10 ans. — Invention et perfectionnement d'un procédé propre à garnir et à apprêter les étoffes de laine, par une application nouvelle du charbon et de la vapeur aux machines existantes.

Lechien (Jacques-Honoré), serrurier-mécanicien, à Déville, près Rouen : pour 5 ans. — Invention d'une machine propre à papilloter et à partager les bois de teinture.

Mangeant (Jacques-Pierre), à Lieurey, arrondissement de Pont-Audemer : pour 15 ans. — Invention pour la confection de chaudières à pied creux.

Pimont (Pierre-Prosper), fabricant d'indiennes, à Darnétal (Seine-Inférieure) : pour 5 ans. — Invention d'un procédé pour rendre la laine, teinte ou non teinte, apte à être filée sans y ajouter d'huile.

1830.

Delarue (Jean-Baptiste-Edouard), à Caen : pour 10 ans. — Seringue qu'il nomme *à ressorts*.

Eno-Salmon, négociant à Paris ; Yvart-Pavie et Jourdain, manufacturiers, à Rouen : pour 10 ans. — Nouveau perfectionnement d'un procédé pour la fabrication d'une étoffe.

de meubles, dont le dessin se présente des deux côtés de l'étoffe sous une couleur différente.

Pimont (Pierre-Prosper), fabricant d'indiennes, à Darnétal : pour 5 ans. — Perfectionnement d'un procédé pour rendre la laine, teinte ou non teinte, apte à être filée sans y ajouter d'huile.

Talbot (Pierre-Désiré), fabricant de draps, à Louviers : pour 5 ans. — Machine qu'il nomme *Table hydromonostatique et monostatique*, destinée à remplacer la presse chaude à cartons que l'on donne aux draps.

Barbet frères et Compagnie, manufacturiers, à Rouen : pour 10 ans. — Dévidoir qui s'arrête seul lorsqu'un fil casse, et qui est destiné à dévider le coton, le lin, la soie, la laine, et toutes autres matières filées, soit en chaîne, soit en trame.

Duhamel (Jean-Guillaume), manufacturier, à Darnétal (Seine-Inférieure) : pour 15 ans. — Appareils économisant le combustible dans beaucoup de genres d'industrie.

Rioxon (Pierre-Louis), maître d'hôtel, à Rouen : pour 10 ans. — Construction de train et ressorts de voiture, disposés de manière à laisser l'emplacement d'un magasin dans la caisse, et à éviter le porte-à-faux du train de devant sur l'avant-train.

Sautreuil (Pierre-Augustin), à Fécamp (Seine-Inférieure) : pour 15 ans. — Procédés mécaniques, qu'il nomme *Machines fécampoises*, propres à la confection des objets de menuiserie, tels que parquets, lambris, moulures, corniches, croisées, etc., et généralement tout ce qui concerne ce genre de travail.

Conquérant (Pierre-Louis-Nicolas), médecin, à Cou-

tances : pour 15 ans. — Perfectionnement d'une série de robinets de sûreté, applicables aux liquides et aux gaz, et d'une nouvelle jauge pour mesurer la contenance des futailles.

De Malortie (Charles-Etienne) et Vallery (Charles), à Rouen : pour 15 ans. — Machine propre à diviser et à mettre en poudre les bois de teinture.

Perrot (Louis-Jérôme), ingénieur civil, à Rouen : pour 5 ans. — Appareils propres à imprimer sur les tissus plusieurs couleurs à la fois au rouleau.

Winslow (Isaac), commerçant, au Havre : pour 5 ans. — Machine qu'il nomme *Eclipse fileur en doux*, propre à filer le coton et la laine.

Delarue (Jean-Baptiste-Edouard), à Caen : addition au brevet d'invention pour 5 ans, qu'il a pris en 1829. — Perfectionnement de garde-robes inodores à siége hydraulique à ressorts.

Delarue (Jean-Baptiste-Edouard), à Caen : addition au brevet d'invention pour 5 ans, qu'il a pris le 26 février 1830. — Perfectionnement d'une seringue qu'il nomme *à ressorts*.

1831.

Gosset (Pierre-Jean-Baptiste-Victor), au Havre : pour 5 ans. — Veilleuse, qu'il nomme *Lampe-théière* ou *Servante-de-nuit*.

Delacroix (Pierre-François), manufacturier de produits chimiques : pour 10 ans. — Appareil de cheminée, qu'il nomme *Multiplicalor*, propre à multiplier la chaleur dans les appartements contigus et supérieurs.

Gautier (Louis-Auguste), pharmacien, au Havre :

pour 10 ans. — Nouveau procédé pour la fabrication de la bière.

Vourrt (Jean-Marie), architecte-mécanicien, à Louviers : pour 10 ans. — Machine qu'il nomme *Foulon-rotatif*, propre au foulage et au feutrage.

Cornu (Jean-François), horloger, au Havre : pour 5 ans. — Pendule marine, pouvant à volonté remplir les fonctions de tourne-broche.

Holl (Thomas), au Havre : pour 5 ans. — Machine propre à fabriquer des gournables comprimés.

Coquatrix (Jean-Benjamin), fabricant de bretelles, à Rouen : pour 10 ans. — Mécanique propre à remplacer la force de la vapeur, et qui remplira les mêmes fonctions.

Delacroix (Pierre-François), manufacturier de produits chimiques, à Rouen : brevet de perfectionnement, pour 10 ans. — Appareil de cheminée, qu'il nomme *Multiplicalor*.

Grandin (Pierre), ex-teinturier, au Petit-Couronne (Seine-Inférieure) : pour 15 ans. — Machine propre à extraire les parties colorantes des soies, cotons et laines, fabriqués ou non fabriqués, sortant de l'atelier de teinture.

1832.

Agnérat (Jacques-Marie), mécanicien, à Rouen : pour 5 ans. — Machine, dite *Banc d'étirage à compression*, propre à être employée, dans les préparations, à la filature du coton et de toute autre matière filamenteuse.

Coquatrix (Jules-Benjamin), fabricant de bretelles, à Rouen : pour 10 ans. — Mécanisme propre à remplacer la force de la vapeur, et qui remplira les mêmes fonctions.

Vourner (Jean-Marie), mécanicien, à Louviers : pour 10 ans. — Machine qu'il nomme *Foulon-rotatif*, propre au foulage et au feutrage.

Perrot (Louis-Jérôme), ingénieur civil, à Rouen : pour 5 ans. — Appareils propres à imprimer sur les tissus plusieurs couleurs à la fois au rouleau.

Boucher fils et Compagnie, à Chauday, arrondissement de Mortagne (Orne) : pour 5 ans. — Machine qu'ils nomment *Pressofilière*, destinée à remplacer le tirage du fil de laiton à la filière.

Laroche (Mathias-Nicolas), filateur de coton ; et Lelong neveu (Adolphe), fabricant de tissus, à Rouen : pour 5 ans. — Fabrication de tissus nautiques, ou toiles à voiles en coton.

Perrot (Louis-Jérôme), ingénieur civil à Rouen : pour 10 ans. — Plusieurs nouveaux procédés d'impression sur tissus.

Villain fils (François-Théodore), chaudronnier, au Havre : pour 5 ans. — Cuisine marine économique.

Helliot (Remi), mécanicien, à Rouen : brevet de perfectionnement pour 5 ans. — Système qui diminue considérablement les frottements occasionés dans la machine dite *Rota-frotteur*.

Monfray (Antoine-Eugène), manufacturier, à Montville (Seine-Inférieure : pour 10 ans. — Machine à encoller et à sécher les chaînes de coton destinées au tissage.

1833.

Mazurier fils (Jacques-Victor-Léon), fabricant, à Rouen : brevet d'invention pour 5 ans. — Substance vé-

gétale employée dans l'encollage à chaud des chaînes de coton.

MARTIN fils et Compagnie, fondeurs; à Rouen : pour 5 ans. — Importation d'une machine soufflante, à rotation.

DE BOUTTEVILLE (Elie-Audibert), manufacturier, à Fontaine-le-Bourg (Seine-Inférieure) : brevet d'invention pour 10 ans. — Moyen de perfectionner et de faciliter le voudage sur toutes les machines où cela s'opère par la main de l'ouvrier, telles que les bellys et mull-jennys employés dans les filatures de laine et de coton.

DEVOIR, dit MOUTON (Lucien-Angélique), à Elbeuf : brevet d'invention pour 10 ans. — Nouveau moteur, propre à remplacer, dans les usines et dans les fabriques, le manège et les machines à vapeur.

GOMBERT aîné (Jean-Baptiste-Marie-Joseph), à Darnétal : brevet d'invention pour 15 ans. — Force motrice, pouvant imprimer un mouvement sans interruption, n'ayant besoin d'aucune alimentation, d'une puissance indéfinie, et pouvant fonctionner dans toutes les localités.

THIEULENT (Jean-Charles), serrurier, à Avranches : brevet d'invention pour 5 ans. — Procédé propre à remédier aux regorgements des eaux en aval dans les roues en dessous qui se trouvent noyées, et pour empêcher la roue de tourner sans l'effort de l'eau, sans qu'il soit nécessaire de l'embarrer.

MOISSON (Isidore-Alphonse-Théophile), mécanicien, à Rouen : brevet d'invention pour 10 ans. — Appareil se mouvant par la seule action de l'air ou de l'eau, et pouvant être appliqué comme moteur à des navires, à des moulins, et à toute espèce d'usines et de mécaniques.

Lelong (Alexis-Antoine), au Havre : brevet d'invention pour 5 ans. — Nouvelle espèce de galon en laine, soie, etc., à dessins variés et à nœuds.

Perrot (Louis-Jérôme), ingénieur civil, à Rouen : addition au brevet d'invention de 10 ans. — Perfectionnement de plusieurs procédés d'impression sur tissus.

Leavers (John), fabricant de tulles, à Grand-Couronne, près Rouen : pour 10 ans. — Perfectionnement d'une machine propre à fabriquer le tulle de coton, connue sous la dénomination de *Système Leavers*.

Chatel (Maurice), à Rouen : addition au brevet d'invention de 10 ans, pris la même année par le sieur *Devoir*, dit *Mouton*, dont il est cessionnaire. — Perfectionnement du nouveau moteur.

Viret (Isaac), fondeur en cuivre, à Rouen : brevet d'invention pour 5 ans. — Compas de proportion.

Moisson (Isidore-Alphonse-Théophile), mécanicien, à Rouen : addition au brevet d'invention de 10 ans, pris dans la même année. — Perfectionnement de l'appareil se mouvant par la seule action de l'air ou de l'eau.

Flood (John), à Gisors (Eure) : pour 5 ans. — Importation d'une nouvelle machine, inventée et perfectionnée en Angleterre, pour la filature du coton ou de toute autre matière fibreuse.

Moisson (Isidore-Alphonse-Théophile) et Gibet (Just), blanchisseurs, à Lescure, près Rouen : brevet d'invention pour 15 ans. — Emploi d'un dégraissage applicable à toutes les laines, à tous les cotons, à toutes les soies.

Sudds (William), Adkins (Benjamin) et Barker (Edouard),

constructeurs-ingénieurs, à Rouen : brevet d'importation pour 10 ans. — *Presse universelle*, applicable à la pression des graines oléagineuses, des substances végétales, et des marchandises de toute espèce.

Moisson (Isidore-Alphonse-Théophile) et Gibet (Just), à Lescure, près Rouen : addition au brevet d'invention de 15 ans. — Perfectionnement dans l'emploi d'un dégraissage.

1834.

Lainé (Louis-Joseph), chamoiseur, à Vernon (Eure) : brevet d'invention pour 5 ans. — Procédé de tamisage de la fécule.

Cellier (Edouard), teinturier, à Rouen : brevet d'invention pour 5 ans. — Nouveau procédé, propre à extraire l'indigo de la tonte des draps.

Brewster (Gilbert), mécanicien, à Rouen : pour 10 ans. — Importation et perfectionnement d'une machine appelée *Double accélérateur américain*, propre à préparer le fil en doux pour filature.

Sudds (William), Adkins (Benjamin) et Barker (Edouard), constructeurs-ingénieurs, à Rouen : brevet d'importation et de perfectionnement pour 5 ans. — Roue hydraulique horizontale, à réaction.

Cronier et Côté frères, négocians, à Rouen : brevet d'invention et de perfectionnement pour 10 ans. — Nouveau système, avec moyens et appareil d'exécution, pour le grillage de toutes étoffes et tissus de laine et de coton.

Thomas (Charles), à Rouen : brevet d'invention pour 5 ans. — Nouveau procédé à l'aide duquel on pourra traverser les fleuves sans gêner la navigation.

Moisson (Isidore-Alphonse-Théophile), à Rouen : pour 15 ans. — Nouveau procédé de teinture de garance.

Brewster (Gilbert), mécanicien, à Rouen, pour 10 ans. — Importation et perfectionnement d'un nouveau genre de moulin, propre à moudre les graines.

Bourdin (Pierre), marin-baleinier, et David (Louis-Frédéric-François), serrurier-mécanicien, au Havre : brevet d'invention pour 5 ans. — Lance et harpon propres à tuer la baleine.

Sugrue (James), à Honfleur : brevet d'importation et de perfectionnement pour 10 ans. — Nouvelle combinaison de mécanismes applicables au système actuel de navigation à la vapeur.

Talbot (Pierre-Désiré), négociant, à Louviers ; brevet d'invention pour 10 ans. — Système d'amélioration appliqué aux cardes à carder la laine.

Brewster (Gilbert), mécanicien, à Rouen : addition au brevet d'importation et de perfectionnement de 10 ans. —Machine appelée *Double accélérateur américain*, propre à préparer le fil en doux pour filature.

Maire (Eugène), capitaine au long-cours, au Havre : brevet d'invention pour 15 ans. — Moyen qui rend les navires insubmersibles, et préserve la cargaison d'avaries partielles.

Brewster (Gilbert), mécanicien, à Rouen : brevet d'importation et de perfectionnement pour 10 ans. — Appareil destiné à mesurer le gaz.

Tallon-Ashley (Olivier-Saint-Félix), à Pont-Audemer, et Lemaître (Edouard), médecin, à Alençon : brevet

d'invention pour 10 ans. — Nouvelle méthode d'écriture, dite *de Calligraphie perfectionnée.*

Tierce (Félix-François), mécanicien, à Rouen : brevet d'invention pour 10 ans. — Machine préparatoire, propre à la filature du coton, du lin et de la laine.

De Malortie (Charles-Etienne), à Saint-Germain-Village, et Vallery (Charles), manufacturier, à Saint-Paul-sur-Rille (Eure) : nouvelle addition au brevet d'invention de 15 ans, pris en 1828 par M. *Vallery*, et par M. *Perrot*, dont M. De Malortie est cessionnaire. — Perfectionnement d'une machine propre à diviser et à mettre en poudre les bois de teinture.

Blondel (Hubert), fabricant de billards, à Caen : brevet d'invention pour 5 ans. — Nouveau genre de billards.

Devoir, dit Mouton (Lucien-Angélique), à Rouen : brevet d'invention pour 10 ans. — Nouveau moteur.

Moisson (Isidore-Alphonse-Théophile), chimiste, à Rouen : brevet d'invention pour 15 ans. — Procédé pour employer à la teinture la garance qui a déjà servi, et pour la rendre propre à teindre une seconde fois.

Hondeville fils (François-Cécile), à Saussay, arrondissement d'Yvetot : brevet d'invention pour 10 ans. — Machine propre à remplacer les pompes à feu, les machines hydrauliques et les manèges.

Borguet-Lancelivee (Pierre-Auguste), mécanicien, à Rouen : brevet d'invention pour 10 ans. — Machine propre à canneler à la molette destinée à la filature.

Récapitulation

Récapitulation pour les sept années.

Années.	Brevets nouveaux délivrés pour toute la France.	Le département de la Seine.	Les cinq départements de la Normandie.	Les quatre-vingts autres départements.
1828. . .	387	220	10	157
1829. . .	450	294	13	143
1830. . .	362	240	14	108
1831. . .	218	140	9	69
1832. . .	286	175	10	101
1833. . .	430	235	17	178
1834. . .	568	326	22	220

Il résulte de ce tableau que le nombre des brevets d'invention, de perfectionnement ou d'importation industrielle, a été, pendant sept années consécutives, plus considérable pour chacun des cinq départements de l'ancienne Normandie, que pour chacun des autres départements de la France, en exceptant toutefois celui de la Seine, qui se trouve à cet égard dans une position toute spéciale.

EXPOSITION DES PRODUITS

De l'Industrie nationale, en 1834.

Liste des Exposants domiciliés dans les cinq départements, qui ont obtenu des récompenses.

CROIX DE LA LÉGION D'HONNEUR.

MM.

Fauquet-Lemaître, filateur de coton, à Bolbec.
Flavigny (Robert), fabricant de draps, à Elbeuf.
Mouchel, manufacturier, à Laigle.

RAPPEL DES MÉDAILLES D'OR.

Tissus.

Le comte Héracle de Polignac, à Gonvix (Calvados).
Jourdain et Ribouleau, à Louviers.
Robert Flavigny et fils, à Elbeuf.
Dannet frères, à Louviers.
Aubé frères, à Beaumont-le-Roger (Eure).
Lecoq-Guébé, à Alençon.

Métaux.

Les propriétaires des fonderies de Romilly (Eure).
Frère-Jean, à Pont-l'Evêque.
Mouchel fils, à Laigle.

Beaux-Arts.

MM.

Hache-Bourgeois, à Louviers.

MÉDAILLES D'OR.

Tissus.

Chefdrue et Chauvreulx, à Elbeuf.
Victor et Auguste Grandin, à Elbeuf.
Aubert, à Rouen.
Fauquet-Lemaître, à Bolbec.

Machines.

Sudds, Atkins et Barker, à Rouen.

RAPPEL DES MÉDAILLES D'ARGENT.

Tissus.

Chenevière, à Louviers.
Desfrèches et fils, à Elbeuf.
Bonnaire et C.ie, à Caen.
Neron jeune, à Rouen.

Métaux.

MM.

Mosselmann, à Valcanville (Manche).
Fouquet frères, à Rugles (Eure).
Hue, à Laigle.

MÉDAILLES D'ARGENT.

Tissus.

Viollet et Jeuffrain, à Louviers.
Poitevin et fils, à Louviers.
Lecouturier, à Louviers.
Germain, Petit et C.ie, à Louviers.
Aroux (Félix), à Elbeuf.
Sevaistre-Turgis, à Elbeuf.
Chenevières, à Elbeuf.
Charvet, à Elbeuf.
Delarue, à Elbeuf.
Lefort (L.-C.), à Grand-Couronne, près Rouen.
Kettinger fils, à Bolbec.
Arnaudtizon, à Bapaume-lès-Rouen.
Pimont aîné, à Rouen.
Rondeau-Pouchet, à Bolbec.
Fauquet-Pouchet, à Bolbec.
Pimont (Prosper), à Darnétal.

Métaux.

Le général baron d'Arlincourt, à Tiercéville, près Gisors (Eure).
Bernard Fleury, à Laigle.

Machines.

MM.

Dubois et C.ie, à Louviers.
Agneray, à Rouen.
Debergues, Desfriches et C.ie, à Lisieux.

Arts chimiques.

Vallery (Charles), à Saint-Paul-sur-Rille (Eure).
Grenet, à Rouen.

Beaux-Arts.

Godard, à Alençon.

Arts divers.

Plummer père et fils, et Clouet, à Pont-Audemer.

RAPPEL DES MÉDAILLES DE BRONZE.

Tissus.

Gastine, à Louviers.
L'atelier de charité, à Valognes.

Métaux.

Frestel (Jean-Auguste), à Saint-Lo.

Poterie.

Bernard Lallouette, à Villedieu.
M.me veuve Langlois, à Bayeux.

Médailles de bronze.

MM.

Tissus.

Houtteville, à Saint-Denis-d'Achons (Seine-Inf.re).
Vulliamy, à Nonancourt (Eure).
Javal, à Elbeuf.
Barbier, à Elbeuf.
Gaudechaux frères, à Elbeuf.
Juhel-Desmares, à Vire.
Hamelin, aux Andelys.
Gervais, à Caen.
Lécluse-Briard, à Saint-Lo.
Bobée, à Rouen.
Gouel-Pellerin, à Rouen.
Le Picard, à Rouen.
Vallée-le-Rond, à Rouen.
Cagnard, à Rouen.

MM.
Vautier (Victor), à Caen.
Potel, à Caen.

Métaux.

Rossignol frères, à Laigle.

Machines.

De Manneville, à Gonneville-sur-Honfleur.
Papavoine, à Rouen.

Instruments de précision et instruments de musique.

Martin (Jean-François), à la Couture (Eure).

Arts divers.

Muller-Bouchard, Oudin et C.ie, à Gueures, près Dieppe.

Récapitulation.

Nature des récompenses.	Récompenses accordées à toute la France.	au département de la Seine.	aux cinq départements de la Normandie.	aux quatre-vingts autres départements.
Croix d'honneur.	28	12	3	13
Rappel des médailles d'or. .	73	24	10	39
Médailles d'or.	69	23	5	41
Rappel des médailles d'argent.	107	61	7	39
Médailles d'argent	249	97	25	127
Rappel des médailles de bronze.	79	49	5	25
Médailles de bronze. . . .	380	187	21	172
Totaux. . . .	985	453	75	456

EXPOSITION

Des Productions industrielles du Calvados.

Peu avant l'exposition générale qui a eu lieu à Paris, la ville de Caen avait offert à la curiosité publique les productions industrielles du Calvados. M. *Lair*, secrétaire de la Société d'Agriculture et de Commerce, aux soins duquel l'industrie départementale était déjà redevable de quatre expositions publiques, en avait disposé une cinquième pour l'époque de la foire, qui s'ouvrait le 13 avril.

Voici les noms des exposants auxquels ont été décernées des médailles.

Médailles d'argent.

MM.

Danjou, fabricant d'huiles, à Caen.

Juhel-Desmares, fabricant de draps, à Vire.

Fournet-Brochaye, fabricant de draps, à Lisieux.

Gautier-Lamarre, fabricant de bonneterie, à Guibray.

Vautier (Victor), fabricant de bonneterie, à Caen.

Jouenne-Duval, fabricant de bonneterie, à Caen.

Le Fébure, fabricant de dentelles, à Bayeux.

Lébaudy-Beauguillot, fabricant de tulles brodés, à Caen.

De Savignac, fabricant de blondes, à Caen.

Le Febvre, fabricant de blondes, à Caen.

Le Blond et Lange, fabricants de tulles, à Caen.

Tilliard, fabricant d'huiles, à Caen.

Debergues, Desfriches et C.ie, fabricants de frocs, à Lisieux.

Beaunier, ébéniste, à Caen.

Hubert-Blondel, menuisier-ébéniste, à Caen.

Médailles de bronze.

Eudes, épurateur d'huiles, à Caen.

Guérin, cultivateur du mûrier, à Honfleur.

J.-B. Bonnaire et C.ie, raffineurs de sucre, à Caen.

Vattier aîné, fabricant de couvertures, à Caen.

Reverdy, fabricant de chapellerie, à Caen.

Dauge et Jeuch, fabricants de retors, à Croissanville.

Le Fournier-Lamotte, fabricant de cotonnade, à Condé-sur-Noireau.

Marie, fabricant de tissus, à Caen.

Manoury frères, fabricants de bonneterie, à Caen.

Potel, fabricant de bonneterie, à Caen.

Sorel, fabricant de schalls-Angora, à Caen.

Bougy fils, teinturier, à Caen.

Rivière, fabricant de canevas, à Magny-la-Campagne.

Moisson, filateur, à Caen; et Lecomte-Paysant, filateur, à Condé-sur-Noireau.

Isabelle, ébéniste, à Caen.

Le Mulois, fabricant de voitures, à Caen.

Le Pontois, fabricant de pompes, à Caen.

Le Couvreur, fabricant de pompes, à Caen.

Le Danois, relieur, à Caen.

Cauville, fabricant de registres, à Caen.

Bellenger fils, luthier, à Caen.

Rappel de médailles.

M.me veuve Langlois, fabricante de porcelaine.

MM. Le Flaguais aîné, marchand de papiers peints.

Verdant, forgeron.

Maréchal, sellier.

Yver fils, fabricant de plomb.

FOIRES

DES CINQ DÉPARTEMENTS.

Nota. Les Foires dont la durée n'est pas indiquée ne sont que d'un jour.

CALVADOS.

Foires fixes.

JANVIER.

8 Villers-Bocage.
15 St.-Germain-du-Crioult.

FÉVRIER.

3 *La Chandeleur :* Bouvres, St.-Sever.

MARS.

1 St.-Sever.
12 Le Billot ou Notre-Dame-de-Fresnay.
17 Argences (2 jours).
20 St.-Martin-des-Besaces.
22 St.-Sever.
26 St.-Pierre-sur-Dives, Villers-Bocage.

AVRIL.

20 Touques.
23 Coulibœuf, St.-Julien-le-Faucon, St.-Sever.
25 St.-Germain-du-Crioult.

MAI.

1 St.-Pierre-sur-Dives.
9 Livarot.
21 Falaise.
25 St.-Sever.

Juin.

3 Le Billot ou Notre-Dame-de-Fresnay.
11 Lisieux (8 jours).
14 Trévières.
19 St.-Sever.
20 *Saint-Gervais* : Falaise.
25 *Saint Jean* : Bayeux, Dozulé (3 jours).
26 St.-Martin-Don.
30 Lisieux (2 jours), Villers-Bocage (2 jours).

Juillet.

4 Formigny.
14 Le Billot ou Notre-Dame-de-Fresnay, St.-Sever.
17 *Saint-Léonard* : Honfleur (12 jours).
18 Banneville-sur-Ajon, Bourgeauville, Cambremer, Caumont, St.-Omer.
20 Balleroy.
22 *La Madeleine* : Annebault, Isigny, St.-Pierre-sur-Dives, Tilly-sur-Seulles, le Torquesne, Touques.
24 Harcourt.
25 Bonnebosq, St.-Julien-sur-Calonne.
26 Cesny-Bois-Halbout, Sept-Vents.
28 Aunay.
29 Le Torquesne.

Aout.

1 La Cambe, Lisieux.
2 St.-Laurent-sur-Mer.
5 Le Torquesne.
10 Falaise (15 jours).
11 Sept-Vents.
15 *Foire de Guibray* : Falaise.
24 St.-Sever.
27 Villers-Bocage.

Septembre.

1 *Saint-Gilles* : Condé-sur-Noireau (8 jours).
6 St.-Julien-de-Mailloc.
8 *La Landelle* : Clécy.
9 Dives (3 jours), St-Pierre-sur-Dives (4 j.).
13 Montamy.
14 *Sainte-Croix* : Bayeux, Blangy, le Plessis-Grimoult.
15 *Petite-Guibray* : Falaise (8 jours).
16 St.-Julien-le-Faucon (2 j.)
22 Harcourt (3 jours).
25 Le Billot ou Notre-Dame-de-Fresnay, St.-Sever.
29 *Saint-Michel* : Caen, Vire (8 jours).
30 Pont-l'Evêque.

Octobre.

1 Annebault, Falaise.
6 St.-Sylvain.

10 St.-Denis-Maisoncelles.
16 Lisieux.
18 Argences (2 j.), Bayeux, Honfleur (2 jours).
25 St.-Sever.
28 *Saint-Simon-Saint-Jude* : Caen, Etouvy, Touques.

NOVEMBRE.

2 Bretteville-sur-Laize.
3 *La Toussaint* : Bayeux (2 jours).
8 St.-Martin-Don.
9 Coulibœuf.
11 Isigny (3 jours).
12 *Saint-Martin* : Condé-sur-Noireau, Mézidon (2 j.), Pont-l'Evêque.
15 Montamy, Vire (2 jours).
18 St.-Sever.
22 Falaise.
23 Le Plessis-Grimoult.
26 Honfleur (8 j.), Vire.
29 St.-Pierre-sur-Dives.
30 Cormolain.

DÉCEMBRE.

1 Livarot.
6 *Saint-Nicolas* : Bayeux, St.-Hippolyte-de-Canteloup.
7 Vire.
26 Bonnebosq.
28 Caen.
31 St.-Sever.

Foires mobiles.

Premier mardi de chaque mois : Balleroy.
Premier mercredi de chaque mois : Creully.
Tous les samedis, de Pâques à la Saint-Michel : Falaise.
Pénultième jeudi avant le carnaval (*grand-jeudi*) : Condé-sur-Noireau.
Lundi gras : St.-Pierre-sur-Dives.
Mercredi des Cendres : Lisieux.
Premier lundi de Carême : Caen.
Deuxième lundi de Carême : Tilly-sur-Seulles.
Premier lundi de mars : Ouilly-le-Basset.
Deuxième mardi de Carême : Harcourt.

Mi-Carême : Condé-sur-Noireau.

Lendemain de la Mi-Carême : Caen, Honfleur (2 jours).

Lundi de la quatrième semaine de Carême : Fervaques.

Dernier lundi de mars : Ouilly-le-Basset.

Jeudi de la Passion (*foire fleurie*) : Beaumont, Condé-sur-Noireau.

Vendredi de la Passion : Vire (2 jours).

Mardi de la semaine sainte : Harcourt.

Jeudi saint : Lisieux.

Vendredi saint : Caen, Cesny-Bois-Halbout.

Mardi de Pâques : Vassy.

Mercredi de Pâques : Dozulé, Troarn.

Lundi de la Quasimodo : Montamy.

Jeudi après la Quasimodo : Beaumont, Caumont.

Samedi après la Quasimodo : Aunay.

Dimanche après la Quasimodo : Caen (foire franche, 15 j.).

Premier dimanche de mai : Glanville.

Premier lundi de mai : Pont-l'Evêque.

Mercredi des Rogations : Condé-sur-Noireau, Crèvecœur, Roncheville.

Lendemain de l'Ascension (*les Rogations*) : Vire (8 jours).

Premier lundi de juin : Pont-l'Evêque.

Mardi avant la Pentecôte : Harcourt, Vassy.

Samedi avant la Pentecôte : Landelles-Coupigny.

Mardi de la Pentecôte : le Plessis-Grimoult.

Lendemain de la Trinité : Caen.

Veille de la Fête-Dieu (*Saint-Sacrement*) : Condé-sur-Noireau.

Mardi dans l'octave de la Fête-Dieu : Vassy.

Premier lundi de juillet : Tilly-sur-Seulles.

Deuxième lundi de juillet : Ouilly-le-Basset.

Mardi après la Madeleine : Vassy.
Mercredi après la Madeleine : Orbec.
Premier jeudi d'août : Beaumont.
Dernier lundi d'août : Ouilly-le-Basset.
Mardi après la Nativité : Vassy.
Jeudi après la Nativité : Evrecy.
Premier lundi d'octobre : Fervaques (2 jours).
Premier mercredi d'octobre : Orbec.
Mardi après la Saint-Luc : Vassy.
Premier lundi de novembre : Ouilly-le-Basset, Tilly-sur-Seulles.
Mercredi après la Toussaint : Crèvecœur.
Deuxième mardi de novembre : Harcourt.
Jeudi après la Saint-Martin : Caumont.
Jeudi qui suit le 14 novembre : Trévières (3 jours).
Troisième samedi de novembre : Troarn.
Dernier lundi de novembre : Tilly-sur-Seulles.
Jeudi après Noël : Caumont.

EURE.

Foires fixes.

Janvier.

1 Bourg-Théroude.
20 *Saint-Sébastien* : Saint-André, Ferrière-sur-Rille.

Février.

24 *Saint-Mathias* : Louviers.
27 Grossœuvre.

Mars.

1 *Saint-Aubin* : Pacy.
4 *Saint-Casimir* : Pont-de-l'Arche.
10 Neubourg.
12 *Saint-Pol* : Beuzeville.

Avril.

20 *Saint-Joseph* : Évreux.
23 *Saint-George* : Ferrière-sur-Rille, Louviers.
25 *Saint-Marc* : Bourg-Théroude, Breteuil.
26 Grossœuvre.

Mai.

1 *Saint-Jacques et Saint-Philippe* : St.-André, Appeville, Neubourg.
9 *Saint-Nicolas* : Pont-de-l'Arche.
10 Le Bec.

Juin.

4 *Sainte-Clotilde* : Les Andelys.
11 *Saint-Barnabé* : La Barre, Bourg-Achard.
12 *Saint-Onuphre* : Bourneville.
24 *Saint-Jean-Baptiste* : Damville, Ivry, Neubourg, Routot.
25 *Saint Éloi* : Breteuil.
29 *Saint-Pierre* : Conches, Montfort, Pacy, Pont-Saint-Pierre.

Juillet.

4 *Saint-Martin d'été* : Brionne, Louviers, Tourny.
11 *Saint Benoît* : Beaumont.
15 *Saint-Hélier* : Beuzeville.
16 *Saint-Eterne* : Evreux.
21 Rougemontier.
22 *La Madeleine* : La Madeleine-de-Nonancourt, Neubourg.
25 *Saint-Jacques et Saint-Christophe* : Ferrière-sur-Rille, Pont-Authou, Vernon.

Aout.

10 *Saint-Laurent* : Ivry.
11 *Saint-Taurin* : Evreux (8 jours).
24 *Saint-Barthélemi* : Nonancourt, St.-Pierre-de-Cormeilles.
28 Hameau de Malbrouck, commune de Carsix.
30 Bourg-Théroude.

Septembre.

1 *Saint-Gilles* : St.-Germain-Village.
2 Pont-Audemer (8 j.).
3 St.-George-du-Vièvre.
8 *Notre-Dame de septembre* : St.-André, Routot, Vernon.
9 Bernay.
13 *Saint-Maurille* : Ecouis.

14 *Sainte-Croix* : Les Andelys, Neubourg.
16 *Saint-Cyprien*: Conches.
17 *Saint-Lambert* : Boisset-le-Châtel.
18 *Saint-Jean-Chrysostome* : Evreux, Villiers-en-Désœuvre. — *Saint-Lubin* : Pont-de-l'Arche.
21 *Saint-Mathieu*: Avrilly, Bourg-Achard, Broglie, Tourny.
23 *Grande Saint-Mathieu*: St.-Pierre-de-Cormeilles (2 jours).
25 *Petite Saint-Mathieu* : Cormeilles. — *Saint-Firmin* : Grossœuvre.
27 *Bienheureux-Hellouin*: Le Bec.
29 *Saint-Michel* : Appeville, Beaumont, Ivry, Louviers.

OCTOBRE.

9 *Saint-Denis* : La Barre, Brionne, Verneuil (3 j.).
15 Bourneville.
18 *Saint-Luc* : Broglie, Gisors, Giverville, Harcourt, Nonancourt.
28 *Saint-Simon et Saint-Jude* : Beaumesnil, Breteuil, Montfort.

NOVEMBRE.

2 *Les Morts* : Ferrière-sur-Rille, Pacy.
9 *Saint-Martin d'hiver* : Bourg-Achard.
11 *Saint-Martin d'hiver* : Lieurey, Louviers, Nonancourt.
15 *Saint-Eugène* : Beuzeville.
23 Bourg-Théroude.
25 *Sainte-Catherine*: Damville, Folleville, Pont-de-l'Arche, Rugles.
30 *Saint-André* : Neuve-Lyre.

DÉCEMBRE.

6 *Saint-Nicolas*: La Barre, Evreux, Pont-Saint-Pierre.
21 *Saint-Thomas* : Cormeilles, Grossœuvre.

Foires mobiles.

Jeudi gras : Chennebrun.
Vendredi avant les jours gras : Rugles.
Lundi gras : Pont-Audemer (8 jours).
Premier vendredi de Carême : Cormeilles.

Premier lundi de Carême : Brionne, Verneuil.
Premier vendredi d'avril : Ecouis.
La Mi-Carême : les Andelys, Conches.
Lundi après la Mi-Carême : Neuve-Lyre.
Mardi de la quatrième semaine de Carême : Montfort.
Mercredi de la semaine de la Passion : Bernay (4 jours).
Veille des Rameaux : Vernon.
Lundi de la semaine sainte : Gisors.
Vendredi saint : Le Bec, Gaillon.
Lundi de Pâques : Pont-Audemer.
Mardi de Pâques : Beaumont, Damville, Saint-George-du-Vièvre.
Lundi de la Quasimodo : Harcourt, Verneuil.
Lundi des Rogations : Thiberville.
Lendemain de l'Ascension : Conches.
Lundi de la Pentecôte : Pont-Audemer, Villiers-en-Désoeuvre.
Mardi de la Pentecôte : Evreux.
Mercredi de la Pentecôte : Bernay.
Vendredi de la Pentecôte : Rugles.
Petite Fête-Dieu : Lyons-la-Forêt.
Premier mardi après la Saint-Gervais (19 juin) : Etrépagny.
Premier samedi après le 24 juin : Mainneville.
Premier lundi de juillet : Verneuil.
Premier samedi de juillet : Lieurey.
Premier lundi après la Saint-Barthélemi (24 août) : Gisors.
Premier lundi de septembre : Harcourt, Neuve-Lyre.
Dernier jeudi de septembre : Condé-sur-Iton.
Lundi après la Saint-Michel : Etrépagny.
Premier jeudi après le 9 octobre : Lyons-la-Forêt.
Premier lundi de novembre : Les Andelys, Néubourg.
Premier jeudi de novembre : Chennebrun.

Premier samedi après le 2 novembre : Mainneville.
Premier lundi après le 10 novembre : Charleval.
Lundi avant la Sainte-Cécile (22 novembre) : Verneuil.
Lundi le plus près du 25 novembre : Montreuil.

MANCHE.

Foires fixes.

Janvier.

3 Brecey, Ste.-Geneviève.
13 La Haye-du-Puits.
14 Ste.-Mère-Eglise.
22 Les Pieux.
24 Saint-Clair.
25 St.-Lo.
27 Cherbourg.
29 Périers (3 jours).

Février.

3 Montebourg, St.-Pierre-d'Arthenay.
15 Valognes.
20 Torigny.

Mars.

18 Le Teilleul.

Avril.

3 Briquebec.
5 Brix.
10 Granville (3 jours).
11 Gréville.
12 Portbail.
15 St.-Sauveur-le-Vicomte.
19 Cérences.
21 St.-Clair.
22 Airel.
23 Les Pieux.
26 Juvigny.
28 St.-Lo.
30 Le Guislain.

Mai.

1 St.-Pierre-d'Arthenay.
2 La Haye-Pesnel, Prétot.
3 Teurtéville-Hague, Villedieu.
4 Quettehou.
7 Lithaire.
9 Briquebec, S-Symphorien.
15 St.-Pierre-Eglise.
16 St.-Pierre-de-Semilly.
21 Brix.
25 St.-Germain-le-Gaillard.
31 La Pernelle, Sourdeval.

Juin.

3 Brix.
10 Gréville.
12 Folligny.
14 Juvigny.
23 *Veille de la Saint-Jean:* Avranches, les Pieux.
25 Hambye, le Vicel.
26 La Haye-du-Puits.
30 Briquebec, Juvigny, Tessy.

Juillet.

4 Brecey.
5 Montsurvent, les Pieux.
12 Valognes.
15 Cerisy-la-Forêt, St.-Sauveur-le-Vicomte.
16 Querqueville.
18 Carentan, St.-Clair, la Haye-du-Puits, le Lorey.
22 St.-Lo.
23 La Haye-Pesnel.
24 St.-Christophe-d'Aubigny (2 jours).
25 Montebourg.
27 Briquebec, Buais, Quettreville.
31 St.-Germain-de-Varreville.

Aout.

1 S.-Pierre-d'Arthenay, St.-Pierre-Eglise, Prétot.
2 Brix.
3 Millières.
8 Torigny.
9 Rauville-la-Place.
10 Tocqueville.
11 Montpinchon.
13 Cauquigny.
16 Montebourg.
26 Cherbourg, Savigny.

Septembre.

1 Fierville.
7 Gréville.
9 Juvigny, Valognes, Villedieu.
10 Fierville.
12 Lessay (3 jours).
14 Brecey, Virandeville.
17 St.-Floxel (2 jours).
21 Avranches.
22 Celland-le-Grand, St.-Lo.
25 Valcanville.
26 Isigny, Sartilly.
27 St.-Côme-du-Mont.
28 Le Hommet.
29 Varanguebec.
30 Coutances (3 jours), Teurtéville-Hague.

Octobre.

1 Buais, la Haye-Pesnel.
2 Portbail.
4 St.-Sauveur-le-Vicomte.
9 Brix, St.-Pierre-d'Arthenay.
10 St.-Denis-le-Gast.
13 Clitourps, St.-Jean-de-Daye.
15 Boutteville.
16 Brécey, Teurtéville-Hague.
17 Varanguebec.

18 Gavray (5 jours).
22 St.-Clair.
23 Airel.
25 Montebourg, Sourdeval.
28 Quettehou.

NOVEMBRE.

3 St.-Denis-le-Gast.
4 Quettreville.
5 Rauville-la-Place.
7 Carentan (3 jours).
10 Cerisy-la-Salle.
11 Torigny.
12 Brecey, Montsurvent, les Pieux.
16 La Lande-d'Airou, Valognes.
17 Cérences (2 jours).
23 Villedieu.
25 Briquebec.
29 Ste.-Mère-Église, St.-Lo.

DÉCEMBRE.

1 Picauville.
9 Valognes.
27 Hambye.
31 Valognes.

Foires mobiles.

Premier mardi de chaque mois : Bréhal, Ducey, Villedieu.
Premier et troisième jeudi de chaque mois : Montbray.
Premier vendredi de chaque mois : Brecey.
Premier samedi de chaque mois : Gavray.
Deuxième lundi de chaque mois : La Lande-d'Airou.
Troisième mardi de chaque mois : Sourdeval.
Troisième mercredi de chaque mois : La Haye-Pesnel.
Lundi après le 1.er janvier : Carentan.
Deuxième samedi de janvier : Avranches.
Mercredi après le 13 janvier : St.-Hilaire-du-Harcouet.
Premier mercredi de la deuxième quinzaine de janvier : Pontorson.
Premier lundi de février : St.-James.
Mercredi après le 2 février : St.-Hilaire-du-Harcouet.
Deuxième samedi de février : Avranches.
Lundi gras : St.-James.

Mercredi des Cendres : La Haye-du-Puits, St.-Pierre-Eglise.
Premier samedi de Carême : Montebourg.
Premier lundi de Carême : Carentan.
Deuxième lundi de Carême : Barenton.
Troisième mercredi de Carême : La Haye-du-Puits, St.-Pierre-Eglise.
Jeudi après le troisième dimanche de Carême : St.-Lo.
Deuxième mercredi de mars : Marigny.
Samedi après la Mi-Carême : Montebourg, Périers.
Quatrième lundi de Carême : Carentan.
Quatrième mardi de Carême : Avranches.
Mercredi avant la Passion : La Haye-Pesnel.
Samedi veille de Pâques fleuries : Avranches, Coutances (3 jours), Montebourg.
Lundi de la semaine sainte : Cherbourg.
Mercredi saint : La Haye-du-Puits, St.-Hilaire-du-Harcouet, St.-Pierre-Eglise.
Vendredi saint : Barfleur, Carentan, St.-James.
Samedi saint : Périers.
Samedi avant le dimanche de la Quasimodo : Avranches.
Lundi après la Quasimodo : Carentan.
Samedi après la Quasimodo : Montebourg.
Deuxième lundi après la Quasimodo : Barenton.
Quatrième mercredi d'avril : Le Teilleul (2 jours).
Premier lundi de mai : St.-James.
Premier mardi de mai : Cuves.
Mercredi qui suit le premier mai : Pontorson.
Premier jeudi de mai : St.-Pois.
Premier samedi de mai : Mortain.
Deuxième mardi de mai : Cuves.
Deuxième samedi de mai : Avranches.

Troisième mardi de mai : Cuves, Ducey.
Troisième mercredi de mai : Marigny.
Jeudi après l'Ascension : Montebourg.
Samedi veille de la Pentecôte : Périers.
Mardi de la Pentecôte : Bréhal (3 jours), St.-Clément.
Samedi veille de la Trinité : Beaucoudray.
Lundi après la Trinité : Barenton, Carentan, Cherbourg (3 jours), Gavray.
Samedi après la Trinité : Mortain.
Jeudi de l'octave de la Fête-Dieu : St.-Lo.
Premier lundi de juin : St.-James.
Premier mardi de juin : Valognes.
Premier samedi de juin : Avranches.
Deuxième jeudi de juin : Le Teilleul.
Quatrième mercredi de juin : Marigny.
Quatrième vendredi de juin : St.-Jean-de-Daye.
Mercredi après le 29 juin : Pontorson.
Premier lundi de juillet : St.-James.
Troisième mardi de juillet : Ducey.
Mardi après la Saint-Clair : Bréhal.
Premier samedi d'août : Avranches.
Quatrième jeudi d'août : Le Teilleul.
Premier mercredi de septembre : St.-Hilaire-du-Harcouet, Pontorson.
Premier jeudi de septembre : St.-Lo (3 jours).
Deuxième mercredi de septembre : Marigny.
Troisième mardi de septembre : Ducey.
Deuxième lundi après la Nativité : Barenton.
Dernier jeudi de septembre : St.-James, le Teilleul.
Premier lundi d'octobre : Lestre.
Premier mardi d'octobre : Valognes.

Premier mercredi d'octobre : Pontorson.

Premier jeudi d'octobre ; Le Teilleul.

Premier samedi d'octobre : Avranches.

Deuxième lundi d'octobre : Romagny (2 jours).

Deuxième vendredi d'octobre : Le Mesnil-Garnier.

Troisième jeudi d'octobre : Le Teilleul.

Dernier samedi d'octobre : Avranches.

Premier lundi de novembre : St.-James.

Premier mercredi de novembre : Pontorson.

Jeudi après la Toussaint : St.-Pois.

Lundi après le 11 novembre : St.-Hilaire-du-Harcouet (2 jours).

Jeudi après le 11 novembre : Sacey.

Mercredi après le 17 novembre : Montmartin-sur-Mer.

Mercredi après le 25 novembre : St.-Pierre-Eglise.

Quatrième mercredi de novembre : Cerisy-la-Forêt.

Premier lundi de décembre : St.-James.

Premier mercredi de décembre : Pontorson.

Premier jeudi de décembre : Le Teilleul.

Premier samedi de décembre : Avranches.

Lundi avant Noël : Carentan.

Samedi avant Noël : Montebourg.

ORNE.

Foires fixes.

JANVIER.

1 Chaumont.
4 Rânes.
13 *Saint-Hilaire* : Courtomer.
17 *Saint-Antoine* : Mortrée.
22 Argentan (3 jours).
28 *Saint-Julien* : St.-Julien-sur-Sarthe.

Février.

2 Bânes.
3 Alençon (15 jours), Ecouché (2 jours), la Forêt-Auvray.
23 La Carneille.
24 *Saint-Mathias*: Longny, St.-Martin-du-Vieux-Bellesme.

Mars.

15 La Forêt-Auvray.
17 Carouges.
22 La Forêt-Auvray.

Avril.

22 La Forêt-Auvray.
25 *Saint-Marc* : Chanu, Mortrée.
29 Rabodanges.

Mai.

1 Longny.
3 Séez.
4 Carouges.
9 Tinchebray.
31 La Carneille.

Juin.

1 Chanu.
11 *Saint-Barnabé* : Tinchebray.
18 Carouges.
20 *Saint-Gervais*, Séez.
24 La Ferté-Fresnel.
29 *Saint-Pierre* : Longny.
30 La Forêt-Auvray.

Juillet.

4 *Translation de Saint-Martin* : St.-Martin-du-Vieux-Bellesme.
14 *Saint-Benoît*: Argentan, Laigle.
20 *Sainte-Marguerite* : Carouges.
21 Rabodanges.
22 *La Madeleine* : Tinchebray.
26 *Sainte-Anne* : Mortrée.

Aout.

1 *Saint-Pierre-ès-Liens* : Argentan, Ceton.
10 *Saint-Laurent* : Bellesme.
11 *La petite Madeleine* : Tinchebray.
20 St.-Martin-du-Vieux-Bellesme.
24 *Saint-Barthélemi* : Séez.
29 *Petite-Guibray* : Carouges (2 jours), Lonlay-l'Abbaye.
31 La Carneille.

Septembre.

8 *L'Angevine* : Alençon (3 jours), Planches.
9 *L'Angevine* : Ecouché (2 jours).

18 Nonant.
19 Mortrée.
21 *Saint-Mathieu:* Alençon (3 jours) ; Longny.
22 La Ferté-Macé, Nonant, (2 jours), Passais.
27 Durcet.
29 Lonlay-l'Abbaye.

OCTOBRE.

5 La Carneille.
9 *Saint-Denis* : Montilly, Le Pin-aux-Haras.
16 Lonlay-l'Abbaye.
18 *Saint-Luc:* Rabodanges, Tinchebray (2 jours).
25 *Saint-Crépin* : Moulins-la-Marche.
28 *Saint-Simon* : Bellesme (2 jours), Tinchebray.
29 La Ferté-Macé.

NOVEMBRE.

2 Ceton, St.-Martin-de-Pont-Chardon (3 j.).
3 Argentan (3 jours).
7 Rabodanges (2 jours).
10 Carouges.
12 *Saint-Martin* : Laigle, Séez.
20 Chanu.
22 Chambois (2 jours).
29 Regmalard.
30 *Saint-André:* La Ferté-Fresnel, Mauves.

DÉCEMBRE.

1 Carouges, St.-Gervais-de-Messey, Mortagne (3 jours).
6 Lonlay-l'Abbaye.
13 *Sainte-Luce* : Séez.
21 *Saint-Thomas:* Longny.
28 La Carneille.

Foires mobiles.

Premier lundi de janvier : Briouze, Tinchebray.
Premier mercredi de janvier : Le Mesle-sur-Sarthe.
Premier jeudi de janvier : La Ferté-Macé.
Premier mercredi après le 6 janvier : Flers.
Deuxième lundi de janvier : Domfront.
Deuxième samedi de janvier : Gacé.
Dernier jeudi de janvier (*la Saint-Julien*) : Regmalard.
Dernier samedi de janvier : Athis.
Premier lundi de février : Tinchebray.
Premier mardi de février : Juvigny-sous-Andaine.
Premier jeudi de février : La Ferté-Macé.

Deuxième mardi de février : Laigle.
Lendemain de la Septuagésime : Briouze.
Jeudi avant le jeudi gras : Putanges.
Jeudi gras : Bellesme.
Mercredi des Cendres : Flers, Séez.
Premier dimanche de Carême : Durcet.
Premier lundi de Carême : Domfront.
Deuxième lundi de Carême (*grand lundi*) : Alençon (3 j.).
Premier lundi de mars : Tinchebray.
Premier jeudi de mars (*la Saint-Lubin*) : Regmalard.
Troisième mardi de mars : Lonlay-l'Abbaye.
Troisième jeudi de mars : Rosnay.
Troisième samedi de mars : Gacé.
Quatrième mardi de mars : Juvigny-sous-Andaine.
Dernier mardi de mars : Longny.
Troisième samedi de Carême : Mortagne (2 jours).
Mercredi avant la Mi-Carême : Flers.
Quatrième jeudi de Carême (*la Mi-Carême*) : Alençon (3 jours), Bellesme (2 jours), la Ferté-Macé, Moulins-la-Marche.
Vendredi avant le dimanche de la Passion : Nonant.
Veille du dimanche des Rameaux : Briouze.
Dimanche des Rameaux : Durcet.
Lundi de la semaine sainte : Domfront.
Jeudi de la semaine sainte : Putanges, Séez.
Vendredi saint : Ceton, Courtomer.
Premier lundi d'avril : Tinchebray.
Premier mercredi d'avril : Le Mesle-sur-Sarthe.
Premier jeudi d'avril : La Ferté-Macé.
Premier mercredi après le 5 avril : Flers.
Lundi de Pâques : Regmalard.

Mardi après Pâques : Laigle, [illegible], le Sap.

Premier mercredi après Pâques : Briouze.

Dernier lundi d'avril (*la Saint-Marc*) : Le Merlerault.

Lendemain de la Quasimodo : Argentan (3 j.), Tinchebray.

Jeudi après la Quasimodo : Bellesme.

Troisième lundi après la Quasimodo : Domfront.

Mercredi qui précède les Rogations : Flers.

Premier mardi de mai : Lonlay-l'Abbaye.

Premier jeudi de mai : La Ferté-Macé, Trun (2 jours).

Premier samedi de mai (*la Saint-Philippe*) : Athis, Mortagne (2 jours).

Troisième samedi de mai : Gacé.

Quatrième vendredi de mai : La Ferté-Fresnel.

Lendemain de l'Ascension : Alençon (3 jours), Ecouché.

Lundi après l'Ascension : Domfront.

Jeudi qui précède la Pentecôte : Bellesme.

Lendemain de la Pentecôte : Argentan (3 jours), Regmalard.

Mardi après la Pentecôte : Rabodanges, Séez.

Jeudi après la Pentecôte : Cerisy-Belle-Etoile.

Lendemain de la Trinité : Briouze.

Mardi de la première semaine après la Pentecôte : Vimoutiers.

Jeudi dans l'octave de la Fête-Dieu : Moulins-la-Marche, Putanges.

Premier jeudi de juin : La Ferté-Macé.

Mercredi qui précède le 11 juin (*la Saint-Barnabé*) : Flers.

Deuxième jeudi de juin : Trun.

Quatrième samedi de juin : Gacé.

Samedi qui suit le 23 juin (*la Saint-Jean*) : Mortagne (2 j.).

Lundi après la Saint-Jean : Domfront.

Premier lundi après la Saint-Pierre : Mauves.

Premier lundi de juillet : Briouze.
Mardi qui suit le 3 juillet : Trun.
Premier mercredi de juillet : Le Mesle-sur-Sarte.
Premier jeudi de juillet : La Ferté-Macé.
Samedi qui suit le 4 juillet (*la Saint-Martin d'été*) : Chanu, Séez.
Troisième mardi de juillet : Lonlay-l'Abbaye.
Samedi qui suit le jour de la Madeleine (22 juillet) : Séez.
Samedi qui suit le 24 juillet (*la Saint-Jacques*) : Mortagne.
Quatrième samedi de juillet : Gacé.
Dernier jeudi de juillet : Putanges.
Premier lundi d'août : Domfront.
Premier mercredi d'août : Flers.
Premier jeudi d'août : La Ferté-Macé.
Lundi qui précède la foire de Guibray : Briouze.
Troisième mardi d'août : Juvigny-sous-Andaine.
Dernier mercredi d'août : Flers.
Lundi qui précède le premier septembre : Athis.
Premier lundi de septembre (*la Saint-Gilles*) : Mauves.
Premier mardi de septembre : Vimoutiers.
Premier jeudi de septembre : La Ferté-Macé.
Premier vendredi de septembre : Laigle.
Lundi après *l'Angevine* (8 septembre) : Domfront.
Deuxième samedi de septembre : Gacé.
Jeudi le plus près du 14 septembre : Cerisy-Belle-Etoile.
Troisième jeudi de septembre : Trun.
Quatrième samedi de septembre : Juvigny-sous-Andaine.
Samedi le plus près du 27 septembre : Chanu.
Dernier jeudi de septembre (*la Saint-Michel*) : Regmalard.
Vendredi qui précède le 4 octobre (*la Saint-François*) : Ecouché.

Premier lundi d'octobre : Domfront, la Forêt-Auvray.

Premier mercredi d'octobre : Carouges, le Mesle-sur-Sarte.

Premier jeudi d'octobre : Bellesme, Putanges.

Premier samedi d'octobre (*la grande Saint-Michel*) : Le Merlerault. — (*La Saint-Remi*) : Mortagne (2 j.).

Mercredi qui précède le 9 octobre (*la Saint-Denis*) : Flers.

Samedi qui précède le 9 octobre : Athis.

Premier lundi après la Saint-Denis : Briouze.

Troisième jeudi d'octobre : Trun.

Troisième samedi d'octobre (*la petite Saint-Michel*) : Le Merlerault (2 jours).

Lundi qui précède la Saint-Simon (28 octobre) : Mauves.

Mercredi qui précède le 28 octobre : Flers.

Lundi après la Toussaint : Domfront.

Premier jeudi de novembre : La Ferté-Macé.

Mardi qui suit le 12 novembre : Chambois.

Vendredi qui précède le 25 novembre (*la Sainte-Catherine*) : Ecouché.

Lundi le plus près de la Sainte-Catherine : Briouze.

Mercredi qui précède le premier décembre : Flers.

Premier lundi de décembre : Tinchebray.

Premier samedi de décembre : Juvigny-sous-Andaine, le Merlerault (2 jours).

Deuxième lundi de décembre : Domfront.

Mercredi qui suit le 8 décembre (*la Conception*) : Flers.

Quatrième jeudi de décembre : Trun.

Jeudi avant Noël : Putanges.

Mardi qui suit Noël : Vimoutiers.

SEINE-INFÉRIEURE.

Foires fixes.

Janvier.

4 *Foire des Rois:* Fécamp.
5 Gonneville.
15 *Saint-Maur :* Goderville, Yvetot.
28 *Saint-Charlemagne :* Doudeville.
31 Fécamp.

Février.

3 *La Chandeleur :* Grainville-la-Teinturière.
13 *Saint-Lezin :* Blosseville.
20 Rouen (15 jours).
24 *Saint-Mathias :* Ouville-l'Abbaye.
28 Fécamp.

Mars.

1 *Saint-Romain :* Croixmare.
6 Les Grandes-Ventes.
15 Montville.
19 *Saint-Joseph :* Cailly.
20 Harfleur.
24 Fécamp.
25 Fontaine-le-Dun.
26 Blangy, Fauville.
30 Argueil.
31 Fécamp.

Avril.

2 St.-Sylvestre.
14 Cany.
15 La Londe.
25 *Saint-Marc :* Gaillefontaine (*si c'est un lundi ; autrement, la foire a lieu le lundi d'avant*), St.-Laurent.
30 Fécamp.

Mai.

1 Goderville, les Grandes-Ventes, Yvetot.
4 Neufchâtel.
6 St.-Pierre-le-Vieux.
8 *Saint-Nicolas :* St.-Saens.
10 Forges.
12 Guerbaville.
14 Envermeu.
15 Criquetot-l'Esneval.
20 Aumale.
26 Argueil, Bondeville.
28 *Saint-Germain :* Beauvoir, Cailly.
31 Fécamp.

Juin.

1 Foucarmont.
11 *Saint-Barnabé :* Arques, Cany.

17 St.-Romain-de-Colbosc.
19 St.-Laurent.
20 *Saint-Gervais* : Rouen (15 jours).
24 *Saint-Jean* : Bosc-le-Hard, Eu.
25 *Saint-Eloi* : Amfreville, Fauville, Yerville.
28 Beauvoir.
29 *Saint-Pierre* : Darnétal, Fontaine-le-Dun, Gonneville, Jumiéges, Londinières, Vittefleur.
30 Croixmare, Fécamp, Grand-Quevilly, Vattetot-sur-Mer.

Juillet.

4 *Translation de Saint-Martin* : Aumale, Blosseville, Fréville, Harfleur, St-Martin-aux-Arbres.
5 Anglesqueville.
6 Neufchâtel.
17 *Saint-Clair*: Bondeville-sur-Fécamp.
21 St.-Victor-l'Abbaye.
22 *La Madeleine* : Goderville, St.-Pierre-le-Vieux.
24 Limésy.
25 *Saint-Jacques* : Doudevrend, Gaillefontaine, Grainville-la-Teinturière.
31 Fécamp.

Aout.

1 Criquetot-l'Esneval, Yvetot.
7 Fauville.
10 *Saint-Laurent*: Aumale, Beaubec, Eu (5 jours), St.-Laurent.
16 Dieppe (8 jours).
20 La Londe.
26 *Saint-Barthélemi* : La Rosière.
29 *Décollation de Saint-Jean* : Arques.
30 Fécamp.

Septembre.

1 *Saint-Gilles* : Cany, Elbeuf (8 jours), Neufchâtel.
8 Harfleur.
9 Forges, Hautot-l'Auvray.
11 Ourville.
13 Normanville.
14 *Exaltation de la Croix*: Ste.-Croix-sur-Buchy, Fontaine-le-Dun, Montivilliers (8 jours).
16 Gournay, Longueville.
18 Fauville.
19 Guerbaville, St.-Martin-aux-Buneaux.
20 Sassetot-le-Mauconduit.
21 *Saint-Mathieu* : Ry.
24 *Saint-Maurice*: Arguell, Blangy.
26 Pavilly.

27 *Saint-Eustache* : La Feuillie.
29 *Saint-Michel* : Blainville, Bordeville-sur-Fécamp, Hautot-l'Auvray, Ingouville (30 j.), Ouville-l'Abbaye.
30 Fécamp.

Octobre.

1 Bolbec.
2 *Saint-Leger* : St.-Valery-en-Caux.
4 Goderville.
7 *La Dédicace* : Valmont.
8 Lillebonne.
9 *Saint-Denis* : Foucarmont, Vittefleur.
10 Duclair, Flainville.
11 *Saint-Nicaise et Saint-Mellon* : Doudeville.
16 Bréauté.
18 *Saint-Luc* : Gaillefontaine, Gonneville, Yerville, Yvetot.
19 Saint-Laurent.
23 *Saint-Romain* : St.-Romain-de-Colbosc, Rouen (15 jours).
27 Pavilly.
28 *Saint Simon et Saint-Jude* : Cailly, Cany, Londinières, St.-Victor-l'Abbaye.
30 Fécamp.
31 Montville.

Novembre.

2 *Les Morts* : Butot, Criquetot-l'Esneval, St.-Sylvestre, Veules.
4 Bosc-le-Hard.
8 Tôtes.
11 *Saint-Martin* : Aumale, St.-Riquier.
12 Bacqueville, Harfleur.
13 Neufchâtel.
15 Bosville.
16 Longueville.
18 Foucarmont, Ouville-l'Abbaye.
20 Fréville.
21 Le Saussay.
23 *Saint-Clément* : Auppegard, Biville-la-Baignarde.
25 *Sainte-Catherine* : Bénarville, Fontaine-le-Dun, St.-Saens.
27 Pavilly.
30 *Saint-André* : St.-André-sur-Cailly, Bennetot, Fécamp.

Décembre.

1 Biville-la-Baignarde, Dieppe (15 jours).
8 *Saint Nicolas* : Les Grandes-Ventes.
9 Blosseville, Sotteville-sur-Mer.
22 Fauville.
28 *Les Innocents* : Criquetot-l'Esneval.
31 Fécamp.

Foires mobiles.

Premier jeudi de janvier : St.-Saens.
Vendredi qui suit le 20 janvier : Auffay.
Premier jeudi de février : St.-Saens.
Deuxième mercredi de février : Bacqueville.
Dernier samedi de février : Doudeville.
Lundi gras : Cany.
Lendemain des Cendres : Criquetot-l'Esneval.
Premier jeudi de mars : St.-Saens.
Jeudi de la Mi-Carême : Goderville.
Lendemain de la Mi-Carême : St.-Valery-en-Caux.
Samedi qui suit la Mi-Carême : Caudebec.
Lundi de la semaine de la Passion : Elbeuf.
Lundi des Rameaux : Criquetot-l'Esneval.
Vendredi saint : Auffay.
Dernier samedi de mars : Doudeville.
Premier lundi d'avril : Bellencombre.
Premier jeudi d'avril : St.-Saens.
Lundi de Pâques : Bolbec, Buchy, Longueville, Tôtes.
Mardi de Pâques : Duclair.
Premier mercredi après Pâques : Gonneville.
Lundi de la Quasimodo : Cany, Montivilliers.
Dernier samedi d'avril : Doudeville.
Veille de l'Ascension : Rouen.
Lendemain de l'Ascension : Grainville-la-Teinturière.
Lundi de la Pentecôte : Bolbec, Buchy, Pavilly, St.-Valery-en-Caux.
Mardi après la Pentecôte : Gournay.
Vendredi après la Pentecôte : Auffay.

Premier samedi de mai : Ry.
Deuxième mercredi de mai : Bacqueville, Lillebonne.
Dernier samedi de mai : Doudeville.
Samedi avant la Trinité : Fécamp.
Lendemain du dimanche de la Trinité : Doudeville.
Mardi dans l'octave du Saint-Sacrement : Duclair.
Premier jeudi de juin : St.-Saens.
Dernier samedi de juin : Doudeville.
Premier lundi de juillet : Tôtes.
Premier jeudi de juillet : St.-Saens.
Deuxième mardi de juillet : Bacqueville (foire *de la Treterie*, 2 jours).
Troisième samedi de juillet : Envermeu.
Samedi qui précède le 22 juillet : Caudebec.
Dernier samedi de juillet : Doudeville.
Premier jeudi d'août : St.-Saens.
Premier lundi de septembre : Buchy.
Premier jeudi de septembre : St.-Saens.
Deuxième samedi de septembre : Doudeville.
Samedi des quatre-temps de septembre : Caudebec.
Quatrième lundi de septembre : Angerville-la-Martel (2 j.).
Vendredi qui suit le 27 septembre : Auffay.
Premier lundi d'octobre : Baons-le-Comte.
Premier mardi d'octobre : Clères.
Premier jeudi d'octobre : St.-Saens.
Deuxième lundi d'octobre : Bellencombre.
Dernier lundi d'octobre : Jumièges.
Premier samedi de novembre : Envermeu.
Premier lundi de décembre : Buchy.
Premier jeudi de décembre : St.-Saens.
Mercredi qui suit la Saint-Nicolas (6 décembre) : Valmont.

MARCHÉS HEBDOMADAIRES.

CALVADOS.

Lundi. — Beuvron, Caen, Condé-sur-Noireau, Fervaques, Ouilly-le-Basset, St.-Pierre-sur-Dives, Pont-l'Evêque, Tilly-sur-Seulles, Vire.

Mardi. — Balleroy, Cheux, Dives, Dozulé, Harcourt, St.-Julien-le-Faucon, Lisieux, Vassy.

Mercredi. — Blangy, Bonnebosq, Caen, Creully, Crèvecœur, Falaise, Honfleur, Isigny, Orbec, Villers-Bocage, Vire.

Jeudi. — Argences, Beaumont, Bény-Bocage, Bretteville-l'Orgueilleuse, Caumont, Condé-sur-Noireau, Evrecy, Lisieux, Littry, Livarot.

Vendredi. — Caen, Cesny-Bois-Halbout, Pont-l'Evêque, Trévières, Vire.

Samedi. — Aunay, Bayeux, Le Billot (*hameau de Notre-Dame-de-Fresnay*), La Délivrande (*hameau de Douvres*), Dives, Falaise, Honfleur, Lisieux, St.-Martin-de-Fresnay, Mézidon, St.-Sever, Touques, Troarn.

EURE.

Lundi. — Les Andelys, Bourg-Achard, Gisors, Grossœuvre, Harcourt, Louviers, Montreuil, Neubourg, Neuve-Lyre, Pont-Audemer, Thiberville, Verneuil.

Mardi. — Bernay, Beuzeville, Damville, Etrépagny, Evreux, Giverville, Montfort, Villiers-en-Désœuvre.

Mercredi.

Mercredi. — La Barre, Breteuil, Ecouis, St.-George, Neubourg, Nonancourt, Routot.

Jeudi. — Appeville, Beaumont, Bernay, Brionne, Chennebrun, Conches, Louviers, Lyons-la-Forêt, Pacy, Tillières.

Vendredi. — Les Andelys, St.-André, Beaumesnil, Le Bec, Broglie, Corneilles, Pont-Audemer, Rugles, Verneuil.

Samedi. — Beaumont, Bernay, Bourneville, Bourg-Théroude, Bourth, Evreux, Ferrière-sur-Rille, Yvry, Lieurey, Louviers, Mainneville, Pont-St.-Pierre, Vernon.

Dimanche (les heures des offices religieux exceptées). Gaillon, Morgny, Pont-de-l'Arche, Tourny.

MANCHE.

Lundi. — Barenton, Briquebec, Carentan, Cherbourg, Coutances, St.-Hilaire-du-Harcouet, St.-James, Juvigny, Percy, Sartilly, Torigny, Le Vaast.

Mardi. — Avranches, Bréhal, Ducey, Hambye, Lessay, St.-Lo, Mortain, St.-Pois, Prétot, Quettehou, Sourdeval, Valognes, Villedieu.

Mercredi. — Cerisy-la-Forêt, La Haye-Pesnel, La Haye-du-Puits, St.-Hilaire-du-Harcouet, Marigny, St.-Pierre-Eglise, Pontorson, Tessy.

Jeudi. — Cherbourg, Coutances, St.-Lo, Ste.-Mère-Eglise, Mortain, Portbail, Le Teilleul.

Vendredi. — Brecey, Canisy, St.-Hilaire-du-Harcouet, St.-Jean-de-Daye, Les Pieux, Pont-l'Abbé (*hameau*

de Picauville), St.-Vaast-la-Hougue, Valognes, Villedieu.

Samedi. — Airel (*dit le Bourgais*), Avranches, Barfleur, Barneville, Beaumont-Hague, Cerisy-la-Salle, Gavray, Granville, St.-Lo, Montebourg, Mortain, Périers, St.-Sauveur-le-Vicomte.

ORNE.

Lundi. — Alençon, Boucé, Brétoncelles, Briouze, Couterne, Mauves, Le Merlerault, Tinchebray, Tourouvre, Vimoutiers.

Mardi. — Argentan, La Carneille, Juvigny-sous-Andaine, Laigle, Longny, Lonlay-l'Abbaye, Passais, La Roche-Mabile, Le Sap.

Mercredi. — Carouges, Chambois, Domfront, La Ferrière-aux-Etangs, Flers, St.-Maurice-lès-Chérencey, Le Mesle-sur-Sarte, Mortagne.

Jeudi. — Alençon, Bellesme, La Ferté-Fresnel, La Ferté-Macé, Mortrée, Moulins-la-Marche, Putanges, Regmalard, Trun.

Vendredi. — Argentan, Ceton, Champsecret, La Coulonche, Courtomer, Ecouché, Nonant, St.-Pierre-la-Rivière, Le Sap.

Samedi. — Alençon, Athis, Domfront, Gacé, St.-Gervais-de-Messey, Glos-la-Ferrière, Mortagne, Rânes, Séez.

Dimanche. — Exmes, Flers, Le Theil.

Seine-Inférieure.

Lundi. — Arques, Bellencombre, Blangy, Bolbec, Buchy, Cany, Darnétal, Eu, Gaillefontaine, Montville, St.-Pierre-le-Vieux, Tôtes.

Mardi. — Blainville, Boos, Clères, Dieppe, Duclair, Elbeuf, Goderville, Gournay, Le Havre, St.-Laurent, Neufchâtel, Ourville, Torcy-le-Grand, St.-Valery, Yerville.

Mercredi. — Argueil, Bacqueville, Blangy, Bosc-le-Hard, Eu, Gonneville, Lillebonne, Maromme, Valmont, Veulles, Yvetot.

Jeudi. — Auffay, Aumale, Bénarville, Dieppe, Elbeuf, Fécamp, Fontaine-le-Dun, Forges-les-Eaux, Londinières, Montivilliers, Pavilly, St.-Saens.

Vendredi. — Auffay, Blangy, Dieppe, Eu, Fauville, Forges-les-Eaux, Gaillefontaine, Grandcourt, le Havre, St.-Martin-aux-Buneaux, Neufchâtel, St.-Valery.

Samedi. — Anglesqueville-l'Esneval, Anglesqueville-sur-Saône, Auffay, Aumale, Cailly, Caudebec, Dieppe, Doudeville, Elbeuf, Envermeu, Eu, Fécamp, Foucarmont, Fréville, Malaunay, Neufchâtel, St.-Romain-de-Colbosc, Ry, Veulles, Vittefleur.

Dimanche. — Beauvoir-en-Lions, Blainville, Darnétal, La Feuillie, Les Grandes-Ventes, Lordinières, Longueville, Luneray, Offranville, St.-Victor-l'Abbaye.

Grands marchés.

Blangy, le troisième mercredi de chaque mois.

Eu, franc marché le deuxième mercredi de chaque mois,

et grand marché le deuxième lundi après la tenue du franc marché.

Forges-les-Eaux, franc marché le dernier jeudi de chaque mois.

Foucarmont, le premier mardi de chaque mois.

Gaillefontaine, le deuxième lundi de chaque mois.

Londinières, le troisième jeudi de chaque mois.

Halles et marchés de Rouen.

Halles aux toiles, cotons, lins et linières, le vendredi.

Marchés de la Vieille-Tour, *idem.*

Marchés aux chevaux et aux bestiaux, place du Boulingrin, *idem.*

Marchés à la volaille et au gibier, place St.-Eloi, tous les jours.

Marchés aux fruits, aux légumes et au poisson, places du Vieux-Marché et du Neuf-Marché, tous les jours.

Marchés pour le beurre, les œufs et le fromage, places de la Rougemare et du Neuf-Marché, les mardi, vendredi et samedi.

Halle aux grains; les mercredi et vendredi.

Marché aux fleurs, les dimanches et fêtes.

Marché au pain, les lundi, mercredi et vendredi.

ASSOCIATION NORMANDE.

SÉANCES GÉNÉRALES.

Les travaux de l'Association normande se poursuivent et prennent une grande importance. Cette Compagnie a décidé, sur la proposition de son directeur, qu'un de ses premiers soins devait être de *déterminer les progrès accomplis en Normandie, dans les sciences, les beaux-arts, l'industrie agricole, commerciale, manufacturière, etc., afin de formuler pour l'avenir le programme des perfectionnements les plus utiles et les plus immédiatement réalisables.*

Dans ce but parfaitement déterminé, les différentes sections de l'Association se sont déjà livrées à d'intéressantes recherches qui jeteront un jour nouveau sur les besoins du pays, et sur les moyens d'y satisfaire.

De pareils travaux offrent un intérêt qu'on ne saurait méconnaître.

On va reproduire textuellement ici les procès-verbaux des séances générales tenues par l'Association le 20 décembre 1834 et le 15 juillet 1835.

Du 25 au 29 août, la Compagnie a tenu, dans la ville

d'Evreux, plusieurs séances qui ont produit d'importants résultats pour l'avancement de la statistique. Le procès-verbal de cette session à Evreux est trop étendu pour pouvoir être imprimé dans l'Annuaire : d'ailleurs, il doit paraître dans les Bulletins de la Société libre d'agriculture, sciences et arts du département de l'Eure, qui reçoivent une grande publicité.

Séance du 20 Décembre 1835.

M. de Caumont, directeur, ouvre la séance et résume les travaux de l'Association. La création des salles d'asile est son ouvrage ; son influence a provoqué l'établissement prochain d'une caisse d'épargne à Caen. Un Annuaire qui prépare les matériaux d'une statistique complète, est dû aux savants et modestes travaux de ses membres. Une organisation nouvelle par sections, divisant le travail et le ramenant à un centre d'unité, permet d'utiliser toutes les spécialités en dirigeant leurs efforts vers un but commun. Ainsi l'Association marche d'un pas ferme dans la voie qu'elle s'est tracée. Améliorer la condition morale et le bien-être physique de toutes les classes a été le premier de ses vœux et de ses soins. Le passé répond pour elle de l'avenir.

Après ce discours, l'Association prend connaissance des travaux des séances particulières des sections.

1.re Section. (*Morale.*)

M. Roger a la parole au nom de la première section. Dans ses réunions préparatoires, cette section a compris

qu'il importait avant tout d'agir sur le moral du peuple, dont l'existence est partagée entre des intérêts purement matériels et des penchants vicieux. Elle propose de publier de petit traités de morale et des ouvrages élémentaires sur l'histoire du christianisme.

Pour obvier à des abus déplorables, autant que pour secourir des besoins réels, la même section, conduite par des idées de haute moralité, propose aussi l'établissement à Caen d'une société de charité maternelle.

La discussion s'engage d'abord sur ce dernier point. M. Decourdemanche désire que l'on fasse connaître le but et l'objet de ces sortes d'établissements. M. de La Chouquais observe que ces établissements ne sont pas nouveaux; ils datent de l'empire : le Gouvernement crut utile de les seconder, et appuya sa protection d'un secours de cent mille francs. Rouen et plusieurs autres grandes villes ont suivi l'exemple de Paris. Trop souvent la misère force des mères à étouffer le sentiment le plus sacré. Les bureaux de bienfaisance, chargés de secourir des infortunes déjà bien nombreuses, demeurent insuffisants pour pourvoir à ce besoin pressant. Ce n'est donc pas trop d'une association spéciale pour un mal aussi grand. Ce sont encore des femmes qui ont suffi à ce nouveau dévouement : des dames vont elles-mêmes visiter les malades, et avec des consolations elles répandent des aumônes.

M. Trouvé, tout en admirant le but philanthropique de cette institution, regrette que, d'après la nature de son organisation, elle ait presque toujours trompé les intentions pures et généreuses des ses fondateurs. On peut douter que des femmes, livrées aux habitudes d'une vie molle et élégante, aillent supporter le spectacle d'une

misère profonde ou de cruelles souffrances. Alors les mains infidèles de domestiques peu scrupuleux donnent à la corruption ou à l'importunité ce qui n'était dû qu'à la probité et à la vertu malheureuse. M. le colonel d'Ison voudrait qu'on corrigeât des bases défectueuses sans rejeter le principe. La difficulté commence avec les moyens d'action. Après quelques nouvelles observations de MM. de La Chouquais et Decourdemanche, l'Assemblée décide qu'on se mettra en correspondance avec les villes où existent de ces sortes d'établissements. Alors la première section, éclairée par de nouveaux documents, pourra poser les bases d'une bonne organisation des sociétés de charité maternelle, et présenter un plan définitif à la prochaine assemblée générale.

On examine ensuite l'utilité de publier des traités de morale. Selon M. de La Chouquais, l'Association ne doit pas seulement s'adresser à la classe moyenne, ou même à la haute industrie et à la science, comme elle semble l'avoir fait dans son Annuaire ; elle doit avoir en vue l'amélioration des masses, développer en elles ces sentiments de moralité, de religion, qui font le bon citoyen, le bon père de famille. M. Daniel, secrétaire-général, demande qu'on lui permette de rattacher à cette question une proposition que doit faire la huitième section. (Cette proposition a pour objet la publication d'un bulletin périodique.) En l'absence du secrétaire de cette section, M. Bertrand, son président, pourra fournir les explications nécessaires. L'Assemblée se rend au vœu de M. le secrétaire-général.

Un recueil périodique, dit l'honorable membre, publié au nom de l'Association, offrirait des inconvénients graves. Si par l'importance, la hauteur et la sagesse de ses vues,

il n'était pas en état de soutenir constamment la rivalité avec la publication d'écrits du même genre, il ne pourrait que compromettre la considération de la Société qui l'appuierait de son patronage. Dès-lors, le concours actif et presque journalier de beaucoup de membres devient indispensable. Les occupations de la plupart d'entre eux ne permettent ni de l'exiger, ni de l'espérer. — Un des plus grands bienfaits de l'Association est d'avoir appelé comme sur un terrain neutre, pour se connaître et s'estimer, des hommes malheureusement divisés par leurs opinions. Quelque sage, quelque modéré qu'on suppose le recueil périodique, il lui serait difficile de ne point blesser des convictions contraires, d'alarmer des susceptibilités délicates, et toujours respectables, quand elles sont consciencieuses. Loin d'être un moyen d'union pour l'Association, une publication semblable ne peut que troubler son existence pacifique.

Une partie des inconvénients déjà signalés, ajoute M. le secrétaire-général, se représente pour la publication de petits traités de morale, d'ouvrages traitant de l'établissement du christianisme. Pourquoi aller chercher un écueil contre lequel les plus sages ont échoué ? Il existe des milliers de livres de ce genre : beaucoup sont mauvais ; quelques-uns sont excellents. Un choix judicieux remplirait le vœu de l'Association sans l'exposer à aucun inconvénient. D'après une observation de M. Bertrand, ou on demanderait la permission de réimprimer aux sociétés qui ont la propriété de ces petits ouvrages, ou on achèterait d'elles un grand nombre d'exemplaires. C'est à la commission administrative de s'occuper des moyens financiers. — Appréciant ces divers motifs de sagesse et de prudence, l'Assemblée

décide que la première section formera dans son sein une commission chargée de dresser un catalogue des ouvrages destinés à être répandus parmi le peuple.

Quant à la publication d'un recueil périodique, la question ne reçoit point de solution définitive.

2.° Section. (*Education. Instruction.*)

On passe à la lecture du procès-verbal de la deuxième section. Après avoir établi la différence qui existe entre l'instruction et l'éducation, dont l'une modère et dirige les passions, et l'autre éclaire l'intelligence, M. Le Cerf, secrétaire de la deuxième section, reconnaît que le Gouvernement a pourvu à l'instruction proprement dite, mais qu'il a laissé beaucoup à faire pour l'éducation. En conséquence il propose : 1.° qu'il soit nommé deux membres par chaque canton pour visiter les écoles; 2.° que, d'après leur rapport à la commission administrative, l'Assemblée générale accorde des éloges ; 3.° que le nom des instituteurs dignes de leur mission soit inséré dans l'Annuaire avec mention honorable.

M. Bertrand combat ces propositions, comme un empiétement sur la loi. S'il y avait contradiction entre l'inspecteur officieux et l'inspecteur officiel, l'instituteur ne manquerait pas d'appuyer, sur l'une de ces deux autorités, ses plaintes à l'opinion publique, et même ses réclamations auprès du pouvoir supérieur. Que fera donc, avec une autorité privée, un délégué de l'Association, que ne fasse aussi bien et mieux un inspecteur revêtu d'un caractère légal ? — M. Le Cerf croit que l'honorable préopinant a mal interprété les vues de la section. Bien loin

d'entraver l'autorité universitaire, on veut la seconder. Quel que soit son zèle, elle ne peut suffire à tout. Une Société, justement considérée dans le pays, cherche, par d'utiles encouragements et une protection éclairée, à suppléer à ce qu'offre d'incomplet le système qui régit nos écoles. Ce n'est point là contrarier la marche de l'autorité compétente, mais plutôt préparer la voie à de sages améliorations. — M. Trouvé parle dans le même sens. — M. de Formeville répond que c'est en se mettant directement en rapport avec les comités d'arrondissement, qu'on appréciera l'état des écoles. — M. Rousseau remarque qu'à Paris il existe une société libre d'instruction élémentaire, et qu'il ne s'élève aucune plainte contre elle. — M. Daniel, tout en regardant comme très-utile de seconder l'activité des comités d'instruction primaire, réplique que la société libre de Paris publie des traités élémentaires plutôt qu'elle ne décerne des récompenses. — M. Decourdemanche voudrait qu'il ne fût acordé de mention honorable que d'après un accord parfait entre le comité et l'inspecteur officieux. M. Bertrand, étendant cette idée, voit que le moyen le plus simple et le plus sûr est de consulter et de publier les jugements rendus par les conseils académiques.

On cherche à poser la question. Veut-on dire qu'il faut travailler à propager l'instruction primaire? L'Association répond suffisamment à cette question par son réglement constitutif. Chaque membre, observe M. Roger, agira seul, selon les circonstances, et l'Association, sans adopter les propositions faites par M. Le Cerf, ne manquera point à son institution. L'Assemblée, suivant l'opinion de l'honorable préopinant, déclare qu'il n'y a point lieu à délibérer sur les propositions de la deuxième section.

M. le colonel d'Ison lit un discours sur l'instruction primaire. L'Assemblée applaudit aux vues nobles et élevées de l'honorable membre, et l'invite à déposer son discours sur le bureau.

3.ᵉ Section. (*Agriculture.*)

La discussion s'ouvre sur une proposition faite par M. de La Chouquais, et relative au meilleur mode d'établissement et d'entretien des chemins vicinaux. M. de La Chouquais développe lui-même ses vues avec lucidité. Dans son système, la charge peserait sur ceux qui ont intérêt à réparer. L'entretien des routes dites royales demeurerait à la charge de l'État ; celui des routes départementales serait supporté par le département. Il serait créé des routes d'arrondissement à la charge des arrondissements ; des chemins cantonaux à la charge des cantons ; des chemins vicinaux à la charge des communes. Les chemins qui n'intéressent qu'une aggrégation d'individus seraient entretenus par ces individus. Après une discussion à laquelle prennent part MM. d'Ison, Busnel, Le Cerf, de Beaurepaire, l'Assemblée arrête qu'à la commission déjà nommée dans la séance générale du 19 avril, et composée de MM. Le Cerf, président, de La Chouquais, Collin de Banville, de Beaurepaire, de Banneville, d'Osseville et de Vendeuvre, seront adjoints MM. d'Ison et Busnel, les deux secrétaires de la section d'agriculture et d'industrie, et M. Lair, en sa qualité d'inspecteur de l'industrie dans le département.

Le projet d'une statistique agricole pour le département est proposé par M. de Caumont, et adopté sans discussion.

La troisième section désire qu'on soumette à l'Assemblée

cette question: *Examiner quels sont les produits nouveaux à tirer des terres concurremment avec les céréales.* — M. de Formeville applaudit au zèle de la section. Des cultures nouvelles ont été introduites avec succès dans plusieurs cantons. L'honorable membre voudrait voir les *sapeurs flamands* adoptés pour la récolte du blé. Il donne une description de cet instrument simple et ingénieux dans son mécanisme. L'Assemblée décide que la proposition, pour ses détails d'application, sera livrée à l'examen d'une commission formée de MM. d'Ison, de Beaurepaire, de Magneville, Busnel et Lair.

Quatrième proposition : *Rechercher les moyens d'améliorer les races de chevaux normands.*—Plusieurs membres observent qu'un des plus grands obstacles à surmonter, c'est d'empêcher les propriétaires de faire servir les chevaux trop jeunes à la reproduction de l'espèce. Cet abus, comme le remarque M. Busnel, a lieu surtout pour les bêtes bovines ; on croit que les sujets les plus jeunes donnent les plus beaux élèves. En attendant les documents que donnera M. Le Cocq, l'Assemblée adopte le principe de la proposition.

Cinquième proposition : *Les terres se fatiguent-elles quand elles sont soumises à une seule sorte de culture ?* — M. Courty trouve que les engrais peuvent suppléer à la force productrice du sol, dans le cas où l'on regarderait comme avantageux d'employer la même culture : l'expérience, d'ailleurs, prouve qu'assez généralement on varie d'une année à l'autre le genre de culture selon la nature du terrain.

Rompant la suite de cette discussion, et se rattachant à d'autres intérêts de l'agriculture, M. Lair signale un

inconvénient grave dans l'établissement des haras. Les prix pour la monte sont si élevés que les cultivateurs pauvres ne sauraient y atteindre. Sans contredire l'honorable préopinant, M. Busnel voudrait que des hommes spéciaux éclairassent les cultivateurs sur le choix d'un étalon convenable, et pussent même ne pas admettre pour la monte des bêtes reconnues vicieuses ou déclarées trop jeunes. M. Courty craint qu'en imposant en quelque sorte un choix aux agriculteurs on n'augmentât leur dégoût, loin d'exciter leur zèle. Quant au prix, il le trouve bien minime, comparé à celui qui est perçu en Angleterre. Ainsi le mode actuel offre un bénéfice réel à ceux qui font des élèves. Cependant M. Courty s'accorde avec M. de La Chouquais sur la nécessité d'abaisser un peu les prix établis. M. Collin, fortifiant cette opinion, relève ce qu'il y a de défectueux dans l'administration des haras. Les abus qu'on y tolère ont concouru à dégrader la race des chevaux normands.

L'Assemblée déclare qu'un article sur cette matière, incidemment agitée, sera inséré dans le prochain Annuaire: elle décide que la proposition première (de l'avantage qu'il y aurait à varier les cultures) sera examinée par la commission d'agriculture.

M. le colonel d'Ison lit quelques pages sur la détresse de l'agriculture. C'est en s'attachant à diminuer les frais de production et d'exploitation que l'on pourrait lutter avec avantage contre les productions étrangères, et même rendre les pays voisins tributaires de notre commerce et de notre industrie. L'Assemblée se plaît à s'associer aux vœux et aux idées de l'auteur de ce mémoire.

4.e Section. (*Industrie et commerce.*)

La section pense qu'avant d'aborder les questions spéciales qui se rattachent au commerce ou à l'industrie, il convient de former une statitisque industrielle. Dans ce but, elle fait un appel à tous les membres de l'Association, et exprime le vœu que ce travail soit d'abord commencé pour le Calvados. M. le secrétaire lit le programme des questions qui doivent être adressées aux commerçants et aux industriels. Ces questions, divisées par séries, comprennent les mines, les machines anciennes et nouvelles, les dentelles, les toiles, la pêche et le commerce maritime, etc., etc. L'Assemblée approuve la rédaction de ce programme.

La question suivante est soumise à l'Assemblée générale et adoptée par elle :

« Déterminer quels sont les avantages et les inconvénients » que présente le système des enquêtes commerciales ? — » Quelle opinion doit-on se former de celle qui se fait » maintenant à Paris ? »

La même section soumet une seconde proposition, ainsi formulée :

« L'Association normande, sans prétendre porter at- » teinte à la liberté de la fabrication, exprime le vœu » que tous les producteurs s'attachent à ne liver à la » circulation, et particulièrement à l'exportation, que des » produits confectionnés avec toute la loyauté et toute la » perfection possible, de manière à ne pas compromettre, » soit au-dedans, soit au-dehors, la réputation que la » plupart de nos industries se sont acquise ».

M. Courty explique à l'Assemblée comment on est arrivé

à cette formule générale. La question est agitée par MM. Bertauld, de Beaurepaire, Busnel et de La Chouquais. M. Dupont-Longrais pense qu'il faut recueillir une grande masse de faits chez les peuples étrangers comme dans notre propre pays : la question se trouvera agrandie sans perdre rien de son intérêt, et on essaiera de guérir le mal sans l'irriter.

Après une discussion étendue sur cette matière, l'Assemblée décide qu'un article de l'Annuaire prochain traitera la question. Quant à l'esprit de sagesse et de circonspection nécessaire à cet article, elle déclare s'en rapporter à la commission chargée de la rédaction de l'Annuaire.

Troisième proposition : « Rechercher quelles sont les » industries qu'il pourrait convenir d'introduire ou de » développer dans notre pays, pour concourir avec la » fabrication des dentelles, à l'occupation des femmes et » des enfants, ou même pour suppléer à l'insuffisance des » ressources que présente cette fabrication, dans le cas où, » ainsi qu'il est souvent arrivé, elle viendrait à offrir » moins d'avantages à ceux qui s'y livrent ». — Adopté.

Quatrième proposition : « Appeler de nouveau et d'une » manière pressante l'attention du Gouvernement sur la » nécessité de s'occuper enfin des travaux qui doivent amé- » liorer la navigation de l'Orne. »

M. Decourdemanche indique une autre manière de poser la question : « Puisque le Gouvernement regarde le barrage comme inadmissible, il faut demander positivement un canal ». M. Busnel objecte qu'on ne peut demander une chose non examinée : le prix des canaux varie selon leur nature ; il est donc utile de spécifier le projet qui tend à améliorer la navigation de l'Orne. M. de La Chouquais

considère

considère que le motif de dépenses pour un canal ne doit point être regardé comme devant en empêcher l'exécution. Une partie des fonds sera donnée par l'Etat ; le reste de la dépense peut être rempli par des fonds départementaux et par des soumissions de capitalistes. M. Courty s'en réfère à sa proposition, qui ne préjuge rien sur le mode d'amélioration.

Adopté par l'Assemblée.

5.e Section. *(Economie domestique, procédés et méthodes.)*

M. Decourdemanche a la parole au nom de la cinquième section. M. le secrétaire observe que la section n'a pu se réunir assez souvent pour soumettre à l'Assemblée des questions définitivement arrêtées. Dans ses réunions préparatoires elle s'est occupée de la laiterie et du beurre. La propreté, le mode d'écrémer les terrines à grains uniformes, leur ouverture plus ou moins évasée, la position des herbages, le nombre des vaches à lait, la nature des herbes légumineuses ou graminées, et beaucoup d'autres causes accidentelles et locales exercent une influence notoire dans l'exploitation des laiteries. M. Decourdemanche expose le système d'association mutuelle et de laiterie banale suivi en Suisse. M. Courty observe que l'association mutuelle pour les bestiaux existe dans quelques communes littorales. M. Lair ne croit applicable ni à nos mœurs, ni à nos besoins, le système de laiterie banale. Après avoir entendu MM. de La Foye, Trouvé, de Banville et les nouvelles observations de M. Decourdemanche, l'Assemblée reconnaît qu'avant de donner des conseils sur la laiterie ou sur la fabrication du beurre, on a besoin d'être éclairé

par des expériences répétées et par des recherches approfondies : elle décide qu'on extraira du procès-verbal de la deuxième section, pour être inséré dans l'Annuaire, ce que la science peut avancer dès ce moment avec certitude.

6.e Section. (*Médecine.*)

On regrette l'absence du secrétaire de cette section. M. Trouvé, son président, cédant aux vœux de l'Assemblée, formule ainsi une des propositions les plus importantes arrêtées par cette section :

« La sixième section, frappée des inconvénients très-
» graves qui résultent pour la science et pour l'humanité
» de l'état actuel de l'enseignement de la médecine en
» France, exprime de nouveau le vœu que le Gouver-
» nement veuille bien s'occuper sans retard de cette
» branche importante des hautes études, et réaliser enfin
» les améliorations réclamées de toutes parts et promises
» depuis si long-temps ».

On demande des éclaircissements sur les motifs qui ont amené cette proposition. M. Trouvé fait facilement comprendre que, pour perfectionner l'enseignement, il faut appeler à l'exercer des hommes distingués, et par conséquent offrir aux professeurs dignité et sécurité. Il faut encore assurer aux élèves des écoles secondaires les avantages que mérite leur travail. Cette discussion soulève bientôt la question si épineuse de la liberté d'enseignement. L'Assemblée avait pressenti ces débats ; et, comme elle n'a point l'intention de les juger, elle adopte la proposition de M. Trouvé, laquelle, d'ailleurs, ne préjuge rien sur la liberté d'enseignement.

7.e SECTION. (*Sciences mathématiques et physiques appliquées.*)

D'après ses réunions préparatoires et les discussions qui ont lieu dans son sein, la septième section avait arrêté que les propositions suivantes seraient soumises à l'Assemblée générales :

« Inviter les membres de l'Association 1.° à communiquer à la septième section les observations météorologiques qu'ils peuvent avoir faites ; à les multiplier, et » à déterminer avec soin la température des sources, avec » l'indication des terrains d'où elles sortent ;

» 2.° A faire connaître les moulins à blé établisqui » paraissent exiger le moins d'eau et la moindre chute ;

» 3.° A rechercher les moyens de réduire les dimensions » des tours et presses de nos pressoirs à cidre, et à faire » connaître les dispositions qui paraîtraient offrir le plus » d'avantages ;

» 4.° A faire, dans tous les cantons, une enquête sur » les machines qui y sont employées : telles que charrues, » semoirs, moulins, barattes, métiers, etc., etc. ».

Ces propositions sont admises sans réclamation. La troisième proposition provoque quelques réflexions sur la manière de pressurer les pommes. On se sert, dit M. Lallier, de roues en granit pour écraser les pépins, en extraire l'alchool, et donner au cidre toute son amertume ; ou bien on emploie les roues en bois qui n'écrasent point le pépin, et l'on obtient un cidre d'une saveur douce et agréable.

M. le vicomte de Banville fournit quelques détails sur une machine hydraulique qui donne de l'eau à Toulouse. M. de La Foye est chargé de préparer un rapport pour faire l'application de cette machine à la ville de Caen. A ce

sujet, M. de La Foye est prié de s'entendre avec la commission chargée par la société d'agriculture et de commerce de trouver les moyens de procurer des fontaines publiques à Caen.

8.e Section. (*Littérature, beaux-arts.*)

M. de Saint-Germain expose que la huitième section, dont il est l'organe, a arrêté que la proposition de publier périodiquement un bulletin de l'Association normande sera soumise à l'Assemblée générale.

Cette publication serait uniquement rédigée dans des vues de perfectionnement et dans des intérêts de localité pour la Normandie.

Cette proposition, une des plus graves qui aient été faites par la section, semblait préjugée par l'assentiment tacite de l'Assemblée dans la séance du samedi 20. Il n'y a donc ni délibération nouvelle, ni solution définitive.

La huitième section considérant qu'il est nécessaire de bien connaître ce qui existe, avant de songer à l'améliorer, a été d'avis de nommer cinq commissions pour déterminer quel est, dans la Normandie, l'état actuel de la littérature et de l'histoire, de la géographie et des beaux-arts.

La première commission a reçu pour objet spécial la littérature et la bibliographie;

La deuxième : histoire, géographie, antiquités ;

La troisième : sculpture, peinture, gravure ;

La quatrième : architecture ancienne et moderne ;

La cinquième : musique.

Chaque commission sera composée au moins de trois membres.

L'Assemblée ne peut qu'applaudir à cette création de

commissions spéciales : nécessaires pour embrasser des études variées, elles ne peuvent manquer de provoquer une utile émulation parmi les membres qui les composent.

M. le directeur propose à l'Assemblée de voter des remercîments à M. l'abbé Rousseau, dont le zèle modeste et désintéressé a si puissamment concouru à la rédaction de l'Annuaire. — Voté par acclamation. — M. l'abbé Rousseau, sensible à ce témoignage d'estime vif et sincère, promet sa coopération pour l'Annuaire de la prochaine année. — Il est décidé que les secrétaires des huit sections s'adjoindront à la commission présidée par M. Rousseau, pour la rédaction de l'Annuaire.

Un débat assez long et assez vif s'engage sur une motion d'ordre. 1.° Les assemblées générales auront-elles lieu tous les deux, trois ou quatre mois, ou tous les six mois seulement ? 2.° Doit-on admettre pour les sections le principe de périodicité ? — L'Assemblée déclare que les sections se réuniront trois jours avant les séances générales, qui, comme par le passé, auront lieu de six mois en six mois. Il est bien entendu que l'Assemblée ne prétend nullement contester aux présidents des sections le droit et la faculté de convoquer les membres de leurs sections respectives, toutes les fois qu'ils le jugeront convenable.

Le Directeur de l'Association normande,

P. DE CAUMONT.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire-adjoint de l'Association normande,
Professeur au Collège royal de Caen,

E. Q. DESRIVIÈRES.

Séance du 15 *Juillet* 1835.

A sept heures du soir, la séance est ouverte, sous la présidence de M. de Caumont, directeur de l'Association.

M. de Caumont, après avoir exposé l'objet principal de la réunion, donne lecture d'une lettre de M. de La Rue, inspecteur de l'Association dans le département de l'Eure. M. l'inspecteur entre dans quelques détails, et fait part de ses vues au sujet de l'Assemblée générale qui doit avoir lieu à Evreux, le 25 août prochain.

La parole est ensuite accordée à M. Roger, qui donne lecture des procès-verbaux de la première section, dont il est le secrétaire. Cette section appelle l'attention de l'Association sur les points suivants :

1.° Il arrive fréquemment que des femmes, mariées depuis la promulgation du Code civil, sous l'empire du régime dotal, ou avec des stipulations contractuelles qui subordonnent l'aliénation de leurs propres à certaines conditions, figurent dans des actes de licitation ou de vente ordinaire de ces mêmes biens, sans que les conditions soient remplies, et déclarent qu'elles n'ont point de contrat de mariage, ce qui les soumettrait, de plein droit, au régime de la communauté. L'acquéreur ne peut se dispenser de payer son prix. Après la dissolution du mariage, ou la séparation de biens, elles viennent lui opposer un contrat de mariage en due forme, au moyen duquel il est irrésistiblement dépouillé de son acquisition. Pour prévenir une fraude aussi coupable, il suffirait d'exiger que dans les actes de mariage devant l'officier d'état civil, les époux fussent tenus d'indiquer le notaire devant lequel leurs

date du contrat, sans quoi ce contrat ne serait point opposable aux tiers à l'égard desquels il aurait été fait une fausse déclaration. Adoptant la proposition de la première section, l'Assemblée générale émet le vœu qu'il soit ajouté à notre législation une disposition dans ce sens.

2.° M. de Banville, frappé des inconvénients qui résultent du mélange des deux sexes dans les écoles primaires, voudrait que l'on appelât l'attention spéciale de l'autorité sur cet objet, et que l'on provoquât, au moins par des vœux, l'établissement d'institutrices dans les communes.

M. l'abbé Daniel, tout en partageant le vœu de M. de Banville, fait remarquer que l'autorité, loin d'être indifférente aux vues exprimées, en favorise, au contraire, de tout son pouvoir la réalisation, et promet une loi à cet égard; que déjà les lois et réglements existants rendent la création d'écoles primaires de filles plus facile qu'on ne le pense. On n'exige, en effet, de l'institutrice qu'un certificat de moralité, un brevet de capacité qu'il est aisé d'obtenir, et une autorisation qui n'est presque jamais refusée. Il ajoute qu'il est à la multiplication des écoles primaires de filles des obstacles dont la puissance de la loi et le zèle du Gouvernement auront peine à triompher. Le plus grand de ces obstacles est la pénurie de moyens. Les communes ont déjà bien de la peine à subvenir au traitement d'un instituteur; on échouerait si l'on prétendait faire doubler leurs sacrifices. Cependant, tant qu'on ne leur assurera pas de traitement fixe convenable, les institutrices ne trouveront pas dans leurs écoles des ressources suffisantes, et l'on verra rarement des per-

sonnes capables se dévouer à de si pénibles fonctions, si elles ne doivent y rencontrer que la détresse et la misère.

Le même membre prend de là occasion d'indiquer d'autres inconvénients auxquels il serait plus facile d'apporter remède. La loi du 28 juin 1833 a attribué aux Conseils municipaux le droit de statuer seuls et en dernier ressort, 1.° sur les réunions de communes pour former des circonscriptions d'écoles; 2.° sur le nombre d'élèves gratuits que doit recevoir l'instituteur; 3.° sur la rétribution qu'il peut exiger des élèves non gratuits. Il résulte de là que, sans aucune intention malveillante, des hommes peu en état d'apprécier les avantages d'une bonne éducation primaire, sacrifient les convenances réelles de localité et le développement intellectuel de leurs enfants aux plus futiles considérations, à de petites préférences, à de mesquins calculs d'intérêt, et tournent au préjudice de l'instituteur le bienfait qui était dans l'intention de la loi.

La première section émet le vœu qu'il soit apporté des modifications au pouvoir trop illimité laissé aux conseils municipaux sur les trois points dont il s'agit.

L'Assemblée générale accueille à l'unanimité cette proposition.

M. Courty exprime l'opinion qu'il serait très-avantageux de faire des distributions de prix dans les écoles primaires des campagnes; qu'une somme de 10 francs suffirait dans chaque école pour acheter de trente à quarante volumes convenables : il pense que le Conseil général du département s'empresserait de favoriser, autant qu'il serait en lui, cette acquisition.

M. Delacodre demande s'il n'y aurait point plus d'inconvénients que d'avantages à exciter chez des enfants

destinés, pour la plupart, à passer toute leur vie dans la localité, en contact journalier les uns avec les autres, des sentiments de supériorité, de jalousie, et peut-être de haine.

M. Daniel répond que l'expérience a prouvé que tels ne sont pas les sentiments qui naissent dans le cœur des enfants à la vue des succès de leurs condisciples; que les amitiés les plus solides, qu'une sorte de fraternité s'établissent, au contraire, le plus généralement, entre ceux qui ont été rivaux dans les écoles; qu'enfin, sans l'émulation, il considère que l'instruction primaire, aussi-bien que l'éducation classique, est à peu près nulle.

M. Delacodre réplique que dans les colléges un développement plus étendu de l'intelligence apporte une sorte de correctif aux passions haineuses; que les chances de succès y sont plus multipliées; que d'ailleurs les élèves se perdent de vue au sortir de ces établissements, et qu'ils entrent dans diverses professions: toutes circonstances qui ne se rencontrent plus quand il s'agit d'un village. Il ajoute que l'instituteur lui-même, quelle que soit son impartialité, ne sera point à l'abri du soupçon de ses écoliers et du mécontentement de leurs parents; d'où il infère qu'il pourrait être bon d'appeler les élèves eux-mêmes à décerner les récompenses.

M. Daniel fait observer que la supériorité de certains élèves dans les écoles primaires, aussi-bien que dans les colléges, est, lors même qu'il n'y a pas de distributions de prix, proclamée par les condisciples eux-mêmes, et qu'elle se trouve presque toujours connue des familles; qu'ainsi les inconvénients signalés par M. Delacodre, s'ils existaient, ne pourraient être imputés aux distributions

de prix. Mais il y a plus, dit-il : on sait que dans beaucoup d'écoles primaires, notamment dans celles qui sont dirigées par les Frères des écoles chrétiennes, les compositions de prix sont en usage depuis long-temps, et que jamais personne n'a remarqué qu'il existe moins d'union et d'amitié entre ceux qui ont suivi ces écoles, que parmi ceux qui ont reçu des leçons de maîtres qui n'avaient pas recours à ce moyen de succès. Il reconnaît que les préventions des parents en faveur de leurs enfants les rendront quelquefois injustes envers l'instituteur ; ce sera un motif pour celui-ci de prononcer avec une parfaite équité, et de s'environner de tous les secours que la localité pourra lui offrir. Les enfants sont dominés par des idées trop étroites et ils ont des connaissances trop bornées pour que l'on pût attendre d'eux des décisions toujours sages. En résumé, l'inconvénient relatif à l'instituteur n'est pas assez grave pour que l'on se prive du seul moyen qui existe de stimuler le zèle des écoliers, et par suite celui du maître.

On examine ensuite quels ouvrages il conviendrait de distribuer en prix. Après une discussion à laquelle prennent part tous les membres de la section, M. Courty formule sa proposition de la manière suivante :

« L'Association normande émet le voeu que les moyens » d'émulation qui existent, en général, dans les écoles » primaires des villes, soient propagés dans les écoles » primaires des campagnes, c'est-à-dire, qu'il y soit » distribué en prix des livres à bon marché, dont le choix » serait fait par M. le Recteur et par MM. les Inspecteurs » de l'Académie ». Cette proposition reçoit l'assentiment de l'Assemblée générale de l'Association, comme elle avait reçu celui de la première section.

M. de Milly donne quelques détails sur la situation de l'instruction primaire des filles dans l'arrondissement d'Avranches. Dans presque toutes les communes de cet arrondissement et de celui de Mortain, l'éducation des jeunes filles est confiée aux religieuses d'une petite congrégation dont le siége est à Avranches.

A des connaissances très-suffisantes pour les campagnes, très-étendues en ce qui a trait à l'enseignement religieux, elles unissent de légères notions médicales, puisées à l'hôpital d'Avranches : presque toutes savent saigner, vacciner, etc., etc. Jamais le malade n'appelle en vain la *Bonne-Sœur*. C'est sous ce nom qu'elle est connue, cette modeste fille, dont toute la vie est dévouée aux besoins du village, où elle vit presque toujours, sans traitement assuré, du produit de l'école (faible taxe que le pauvre ne paie pas) ; où son costume ne la désigne point, si ce n'est aux grands jours, par un voile noir et une petite croix d'argent. Ordinairement on lui donne un logement bien simple ; pas autre chose. La *Bonne-Sœur* fait des vœux aux écoles. Cette institution a trente ans d'existence, et presque toutes les femmes de ce pays, dont l'âge se trouve en rapport avec cette école, savent lire et un peu écrire. On est très-étonné de l'étendue et de la solidité des connaissances religieuses d'une foule de jeunes filles, alors qu'elles quittent l'école.

La simplicité de cet institut le rend très-propre aux campagnes : il suffirait de l'améliorer sous un bien petit nombre de points pour le rendre parfait ; et alors, en fondant une maison-mère dans chaque département, on pourrait être certain de préparer une voie assurée de régénérer la vie morale.

On appelle l'attention de l'Association sur le besoin urgent de former des institutrices pour les campagnes ; et l'auteur de cette note est prêt à donner tous les renseignements désirables sur la congrégation d'Avranches.

M. Daniel parle avec éloges d'une autre congrégation religieuse, les Sœurs de la Providence, dites du *Sacré-Cœur*, qui rend les plus grands services à l'instruction populaire dans un grand nombre de communes de la partie septentrionale du diocèse de Coutances, et dans quelques-unes de celles du diocèse de Bayeux. Cette congrégation, fondée en 1783, supprimée pendant la révolution, réorganisée en 1820, a sa maison-mère à Périers. Elle a déjà fondé quelques maisons secondaires. Ses religieuses ne se bornent pas, surtout quand elles sont deux dans un poste, à répandre le bienfait de l'instruction : comme celles de l'arrondissement d'Avranches, elles prodiguent des soins aux malades avec autant de zèle que d'intelligence. Elles n'occasionent point de sacrifices considérables aux communes qui les demandent : un logement et un mobilier plus que modestes, une légère indemnité payée annuellement à la communauté, telles sont les conditions auxquelles on obtient le dévouement de ces *Bonnes-Sœurs* ; encore la dernière n'est-elle pas toujours de rigueur. Tous les amis de l'humanité, les personnes qui désirent voir répandre parmi le peuple une instruction fondée sur la religion, doivent unir leurs vœux et leurs efforts pour assurer la prospérité de semblables maisons, véritables écoles normales de filles.

La parole est accordée à M. Courty, secrétaire de la section de commerce et d'industrie.

Cette section demande, étant admise la possibilité du

prochain établissement d'un chemin de fer de Paris au Havre, que l'on recherche ce qu'il conviendrait de faire pour que notre département pût bientôt jouir des avantages que présente ce genre de communication. Reconnaissant l'impossibilité d'obtenir, d'ici à long-temps, un embranchement qui lierait la ville de Caen à la ligne projetée, cette même section demande que l'on s'occupe activement des améliorations que réclame la navigation de l'Orne inférieure, et dont la réalisation établirait, par le moyen d'un service organisé de bateaux à vapeur, une communication rapide et régulière avec le Havre et de là avec la capitale. (Le trajet de Caen à Paris par cette voie pourrait être fait en douze heures.)

L'Assemblée générale partage l'opinion de la section sur l'importance de ces questions, et les recommande à l'attention sérieuse de toutes les personnes qui, par leur position ou leurs lumières, peuvent contribuer à y trouver une heureuse solution.

La section d'industrie et de commerce, frappée de la diminution de la fabrication des dentelles, propose de rechercher quels sont les genres d'industrie appropriés à l'usage des femmes et des enfants, qu'il conviendrait d'introduire et de développer dans notre pays.

La section a pensé que la fabrication de quelques espèces de toile, celle de la bonneterie, et surtout de la bonneterie de laine, dont le commerce recherche les produits, sont du nombre des industries qu'il serait le plus avantageux de propager.

La section fonde cette opinion, d'une part, sur ce que les produits de ces industries sont des objets de consommation utile et non de luxe, et par conséquent moins

sujets à dépréciation ; et, d'une autre part, sur ce que l'accroissement donné à la fabrication de la toile de lin et à la bonneterie de laine, aurait une influence heureuse sur certaines parties de l'agriculture de notre pays.

Après une discussion, à laquelle plusieurs membres prennent part, l'Assemblée générale pense que les industries indiquées par la section seraient utilement propagées dans le pays, soit comme remplacement, soit comme complément de quelques-unes de celles qui y existent.

La même section, instruite que M. le comte de Perochel a rendu de nombreux et importants services à l'industrie dans le département de la Sarthe, en y introduisant des procédés qui y étaient jusqu'alors inconnus, notamment pour la filature et le tissage du lin, et qu'à ce titre une médaille d'or lui a été décernée par la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, propose de rechercher, parmi les procédés industriels que M. le comte de Perochel a importés dans le département de la Sarthe, ceux qui pourraient être utilement introduits dans notre pays. Cette proposition fait naître dans le sein de l'Assemblée une discussion sur la culture du lin. M. Chapron expose que la culture du lin est loin d'être aussi parfaite dans notre pays que dans la Zélande. Sur sa recommandation, plusieurs cultivateurs de l'arrondissement de Falaise ont adopté les procédés de culture en usage chez les Zélandais ; ils ont, comme cela se pratique chez ces derniers, cultivé le lin en hiver et non pas en été, et ils ont obtenu les plus heureux résultats.

Tout en reconnaissant que la culture du lin offre d'incontestables avantages, M. Bacon prétend qu'elle appauvrit

la terre, et qu'elle demande beaucoup plus d'engrais pour les assolements qui lui succèdent. M. Chapron assure que la culture du lin, d'après sa méthode, ne détériore nullement la terre, et que plusieurs plantes, le colza surtout, viennent parfaitement après le lin.

M. Nasse se déclare en faveur de la culture du lin : il est d'avis que l'on doit la propager maintenant avec plus de soin encore que par le passé. En effet, on a récemment établi à Mézidon et à Saint-Germain-de-Tournebu des usines précieuses ; et leur prospérité sera certaine et rapide, si elles trouvent dans leur voisinage les matières premières qui leur sont nécessaires.

MM. de Banville et de Formeville approuvent les idées que l'on vient d'émettre, et demandent que, pour rendre plus productives et moins dispendieuses les diverses espèces de culture, on cherche les moyens d'augmenter les engrais. L'Assemblée s'associe à leurs vœux.

La section d'industrie et de commerce demande que l'on se procure des renseignements sur un nouveau froment cultivé récemment dans le nord de la France, et qui germe, croît et mûrit dans l'espace de soixante-dix jours. Le but spécial de ces renseignements serait de connaître si la culture de cette nouvelle plante céréale pourrait être avantageusement introduite dans nos départements.

M. de Bonnechose, de Falaise, annonce qu'il possède quelques grains de ce blé : il promet de le cultiver et de faire connaître les résultats qu'il aura obtenus.

M. Roberge élève des doutes sur la réalité de la découverte dont il est question. Ces doutes ne paraissent pas sans fondement. Quelques journaux politiques ont, il est vrai, annoncé cette nouvelle espèce de blé ;

mais pas un journal d'agriculture n'en a parlé. Ce silence s'expliquerait difficilement, si cette céréale possédait seulement une partie des qualités qu'on lui suppose. Après une discussion de quelques instants sur ce point, l'Assemblée, reconnaissant qu'elle manque de renseignements suffisants, passe à l'ordre du jour.

Le secrétaire rend compte à l'Assemblée générale des renseignements fournis à la section par M. Nassé sur une usine à farine, établie sur la Touque, au château du Breuil, près la route de Lisieux à Pont-l'Evêque. Cette usine est en pleine activité depuis le mois de mai dernier, et déjà la supériorité de ses produits est si bien reconnue, que plusieurs boulangers de Lisieux vont s'approvisionner dans cet établissement. Cette usine appartient à M. Chauvel fils; les travaux hydrauliques ont été dirigés et exécutés par MM. Granger, de Louviers, et Cocaigne, de Lisieux. Des établissements de ce genre existent déjà depuis assez longtemps à Pontoise et à Etampes; mais il paraît que ceux qui ont établi celui du Breuil, y ont introduit de notables perfectionnements. L'Assemblée arrête que l'on donnera dans le prochain Annuaire une notice sur ces sortes d'usines.

Le secrétaire de cette même section donne l'analyse d'un mémoire de M. Damemme sur les dangers que présente pour les couteliers la possibilité malheureusement trop fréquente de la rupture subite de la meule au moment où elle est en mouvement. L'auteur a signalé un grand nombre d'accidents provenant de cette cause. Il attribue principalement la rupture des meules à l'habitude qu'ont prise la plupart des couteliers de mouiller les coins de bois avec lesquels ils fixent les meules à l'axe de fer qui les traverse et les supporte. Mais comme la suppression de

cet

cet usage ne détruirait pas entièrement toutes les causes de rupture des meules, et par conséquent toutes les chances d'accident, M. Damemme, après avoir constaté l'impossibilité presque absolue de prévenir entièrement ces résultats, pense que le meilleur moyen de diminuer le nombre et surtout la gravité des accidents, serait de faire adopter dans toutes les coutelleries la méthode anglaise, d'après laquelle l'ouvrier occupe, relativement à la meule, une position différente et infiniment moins dangereuse pour lui, en cas d'accident, et en même temps beaucoup plus favorable, soit sous le rapport de la santé, soit sous celui de la perfection du travail. L'Assemblée décide qu'un extrait du mémoire de M. Damemme sera inséré dans l'Annuaire, et que les conseils qu'il donne seront recommandés à l'attention des couteliers.

La parole est accordée à M. Roberge, secrétaire de la section d'agriculture. Cette section soumet plusieurs questions à l'Assemblée générale :

1.° Est-il à propos d'adopter un nouveau mode pour la récolte du colza ? D'après l'usage généralement suivi, après l'avoir coupé à la faucille, on le laisse sécher sur le sillon ; et, quand il a reçu l'influence du soleil, on le porte au lieu où il doit être battu. De là, perte d'une grande quantité de graine sur les sillons où le colza a été déposé. Au lieu de l'étendre en javelles, ne vaudrait-il pas mieux le déposer en faisceaux ? Ne serait-il pas plus avantageux encore de préférer le mode suivi en Flandre, et que M. Bellecour a introduit dans notre pays à If-sur-Laizon ? Ce mode consiste à transporter le colza, immédiatement après qu'il a été coupé, sur un aire aplati. On l'y laisse pendant plusieurs mois. Ensuite on le transporte sur un autre aire disposé à

côté du précédent : par ce moyen, on évite toute déperdition de la graine. M. de Formeville voudrait savoir si, avec ce mode, la dessication se fait aussi bien qu'avec l'ancien. Il émet des doutes à cet égard. M. de Banville cite un cultivateur de sa connaissance qui avait adopté le mode indiqué par M. de Bellecour, et qui l'a abandonné, parce que la graine devenait noire ; il pense que ce mode n'augmente la quantité de la graine qu'au détriment de la qualité.

M. Roberge réplique que cet inconvénient n'a point été remarqué en Flandre ni en Belgique ; que la graine qui provient de ces pays, jouit, dans le commerce, d'une excellente réputation ; et que, même dans notre pays, celle qu'on a obtenue en suivant la pratique conseillée par M. de Bellecour, n'est pas trouvée inférieure à celle qu'on obtient par l'ancien mode.

Sans émettre d'opinion précise sur cette question, M. Collin de Banville pense que le colza étendu en javelles et séché au soleil, doit fournir une graine d'une qualité supérieure.

L'Assemblée paraît se ranger à cette opinion.

2.° La même section propose de s'occuper de recherches sur le tétanos qui enlève tant de chevaux après la castration. Elle signale comme cause de cette maladie l'emploi du sublimé corrosif, au lieu du sulfate bleu. M. Houël nie la fâcheuse influence que l'on voudrait attribuer au sublimé corrosif. Il cite l'expérience de M. Diguet, qui, depuis quinze ans, a opéré par le sublimé corrosif un très-grand nombre de chevaux, sans avoir jamais éprouvé de pertes.

D'après M. Houël, les causes du tétanos seraient indéterminables. M. Caillieux prétend que si la remonte de Caen

a éprouvé récemment tant de pertes de chevaux après la castration, c'est que ces animaux avaient été agglomérés en trop grand nombre dans un même local, qu'on les y avait retenus dans un air vicié, et qu'on les avait exposés à une température froide et pluvieuse. Il ajoute que tous les chevaux que l'on a perdus à Caen, avaient été castrés par un seul opérateur ; que lui et M. Aubry avaient opéré douze à quinze mille chevaux, qu'ils avaient obtenu constamment de bons résultats, et que cependant ils se sont toujours servi du sublimé corrosif. M. le Préfet fait ressortir l'importance extrême de cette question, d'où dépend une des branches les plus importantes des produits du pays.

Pour éviter les pertes nombreuses éprouvées par suite de la castration sur des chevaux de quatre ans, on a généralement conseillé de leur faire subir cette opération à l'âge de dix-huit mois à deux ans. Ce conseil paraît excellent : la castration à cet âge est beaucoup plus rarement suivie d'accidens funestes, et elle rend les chevaux plus forts du derrière et plus légers de l'avant.

M. le Préfet ajoute que, malgré les avantages bien reconnus de la castration sur les chevaux jeunes, on aura de la peine à déterminer les éleveurs à l'adopter ; qu'il faut pour cela vaincre leurs habitudes ; que cela est d'autant plus difficile, que quelques pertes éprouvées aussi dans cette castration, les ont découragés.

L'Assemblée reconnaît la nécessité, dans l'intérêt de la prospérité du pays, d'éclairer les propriétaires et les éleveurs de chevaux sur les avantages et les inconvénients des diverses méthodes de castration, sur l'âge auquel on doit la pratiquer, et sur les mesures à prendre pour en assu-

rer le succès. M. Chilliéux se charge de rédiger sur ces objets une note qui sera insérée dans le prochain Annuaire.

3.° La section d'agriculture prétend qu'il est reconnu que les terres se fatiguent du colza, que par conséquent il convient de le remplacer par d'autres plantes : elle indique, comme étant plus productives que les céréales, la betterave, la garance, la gaude, la carotte, etc. M. le Préfet fait remarquer qu'encore bien qu'il y ait nécessité d'améliorer l'industrie agricole, et qu'il soit vrai que les frais de la culture des céréales excèdent généralement leurs produits, les avantages qu'on obtiendrait de la culture de la garance, ne lui sont pas suffisamment démontrés, et il est d'avis qu'il faut, avant d'en conseiller l'introduction, s'éclairer par l'expérience, et s'appuyer sur des calculs qui auraient pour base des théories éprouvées.

M. Roberge répond que déjà la culture de quelques-unes de ces plantes a prospéré dans notre pays, et qu'elle y peut facilement reprendre de l'importance. L'Assemblée pense, avec M. le Préfet, que l'on ne doit proposer l'introduction de nouvelles cultures, qu'autant qu'il sera bien prouvé qu'elles exigent moins de frais, et produisent de meilleurs résultats que celle des céréales.

M. Roberge propose la culture de l'œillette ou pavot blanc. Un membre qui a fait quelques essais de cette culture, appuie la proposition. M. Bacon, qui a aussi cultivé cette plante, promet des renseignements ; mais il n'ose faire espérer qu'ils seront satisfaisants. Peu de terres conviennent à l'œillette ; il lui faut un sol riche et profond, et elle exige des frais considérables. M. de Magneville parle dans le même sens que M. Bacon : il a dû renoncer à cette culture, encore bien qu'il en eût obtenu de l'indigo de bonne qualité.

Après quelques autres observations de MM. de Magneville, Bacon, Roberge et de Banville, l'Assemblée passe à une autre question, soulevée par M. Roger.

Ce membre voudrait que l'on s'occupât de la propagation des moyens d'obtenir des engrais, surtout par la culture des plantes-racines. Il cite particulièrement la betterave cultivée sur plusieurs points de la plaine de Caen, notamment à Saint-Contest et à Saint-André-de-Fontenay, où le produit d'une perche de terrain ensemencée de betteraves, s'élève souvent à plus de 3 francs par an. Cette plante demande peu de préparation, peu de frais, et elle est, mêlée avec un peu de foin, d'un excellent rapport pour la nourriture des bestiaux. Un autre membre prétend que cette culture est dispendieuse ; qu'elle exige beaucoup de soins, beaucoup d'engrais ; que le blé qui lui succède vient difficilement ; qu'enfin en beaucoup d'endroits on y a renoncé.

M. Houël, appuyant les idées de M. Roger, cite l'Angleterre, où la culture de la betterave est très-répandue, et où l'on n'a point remarqué les inconvénients que l'on vient de signaler.

M. Etienne est d'avis qu'il y a plus d'avantage à cultiver la betterave pour la nourriture des bestiaux et pour les engrais, que pour en extraire du sucre. M. Damemme trouve des inconvénients dans ces nouvelles cultures : il prétend que le sarrasin a presque disparu, et que les pâturages ont diminué dans le Calvados ; que le mouton y est devenu plus rare, et par conséquent plus cher, depuis que le colza y est répandu.

Tout en reconnaissant qu'il peut y avoir du vrai dans cette observation, M. de Caumont soutient qu'elle ne doit

pas faire écarter les cultures nouvelles, que l'on doit seulement ne les introduire qu'avec une prudente réserve. Appuyant cette opinion, qui paraît partagée par toute l'Assemblée, M. Roger demande que l'on s'applique à faire connaître les cultures et les procédés les plus économiques. Il insiste sur la possibilité de produire des engrais et de nourrir les animaux avec beaucoup moins de frais qu'on ne le fait communément. Peu de propriétaires et de fermiers, dit-il, savent, dans notre pays, que pour 12 centimes de charbon, on peut faire cuire à la vapeur une barrique de pommes de terre; ils ignorent, en général, l'art de faire des compos, si bien connu en Angleterre.

De nouvelles explications données sur ces diverses questions par M. le Préfet, par MM. Bacon, Roger, de Magneville, de Caumont et Chapron, en font de plus en plus ressortir l'importance, et l'Association arrête que l'on insérera dans l'Annuaire des articles d'après les idées que vient d'exposer M. Roger.

M. Roberge demande la communication des procès-verbaux et autres documents laissés par le Conseil d'agriculture qui a cessé d'exister.

M. le Préfet fait remarquer qu'encore bien qu'ils aient été supprimés, par ordonnance, en 1833, et que par conséquent ils n'aient plus d'existence légale, les Conseils d'agriculture ont été cependant généralement maintenus, et qu'on les consulte au besoin; que du reste rien ne s'oppose à ce qu'il soit donné communication de leurs registres.

M. de Caumont appelle l'attention de l'Association sur l'emploi des engrais minéraux, et sur les assolements vicieux encore en usage dans plusieurs parties de notre pro-

vince : dans les arrondissements de Mortain et de Domfront, par exemple, on voit encore des assolements de cinq années sur lesquels la terre reste trois années en jachère. La section d'agriculture a proposé de publier une statistique des assolements généralement suivis en Normandie, et de donner des renseignements sur l'utilité et le mode d'emploi des engrais minéraux, spécialement de la chaux et de la tangue. Cette proposition est accueillie par l'Assemblée générale.

A dix heures la séance est levée.

Le Directeur de l'Association normande,
A. DE CAUMONT.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire général,
DANIEL.

ASSOCIATION

ASSOCIATION NORMANDE.

COMPOSITION DU BUREAU.

Directeur :

M. DE CAUMONT, membre correspondant de l'Institut de France, à Caen.

Secrétaire général :

M. l'abbé DANIEL, proviseur du Collége royal, à Caen.

Secrétaire adjoint :

M. DESRIVIÈRES, professeur au Collége royal, à Caen.

Inspecteurs divisionnaires :

MM.

C.te DE BEAUREPAIRE, à Louvagny, P. A. LAIR, à Caen,	pour le Calvados.
C.te DE KERGORLAY, à St-Lo, Mq is DE BELLEFONT, à Cavigny,	pour la Manche.
DE BRIX, procureur du Roi, à Alençon,	pour l'Orne.
A. LE PRÉVOST, député, à Bernay, DE LARUE, à Evreux,	pour l'Eure.

MM.

Girardin, à Rouen, Ballin, id,	} pour la Seine-Inférieure.

Archiviste :

M. Cassin, censeur du Collége royal, à Caen.

Trésorier en chef :

M. le Cerf, professeur en droit, rue de Geôle, à Caen.

Trésorier adjoint :

M. Godefroy, ancien négociant, à Caen.

Conseil permanent d'administration :

MM. de Magneville, Rousseau, de Lachouquais, Bunel, Lafosse, Diey, de Touchet, et les membres composant le Bureau (*).

Le Conseil se réunit chaque mois, hôtel du Pavillon, à Caen.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES.

MM.

Achard de Vascognes, propriétaire, Bayeux.
Adine de Belleau, *idem*, Falaise.
Avril, député, Périers (Manche).
Avannes (de), président du tribunal, Evreux.

(*) Dans la prochaine Liste (Annuaire de 1837), on indiquera les inspecteurs d'arrondissement et de canton, dont l'organisation n'est point encore complète.

MM.

Abrouttl, huissier, Danville (Eure).
Aubert, pharmacien, Rouen.
Ange-Petit, propriétaire, aux Andelys (Eure).
Bacon, *idem*, Caen.
Banville (V.te de), *idem*, *idem*.
Banneville (Mq.is de) *idem*, *idem*.
Ballin, chef de division à la préfecture, Rouen.
Barret, curé, Bayeux.
Beaurepaire (C.te de), ex-ministre plénipotentiaire, Falaise.
Bellefont (Mq.is de), propriétaire, Cavigny (Manche).
Bellefont (C.te de), *idem*, Montreuil (*idem*).
Bellecour, maire, Ifs-sur-Laizon (Calvados).
Bertrand, professeur à la faculté des lettres, Caen.
Bertran, avocat, Rouen.
Bertauld, procureur général, Caen.
Bonnechose (de), propriétaire, Mézières (Calvados).
Bonnechose (de), *idem*, Verson (*idem*).
Boniface, cap.e retraité, Muneville près la mer (Manche).
Bordecôte, substitut, Pont-Audemer.
Bouquerel (de), propriétaire, Plainville.
Bouquerel, ancien notaire, Biéville (Calvados).
Bouffay, procureur du Roi, Caen.
Bourienne, propriétaire, Mesnil-Patry (Calvados).
Bontens, médecin, Dozulé (*idem*).
Bouchard, greffier du juge de paix, Haye-du-Puits (Manche).
Bloche, avocat, Lisieux.
Blouet, procureur du Roi, Coutances.
Blosseville (C.te de), propriétaire, Amfréville (Eure).
Bourdon, substitut, Bernay.
Boursy (Ch.) adjoint, Pont-Audemer.

MM.

Brassy, notaire, Pont-Audemer.
Brébisson (de) propriétaire, Falaise.
Brix (de), procureur du Roi, Alençon.
Brunet, conseiller à la Cour, Caen.
Busnel, membre de plusieurs sociétés savantes, Caen.
Billard, propriétaire, Trouville (Calvados).
Broglies (le prince de), Rânes (Orne).
Boirel, propriétaire, Mortrée (*idem*).
Brassy, *idem*, Beuzeville (Eure).
Bayeux, avocat, Caen.
Barrassin, *idem*, Argentan.
Bréauté (de), propriétaire, la Chapelle (Seine-Inférieure).
Bréauté (de) fils, *idem*, (*idem*).
Blanche, médecin en chef de l'hospice, Rouen.
Bach, professeur de philosophie au Collége royal, *idem*.
Bocage, juge de paix, Brionze (Orne).
Bougarel, docteur en médecine, Evreux.
Béné, directeur des contributions, *idem*.
Bouquelon, avocat, *idem*.
Beaucantin, conservateur du jardin botanique, *idem*.
Boutigny, pharmacien, *idem*.
Baudry, docteur en médecine, *idem*.
Beaupérré, juge de paix, Gacé (Orne).
Cabrié, censeur au Collége royal de Rouen.
Cacheleu (de), propriétaire, Pont-Audemer.
Candon, pharmacien, Dozulé (Calvados).
Canel, avocat, Pont-Audemer.
Cassin, censeur au Collége royal, Caen.
Castel, géomètre de 1.re classe, Vire.
Caumont (de) fondat.r de l'Assoc.n, corresp.t de l'Inst., Caen.

MM.

Cauvigny (Paul de), propriétaire, Vierville (Calvados).
Chazot, administrateur des hospices, Mortagne.
Chapron, médecin, Harcourt (Calvados).
Chauvin, professeur d'histoire naturelle, Caen.
Chaumontel (Vte de), propriétaire, Emiéville (Calvados).
Chesnon, principal du Collége, Bayeux.
Couppey, juge, Cherbourg.
Courdemanche (de), pharmacien, Caen.
Coeffin, capitaine d'état-major, Bayeux.
Colin, maire, Banville (Calvados).
Courty, avocat, membre du conseil municipal, Caen.
Coursanne (de), membre de la Société d'agriculture, *idem.*
Clément, ancien maire, St.-Lo.
Colibeaux, receveur de l'enregistrem.[t], Sourdeval (Manche).
Caux (de), maire, Sully (Calvados).
Corbin, maire de Villebadin (Orne).
Corbet, maréchal-de-camp, command.[t] le Calvados, Caen.
Corbière (Isidore), négociant, Granville.
Chauvet, juge de paix, Vimoutiers (Orne).
Caillieux, vétérinaire, Caen.
Cenival (Hellouin de), maire, Fleuré (Orne).
Cheruel, professeur d'histoire au Collége royal, Rouen.
Carrault, docteur en médecine, *idem.*
Chanoine-d'Avrilly, propriétaire, Evreux.
Cassin, *idem*, *idem.*
Choppin, docteur en médecine, Neubourg (Eure).
Carville, vétérinaire, Evreux.
Colombel, propriétaire, Cláville (Eure).
Corneille de Haumont, propriétaire, Evreux.
Chevreaux, avocat, Conches (Eure).

MM.

Daniel, proviseur du Collége royal, Caen.
Dampierre (de), propriétaire, Bray-la-Campagne (Calvados).
Damemme, coutelier, Caen.
David, banquier, *idem.*
Daufresne, propriétaire, Lisieux.
Declais, ancien maire, Cerisy (Manche).
Dibon (Paul), propriétaire, Louviers (Eure).
Deboislambert, professeur à la Faculté de droit, Caen.
Defontaines (le B.on), propriétaire, Laigle.
Delacodre, notaire, Caen.
De Lafoye, professeur à la Faculté des sciences, *idem.*
De Larue, secrétaire de l'académie, Evreux.
De Laise, lieutenant de gendarmerie, Lisieux.
Delalande, avocat, Valognes.
Delaporte, inspecteur des postes, Lisieux.
Delisle (Georges), doyen de la Faculté de droit, Caen.
Des Illes, propriétaire, *idem.*
Deville, percepteur, Rouen.
Desbrivières, professeur, Caen.
Deschamps, maire de Tilly-sur-Seulles (Calvados).
Detruissard, homme de lettres, Caen.
Dauray (Raimond), propriétaire, St.-Pois (Manche).
Dorvilliers, receveur des domaines, Evreux.
Duverger, avoué, *idem.*
Donnet, maire, Caen.
D'Osseville (C.te Louis), *idem.*
Diey, directeur de Beaulieu, *idem.*
Dubois, juge de paix, Harcourt (Calvados).
Dubosquet, maire, Vieux-Pont, *idem.*
Duhamel, maire, Troarn, *idem.*

MM.

Dumoncel (le C.te), colonel du génie, Cherbourg.
Dumoncel, membre du Conseil municipal, Caen.
Dupont-Longrais, président à la Cour royale, *idem*.
Duquesnay, capitaine d'artillerie, Côme (Calvados).
Durand, médecin, Caen.
Dusoir, *idem*, Argences (Calvados).
Dulac, conseiller à la Cour des comptes, Rouen.
Dubourg-d'Isigny, propriétaire, Vire.
Dumanoir de Juais, propriétaire, Juais (Calvados).
Deschamps, médecin, Torigny (Manche).
Duparc, vicaire, Falaise.
Duchesne, propriétaire, Quevruq (Calvados).
Dufresne, greffier du tribunal, Argentan.
Delangle, conseiller à la Cour royale, Caen.
Delos, imprimeur-libraire, *idem*.
Delasalle, homme de lettres, *idem*.
Desegremont, membre du Cons.l g.al, Bény-Boc. (Calvados).
Deliot, instituteur à Lion-sur-Mer, *idem*.
Durand, propriétaire, Isigny, *idem*.
Doinard, architecte, Argentan.
Desalleurs, secrétaire de l'académie, Rouen.
Destigny, adjoint au maire, *idem*.
Duret, propriétaire, aux Ventes, (Eure).
Durand, direct.r de la maison cent.le de dét.on, Gaillon (*id.*).
Duvaltier, propriétaire, Louviers, (*idem*).
Danzel, docteur en médecine, la Ferrière-sur-Rille (*idem*).
Dupont, propriétaire, Houdouville, (*idem*).
Edom, inspecteur de l'académie, Caen.
Enouf, député, Carentan.
Emiéville (Frédéric d'), propriétaire, Caen.

MM.

Etienne, médecin, Caen.

Faucon, *idem*, *idem*.

Fleury, propriétaire, Lisieux.

Folleville (de), ancien député, Orbec (Calvados

Fourneaux, propriétaire, Falaise.

Formeville (de), *idem*, Lisieux.

Frère père, ancien libraire, Rouen.

Frissart, ingénieur du port, Havre.

Fouques, commissaire des poids et mesures, Lisie

Fortier, propriétaire, Evreux.

Fortin, docteur en médecine, *idem*.

Fontenay (de), propriétaire, Louviers (Eure).

Ferrand, *idem*, Damboeuf (*idem*.).

Foucher (Edouard), substitut, Evreux.

Galeron, procureur du Roi, Falaise.

Gaillard, secrétaire de l'académie, Rouen.

Gamard, négociant, Caen.

Gauthier, chapelain de l'hospice, Bois-Halbout (Cal

Godefroy, négociant, Caen.

Gournay (de), conseiller à la Cour royale, *idem*.

Girardin, professeur de chimie, Rouen,

Gislot, médecin, Carentan.

Gigon de la Berterie, propriétaire, Vimoutiers (

Grard, professeur, Argentan.

Grimoult (Henri de), propriétaire, Orbec (Calva

Guesnon, instituteur, Planches (Orne).

Guerchevllle (de), command.[t] de la garde n.[le], Ar

Guyon (Alfred de), propriétaire, *id*

Gervais, filateur, Caen.

Gervais, avocat, *idem*.

MM.

Goupil-Louvigny, juge d'instruction, Argentan.

Girard, direct.r du j.al des Connaissances utiles, Pont-Audem.r

Guy, architecte, Caen.

Garnier, instituteur, Benouville (Calvados).

Guillaumet, médecin, Argentan.

Goubeaux, pharmacien, Caumont (Calvados).

Gazan (de), ancien député, Evreux.

Gazan (de) fils, membre de plusieurs académies, *idem*.

Gouche, propriétaire, aux Andelys (Eure).

Gady, juge, Evreux.

Gateblé, inspecteur général des écoles primaires, *idem*.

Henry, instituteur, St.-Contest (Calvados).

Henry, *idem*, Colleville, (*idem*).

Hauzey, médecin, Lisieux.

Huart, *idem*, Livarot, (Calvados).

Hue, *idem*, Lisieux.

Hébert, juge de paix, Evreux.

Hidouville, propriétaire, Cardonville (Eure).

Ison (C.te d'), colonel, Caen.

Jamet, supérieur du Bon-Sauveur, *idem*.

Jobert (St.-Edme), négociant, *idem*.

Joyau, avocat, *idem*.

Jouannin, architecte, Rouen.

Kergorlay (C.te Allain de), prop.re, Castilly (Calvados).

Kergorlay (C.te Hervé de), *idem*, Canisy (Manche).

Lamperrière, propriétaire, Passy (Eure).

Labbey (Méderic), receveur, Bayeux.

Labbey (Antoine), propriétaire, Lisieux.

Labergerie (de), sous-préfet, Bayeux.

Lafresnaye (Frédéric de), propriétaire, Falaise.

MM.

Lafosse, médecin, Caen.

Lalande, médecin vétérinaire, Ouézy (Calvados).

Lallier, propriétaire, l'Hôtellerie, (*idem*).

Lange, médecin, Caen.

Lambert, sous-directeur à Beaulieu, *idem*.

Lamare-Picquot, médecin, Honfleur.

Lair, conseiller de préfecture, Caen.

Laroque (Félix de), propriétaire, Laroque (Calvados).

Larenaudière, homme de lettres, Paris.

Laperelle, notaire, St.-Pierre-sur-Dives (Calvados).

Larivière le Herpin, maire, St.-Pierre (Manche).

Laville (de), conseiller à la Cour, Caen.

Latrouette, professeur suppléant d'histoire, *idem*.

Lebaillyf, filateur, Falaise.

Leboucher, avocat, Caen.

Lecerf, professeur à l'école de droit, *idem*.

Lechangeur, horloger, *idem*.

Leclerc, propriétaire, Falaise.

Lebréthon, maire, Evrecy (Calvados).

Lemesle, curé, Hauteville (Manche).

Leguerney, principal du collége, Argentan.

Lebrun (Isidore), propriétaire, Paris.

Le Tellier, inspecteur des écoles primaires, Caen.

Le Jumel, propriétaire, Honfleur.

Leclerc, médecin, Caen.

Lebienvenu-Dutourps, conseiller à la Cour, *idem*.

Lemenuet (Ferdinand), *idem*, *idem*.

Lepatiu, ingénieur en chef, *idem*.

Levavasseur, architecte, Falaise.

Lenourrichel, peintre, Caen.

MM.

Legoux, chef de bataillon, St.-Jean-de-Savigny (Manche).
Lenormand, maître de pension, Pont-Audemer.
Lefrançois, instituteur, Villers-Canivet (Calvados).
Lefrançois, propriétaire, Caen.
Legrand, médecin, St.-Pierre-sur-Dives (Calvados).
Leprévost, membre de la chambre des députés, Bernay.
Leprieur, docteur-médecin, Pont-Audemer.
Leroy, maire, St.-George-en-Auge (Calvados).
Leroy (Constant), sous-préfet, Pont-Audemer.
Lebreffais (Nicolas), propriétaire, *idem.*
Levisse, président du tribunal civil, *idem.*
Lechanteux, maire, Haye-du-Puits (Manche).
Lerendu, notaire, Bricquebec (*idem*).
Leroy-Beaulieu, maire, Lisieux.
Londe (aîné), propriétaire, Putot-en-Auge (Calvados).
Londe (jeune), *idem*, *idem*, (*idem*).
Laisné, juge de paix, Putange, (Orne).
Le Sauvage, chirurgien en chef des hôpitaux, Caen.
Lambert, conservateur de la bibliothèque, Bayeux.
Lamer, instituteur, *idem.*
Lautour, notaire, Argentan.
Le Biez, propriétaire, Mesnil-Garnier (Manche).
Lavalley du Perron, propriétaire, Vouilly (Calvados).
Le Désert, conseiller de préfecture, Evreux.
Limoges (de), sous-intendant militaire, *idem.*
Louvrier, propriétaire, Ecardenville (Eure).
Langlois, professeur de peinture, Rouen.
Levy, membre de l'académie, *idem.*
Libert, député, Alençon.
Léger, docteur en médecine, *idem.*

MM.

Le Cointre fils, propriétaire, Alençon.

Le Guerney, principal du collége, Argentan.

Lhopital (de), maire, Evreux.

Lécuyer, peintre, *idem*.

Lhomme (de), membre du conseil général de l'Eure, *idem*.

Lhomme (de), professeur de rhétorique, *idem*.

Le Port, docteur en médecine, *idem*.

Lépine, *idem*, la Bonneville (Eure).

La Rouillerie (B.on de), sous-préfet, Louviers (*idem*).

Le Fêvre, maître de poste, Gaillon, (*idem*).

Le Fébure, géomètre en chef du cadastre, Evreux.

La Sicotière (de), avocat, Alençon,

Mauduit, curé, Granville.

Magneville (de), membre de plusieurs sociétés savantes, Caen.

Martin-Rollin, président du consistoire, *idem*.

Masson, professeur de physique, *idem*.

Milly (de), propriétaire, Milly (Manche).

Mignot, maire, Mesnil-Baclay (Calvados).

Marie, juge de paix, Isigny (*idem*).

Marc, recteur de l'académie, Caen.

Marc, ancien magistrat, Evreux.

Mottis (de), propriétaire, *idem*.

Molle, *idem*, *idem*.

Mareut, docteur en médecine, *idem*.

Meunier, directeur de l'école normale primaire, *idem*.

Morice, notaire, Creully (Calvados).

Nasse, banquier, Lisieux.

Nasse, sous-préfet, *idem*.

Nicétas-Périaux, libraire, Rouen.

Neuville (C.te de), Livarot (Calvados).

MM.

Neuville (Mq.is de), Livarot (Calvados).

Noel-Agnès, maire, Cherbourg.

Olivier, maire, Avranches.

Olivier, ingénieur des ponts et chaussées, Pont-Audemer.

Osseville (C.te Louis d'), propriétaire, Caen.

Pain, employé du cadastre, *idem.*

Pagny, notaire, Maizières (Calvados).

Passy, préfet, membre de plus.rs sociétés savantes, Evreux.

Paris, professeur, Falaise.

Paris, propriétaire, Villers-sur-Mer (Calvados).

Paulmier, principal du collége, Lisieux.

Pellerin, médecin, Caen.

Pesquet-Deschamps, propriétaire, *idem.*

Pesquet (Evremond), *idem*, St.-Loup-de-Fribois (Calvados).

Pigache, pharmacien, Caen.

Pihan, capitaine au long-cours, *idem.*

Poupart fils, propriétaire, Pont-l'Evêque.

Pluquet, pharmacien, Bayeux.

Pracomtal (de), propriétaire exploitant de forges, Caen.

Préfeln (de), président du tribunal civil, Argentan.

Préfeln (Ch. de), avocat général, Caen.

Plumet fils, propriétaire, Pont-Audemer.

Pelissier, juge de paix, St.-George (Eure).

Pottier, conservateur de la bibliothèque publique, Rouen.

Pimont, membre de la société d'émulation, *idem.*

Philibert-Bassin, propriétaire, Bayeux.

Parchappe, médecin en chef de l'hospice des aliénés, *idem.*

Potel, docteur en médecine, Evreux.

Picard, avoué, *idem.*

Picard, docteur en médecine, Louviers (Eure).

MM.

QUENAULT, avocat, Coutances.

QUETTIER, maire, Trouville (Calvados).

RAGONDE, professeur, Cherbourg.

RANCOGNE (de), ex-directeur des postes, Bavent (Calvados).

RENOUF, médecin, Beuvron, (*idem*).

REGNÉE, conseiller à la Cour royale, Caen.

RAULT LA HUERIE, propriétaire, Evreux.

ROBERGE, homme de lettres, Caen.

ROGER, juge, *idem*.

ROGER DE LA CHOUQUAIS, président à la Cour royale, *idem*.

ROUSSEAU, inspecteur de l'académie, *idem*.

ROYVILLE (de), propriétaire, au Molay (Calvados).

ROBILLARD, ingénieur en chef, Evreux.

RENOULT, propriétaire, Damville (Eure).

ROSSEY (de), conseiller de préfecture, Evreux.

ROULLAND, substitut du procureur général, Rouen.

ROUSSEL, propriétaire, St.-Luc, (Eure).

RICHARD, homme de lettres, Rouen.

SAFFRAY (de), propriétaire, Creully (Calvados).

SALLENT (de), *idem*, Pierrepont (*idem*).

SERAN (C.te de), *idem*, Caen.

SEMANVILLE (de), avocat, Pont-Audemer.

SEIGNEURIE, membre du conseil municipal, Caen.

SAINT-GERMAIN (de), professeur, *idem*.

SAINT-PIERRE (V.te de), propriétaire, au Fresne (Calvados).

SAINT-FRESNE, médecin, Caen.

SIMON, *idem*, Lisieux.

STABENRATH (de), juge d'instruction, Rouen.

SAUVAGE, propriétaire, Mesnil-Baclay (Calvados).

SIGNARD, *idem*, Caen.

SPENCER-SMITH, *idem*, *idem*.

MM.

Sauval, avocat, Evreux.

Tamisier (B.on de), propriétaire, St.-Léonard (Orne).

Trolley, substitut, Alençon.

Target, préfet du Calvados, Caen.

Tesson, propriétaire, *idem*.

Thébault, homme d'affaires, Castilly (Calvados).

Thébault, maître de pension, Granville.

Tilly (Adjutor de), député, Villy (Calvados).

Touchet (de), propriétaire, Caen.

Thierry, doyen de la Faculté des sciences, *idem*.

Thomine fils aîné, avocat, *idem*.

Travers, principal du collége, Falaise.

Trouvé, médecin en chef des hôpitaux, Caen.

Thaon (Henri de), propriétaire, Thaon (Calvados).

Thomas, avocat, Rouen.

Titer (de), propriétaire, Caen.

Turgot, professeur, *idem*.

Tougard, membre de la société d'émulation, Rouen.

Valmont, notaire, Beuvron (Calvados).

Vatel, professeur à l'école de médecine, Caen.

Vaultier, marchand de fer, *idem*.

Vauquelin (Louis de), propriétaire, Ailly (Calvados).

Vauquelin (B.on de), *idem*, *idem*, (*idem*).

Vendeuvre (C.te de), ancien préfet, Vendeuvre (Calvados).

Viel, ancien professeur, Valognes.

Vigneral (C.te de), propriétaire, Argentan.

Vauxcelles (de), *idem*, Ligny (Orne).

Walras, principal du collége, Evreux.

Varulat, propriétaire, aux Planches (Eure).

Vallé, docteur en médecine, Passy, (*idem*).

Vatier, filateur, (*idem*).